



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

SCHULJAHRESBEGINN

2013/2014

RENTRÉE SCOLAIRE

2013/2014

**IDES-Zusammenstellung von Informationen aus
Medienmitteilungen, Zeitungen, Websites und Schulblättern**
Collection IDES d'informations tirées de communiqués de presse,
journaux, sites internet et feuilles scolaires

Stand: 6.9.2013

Etat: 6.9.2013

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Inhaltsverzeichnis

Aargau

Bern/Berne

Basel Landschaft

Basel-Stadt

Fribourg/Freiburg

Genève

Jura

Neuchâtel

Sankt Gallen

Solothurn

Ticino

Uri

Vaud

Zug

Zürich



Aargau

Kindergarten neu obligatorisch

71'100 Schülerinnen und Schüler starten neues Schuljahr

[« zurück](#)

Heute beginnt im Kanton Aargau für 71'100 Schülerinnen und Schüler ein neues Schuljahr. Für 7'000 Kinder ist es der erste Kindergarten- und für 6'000 der erste Schultag. Sie werden von insgesamt 8'000 Lehrpersonen unterrichtet. Ab diesem Schuljahr gehört der Kindergarten zur Volksschule und profitiert damit von heilpädagogischer Unterstützung. Neu besuchen alle Kinder den Kindergarten; er ist verbindlich. Auf der Sekundarstufe II starten 6'111 Jugendliche eine Berufslehre und 1'822 treten in eine Mittelschule ein.

Alle 71'100 Schülerinnen und Schüler, die heute ihr neues Kindergarten- oder Schuljahr starten, treffen auf eine Lehrperson. Nach erhöhten Anstrengungen insbesondere der Schulen vor Ort ist es gelungen alle offenen Stellen zu besetzen. Eine besondere Herausforderung stellte auch dieses Jahr die Rekrutierung von ausreichend Kindergartenlehrpersonen dar. Rund 8'000 Lehrpersonen (5'500 Vollzeitstellen) unterrichten an der Volksschule. Davon sind gut zehn Prozent aus dem Ausland.

Kindergarten ist Teil der Volksschule

Seit dem 1. August 2013 gehört der Kindergarten zur Volksschule. Damit wird ein bedeutender Teil der mit grosser Mehrheit 2012 vom Aargauer Stimmvolk angenommenen Vorlage "Stärkung der Volksschule Aargau" umgesetzt. Neu ist der zweijährige Kindergartenbesuch für alle Kinder verbindlich. Ebenfalls verschiebt sich der Stichtag des Kindertitereintritts vom 30. April auf den 31. Juli, wobei für die Verschiebung des Stichtags die Gemeinden bis spätestens zum Schuljahresbeginn 2018/19 Zeit haben. Neu dürfen Kinder im Kindergarten aus eigenem Antrieb lesen, schreiben und rechnen. Unterricht in Lesen, Schreiben und Rechnen findet aber weiterhin erst in der Primarschule statt. Und schliesslich profitiert der Kindergarten von heilpädagogischer Unterstützung.

Lehrstellenangebot übersteigt Nachfrage

6'111 Jugendliche beginnen auf das Schuljahr 2013/14 eine Berufslehre. Auch dieses Jahr übersteigen die Lehrstellenangebote im gewerblich-industriellen Bereich die Nachfrage. Zu den beliebtesten Lehrberufen gehören jene aus dem kaufmännischen Bereich, der Informatik sowie dem Gesundheits- und Sozialwesen. Die Gesamtzahl der Lehrstellen ist im Vergleich zum Vorjahr unverändert geblieben. Erneut zugenommen (rund 16 Prozent) haben die Eintritte in den Gesundheits- und Sozialbereich. Erfreulich ist, dass die Anzahl der Lernenden, die direkt nach der Volksschule in eine Ausbildung auf Sekundarstufe II einsteigen in den letzten fünf Jahren zugenommen hat. Waren es im Jahr 2008 noch 161 Lernende ohne Anschlusslösung ging die Zahl 2013 auf 91 zurück.

Turnhallenprovisorien an Kantonsschulen

Aufgrund der anhaltend hohen Zahl der Lernenden an den Kantonsschulen mussten an den Standorten Wohlen, Alte Kantonsschule Aarau und Baden Turnhallenprovisorien errichtet werden. Diese sind ab Herbst 2013 betriebsbereit.

Medienmitteilung | 12.08.2013 | Departement Bildung, Kultur und Sport

[« zurück](#)

Kontakt

Departement Bildung, Kultur und Sport

Bachstrasse 15

5001 Aarau

Tel.: 062 835 22 22

E-Mail: bks@ag.ch

Webseite: www.ag.ch/bks

Kontaktformular

Öffnungszeiten:

Montag bis Donnerstag

07:30 - 12:00 Uhr

13:00 - 17:30 Uhr

Freitag

07:30 - 12:00 Uhr

13:00 - 16:30 Uhr



Standort:

© Kanton Aargau 2013



Bern/Berne



Schuljahresbeginn 2013/14

Freiwillige Kontrollprüfung und Englisch ab 5. Schuljahr

9. August 2013 – Medienmitteilung; Erziehungsdirektion

Ab neuem Schuljahr gehen alle Kinder in den zweijährigen Kindergarten. Mit dem Inkrafttreten des Volksschulgesetzes wird der Kindergarten Teil der Volksschule. Wenn sich die Schule und die Eltern beim Übertritt in die Sekundarstufe I nicht einig sind, können die Kinder künftig eine Kontrollprüfung absolvieren. Diese soll die Lehrpersonen bei Zuweisungsentscheiden entlasten. Zudem startet der Englischunterricht im 5. Schuljahr. Dies sind zwei wesentliche Änderungen in der Volksschule, die ab dem neuen Schuljahr im deutschsprachigen Kantonsteil gelten.

Mit dem Eintritt in den Kindergarten beginnt am nächsten Montag für rund 9100 Kinder die Schulzeit. Damit setzt der Kanton Bern den im Rahmen der Harmonisierung der Volksschule (HarmoS) vorgesehenen obligatorischen zweijährigen Kindergarten um. Neben der Einführung des zweijährigen obligatorischen Kindergartens bringt das neue Schuljahr aber noch zwei andere Neuerungen im deutschsprachigen Kantonsteil: Die freiwillige Kontrollprüfung beim Übertritt in die Sekundarstufe I und den Englischunterricht in der 5. Schuljahr.

Übertrittsverfahren: Kontrollprüfung an Stelle des Einigungsgesprächs

Das Übertrittsverfahren von der Primarschule in die Sekundarstufe I hat sich in den letzten Jahren bewährt. Deshalb soll an dieser Praxis grundsätzlich festgehalten werden. Die Entscheidung, welchen Schultyp und welches Niveau die Schülerinnen und Schüler nach der Primarschule besuchen, soll weiterhin von den Lehrpersonen, den Eltern und den Schülerinnen und Schülern gemeinsam gefällt werden. Als Entscheidungsgrundlage dienen die Schulleistungen der 5. Schuljahrs und des ersten Semesters der 6. Schuljahrs (Beobachtungszeit), die Einschätzung der möglichen Leistungsentwicklung sowie das Arbeits- und Lernverhalten.

Um das Übertrittsverfahren zu optimieren, gilt ab dem neuen Schuljahr jedoch eine Änderung für den Fall, dass sich die Lehrperson und die Eltern nicht einigen können. An Stelle des bisherigen Einigungsgesprächs können die Kinder neu eine Kontrollprüfung absolvieren. Diese Kontrollprüfung ist freiwillig. Das heißt, die Eltern entscheiden, ob sie ihr Kind für die Prüfung anmelden sollen. Die

Prüfungsergebnisse sind dafür massgebend, welches Niveau das Kind nach der Primarschule besuchen wird.

Kontrollprüfung an 14 Standorten

Die einheitliche Kontrollprüfung findet gleichzeitig an 14 Standorten im deutschsprachigen Kantonsteil statt. Sie ist auf zwei Halbtage verteilt. Geprüft werden die Fächer Mathematik, Deutsch und Französisch. Alle Prüfungen sind schriftlich, im Französisch gibt es zusätzlich einen mündlichen Teil. Die Prüfungsanforderungen sind von der Erziehungsdirektion klar festgelegt. Zudem lässt sich mit der Standardisierung der Kontrollprüfung auch eine hohe Objektivität erreichen.

Für die Entwicklung der Testaufgaben und die Durchführung der Kontrollprüfung hat der Regierungsrat pro Jahr rund 350'000 Franken bewilligt. In diesem Betrag inbegriffen ist auch der Aufbau einer elektronischen Aufgabensammlung für die Orientierungsarbeiten im 6. Schuljahr. Für die Jahre 2013 bis 2015 sind es insgesamt 950'000 Franken.

Start des Englischunterrichts an der 5. Klasse

Im deutschsprachigen Kantonsteil starten im neuen Schuljahr rund 8'000 Schülerinnen und Schüler des 5. Schuljahrs mit dem Englischunterricht. Damit setzt der Kanton Bern den zweiten Schritt des interkantonalen Fremdsprachenkonzepts «Passepartout» und damit auch einen wichtigen Bestandteil von HarmoS um: Demnach soll die erste Fremdsprache ab dem 3. und die zweite Fremdsprache ab dem 5. Schuljahr unterrichtet werden.

Umfassende Vorbereitung der Lehrpersonen

Auch bei der Vorverlegung des Englischunterrichts ist die Weiterbildung der Lehrpersonen eine der wichtigsten Voraussetzungen für den Erfolg. Deshalb haben rund 450 Lehrerinnen und Lehrer die entsprechenden methodisch-didaktische Weiterbildungskurse absolviert. Der Besuch dieser Kurse ist Voraussetzung für das Erteilen des Englischunterrichts an der 5. und 6. Klasse.

Das neue Englischlehrmittel heisst «New World». Es stammt aus dem Klett-Verlag und ist eine Weiterentwicklung eines schon bestehenden Lehrmittels. Es baut aber gleichzeitig auf den Kompetenzen auf, welche die Kinder in den zwei Jahren Französischunterricht in der 3. und 4. Klasse mit dem Lehrmittel «Mille feuilles» erworben haben.

Gute Erfahrungen mit dem vorverlegten Französischunterricht

Vor zwei Jahren hat der Kanton Bern den Französischunterricht ab der 3. Klasse eingeführt. Speziell dafür wurde das Lehrmittel «Mille feuilles» entwickelt. Die Bilanz des vorverlegten Französischunterrichts ist grundsätzlich positiv. Die Kinder erwerben im Französischunterricht auf spielerische Weise Strategien zum Sprachenlernen. Sie lernen auch, über das eigene Lernen und ihre Lernprozesse nachzudenken und immer besser selbstständig und in Gruppen zu arbeiten. Dies

sind wichtige Grundlagen für das Lernen einer zweiten Fremdsprache.

Die meisten Kinder sind mit dem frühen Französischunterricht nicht überfordert, weil er altersgemäß ausgestaltet ist. Zudem hat sich in den Erprobungsklassen Französisch und Englisch gezeigt, dass die meisten von ihnen auch mit zwei Fremdsprachen gleichzeitig zureckkommen.

Mediendokumentation

- [Referat von Regierungsrat Bernhard Pulver, Erziehungsdirektor des Kantons Bern, Schuljahresbeginn 2013/14 - Freiwillige Kontrollprüfung und Englisch ab 5. Schuljahr](#)
(PDF, 94 KB, 12 Seiten)
 - [Referat von Herrn Erwin Sommer, Vorsteher Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung, Schuljahresbeginn 2013/14 - Zweijähriger Kindergarten für alle](#)
(PDF, 76 KB, 4 Seiten)
 - [Factsheet - Schülerstatistik Schuljahresbeginn 2013/14](#) (PDF, 70 KB, 1 Seite)
-

© Kanton Bern

<http://www.be.ch/portal/de/index/mediencenter/medienmitteilungen.html>

**Medienkonferenz „Schuljahresbeginn“ der Erziehungsdirektion
9. August 2013, 10.00 Uhr, Schule Spiegel Bern**

Schuljahresbeginn 2013/14

Freiwillige Kontrollprüfung und Englisch ab 5. Schuljahr

**Referat von Regierungsrat Bernhard Pulver,
Erziehungsdirektor des Kantons Bern**

Es gilt das gesprochene Wort.



Sehr geehrte Damen und Herren
Werte Medienschaffende
Liebe Lehrpersonen

Ich freue mich, Sie heute zur Medienkonferenz Schuljahresbeginn 2013/14 hier in der Schule Spiegel begrüssen zu können. Es ist nämlich ein ganz besonderer Ort. Sie befinden sich in einem Klassenzimmer, in dem ab der kommenden Schulwoche die ersten 5. Klassen regulären Englischunterricht erhalten.

Am kommenden Montag ist Schuljahresbeginn. Im ganzen Kanton Bern besuchen insgesamt rund 100'000 Kinder und Jugendliche die öffentlichen Kindergärten und Schulen. Bei den jüngsten werden die Herzen besonders hoch schlagen.

9'100 Kinder begeben sich nämlich an diesem Tag zum ersten Mal auf den Schulweg.

Für sie beginnt mit dem Eintritt in das erste Kindergartenjahr die obligatorische Schulzeit. Neu umfasst die obligatorische Volksschule neben der Primarstufe und der Sekundarstufe I auch den zweijährigen Kindergarten.

Für viele Kinder ist der erste Tag im Kindergarten **ein ganz grosser Sprung**. Ich denke dabei an

- Den Schulweg, den sie alleine gehen werden.
- Die Kindergartenklasse, in der sie einen Platz finden müssen.
- Die Lehrerin, zu der sie eine Beziehung aufbauen.
- Die Spiel- und Arbeitsformen, die gelernt sein müssen!

Die fünf- und sechsjährigen Kinder zu einer harmonierenden Klassengemeinschaft zusammenzuführen, in dem sich jedes einzelne wohl fühlt, ist für jede Lehrperson eine grosse Herausforderung.

Ich habe grossen Respekt vor dieser Aufgabe, denn Zuhören, Rücksicht nehmen, selbständiges oder gemeinsames Arbeiten an einem Gegenstand sind in diesem Alter hohe Hürden.

In der letzten Sparrunde hat der Regierungsrat gegenüber den Lehrpersonen der Volksschulstufe denn auch ein deutliches Zeichen gesetzt: es ist **ein Zeichen der Wertschätzung** ihrer schönen, aber auch anspruchsvollen Arbeit gegenüber.

Im Rahmen der Angebots- und Strukturüberprüfung ASP entschied er sich aus bildungspolitischen Gründen, auf einen weitergehenden Leistungsabbau im Bereich Kindergarten und Volksschule zu verzichten.

Damit will der Regierungsrat auch das Versprechen einhalten, dass mit dem Abbau im Rahmen des Entlastungspakets 2012 die „rote Linie“ erreicht sei.

Dass im Bereich der Volksschule auf weitere Sparmassnahmen verzichtet wird, war eine breite Forderung anlässlich der Diskussion des „Entlastungspakets 2012“. Im ASP-Bericht zeigt der Regierungsrat nun auf, welche Sparmassnahmen nötig wären, falls die Kosten weiter gekürzt werden müssten. Er lehnt jedoch Massnahmen explizit ab, die für die Eliminierung des strukturellen Defizits zwar nötig wären, doch einen Leistungsabbau erforderten. Der Schlussentscheid liegt beim Grossen Rat.

In meinen folgenden Ausführungen möchte ich auf die folgenden Punkte eingehen:

- Die Möglichkeit einer Kontrollprüfung an Stelle des bisherigen Einigungsgesprächs beim Übertritt von der Primar- in die Sekundarstufe I
- Passepartout: Englisch ab der 5. Klasse
- Neuerungen im französischsprachigen Kantonsteil
- Schlusswort und Ausblick

1 Sekübertritt: Freiwillige Kontrollprüfung ersetzt Einigungsgespräch

Eine erste wichtige Verbesserung steht im Bereich des Übertrittsverfahrens von der Primar- in die Sekundarstufe **im deutschsprachigen Kantonsteil** an. Grundsätzlich bleibt der erste Schritt dieses Verfahrens gleich: Der Übertritt erfolgt aufgrund einer Empfehlung der aktuellen Klassenlehrkraft. Neu ist aber, dass, wenn zwischen Eltern und Lehrperson kein gemeinsamer Zuweisungsantrag zustande kommt, das Kind an einer Kontrollprüfung teilnehmen kann. Dieses ersetzt das heutige, für alle Seiten als Belastung empfundene Einigungsgespräch. Diese Kontrollprüfung ist für jedes Kind **freiwillig**, das heißt die Eltern entscheiden, ob sie ihr Kind für die Prüfung anmelden wollen.

Eines ist dabei ganz wichtig: Die Kontrollprüfung soll nur dann zum Zug kommen, wenn sich Lehrperson und Eltern nicht einigen können.

1.1 Wie sieht das aktuelle Verfahren aus?

Im Kanton Bern treten die Schülerinnen und Schüler am Ende der 6. Klasse in die Sekundarstufe I über. Die Entscheidung, welchen Schultyp oder welches Niveau die Schülerinnen und Schüler nach der Primarschule besuchen, soll im Idealfall von den Lehrpersonen, den Eltern und den Schülerinnen und Schülern gemeinsam gefällt werden.

Als Entscheidungsgrundlage dienen

- die Schulleistungen der 5. Klasse und des ersten Semesters der 6. Klasse (Beobachtungszeit),
- die Einschätzung der möglichen Leistungsentwicklung
- das Arbeits- und Lernverhalten.

Mit in den Entscheidungsprozess einbezogen werden die Beobachtungen der Eltern und die Selbsteinschätzung der Schülerinnen und Schüler.

Das Hauptziel des Übertrittsverfahrens besteht also darin, die Kinder zu demjenigen Schultyp oder derjenigen Anforderungsstufe hinzuführen, wo ihre Fähigkeiten, Kompetenzen und Interessen am besten gefördert werden können.

Der Übertrittsentscheid ist also ein prognostischer Entscheid, bei dem die Lehrpersonen neben den Fähigkeiten der Schülerinnen und Schüler auch deren mutmassliche Entwicklung beurteilen. Als Grundlage dazu dient eine Gesamtbeurteilung.

Dabei kommt den Lehrpersonen eine entscheidende Rolle zu, indem sie sich überlegen, welche Beurteilungselemente in die Gesamtbeurteilung gehören und wie sie diese gewichten. Ebenso liegt es in der Verantwortung der Lehrkräfte nicht ausschliesslich auf die Sachkompetenz zu fokussieren, sondern **die ganzheitliche Entwicklung der Kinder im Auge zu behalten.**

In diesem Sinne ist auch der gemeinsame Zuweisungsantrag zu verstehen: Er ist ein **gemeinsamer Entscheid der Eltern, der Lehrperson und der Kinder** der angesichts von momentan vorliegenden Fakten mit dem Ziel gefällt wird, eine optimale Förderung der Schülerinnen und Schüler in der Sekundarstufe zu ermöglichen.

An dieser Praxis soll grundsätzlich festgehalten werden.

Findet zwischen den Eltern und der Klassenlehrperson keine Einigung statt, fand bisher das so genannte Einigungsgespräch statt. An diesem nahmen Schulleitung und Klassenlehrkraft und Eltern teil. Es wurde oft als belastend empfunden. Insgesamt werden im Kanton Bern derzeit pro Jahr rund 500 solche Gespräche geführt. Das entspricht etwa einem Einigungsgespräch pro 6. Klasse. Dieses Einigungsgespräch wird nun durch die freiwillige Kontrollprüfung ersetzt.

1.2 Warum braucht es eine Kontrollprüfung?

Dass ich mich dafür entscheiden habe, das Einigungsgespräch durch eine freiwillige Kontrollprüfung zu ersetzen, hat verschiedene Gründe:

- Bereits die Umfrage „Wo drückt der Schuh“ aus dem Jahr 2008 kommt zum Schluss, dass das Übertrittsverfahren, insbesondere das Einigungsgespräch, von den Lehrpersonen als belastend erlebt wird.
- Durch die Kontrollprüfung wollen wir die Lehrpersonen so weit wie möglich von diesem Druck entlasten.
Die Kontrollprüfung ist also keinesfalls eine „Übertrittsprüfung“, sondern ein Instrument, das Klarheit schaffen soll, wenn sich Lehrpersonen und Eltern bei der Zuweisung nicht einig sind.
- In einer internen Umfrage spricht sich die Mittelstufenkonferenz von Lehrerinnen und Lehrer Bern LEBE ebenfalls für die Einführung einer Kontrollprüfung aus.

- Schliesslich fordern auch verschiedene Vorstösse im Grossen Rat eine Optimierung des Übertrittverfahrens.

Inwiefern die Kontrollprüfung den Lehrpersonen die erhoffte Entlastung bringt, wird sich in Zukunft zeigen müssen. Die Erziehungsdirektion wird nach zwei Prüfungsdurchgängen die Massnahme evaluieren und die Lehrpersonen dazu befragen. Ich bin aber zuversichtlich, dass sich die Kontrollprüfung bewähren wird.

1.3 Einheitliche Kontrollprüfung

Die Prüfung findet **im deutschsprachigen Kantonsteil** gleichzeitig an zwei Halbtagen statt, mit standardisierten Aufgaben, unter den gleichen Bedingungen und unter Anwendung der gleichen Bewertungskriterien. Die Prüfung dauert pro Fach 90 Minuten und wird von Testleiterinnen und Testleitern durchgeführt. Dies sind Lehrpersonen, die vorgängig einen halben Tag in der Durchführung der Prüfung und der Korrektur geschult werden.

Einige zentrale Merkmale der Prüfung:

- **Geprüft werden die Fächer Mathematik, Deutsch und Französisch.**
Alle angemeldeten Schülerinnen und Schüler absolvieren die Prüfung in den übertrittsrelevanten Fächern Mathematik, Deutsch und Französisch. Eine Prüfung in einzelnen Fächern ist nicht möglich. Alle Prüfungen sind schriftlich, das Fach Französisch umfasst zusätzlich einen mündlichen Prüfungsteil.
- **Die Testergebnisse entscheiden über die Zuweisung zum Schultyp und Niveau.**
Die Prüfung wird von den Testleitungen nach den vorgegebenen Beurteilungskriterien korrigiert und ausgewertet. Die Schulleitung der Primarschule fällt den Übertrittsentscheid aufgrund der Resultate der Kontrollprüfung.
- **Die Erziehungsdirektion definiert die Anforderungen und erarbeitet die Prüfungen**
Die Prüfungsaufgaben werden von der Erziehungsdirektion entwickelt und vorgegeben. Dafür arbeitet sie mit Fachdidaktikern, aber auch mit Lehrpersonen und dem Institut für Bildungsevaluation der Universität Zürich zusammen. Um die Prüfungsaufgaben so sorgfältig wie möglich zu eichen und die Durchführung zu erproben, wurde im März dieses Jahres ein Testlauf mit 250 Kindern durchgeführt. Diese Prüfungsanforderungen werden von der Erziehungsdirektion anhand eines Referenzrahmens definiert. Sie sind auf der Webseite der Erziehungsdirektion einsehbar.
- **Prüfungen finden an 14 Standorten statt**
Die Kontrollprüfungen werden an Schulen der Sekundarstufe I an den folgenden Standorten durchgeführt: Bern, Köniz, Muri, Belp, Thun, Steffisburg, Spiez, Interlaken, Burgdorf, Langnau, Langenthal, Biel, Münchenbuchsee und Lyss.
- **Kosten**
Diese belaufen sich pro Jahr auf rund 350'000 Franken. Darin sind jedoch alle Personal- und Sachkosten enthalten: Die Entwicklung und Eichung der Prüfungsaufgaben, die Entschädigung der Testleiterinnen und -leiter, Korrektur, Stellvertretungskosten, Materialkosten für Prüfungshefte, CDs, usw. Für die Jahre 2013 bis 2015 sind es insgesamt 950'000 Franken.

Ich stelle hohe Ansprüche an die Entwicklung und Durchführung der Prüfung und das hat auch ihren Preis. Der Inhalt der Prüfung muss umfassend und ihre Anforderungen transparent sein. Durch die Standardisierung erlangen wir eine hohe Objektivität. Wenn die Kontrollprüfung alleine massgebend ist für die Zuweisung von Schultyp und Niveau, dann sind wir den Kindern und Eltern diese hohe Qualität schuldig.

Zusammenfassend möchte ich nochmals festhalten: Mit der Einführung der Kontrollprüfung verändert sich das Übertrittsverfahren von der Primarschule in die Sekundarstufe I grundsätzlich nicht und wird in den allermeisten Fällen wie gewohnt ablaufen.

Und das ist auch gut so, denn eines ist klar:

Die Kontrollprüfung kann in keinem Fall die ganzheitliche Beurteilung durch die Lehrperson ersetzen. Ich bin aber überzeugt, dass sie bei Konfliktfällen ein neutrales Instrument sein kann, um die Lehrpersonen zu entlasten.

2 Passepartout: Englisch ab der 5. Klasse

8'000 Schülerinnen und Schüler des 5. Schuljahrs starten am Montag zum Schuljahresbeginn **in allen deutschsprachigen Berner Schulen** erstmals mit Englisch.

Im August 2011 haben die Berner Schulkinder im Rahmen des interkantonalen Fremdsprachenkonzepts „Passepartout“ mit dem Französischunterricht in der 3. Klasse begonnen. Nun, zwei Jahre später, lernen dieselben Kinder die zweite Fremdsprache Englisch, und zwar zusammen mit den Kindern der andern Sprachgrenzkantone Basel-Stadt, Basel-Land (→ 1 Jahr später), Freiburg, Solothurn und Wallis.

Unbekannt wird den Schülerinnen und Schülern die Sprache jedoch nicht vorkommen, zumal sie ihnen aus Songtexten, Filmen und den elektronischen Medien geläufig ist. Die Erwartungen der Kinder sind hochgesteckt.

Die meisten von ihnen freuen sich darauf, denn Englisch ist cool und wird von allen als wichtig und nützlich erachtet. Diese Tendenz bestätigen auch Rückmeldungen aus den Erprobungsklassen.

Von ihnen wissen wir, dass die Kinder mit Eifer und Motivation dabei sind und das spielerische Lernen und Handeln auf dieser Stufe gut ankommt. Und dass die Kinder im Allgemeinen auch mit zwei Fremdsprachen nicht überfordert sind.

2.2 Warum Englisch ab dem 5. Schuljahr?

Dass die Berner Schüler in der 5. Klasse Englisch lernen, steht in Einklang mit dem kantonalen Sprachenkonzept und der Sprachenstrategie der EDK. Die gesamtschweizerische Sprachenstrategie hat zum Ziel, **den Sprachenunterricht in der Schweiz effizienter zu gestalten und zu harmonisieren**. Damit wird ein wichtiger Teil von HarmoS umgesetzt, nämlich die erste Fremdsprache ab dem 3. und die zweite ab dem 5. Schuljahr zu unterrichten.

2005 beschloss der Grosse Rat die Sprachenfolge Französisch vor Englisch und stimmte zwei Jahre später der interkantonalen Vereinbarung zur Vorverlegung und Erneuerung des Fremdsprachenunterrichts in der Volksschule zu.

Damit war der Weg für den frühen Fremdsprachunterricht im Kanton Bern geebnet.

2.3 Die Weiterbildung der Lehrpersonen ist zentral

Bereits bei der Einführung des Französischunterrichts in der dritten Klasse haben die Lehrpersonen mit ihrem Einsatz massgeblich dazu beigetragen, dass der Start des Frühfranzösisch erfolgreich war. Viele machten neben der verlangten methodisch-didaktischen Ausbildung auch Sprachkurse oder Auslandaufenthalte im Zielsprachengebiet oder erwarben Sprachdiplome.

Auch bei der Vorverlegung des Englischunterrichts ist die Weiterbildung der Lehrpersonen eine der wichtigsten Voraussetzungen für den Erfolg. Denn im Unterricht ist der entscheidende Erfolgsfaktor die Lehrperson selbst:

- Ob der Funken ihres inneren Feuers auf die Schülerinnen und Schüler überspringt und
 - ob sie mit ihrer Persönlichkeit die Klasse fürs Englische begeistern können,
- dafür tragen die Lehrpersonen die Verantwortung.

Es ist deshalb ein zentrales Anliegen von mir, dass die Lehrpersonen gezielt und in genügender Zahl weitergebildet werden.

Das Institut für Weiterbildung hat Lehrpersonen methodisch-didaktisch für den Englischunterricht mit Start im 5. Schuljahr vorbereitet. Zusammen mit Beratungs- und Begleitnachmittagen sind es **12 Tage Weiterbildung**.

Auch für Englisch gilt wie für Französisch eine sprachliche Anfangskompetenz auf dem Niveau B2. Ziel ist, dass sie im Laufe der nächsten drei Jahre eine Sprachkompetenz C1 erwerben.

Das Institut für Weiterbildung bietet unentgeltlich entsprechende C1-Sprachkurse an, die speziell auf die Bedürfnisse der Lehrer und Lehrerinnen ausgerichtet sind.

Einige bedeutende Fakten zur Lehrerweiterbildung:

- **Rund 230 Lehrerinnen und Lehrer haben im Hinblick auf das neue Schuljahr den methodisch-didaktischen Kurs mit Schwerpunkt Englisch absolviert.**
- Weitere rund 410 Lehrpersonen haben den Kurs mit Schwerpunkt Französisch besucht. Und 220 von diesen gut 400 Lehrpersonen haben sich im Zusatzmodul Englisch auch noch für das Unterrichten von Englisch qualifiziert
- Ihre Weiterbildung hat sich aber nicht auf die obligatorischen Kurse beschränkt. Bis heute belegten rund 130 Lehrerinnen und Lehrer im Institut für Weiterbildung einen Sprachkurs C1 Französisch oder Englisch, die speziell auf ihre Bedürfnisse ausgelegt sind.
- Weitere rund 330 Lehrpersonen haben ein internationales Sprachzertifikat B2 oder C1 erworben.

An dieser Stelle möchte ich mich bei allen Lehrkräften für ihr Engagement herzlich bedanken. Es freut mich, dass sich die Lehrpersonen auch bei der Vorverlegung des Englischunterrichts stark einsetzen!

Damit stellen sie sicher, dass wir im Kanton Bern einen qualitativ hochstehenden Fremdsprachenunterricht anbieten können.

2.4. Ermutigende Erfahrungen mit der Didaktik der Mehrsprachigkeit

In den letzten zwei Jahren haben wir mit dem neu konzipierten Französischunterricht in der 3. Und 4. Klasse gute Erfahrungen gemacht.

- Es hat sich gezeigt, dass die Kinder wichtige Grundlagen fürs Lernen im Allgemeinen und fürs Sprachenlernen erwerben.
- Mit der Didaktik der Mehrsprachigkeit findet in der Schule das Lernen der Unterrichtssprache sowie der Fremdsprachen vernetzt statt. Analog funktioniert auch der individuelle Spracherwerb.
- Die Kinder lernen eine Sprache **nicht auf Kosten der anderen, sondern mit Hilfe der anderen Sprache**. Es werden Bezüge geschaffen, Unterschiede erforscht und Regelmässigkeiten zwischen den Sprachen gesucht.
- Ziel ist nicht, eine Fremdsprache perfekt zu beherrschen. Die Schülerinnen und Schüler sollen sich vielmehr situationsangepasst verständigen zu können, ohne Angst vor dem Fehlermachen.

Trotz der äusserst anspruchsvollen Aufgabe stehen die meisten Lehrerinnen und Lehrer positiv hinter den didaktischen Neuerungen im Fremdsprachenunterricht.

Auch für die Kinder ist der neue Fremdsprachenunterricht eine Herausforderung, aber eine, die ihnen mehrheitlich Spass macht. Die neun- und zehnjährigen Kinder lernen engagiert und gerne mit „Mille feuilles“ Französisch und freuen sich aufs Englischlernen.

Das Frühfranzösisch legt zudem für die zweite Fremdsprache wichtige Grundlagen:

- Die Kinder erwerben Strategien zum Sprachenlernen.
- Sie lernen, über das eigene Lernen und ihre Lernprozesse nachzudenken und Schlüsse zu ziehen.
- sie lernen, immer besser selbstständig und in Gruppen zu arbeiten,
- und sie merken, dass man Wissen und Erfahrungen, die man in andern Fächern oder ausserhalb der Schule erworben hat, übertragen kann. Sie werden nun bald erfahren, dass sie Vieles, was sie im Französisch gelernt haben, auch im Englisch verwenden können und auch umgekehrt beim Französischlernen vom Englisch profitieren.
- Schliesslich schafft die Auseinandersetzung mit fremden Sprachen ein grösseres Bewusstsein für Sprache allgemein, also auch für die Muttersprache respektive die Unterrichtssprache.

Die letzten beiden Jahre mit dem Projekt „Passepartout“ haben eine ganz wichtige Erkenntnis gebracht:

Die Kinder arbeiten sehr motiviert im frühen Französischunterricht, wenn er altersgemäß ausgestaltet ist. Zusätzlich wissen wir aus den Erprobungsklassen Französisch und Englisch, dass sie im Allgemeinen auch mit zwei Fremdsprachen nicht überfordert sind.

Natürlich gibt es im Französisch und Englisch auch einzelne überforderte Kinder, aber das ist nicht anders als in allen andern Schulfächern auch. Allenfalls sind individuelle Dispensationen möglich.

Fremdsprachige Kinder sind mit zwei Fremdsprachen nicht häufiger überfordert als einsprachige. Im Gegenteil: Da sie bereits zwei- oder mehrsprachig sind, haben sie beim Französisch- und Englischlernen oft sogar einen Vorteil, denn Migrationssprachen sind eine wichtige Ressource insbesondere fürs Französischlernen.

Klar ist:

Die Bedeutung des Englischen und Französischen nimmt in einer weitgehend globalisierten Gesellschaft zu.

Eine einseitige Ausrichtung des Fächerangebots in der Volksschule auf die Kernfächer Mathematik und Deutsch käme dieser gesellschaftlichen Entwicklung nicht entgegen.

Im Gegenteil: Kennzeichnend für die Schule ist gerade die Vielfalt der Fächer. Auch Singen und technisches Gestalten lassen sich mit den Hauptfächern verbinden und können den Unterricht bereichern.

2.5 Die neuen Lehrmittel für den Fremdsprachenunterricht

Wegen der Vorverlegung der Fremdsprachen werden für die sechs Passepartout-Kantone neue Lehrmittel entwickelt.

„Mille feuilles“ für den Französischunterricht kennen wir inzwischen. Es wird vom Schulverlag plus entwickelt und ist ein sehr innovatives Lehrmittel, das die neuesten Erkenntnisse auf dem Gebiet der Fremdsprachendidaktik umsetzt.

Das neue Englischlehrmittel heisst „New World“. Einige Fakten dazu:

- Es stammt aus dem Hause Klett und Balmer
- In seiner Anlage ist es traditioneller gestaltet.
- Es ist eine Weiterentwicklung eines bestehenden Englischlehrmittels
- Gleichzeitig baut es auf den Kompetenzen auf, welche die Kinder in den zwei Jahren Französischunterricht erworben haben.
- Im ersten Jahr gibt es fünf Units zu den Themen Sommerlager, Sport, Formen und Farben, Nahrungsmittel und eine Geschichte, die auf einem englischen Bauernhof spielt.
- „New World“ besteht aus einem mehrwegfähigen Schülerbuch à 32 Franken und einem jährlich anzuschaffenden Arbeitsbuch à 23 Franken. **Die Kosten sind damit ähnlich hoch wie die von „Mille feuilles“.** (Das Einweglehrmittel „Mille feuilles“ enthält pro Jahres-Set sämtliche für den Unterricht notwendigen Teile und kostet 29 Franken.)

Aus finanzieller Sicht spielen für die Gemeinden weniger die Lehrmittelkosten an und für sich eine Rolle, sondern die Tatsache, dass aufgrund der Vorverlegung für vier zusätzliche Jahre Lehrmittel angeschafft werden müssen.

2.6. Lektionentafel

Mit der Einführung des Englischunterrichts verändert sich die Lektionentafel.

Für beide Fremdsprachen stehen im 5. und 6. Schuljahr nur noch je zwei Lektionen zur Verfügung. Dadurch erhöht sich die Zahl der Fremdsprachenlektionen insgesamt nicht. Bisher wurden an der 5. und 6. Klasse insgesamt vier Lektionen Französisch unterrichtet. Auf der Oberstufe gibt es dann für Französisch und Englisch je drei Lektionen.

Gesamthaft erhöht sich dadurch insbesondere die Zahl der Jahreswochenlektionen im Englisch von heute 6 auf 13:

- Bisher waren es in der 7., 8. und 9. Klasse je zwei Lektionen.
- Neu sind es in der 5. und 6. Klasse zwei Lektionen, in der 7., 8. und 9. Klasse je drei Lektionen.

3 Partie francophone:

Dans la partie francophone du canton, la rentrée scolaire 2013/2014 est placée sous le signe de la mise en œuvre de la convention scolaire romande avec

- la généralisation du Plan d'études romand (PER) dans les cantons de Suisse romande,
- une nouvelle numérotation des années scolaires de 1 à 11 et
- l'introduction de l'anglais en 7^e année (anciennement 5^e primaire).

Par ailleurs, la procédure de passage du primaire au secondaire a aussi fait l'objet d'adaptations, toutefois sans l'introduction d'un test.

3.1 Généralisation du Plan d'études romand

Introduit progressivement dès 2011, le PER sera maintenant généralisé à tous les degrés de la scolarité obligatoire, puisqu'il est encore introduit cette année en 4^e, 7^e, 8^e et 11^e (anciennement 2^e, 5^e, 6^e du degré primaire et 9^e secondaire). Cette introduction est réalisée dans presque tous les cantons romands. Pour mémoire, le PER détermine un projet global de formation de l'élève. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e année). Ainsi, c'est l'un des éléments phares de la convention scolaire romande qui est mis en œuvre concrètement par les enseignants dans les classes.

Avec un plan d'études qui permet aux élèves romands de travailler en fonction d'objectifs d'apprentissage communs, il faut maintenant une deuxième étape : mettre à disposition des moyens d'enseignement réactualisés et conformes au PER.

L'harmonisation voulue pour l'espace romand de la formation est en train de se mettre en place. Dans ce contexte, la numérotation des années scolaires dans la partie francophone est adaptée à celle du PER et des moyens d'enseignement et elle prend en compte les 11 années de la scolarité obligatoire : 1^{re} et 2^e pour l'école enfantine, 3^e à 8^e pour le degré primaire et 9^e à 11^e pour le degré secondaire I.

3.2 Anglais au primaire, dès la 7^e année

Comme dans la partie germanophone du canton, les élèves de 7^e année (anciennement 5^e primaire) débutent l'apprentissage de l'anglais. Tous les cantons romands introduisent cet enseignement, GE et VD l'introduiront en 2014 respectivement en 2015.

Une phase pilote de deux ans a permis d'adapter le nouveau moyen d'enseignement d'anglais intitulé « MORE! » au contexte romand. Selon une enquête menée au niveau romand, cette expérimentation a montré que les enseignants, les élèves et les parents sont satisfaits des contenus et que les apprentissages des élèves sont positifs. Dans la partie francophone, ce sont les écoles primaires de St Imier, Renan, Sonvilier et de Tramelan qui ont participé à cette mise à l'épreuve, avec des résultats qui confirment l'enquête romande.

La grille horaire a été adaptée et 11 leçons d'anglais (2 leçons en 7^e, 8^e, 9^e et 10^e et 3 leçons en 11^e) sont à disposition pendant la scolarité obligatoire. Pour l'allemand, dont l'introduction en 5^e (anciennement 3^e primaire) date de 2002, la dotation horaire a été peu modifiée, pour arriver à 20 leçons sur la scolarité obligatoire suite à la réduction d'une leçon en 11^e. Cette différence (11 et 20) s'explique par l'importance que conserve l'allemand pour les jeunes de la partie francophone, notamment au niveau professionnel, et parce que l'anglais, en tant que 2^e langue étrangère, profite de l'apprentissage déjà effectué en allemand, comme je l'ai expliqué tout à l'heure par le biais de la didactique plurilingue.

3.3 Modifications dans la procédure de passage

La procédure de passage actuelle a globalement fait ses preuves ces dernières années. Néanmoins, elle est ressentie comme trop longue, puisqu'elle comprend le 2^e semestre de 7^e (rapport d'évaluation pris en compte), le premier semestre de 8^e (décision d'orientation de l'école primaire) et le premier semestre de 9^e (orientation définitive par l'école secondaire). Elle est aussi ressentie comme trop lourde, notamment lorsque les avis des enseignants, des parents et des élèves divergent. Dès cette année, l'entretien de conciliation qui était organisé en cas de divergence sera supprimé et la procédure de passage se déroulera uniquement en 8^e année (anciennement 6^e année primaire). Il s'agit toujours d'orienter les élèves le mieux possible vers le degré secondaire I, en déterminant quelle section et quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) correspondent à leurs aptitudes et à leur développement présumé.

Ich gebe nun das Wort an Erwin Sommer weiter. Er wird sie über

- REVOS 2012
- Optimierung der Sek I
- den Wassersicherheitscheck und

4 Schlusswort und Ausblick (Fortsetzung)

Abschliessend möchte ich das Feld etwas öffnen und den Blick auf das gesamte Bildungsumfeld richten. Im Sinne **einer kurzen Standortbestimmung** weise ich auf die wichtigen Etappen der bisherigen Bildungspolitik im Kanton Bern hin und mache einen Ausblick auf die folgenden Jahre.

In den Bildungsstrategien 2005 und 2009 haben wir Handlungsfelder und Massnahmen definiert, die eine hohe Priorität aufweisen. Regierungsrat und Grosser Rat haben diese diskutiert und verabschiedet. Es freut mich und erfüllt mich mit einer gewissen Genugtuung, dass sich alle geplanten Massnahmen an den Bildungsinstitutionen entweder in Umsetzung befinden oder abgeschlossen sind.

An der Volksschule sind dies im Wesentlichen:

- ✓ **Die familienfreundliche Schule:** Mit der Revision 2008 des Volksschulgesetzes wurde die flächendeckende Einführung der Tagesschulen und der Blockzeiten verankert. Die Umsetzung ist bereits weitgehend erfolgt.
- ✓ **Die Integration:** In der Verordnung über die Besonderen Massnahmen (BMV) definierte der Regierungsrat 2007, wie Integration leistungsschwächerer Schülerinnen und Schüler erfolgen soll. Die Umsetzung ist derzeit im Gang.
- ✓ **Das Fremdsprachenkonzept:** Der Grosse Rat ratifizierte die entsprechende Kooperationsvereinbarung 2007. Seit Sommer 2011 wird die Fremdsprachenvorverlegung Schritt für Schritt realisiert.
- ✓ **Die Stärkung der Schuleingangsphase:** REVOS 2012 schuf die rechtliche Grundlage, damit interessierte Gemeinden freiwillig die Basisstufe oder einen Cycle élémentaire einführen können.
- ✓ **Die Neue Finanzierung der Volksschule:** Auf den Beginn des Schuljahrs 2012/2013 wurde die Finanzierung der Volksschule auf das neue Finanzierungssystem umgestellt.
- ✓ **Verstärkte Unterstützung der Lehrpersonen und Schulleitungen:** Die Erziehungsdirektion stellt den Schulen sogenannte SOS-Lektionen zur Verfügung. Diese ermöglichen eine rasche und unbürokratische Hilfe.
- ✓ **Die gestaffelte Einführung des plan d'études romand**, die seit Sommer 2011 im Berner Jura und in Bienne francophone stattfindet.

Daneben werden ebenfalls die Gesundheitsförderung und die Schulsozialarbeit stärker unterstützt und – wie sie heute gesehen haben – das Übertrittsverfahren Primarstufe - Sekundarstufe I wird verbessert.

Auch auf den andern Bildungsstufen haben wir dringende notwendige Vorhaben umgesetzt. Auf der Mittelschul- und Berufsbildungsebene realisierten wir unter anderem das Case Management Berufsbildung, koordinierten zusammen mit den andern Direktionen die Brückenangebote und leiteten die Berufsschulorganisation 08 in die Wege.

Auf Hochschulebene gelang es mit einer Revision der Universitätsgesetzes die Autonomie der Hochschulen zu vergrössern, ihnen mehr Handlungsspielraum zu geben und bei der Finanzierung ein Beitragssystem zu verwirklichen.

4.1 Ausblick

Für die nächste Zukunft bestehen in der Volksschule kaum mehr Reformprojekte an.

Es handelt sich im Wesentlichen um:

- der Lehrplan 21 für die Volksschule – wobei dies wie vor den Sommerferien dargestellt – nicht eine Strukturreform ist, sondern ein Anlass zur Unterrichtsentwicklung, also ein „Kerngeschäft“ der Lehrerinnen und Lehrer,
- die Quarta-Lösung für die Mittelschulen, die auch eine Auswirkung auf die Oberstufe (9. Schuljahr) hat.

Im Zentrum soll in den nächsten Jahren die Entwicklung des Unterrichts an sich stehen.

Lehrpersonen sollen sich um ihr Kerngeschäft kümmern können und dafür möglichst stabile Verhältnisse vorfinden.

Wir werden sie durch optimale Anstellungsbedingungen möglichst gut unterstützen. Dazu bin ich sehr froh, dass sich im Rahmen der LAG-Revision nun hinsichtlich der zweiten Lesung ein Kompromiss abzeichnet und dank der Sparmassnahmen im ASP-Prozess auch für die nächsten Jahre ein konstanter Lohnaufstieg von 1,5 % pro Jahr finanziert wird.

Aus meiner Sicht stehen in den nächsten Jahren namentlich zwei Hauptachsen der Bildungspolitik im Vordergrund:

1. Schul- und Unterrichtsentwicklung „von unten“:

In den Volksschulen soll ein besonderer Akzent auf die Weiterentwicklung des Unterrichts gelegt werden. Dazu dient einerseits die Einführung des Lehrplans 21 und andererseits das **Projekt „Pädagogischer Dialog“**, mit welchem Freiräume bewusst gemacht, genutzt und erweitert werden sollen.

2. Verbesserung der Anstellungsbedingungen

Von zentraler Bedeutung ist, dass wir im Lehreranstellungsgesetz eine verlässliche Gehaltsentwicklung verankern können. Wichtig ist auch das Pensionskassengesetz: es soll einen guten Übergang vom Leistungsprimat ins Beitragsprimat garantieren.

Zusammenfassend möchte ich nochmals auf die wesentlichen Punkte der heutigen Medienkonferenz zurückkommen:

- 1) Die Kontrollprüfung ist ein Instrument für die Lehrpersonen, sich im Konfliktfall von schwierigen Einigungsgesprächen zu entlasten.
- 2) Der Englischunterricht im 5. Schuljahr führt die Grundidee von Passepartout konsequent weiter.

In der Fremdsprachendidaktik wird sichtbar, dass das Lernen von zwei Fremdsprachen auf der Primarstufe gegenseitig befriedigend sein kann.

**Medienkonferenz «Schuljahresbeginn» der Erziehungsdirektion
9. August 2013, Schule Spiegel Bern**

Schuljahresbeginn 2013/14

Zweijähriger Kindergarten für alle

**Referat von Herrn Erwin Sommer, Vorsteher Amt für
Kindergarten, Volksschule und Beratung**

Es gilt das gesprochene Wort.



Sehr geehrte Damen und Herren

Ich freue mich, Sie heute erstmals als Vorsteher des Amtes für Kindergarten, Volksschule und Beratung zu folgenden Themen informieren zu können:

- REVOS 2012
- Optimierung Sek I
- Wassersicherheitscheck

1 REVOS 2012

Ab 1. August 2013 tritt das revidierte Volksschulgesetz in Kraft.

Damit wird das Angebot des zweijährigen Kindergartens für alle Gemeinden verbindlich.

Der Kindergarten ist neu Teil der elfjährigen Volksschule und dauert zwei Jahre. Trotzdem bleibt der Kindergarten eine eigenständige Stufe, in welcher das Spielen und Verweilen an einer Sache grosse Bedeutung hat.

Die Kinder treten neu nach erfolgtem viertem Altersjahr in den Kindergarten ein. Eltern können ihr Kind eine Jahr später in das erste Kindergartenjahr eintreten lassen oder das erste Jahr mit reduzierter Unterrichtszeit besuchen lassen.

Damit soll den Kindern ein entwicklungsgerechter Start in die Kindergarten- bzw. Schulzeit ermöglicht werden.

Dieser Start ist für alle Kinder und Eltern ein besonderes Ereignis. Ich wünsche an dieser Stelle allen Kindern und Eltern einen guten Start und anschliessend eine unbeschwerliche und spannende Zeit im Kindergarten.

Noch etwas Statistik: Im Schuljahr 2013/14 werden rund 960 Kindergartenklassen geführt (im Schuljahr 2012/13 waren es 926)

1.1 Zur Basisstufe

Das revidierte Volksschulgesetz ermöglicht es interessierten Gemeinden eine Basisstufenklasse zu führen.

Etliche Gemeinden nutzen diesen Freiraum zur Gestaltung der Schuleingangsphase: Ab Schuljahr 2013/14 werden in 20 Gemeinden insgesamt 33 Basisstufenklassen geführt.

Die Verteilung der Klassen im Kanton ist sehr ausgewogen: Sowohl in städtischen wie in ländlichen Gebieten konnte so die Schulorganisation optimiert und für die Kinder ein wohnortsnaher Schulbesuch ermöglicht werden.

Besonders erwähnen möchte ich hier das linke Zulggebiet, wo die vier Gemeinden Homberg, Horrenbach-Buchen, Schwendibach und Teuffenthal zusammen eine gemeinsame Schulorganisation bilden und an ihren drei Standorten drei Basisstufen-Klassen führen werden.

Das Führen einer Basisstufenklasse löst in etlichen Gemeinden weniger hohe Mehrkosten aus als ursprünglich angenommen. Dies ermöglicht der Erziehungsdirektion die Planung von weiteren Basisstufenklassen.

Wir stellen aber auch erfreut fest, dass die Gemeinden nicht nur die Optimierung der Schulorganisation im Auge haben: Mit viel Sorgfalt und Umsicht werden Vor- und Nachteile der Einführung einer Basisstufenklasse geprüft, bevor ein Gesuch gestellt wird.

1.2 Cycle élémentaire

Für das neue Schuljahr konnten wir auch drei Cycle élémentaire bewilligen, zwei im französischsprachigen, einen im deutschsprachigen Kantonsteil. In diesem Modell werden Kindergarten- und Primarstufenkinder weitgehend in den traditionell getrennten Klassen unterrichtet. Ein Teil des Unterrichts wird in stufenübergreifenden Gruppen geführt. Ab Schuljahr 2014/15 sind weitere 7 Cycle élémentaire mit insgesamt 14 Klassen geplant. Wir freuen uns, dass auch diese Form der Zusammenarbeit von Kindergarten und ersten Schuljahren der Primarstufe im Kanton Bern Anklang findet.

Allen Schulleitungen und insbesondere allen Lehrkräften – sei es im Kindergarten, in der Basisstufe oder im Cycle élémentaire – wünsche ich viel Erfolg und gutes Gelingen!

2 Optimierung Sekundarstufe I

Für das 9. Schuljahr haben wir uns zwei Ziele gesetzt:

- Die Schülerinnen und Schüler können sich gezielt auf den Einstieg in die Lehre oder die weiterführende Schule vorbereiten
- Die Motivation für das Lernen bleibt hoch, auch nach Abschluss eines Lehrvertrags

Zahlreiche Berner Schulen leisten hier bereits Hervorragendes.

Wir freuen uns darüber, wenn Schulen eigene, spannende Wege gehen.

In einer Broschüre (Das 9. Schuljahr: Vier Bausteine zur Unterrichtsgestaltung), welche diesen Herbst erscheint, haben wir Beispiele guter Praxis gesammelt, um Lehrpersonen Ideen und Anstösse zu liefern. Um ihnen Mut zu machen, mit den Schülerinnen und Schülern gemeinsam den eigenen Weg zu suchen. Wir unterstützen damit Schulen dabei, ähnliche Wege zu gehen.

Wir stellen den Schulen in dieser Broschüre vier Bausteine für das 9. Schuljahr zur Auswahl, welche vor Ort sinnvoll kombiniert werden können:

- Deutsch und Mathematik im Lernatelier
- MINT-Fächer und Fremdsprachen im Wahlfachangebot
- Projekte
- Einblicke in die Berufswelt

3 Wassersicherheitscheck

Der Wasser-Sicherheits-Check (WSC) wird an den Primarschulen des Kantons Bern ab dem Schuljahr 2013/14 verbindlich eingeführt. Mit dem WSC wird getestet, ob sich ein Kind nach einem unfreiwilligen Sturz ins Wasser selber an den Beckenrand oder ans Ufer retten kann.

Wer den WSC bestehen will, muss folgende Aufgaben hintereinander und ohne Unterbrechung lösen: Ins tiefe Wasser purzeln, 1 Minute an Ort über Wasser halten, 50 Meter schwimmen.

Der Test soll mit allen Schülerinnen und Schülern bis spätestens Ende des 4. Schuljahres der Primarstufe durchgeführt werden. Es ist sinnvoll, die Elemente des WSC vorgängig mit den Schülerinnen und Schülern zu üben. Die Kinder, die den Test bestanden haben, erhalten gratis den WSC-Ausweis. Bei Nichtbestehen des WSC müssen die Eltern informiert und den betroffenen Kindern soll die Möglichkeit gegeben werden, den WSC bis spätestens Ende des 6. Schuljahres der Primarstufe erfolgreich zu absolvieren.

Primär sind die Eltern dafür verantwortlich, dass ihre Kinder das Schwimmen erlernen. Im Rahmen des Sportunterrichts kann die Schule jedoch einen wertvollen Beitrag dazu leisten und die Eltern darin unterstützen.

Die Reaktionen der Schulen und Gemeinden sind grösstenteils positiv. Eine beachtliche Zahl von Schulen führt den WSC bereits im aktuellen Schuljahr durch und es wurden bis anhin bei der ERZ über 3'400 WSC-Ausweise bestellt.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit!

Factsheet:

Schülerstatistik Schuljahresbeginn 2013/14

9100 Kinder im ersten Kindergartenjahr

Für 100'000 Kinder beginnt am 12. August das neue Schuljahr. Dies sind etwa gleichviele wie im vergangen Jahr.

Am kommenden Montag beginnt das neue Schuljahr. Die obligatorische Volksschule umfasst neben der Primarstufe und der Sekundarstufe I neu auch den zweijährigen Kindergarten. Für rund 9'100 Kinder beginnt am Montag die obligatorische Schulzeit mit dem Eintritt in das erste Kindergartenjahr.

Nach Schätzung der Erziehungsdirektion dürfte mit dem Eintritt dieser rund 9'100 Kinder die Talsohle der rückläufigen Schülerzahlen überschritten sein. Die Anzahl Kinder pro Jahrgang nimmt zu. In den nächsten paar Jahren rechnen wir mit einer Jahrgangsgrösse von rund 9'300 Kindern.

Im jetzt beginnenden Schuljahr 2013/14 besuchen rund 18'200 Kinder den Kindergarten. Das sind die so genannte fünf- und sechsjährigen Kinder.

Insgesamt besuchen im ganzen Kanton Bern wiederum rund 100'000 Kinder und Jugendliche die öffentlichen Kindergärten und Schulen, etwa gleich viele wie im vorangegangenen Schuljahr 2012/13.

Im zu Ende gegangenen Schuljahr 2012/13 wurden im Kanton Bern 5'344 Kindergarten- und Schulklassen geführt. Im neuen Schuljahr werden es etwa gleich viel sein.

Gemäss der aktualisierten Datenbank über die Schul-Organisationseinheiten gibt es im Kanton im neuen Schuljahr 506 Schul-Organisationseinheiten mit insgesamt 1'224 Schulstandorten.





Rentrée scolaire 2013/2014 dans la partie francophone du canton de Berne

Généralisation du PER et anglais au primaire

9 août 2013 – Communiqué de presse; Direction de l'instruction publique

Plus de 9200 élèves prendront le chemin de l'école le 19 août dans le Jura bernois et la région biennoise. Avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO), tous les enfants fréquenteront les deux années d'école enfantine, désormais intégrées dans la scolarité obligatoire de 11 ans. La mise en œuvre de la convention scolaire romande avec la généralisation du Plan d'études romand (PER), une nouvelle numérotation des années scolaires (de 1 à 11) et l'introduction de l'anglais au primaire figurent parmi les nouveautés de cette rentrée. Autre modification importante, la procédure de passage du primaire au secondaire est adaptée.

Changement de statut pour les 1675 élèves qui fréquentent l'école enfantine : la scolarité obligatoire commence pour eux. Le canton de Berne introduit l'école enfantine obligatoire de deux ans, comme prévu par l'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau suisse (HarmoS). Les communes qui le souhaitent peuvent introduire un cycle élémentaire («Basisstufe»), qui comportent des formes de collaboration et d'enseignement en commun pour les élèves de 4 à 8 ans. Les communes disposant de petits effectifs peuvent également former, à titre exceptionnel, une classe qui réunit les élèves de l'école enfantine et ceux des premières années du degré primaire pour tout ou partie de l'enseignement, l'objectif étant de permettre aux plus jeunes d'être scolarisés à proximité de leur domicile.

La rentrée scolaire 2013/2014 est aussi placée sous le signe de la convention scolaire romande (CSR) avec la mise en œuvre progressive du Plan d'études romand (PER) dans les cantons de Suisse romande. Introduit dès 2011, le PER est généralisé à tous les degrés de la scolarité obligatoire, puisqu'il est introduit en 4^e, 7^e, 8^e et 11^e (anciennement 2^e, 5^e, 6^e primaires et 9^e secondaire). Dans ce contexte, la numérotation des années scolaires y est adaptée et prend en compte les 11 années de la scolarité obligatoire : 1^{re} et 2^e pour l'école enfantine, 3^e à 8^e pour le degré primaire et 9^e à 11^e pour le degré secondaire I. Les enseignants ont suivi les formations spécifiques proposées par la HEP-BEJUNE et les élèves profitent de diverses nouveautés, comme le « projet individuel » en 11^e ou l'anglais dès la 7^e.

L'anglais au primaire

Les élèves de 7^e année (anciennement 5^e primaire) débutent l'apprentissage de l'anglais. Cette introduction au degré primaire découle de la stratégie d'enseignement des langues à l'école obligatoire décidée en 2004 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) puis inscrite dans le concordat HarmoS et la CSR. Le nouveau moyen d'enseignement d'anglais intitulé « More! » a été adapté au contexte romand au cours d'une phase pilote de deux ans. Selon une enquête menée au niveau romand, cette expérimentation a montré que les enseignants, les élèves et les parents sont satisfaits des contenus et que les apprentissages des élèves sont positifs. La collection « English in Mind » sera utilisée au degré secondaire et la phase pilote pour l'adaptation du moyen débutera cet automne. Les enseignants généralistes ont été formés sur une base volontaire aux niveaux linguistique (B2) et didactique.

La procédure de passage du primaire au secondaire I

La procédure de passage actuelle a globalement fait ses preuves ces dernières années. Néanmoins, elle est ressentie comme trop longue et trop lourde, notamment lorsque les avis des enseignants, des parents et des élèves divergent. Dès cette année, l'entretien de conciliation qui était organisé en cas de divergence sera supprimé et la procédure de passage se déroulera uniquement en 8^e année (anciennement 6^e année primaire). Il s'agit toujours d'orienter les élèves le mieux possible vers le degré secondaire I, en déterminant quelle section et quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) correspondent à leurs aptitudes et à leur développement présumé.

Le déroulement de cette procédure est le suivant : à la fin du premier semestre de 8^e année, la fiche de passage indique l'orientation provisoire de l'élève proposée par le corps enseignant ; les parents et les élèves complètent ce document en faisant part de leur point de vue concernant cette orientation ; avant la mi-février, un entretien de passage permet au maître ou à la maîtresse de classe, à l'élève et aux parents de faire le point sur l'orientation provisoire de l'école, de prendre en compte les attentes de l'élève et de ses parents et de préciser à l'élève les domaines dans lesquels ses compétences sont bonnes ou à améliorer. Le deuxième semestre de 8^e année devient le semestre probatoire qui permet de confirmer ou non la décision d'orientation provisoire. Au terme de la 8^e année, la direction d'école décide de l'orientation définitive de l'élève au degré secondaire I.

Dans la partie francophone du canton, le premier semestre de 9^e n'a donc plus de caractère provisoire.

La rentrée scolaire en chiffres

Environ 9220 élèves prendront le chemin de l'école obligatoire. Ils se répartiront dans 491 classes soit un effectif moyen par classe de quelque 18,7 élèves. A l'école enfantine, 1589 élèves répartis dans 84 classes commenceront leur première ou leur deuxième année. Par rapport à l'année scolaire

passée, quatre classes ont été ouvertes et une fermée.

Pour les autres modèles du cycle d'entrée, 172 élèves suivront l'enseignement dans les 6 classes du cycle élémentaire et les 3 classes comprenant des élèves de l'école enfantine et des premières années du degré primaire. Aux degrés primaire et secondaire (3^e à 11^e années), les 378 classes régulières compteront 7295 élèves, soit un effectif moyen de 19,2. Par rapport à l'année écoulée, trois classes ont été ouvertes et une fermée. De plus, 164 élèves seront scolarisés dans 19 classes de soutien ou d'introduction (3^e année en 2 ans).

Transition primaire – secondaire I

Cette année, 853 élèves dont 426 filles ont passé du degré primaire au degré secondaire. Cela représente une augmentation de 60 élèves par rapport à l'année passée. La répartition des élèves entre les trois sections du secondaire reste relativement stable (section préparant aux écoles de maturité (p) 39 %, section moderne (m) 38 %, section générale (g) 23 %).

Documentation

- [Exposé de Bernhard Pulver, conseiller d'Etat et Directeur de l'instruction publique du canton de Berne, Rentrée scolaire 2013 - Examen de contrôle facultatif et anglais dès la 5e année primaire](#)
(PDF, 125 Ko, 14 pages)
- [Exposé d'Erwin Sommer, chef de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, Rentrée scolaire 2013 Deux années d'école enfantine pour tous](#)
(PDF, 63 Ko, 4 pages)
-

© Canton de Berne

<http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.html>

**Conférence de presse de la Direction de l'instruction publique
9 août 2013, école Spiegel de Berne**

Rentrée scolaire 2013

**Examen de contrôle facultatif et anglais
dès la 5^e année primaire**

**Exposé de Bernhard Pulver, conseiller d'Etat et Directeur
de l'instruction publique du canton de Berne**

Le discours prononcé fait foi.



Mesdames, Messieurs,
Chères et chers journalistes,
Chères enseignantes, chers enseignants,

Je suis heureux de vous accueillir ici, à l'école Spiegel de Berne, pour cette conférence de presse sur la rentrée 2013. C'est un lieu très particulier puisque vous vous trouvez là dans une salle où, dès la semaine prochaine, les premières classes de 5^e année primaire démarreront l'anglais à l'école.

Lundi, c'est la rentrée.

Lundi, quelque 100 000 élèves au total rejoindront les bancs des écoles et des écoles enfantines du canton. Lundi, les plus jeunes auront le cœur qui battra encore plus fort que les autres.

Lundi, ils seront 9 100 en effet à prendre le chemin de l'école pour la première fois.

Pour eux, cette première année d'école enfantine constitue le début de leur scolarité obligatoire. La scolarité obligatoire comprend désormais, outre le degré primaire et le degré secondaire I, les deux années d'école enfantine.

Pour beaucoup d'enfants, le premier jour à l'école enfantine est **un grand saut dans l'inconnu**. Je pense là

- au chemin de l'école, qu'ils parcourront tous les jours ;
- à la classe, dans laquelle ils devront trouver leur place ;
- à l'enseignant ou à l'enseignante, avec qui ils vont tisser des liens ;
- aux nouveaux jeux et aux nouveaux travaux, qu'il leur faudra apprendre !

Réunir des enfants de cinq et six ans au sein d'un groupe harmonieux dans lequel tous se sentent bien est un défi pour chaque enseignant et chaque enseignante.

J'ai un grand respect pour cette tâche, car écouter, tenir compte des autres, travailler seul ou en groupe sur un sujet donné apparaissent comme des montagnes à cet âge.

Lors du dernier programme d'allègement budgétaire, le Conseil-exécutif a donné un signal fort aux enseignants et enseignantes de la scolarité obligatoire, un signal qui constitue **une marque de reconnaissance** envers leur travail, un beau travail certes, mais aussi un travail qui leur demande beaucoup.

Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS), le Conseil-exécutif a en effet décidé, pour des raisons liées à la politique de la formation, de renoncer à une nouvelle réduction des prestations dans le domaine de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire en général.

Par cette décision, le Conseil-exécutif entend aussi tenir sa promesse, celle de ne pas aller au-delà de la « ligne rouge » atteinte à l'occasion du programme d'économie 2012.

Le fait de renoncer à des économies supplémentaires dans le domaine de l'école obligatoire est une exigence que nous avons posée clairement lors de la discussion sur le programme d'économie 2012. Dans le rapport concernant l'EOS, le Conseil-exécutif indique quelles mesures pourraient être prises si les coûts devaient encore être réduits. Il rejette toutefois explicitement les mesures qui, certes seraient nécessaires pour éliminer le déficit structurel, mais qui engendreraient des coupes dans les prestations. C'est maintenant au Grand Conseil de trancher.

Aujourd'hui, j'aimerais aborder les thèmes suivants :

- la possibilité d'un examen de contrôle en lieu et place de l'actuel entretien de conciliation dans le cadre de la procédure de passage au degré secondaire I,
- le projet Passepartout avec l'introduction de l'anglais dès la 5^e année primaire,
- les nouveautés dans la partie francophone du canton,
- un bilan et les perspectives pour les années à venir.

1 Passage au degré secondaire I: un examen de contrôle facultatif remplace l'entretien de conciliation

La première amélioration importante que nous avons apportée cette année concerne la procédure de passage du primaire au secondaire I **dans la partie germanophone du canton**. La première étape de la procédure reste la même : le passage s'effectue sur la base d'une recommandation du maître ou de la maîtresse de classe. La nouveauté arrive ensuite : lorsque les parents et l'enseignant ou l'enseignante ne parviennent pas à s'entendre sur une proposition commune d'orientation, il est possible de faire passer un examen de contrôle à l'enfant. Cet examen remplace l'actuel entretien de conciliation qui était ressenti comme pesant par l'ensemble des parties prenantes. Il est **facultatif** pour chaque enfant, c'est-à-dire que ce sont les parents qui décident s'ils veulent ou non inscrire leur enfant à l'examen.

Il faut rappeler là un point essentiel : l'examen de contrôle n'est envisagé que lorsque les parents et l'enseignant ou l'enseignante ne réussissent pas à trouver un terrain d'entente.

1.1 Quelle est la procédure actuelle ?

Dans le canton de Berne, les élèves entrent au degré secondaire I à l'issue de la 6^e année primaire. Dans l'idéal, la décision d'orienter un élève vers un niveau ou un type de classe doit être prise d'un commun accord entre les enseignants et enseignantes, les parents et l'élève lui-même.

Servent de base à cette décision

- les résultats obtenus en 5^e année primaire et durant le premier semestre de 6^e (période d'observation),
- l'estimation du développement présumé de l'enfant,
- l'attitude face au travail et à l'apprentissage.

Entrent également en ligne de compte les observations des parents et l'autoévaluation de l'élève.

Le principal objectif de la procédure de passage est d'orienter les enfants vers le type d'école et, le cas échéant, le niveau d'exigences qui leur permettront de développer au mieux leurs aptitudes, leurs compétences et leurs intérêts.

La décision de passage est donc un pari sur l'avenir, une décision dans laquelle les enseignants et enseignantes évaluent les capacités des élèves mais aussi leur potentiel de développement. Cette décision est donc prise sur la base d'une évaluation globale.

Les enseignants et enseignantes ont un rôle essentiel à jouer à ce niveau, car c'est à eux qu'il revient de décider quels éléments doivent entrer dans l'évaluation globale et de les pondérer. Il leur incombe aussi de ne pas prendre seulement en compte les compétences scolaires de l'élève mais bien plus de considérer **le développement de l'enfant dans son ensemble**.

C'est aussi de cette manière qu'il faut comprendre la proposition commune d'orientation : c'est une **décision conjointe des parents, du maître ou de la maîtresse de classe et de l'élève**, prise sur la base d'éléments factuels constatés au moment du passage, dans le but d'offrir à l'élève le meilleur encouragement possible au degré secondaire I.

Nous nous tenons à ce principe.

Jusqu'à présent, dans les cas où les parents et le maître ou la maîtresse de classe ne parvenaient pas à s'accorder, un entretien de conciliation était organisé entre la direction d'école, le maître ou la maîtresse de classe et les parents. Ce moment était souvent considéré comme pénible. Dans le canton de Berne, environ 500 entretiens de ce type avaient lieu chaque année, ce qui correspond à un entretien de conciliation pour six classes environ. Cet entretien est désormais remplacé par l'examen de contrôle facultatif dans la partie germanophone du canton.

1.2 Pourquoi un examen de contrôle est-il nécessaire ?

Différentes raisons ont motivé ma décision de remplacer l'entretien de conciliation par un examen de contrôle facultatif :

- L'enquête « Où le bât blesse-t-il ? » menée en 2008 avait déjà mis en évidence le fait que la procédure de passage, et en particulier l'examen de conciliation, était ressentie comme pesante par les enseignants et enseignantes.

- En instaurant un examen de contrôle, nous souhaitons réduire la pression qui pèse sur les épaules des enseignants et enseignantes. **L'examen de contrôle ne constitue ainsi en aucun cas un « examen de passage », mais bien un instrument destiné à clarifier la situation lorsqu'enseignants et parents n'ont pas le même souhait d'orientation pour l'élève.**
- Dans le cadre d'une enquête interne, l'association Enseignantes et Enseignants Berne (LEBE) s'est également exprimée en faveur de la mise en place d'un examen de contrôle.
- Enfin, plusieurs interventions déposées au Grand Conseil ont demandé une optimisation de la procédure de passage.

Le futur nous dira dans quelle mesure cet examen de contrôle décharge effectivement les enseignants et enseignantes. La Direction de l'instruction publique évaluera cette nouvelle procédure après deux sessions d'examen et interrogera les membres du corps enseignant. Je suis cependant confiant à ce sujet.

1.3 Un examen de contrôle standardisé

L'examen se déroulera simultanément **dans l'ensemble de la partie germanophone du canton**, sur deux demi-journées. Les exercices, standardisés, seront proposés dans les mêmes conditions à tous les enfants puis évalués selon les mêmes critères. L'examen durera 90 minutes par discipline et sera encadré par des responsables de test, des enseignants et enseignantes qui auront au préalable reçu une formation spécifique d'une demi-journée.

Voici maintenant quelques caractéristiques de cet examen :

- **L'examen portera sur les mathématiques, l'allemand et le français.**
Tous les élèves inscrits passeront l'examen dans ces trois disciplines comptant pour la promotion. Il ne sera pas possible de ne passer l'examen que dans l'une ou l'autre des disciplines. Toutes les épreuves seront écrites. L'épreuve de français comportera en plus une partie orale.
- **Les résultats de l'examen détermineront l'orientation vers un type d'école et un niveau.**
L'examen sera corrigé et évalué par les responsables de test selon des critères établis au préalable. La direction de l'école primaire prendra la décision d'orientation sur la base des résultats de l'examen.
- **La Direction de l'instruction publique définit les exigences et élabore les sujets d'examen.**
Les sujets d'examen sont développés et prescrits par la Direction de l'instruction publique. Dans cette tâche, elle est assistée de didacticiens et didacticiennes des disciplines, mais aussi d'enseignants et d'enseignantes et de l'Institut für Bildungsevaluation de l'Université de Zurich. Pour tester les épreuves et leur organisation, un examen type a été réalisé en mars auprès de 250 enfants. Les exigences ont été définies par la Direction de l'instruction publique à l'aide d'un cadre de référence. Elles sont présentées sur son site Internet.
- **Les examens auront lieu sur 14 sites.**
Les examens seront menés dans les écoles du degré secondaire I des communes suivantes : Berne, Köniz, Muri, Belp, Thoune, Steffisburg, Spiez, Interlaken, Berthoud, Langnau, Langenthal, Bienne, Münchenbuchsee et Lyss.

- **Coûts**

Ils s'élèvent à environ 350 000 francs par an, frais de personnel et de matériel inclus : élaboration et test des sujets, indemnités aux responsables des tests, correction, frais de remplacement, matériel tels que les copies d'examen, CD, etc. Cela représente au total 950 000 francs pour les années 2013 à 2015.

Je me suis montré exigeant dans le développement et la conduite de cet examen et cela a un prix. Le contenu de l'examen se doit d'être complet et les exigences transparentes. La standardisation permet une grande objectivité. Cet examen étant seul déterminant dans la décision d'orientation, nous sommes tenus, vis-à-vis des enfants et de leurs parents, d'en garantir la qualité.

Pour finir sur ce sujet, j'aimerais rappeler que l'introduction de l'examen de contrôle ne modifie pas fondamentalement la procédure de passage du primaire au secondaire I et que la très grande majorité des décisions continueront d'être prises comme actuellement. Et c'est bien qu'il en soit ainsi car une chose est sûre :

L'examen de contrôle ne peut en aucun cas remplacer une évaluation globale de l'élève par l'enseignant ou l'enseignante. Je suis toutefois convaincu qu'en cas de conflit, il peut constituer un instrument neutre propre à décharger les enseignants et enseignantes.

2 Passepartout : l'anglais à partir de la 5^e année primaire

8 000 élèves de 5^e année primaire recevront lundi leur première leçon d'anglais **dans toutes les écoles germanophones du canton de Berne**.

En août 2011, les écoliers bernois germanophones avaient commencé à apprendre le français dès la 3^e année primaire dans le cadre du nouveau concept intercantonal d'enseignement des langues étrangères Passepartout. Deux ans plus tard, ces mêmes enfants vont apprendre une deuxième langue étrangère, l'anglais, en même temps que leurs camarades de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne (une année plus tard), de Fribourg, de Soleure et du Valais.

L'anglais n'est toutefois pas inconnu des élèves puisqu'ils le côtoient au quotidien dans les chansons, les films, les médias électroniques. Ils ont de ce fait de grandes attentes dans ce domaine.

La majorité d'entre eux se réjouissent d'apprendre cette langue car l'anglais est « tendance » et tout le monde s'accorde à dire qu'il est important et utile. Les retours des classes pilotes confirment ce constat.

Grâce à elles, nous savons que c'est avec beaucoup de motivation et d'ardeur que les enfants participent aux leçons et que l'apprentissage par le jeu est une méthode qui leur convient bien. Il apparaît aussi, d'une manière générale, que les enfants ne sont pas surmenés par l'apprentissage de deux langues étrangères.

2.2 Pourquoi l'anglais à partir de la 5^e année primaire ?

L'enseignement de l'anglais à partir de la 5^e année primaire s'inscrit dans le cadre du concept intercantonal d'enseignement des langues et de la stratégie des langues de la CDIP. Cette stratégie, commune à toute la Suisse, a pour objectif **d'optimiser et d'harmoniser l'enseignement des langues en Suisse**. Un pan important d'HarmoS est ainsi mis en œuvre : enseigner la première langue étrangère dès la 3^e année primaire et la deuxième dès la 5^e.

Le Grand Conseil a voté en 2005 l'ordre dans lequel elles seraient enseignées (d'abord le français, puis l'anglais) et, deux ans plus tard, a adhéré à l'accord intercantonal sur l'avancement et le développement de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, l'ADEL.

La voie à l'enseignement précoce des langues étrangères dans le canton de Berne a ainsi été ouverte.

2.3 La formation continue du corps enseignant est essentielle

Déjà lors de l'introduction de l'enseignement du français en 3^e année primaire, les enseignants et enseignantes ont, par leur investissement, fortement contribué à la réussite de cette entreprise. Outre la formation méthodologique et didactique obligatoire, beaucoup ont également suivi des cours de langue, fait des séjours en territoire francophone ou obtenu un diplôme en langue.

Là encore, dans le contexte de l'avancement de l'enseignement de l'anglais, la formation continue des enseignants et enseignantes est l'un des principaux facteurs de succès. Car, en matière d'enseignement, la réussite passe nécessairement par celui ou celle qui le dispense. Il est en effet de la responsabilité des enseignants et enseignantes de

- transmettre leur passion aux enfants et,
- par leur personnalité, de générer un enthousiasme pour l'anglais au sein de la classe.

Il me paraît donc essentiel que les enseignants et enseignantes reçoivent une formation continue ciblée et qu'ils soient suffisamment nombreux à bénéficier de ces mesures.

L'Institut für Weiterbildung de la PHBern a ainsi préparé les enseignants et enseignantes germanophones sur le plan méthodologique et didactique à l'enseignement de l'anglais dès la 5^e année primaire. Si l'on compte les après-midis de conseil et de suivi, ils ont en tout reçu **12 journées de formation continue**.

Pour l'anglais comme pour le français, le niveau de base demandé aux enseignants et enseignantes est le niveau B2. L'objectif est qu'ils atteignent le niveau C1 dans les trois prochaines années.

L'Institut für Weiterbildung propose des cours de langue gratuits à cet effet, spécialement conçus pour les enseignants et enseignantes.

Je vais maintenant vous donner quelques chiffres-clés à propos de la formation continue du corps enseignant :

- **Environ 230 enseignants et enseignantes ont suivi le cours méthodologique et didactique spécifique à l'anglais dans la perspective de la nouvelle année scolaire.**
- 410 autres enseignants et enseignantes ont quant à eux fréquenté le cours spécifique au français. Parmi eux, 220 ont aussi suivi le module complémentaire pour pouvoir enseigner l'anglais.
- Leur formation continue ne s'est toutefois pas limitée aux cours obligatoires. Jusqu'à aujourd'hui, quelque 130 enseignants et enseignantes se sont inscrits aux cours de langue C1 de l'Institut für Weiterbildung en français ou en anglais, des cours conçus pour répondre à leurs besoins.
- Et 330 autres ont obtenu un certificat international B2 ou C1.

J'aimerais adresser un grand merci à tous les enseignants et enseignantes pour l'engagement dont ils font preuve. Je me réjouis de voir qu'ils se mobilisent aussi pour l'enseignement de l'anglais.

Par leur implication, ils garantissent un enseignement des langues de qualité dans le canton de Berne.

2.4. Des expériences encourageantes en didactique du plurilinguisme

Durant les deux dernières années, nous avons fait des expériences encourageantes dans le cadre de l'enseignement du français modernisé en 3^e et 4^e années primaires.

- Il s'est avéré que cet enseignement permettait aux élèves d'acquérir les bases de l'apprentissage en général et, plus spécifiquement, celles de l'apprentissage des langues.
- Grâce à la didactique du plurilinguisme, apprentissage de la langue d'enseignement et apprentissage des langues étrangères sont reliés. C'est aussi de cette manière que fonctionne l'acquisition de la langue au niveau individuel.
- Les enfants n'apprennent pas une langue **au détriment d'une autre mais avec l'aide de l'autre**. Ils créent des associations, se questionnent sur les différences, cherchent les similitudes.
- L'objectif n'est pas d'amener les enfants à maîtriser parfaitement une langue étrangère, mais à se faire comprendre dans différentes situations sans avoir peur de commettre des erreurs.

La plupart des enseignants et enseignantes accueillent positivement les nouveautés didactiques introduites dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères, et ce malgré le travail extrêmement exigeant qu'elles impliquent.

Pour les enfants aussi, ces nouveautés constituent un défi, mais un défi qui, pour la majorité d'entre eux, est source de plaisir. Ces élèves de neuf à dix ans s'investissent beaucoup et avec joie dans l'apprentissage du français avec la méthode « Mille feuilles » et se réjouissent déjà à l'idée de vivre leurs premières expériences en anglais.

L'apprentissage précoce du français pose par ailleurs des bases importantes pour l'apprentissage d'une seconde langue étrangère :

- Les enfants acquièrent des stratégies d'apprentissage qu'ils peuvent réemployer pour d'autres langues.
- Ils apprennent à réfléchir à leurs processus d'apprentissage, à faire des déductions.
- Ils améliorent leur capacité à travailler seuls ou en groupe.
- Ils remarquent que l'on peut réutiliser des savoirs que l'on a acquis et des expériences que l'on a vécues dans d'autres disciplines ou même en dehors de l'école. Et bientôt, ils vont se rendre compte que ce qu'ils ont appris en français pourra leur servir en anglais et, inversement, que l'anglais les aidera dans l'apprentissage du français.
- Enfin, la découverte des langues étrangères développe une plus grande conscience de la langue en général, donc aussi de la langue maternelle et de la langue d'enseignement.

Nous avons pu tirer une conclusion essentielle de ces deux années de mise en œuvre du projet Passepartout :

Les enfants se montrent très motivés durant les leçons de français lorsque l'enseignement est adapté à leur âge. Nous savons aussi de par les classes pilotes que, d'une manière générale, les enfants ne sont pas surmenés par l'apprentissage de deux langues étrangères.

Bien sûr, il y a, en anglais et en français, quelques élèves dépassés, mais pas plus que dans toutes les autres disciplines. Si nécessaire, des dispenses peuvent être octroyées dans certains cas.

Par ailleurs, les élèves allophones ne sont pas plus souvent surmenés avec deux langues étrangères que les autres élèves. Au contraire même : maîtrisant déjà deux langues voire plus, ils sont souvent avantagés quand il s'agit d'apprendre le français et l'anglais car les langues de la migration constituent une ressource importante, en particulier pour l'apprentissage du français.

Une chose est claire :

L'anglais et le français ne cessent de gagner en importance dans la société de plus en plus globalisée dans laquelle nous vivons.

Axer l'enseignement à l'école obligatoire sur les seules disciplines clés que sont les mathématiques et l'allemand ne nous permettrait pas de suivre cette évolution de la société.

A l'inverse, ce qui caractérise l'école, c'est justement la variété des disciplines qui y sont enseignées. Le chant et les activités créatrices aussi peuvent être associés aux disciplines principales et enrichir l'enseignement.

2.5 Les nouveaux moyens d'enseignement

Compte tenu de l'avancement de l'enseignement des langues étrangères, de nouveaux moyens d'enseignement ont été développés pour les six cantons ayant mis en place le projet Passepartout.

D'abord, il y a eu « Mille feuilles » pour le français, que nous connaissons maintenant. Conçu par la maison d'édition Schulverlag plus, c'est une méthode très innovante basée sur les dernières découvertes réalisées dans le domaine de la didactique des langues étrangères.

Le nouveau moyen d'enseignement pour l'anglais s'appelle « New World ». Voici quelques informations le concernant :

- Il est publié par la maison d'édition Klett und Balmer.
- Sa présentation est classique.
- Il a été réalisé sur la base d'un moyen d'enseignement existant, qui a été développé et modernisé.
- Il se fonde sur les compétences que les enfants ont déjà acquises au cours des deux années d'enseignement du français.
- Cinq unités d'enseignement sont prévues pour la première année sur les thèmes suivants : les camps d'été, le sport, les formes et les couleurs, les aliments ainsi qu'une histoire se déroulant dans une ferme anglaise.
- « New World » se compose d'un manuel réutilisable à 32 francs et d'un cahier de travail à 23 francs à renouveler chaque année. **Les coûts liés à ce nouveau moyen d'enseignement sont donc comparables à ceux de « Mille feuilles »** (le pack annuel de « Mille feuilles », comprenant tous les contenus d'enseignement, coûte 29 francs).

D'un point de vue financier, ce qui compte pour les communes, ce n'est pas tant le prix des moyens d'enseignement en soi, mais le fait qu'elles doivent en acquérir pour quatre années supplémentaires compte tenu de l'avancement de l'enseignement du français et de l'anglais.

2.6. Grille horaire

La grille horaire est modifiée du fait de l'introduction de l'anglais.

Seules deux leçons pour chacune des deux langues étrangères sont à disposition en 5^e et 6^e années primaires. Le nombre total d'heures d'enseignement des langues n'augmente pas puisque, jusqu'à présent, quatre leçons par semaine étaient consacrées au français dans ces classes. Au degré secondaire I, le français et l'anglais sont enseignés à raison de trois leçons par langue.

Au total, le nombre de leçons hebdomadaires sur une base annuelle s'accroît en anglais, passant de 6 actuellement à 13 :

- Jusqu'à présent, il n'y avait que deux leçons pour chacune des trois années du degré secondaire I.
- Désormais, il y aura deux leçons en 5^e et 6^e années primaires et trois leçons pour chacune des trois années du degré secondaire I.

3 Partie francophone

Dans la partie francophone du canton, la rentrée scolaire 2013-2014 est placée sous le signe de la mise en œuvre de la convention scolaire romande avec

- la généralisation du Plan d'études romand (PER) dans les cantons de Suisse romande,
- une nouvelle numérotation des années scolaires de 1 à 11 et
- l'introduction de l'anglais en 7^e année (anciennement 5^e primaire).

Par ailleurs, la procédure de passage du primaire au secondaire a aussi fait l'objet d'adaptations, toutefois sans l'introduction d'un test.

3.1 Généralisation du Plan d'études romand

Introduit progressivement dès 2011, le PER sera maintenant généralisé à tous les degrés de la scolarité obligatoire, puisqu'il est encore introduit cette année en 4^e, 7^e, 8^e et 11^e (anciennement 2^e, 5^e, 6^e du degré primaire et 9^e secondaire). Cette introduction est réalisée dans presque tous les cantons romands. Pour mémoire, le PER détermine un projet global de formation de l'élève. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e année). Ainsi, c'est l'un des éléments phares de la convention scolaire romande qui est mis en œuvre concrètement par les enseignants dans les classes.

Avec un plan d'études qui permet aux élèves romands de travailler en fonction d'objectifs d'apprentissage communs, il faut maintenant une deuxième étape : mettre à disposition des moyens d'enseignement réactualisés et conformes au PER.

L'harmonisation voulue pour l'espace romand de la formation est en train de se mettre en place. Dans ce contexte, la numérotation des années scolaires dans la partie francophone est adaptée à celle du PER et des moyens d'enseignement et elle prend en compte les 11 années de la scolarité obligatoire : 1^{re} et 2^e pour l'école enfantine, 3^e à 8^e pour le degré primaire et 9^e à 11^e pour le degré secondaire I.

3.2 Anglais au primaire, dès la 7^e année

Comme dans la partie germanophone du canton, les élèves de 7^e année (anciennement 5^e primaire) débutent l'apprentissage de l'anglais. Tous les cantons romands introduisent cet enseignement, Genève et Vaud l'introduiront en 2014 respectivement en 2015.

Une phase pilote de deux ans a permis d'adapter le nouveau moyen d'enseignement d'anglais intitulé « MORE! » au contexte romand. Selon une enquête menée au niveau romand, cette expérimentation a montré que les enseignants et enseignantes, les élèves et les parents sont satisfaits des contenus et que les apprentissages des élèves sont positifs. Dans la partie francophone, ce sont les écoles primaires de St-Imier, Renan, Sonvilier et Tramelan qui ont participé à cette mise à l'épreuve, avec des résultats qui confirment l'enquête romande.

La grille horaire a été adaptée et 11 leçons d'anglais (2 leçons en 7^e, 8^e, 9^e et 10^e et 3 leçons en 11^e) sont à disposition pendant la scolarité obligatoire. Pour l'allemand, dont l'introduction en 5^e (anciennement 3^e primaire) date de 2002, la dotation horaire a été peu

modifiée, pour arriver à 20 leçons sur la scolarité obligatoire suite à la réduction d'une leçon en 11^e. Cette différence (11 et 20) s'explique par l'importance que conserve l'allemand pour les jeunes de la partie francophone, notamment au niveau professionnel, et parce que l'anglais, en tant que 2^e langue étrangère, profite de l'apprentissage déjà effectué en allemand, comme je l'ai expliqué tout à l'heure par le biais de la didactique plurilingue.

3.3 Modifications dans la procédure de passage

La procédure de passage actuelle a globalement fait ses preuves ces dernières années. Néanmoins, elle est ressentie comme trop longue, puisqu'elle comprend le 2^e semestre de 7^e (rapport d'évaluation pris en compte), le premier semestre de 8^e (décision d'orientation de l'école primaire) et le premier semestre de 9^e (orientation définitive par l'école secondaire). Elle est aussi ressentie comme trop lourde, notamment lorsque les avis des enseignants et enseignantes, des parents et des élèves divergent. Dès cette année, l'entretien de conciliation qui était organisé en cas de divergence sera supprimé et la procédure de passage se déroulera uniquement en 8^e année (anciennement 6^e année primaire). Il s'agit toujours d'orienter les élèves le mieux possible vers le degré secondaire I, en déterminant quelle section et quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) correspondent à leurs aptitudes et à leur développement présumé.

Je donne maintenant la parole à Erwin Sommer qui va aborder

- REVOS 2012,
- l'optimisation du degré secondaire I et
- le contrôle de sécurité aquatique.

4 Bilan et perspectives (reprise)

Pour finir, élargissons quelque peu notre champ de vision pour considérer le système de formation dans son ensemble. En guise de **bilan rapide**, j'aimerais rappeler les principales étapes qui ont marqué la politique de la formation dans le canton de Berne et donner quelques perspectives pour les prochaines années.

Dans les Stratégies de la formation 2005 et 2009, nous avons défini des champs d'action et des mesures hautement prioritaires. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil les ont discutés puis approuvés. Je me réjouis et je ressens une certaine satisfaction en constatant que toutes les mesures prévues dans les institutions de formation sont en cours de mise en œuvre ou ont déjà été appliquées.

S'agissant de l'école obligatoire, ces mesures sont pour l'essentiel :

- ✓ **la mise en place d'une école favorable aux familles** : la révision 2008 de la loi sur l'école obligatoire a permis l'introduction généralisée des écoles à journée continue et des horaires blocs. La mise en œuvre est pratiquement achevée.
- ✓ **l'intégration** : le Conseil-exécutif a défini en 2007 dans l'ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire (OMPP) de quelle manière devait s'effectuer l'intégration des élèves rencontrant des difficultés scolaires. La mise en œuvre de cette ordonnance est en cours.
- ✓ **le nouveau concept d'enseignement des langues étrangères** : le Grand Conseil a ratifié en 2007 l'accord intercantonal sur l'avancement et le développement de l'enseignement des langues à l'école obligatoire. Depuis l'été 2011, celui-ci est progressivement mis en œuvre dans notre canton.
- ✓ **le renforcement du cycle d'entrée** : REVOS 2012 a créé les bases légales permettant aux communes d'introduire, si elles le souhaitent, la Basisstufe ou le cycle élémentaire.
- ✓ **la réforme du financement de l'école obligatoire (RFFEO)** : le passage au nouveau mode de financement de l'école obligatoire a été effectué au début de l'année scolaire 2012-2013.
- ✓ **le renforcement du soutien apporté au corps enseignant et aux directions d'école** : la Direction de l'instruction publique met des leçons dites SOS à la disposition des écoles. Ces leçons permettent d'apporter une aide rapide et sans formalités sur le terrain.
- ✓ **l'introduction progressive du Plan d'études romand**, débutée à l'été 2011 dans le Jura bernois et la partie francophone de Bienne.

Parallèlement, le soutien à la promotion de la santé et au travail social en milieu scolaire a été renforcé et, comme vous l'avez vu aujourd'hui, la procédure de passage entre le degré primaire et le degré secondaire I a été améliorée.

Dans les autres degrés de la formation aussi, nous avons mis en œuvre les projets urgents. Au degré secondaire II, nous avons notamment introduit le Case management Formation professionnelle, coordonné les solutions transitoires en partenariat avec les

autres Directions et lancé une réorganisation des écoles professionnelles germanophones en 2008.

Au degré tertiaire, la révision de la loi sur l'Université a permis d'accroître l'autonomie des hautes écoles, de leur donner plus de latitude dans leurs actions et, sur le plan financier, de mettre en place le système de subventionnement.

4.1 Perspectives

Dans les années à venir, peu de projets de réforme concerteront l'école obligatoire.

Pour l'essentiel, il s'agira des projets suivants :

- la mise en œuvre du Lehrplan 21 pour l'école obligatoire de la partie germanophone du canton qui, comme nous l'avons vu avant les vacances, n'est pas une réforme structurelle mais une occasion de développer l'enseignement. Or développer l'enseignement est au cœur de la profession enseignante ;
- la mise en œuvre de la solution Quarta (8/4) dans les gymnases de la partie germanophone du canton, qui aura des conséquences pour le degré secondaire I ;
- enfin, les questions en lien avec l'évaluation dans le cadre du PER pour la partie francophone du canton.

Dans les prochaines années, le développement de l'enseignement sera au cœur des préoccupations.

Les enseignants et enseignantes doivent pouvoir se concentrer sur leur mission principale et bénéficier des conditions les plus stables possibles pour le faire.

Nous les soutiendrons du mieux que nous pourrons en leur offrant des conditions d'engagement optimales. Je suis très content, dans ce domaine, qu'un compromis se dessine en vue de la deuxième lecture de la LSE révisée et que, grâce aux mesures d'économie découlant de l'EOS, une augmentation des traitements garantie de 1,5 pour cent par an soit finançable dans les prochaines années.

De mon point de vue, les deux principaux chantiers qui nous occuperont dans les années à venir sont les suivants :

1. Le développement de l'école et de l'enseignement « par le bas » :

Dans les établissements de la scolarité obligatoire, un accent particulier sera mis sur le développement de l'enseignement, d'une part, dans le cadre de l'introduction du Lehrplan 21 et, d'autre part, dans celui du **projet Dialogue pédagogique**, au travers duquel il s'agira de mettre en évidence les marges de manœuvre, de les exploiter et de les étendre.

2. L'amélioration des conditions d'engagement :

Il est essentiel que nous puissions inscrire une progression fiable des traitements dans la législation sur le statut du corps enseignant. Nous nous devons également de garantir une transition acceptable entre le système de primauté des prestations et celui de primauté des cotisations dans le contexte de l'élaboration de la loi sur les caisses de pension.

En conclusion, j'aimerais revenir sur les deux principaux points de la conférence de presse de ce jour :

- 1) L'examen de contrôle est un instrument destiné, dans les cas conflictuels, à **décharger les enseignants et enseignantes de la corvée des entretiens de conciliation.**
- 2) L'introduction de l'anglais en 5^e année primaire concrétise l'un des principes fondamentaux de Passepartout.
La didactique des langues étrangères a établi que l'apprentissage de deux langues étrangères au degré primaire pouvait être profitable aux deux langues.

**Conférence de presse de la Direction de l'instruction publique
9 août 2013, 10 h, école Spiegel de Berne**

Rentrée scolaire 2013

Deux années d'école enfantine pour tous

**Exposé d'Erwin Sommer, chef de l'Office de
l'enseignement préscolaire et obligatoire,
du conseil et de l'orientation**

Le discours prononcé fait foi.



Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous pour la première fois en tant que chef de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation. Durant mon intervention, je vais aborder les thèmes suivants :

- REVOS 2012,
- l'optimisation du degré secondaire I et
- le contrôle de sécurité aquatique.

1 REVOS 2012

La loi révisée sur l'école obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2013.

Elle oblige l'ensemble des communes à proposer deux années d'école enfantine.

L'école enfantine fait désormais partie de la scolarité obligatoire, dont la durée est donc portée à onze ans. Elle reste néanmoins un degré indépendant, au sein duquel le jeu et la détente tiennent une grande place.

Les enfants entrent maintenant à l'école enfantine dès l'âge de quatre ans. Les parents ont la possibilité de ne scolariser leur enfant qu'une année plus tard ou de ne lui faire suivre qu'une partie de l'enseignement la première année.

L'objectif de ces mesures est de permettre à tous les enfants d'entamer leur scolarité à un moment favorable à leur développement.

L'entrée à l'école est un évènement particulier pour tous les enfants ainsi que pour leurs parents. Je leur souhaite à tous de bien démarrer cette aventure et de profiter pleinement de ces deux belles années à l'école enfantine.

J'ajouterais simplement une donnée statistique : durant l'année scolaire 2013-2014, le canton de Berne comptera environ 960 classes d'école enfantine contre 926 en 2012-2013.

1.1 Basisstufe

La loi révisée sur l'école obligatoire autorise les communes intéressées à mettre en place une Basisstufe dans leurs écoles.

Plusieurs communes ont profité de cette nouvelle marge de manœuvre en matière d'organisation du cycle d'entrée. A la rentrée, 20 communes proposeront ainsi au total 33 classes de Basisstufe.

La répartition des classes dans le canton est très équilibrée : dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, l'organisation scolaire a pu être optimisée tout en permettant aux enfants de fréquenter une école à proximité de leur domicile

J'aimerais mentionner tout particulièrement le territoire situé sur la rive gauche de la Zulg, au sein duquel les communes de Homberg, Horrenbach-Buchen, Schwendibach et Teuffenthal se sont réunies pour mettre sur pied une organisation scolaire commune. A la rentrée, elles vont ainsi ouvrir trois classes de Basisstufe sur leurs trois sites scolaires.

L'ouverture d'une classe de Basisstufe génère, dans bon nombre de communes, des coûts supplémentaires moins élevés que prévu. Cette bonne nouvelle permet à la Direction de l'instruction publique de planifier de nouvelles ouvertures.

Nous constatons aussi avec satisfaction que les communes ne se concentrent pas uniquement sur l'optimisation de la structure des écoles. C'est avec beaucoup de soin et de circonspection en effet qu'avant de déposer une demande, elles pèsent les avantages et les inconvénients que présente la mise en place d'une classe de Basisstufe.

1.2 Cycle élémentaire

Cette année, nous avons aussi autorisé trois ouvertures de cycle élémentaire, deux dans la partie francophone du canton et une dans la partie germanophone. Dans ce modèle, les enfants de l'école enfantine et du degré primaire reçoivent la plupart du temps un

enseignement distinct, comme c'est le cas dans les classes traditionnelles. Ils sont toutefois rassemblés en groupes interclasses pour certaines leçons. Sept autres cycles élémentaires, concernant au total 14 classes, sont prévus à compter de l'année scolaire 2014-2015. Nous nous réjouissons que cette forme de collaboration entre l'école enfantine et les premières années du primaire soit bien accueillie dans le canton de Berne.

Je souhaite une bonne rentrée et beaucoup de succès à tous les directeurs et directrices d'école ainsi qu'à tous les enseignants et enseignantes, en particulier à ceux de l'école enfantine, de la Basisstufe et du cycle élémentaire.

2 Optimisation du degré secondaire I

Nous nous sommes fixés deux objectifs pour la dernière année du degré secondaire I, qui devient la 11^e année scolaire (ancienne 9^e) :

- préparer les élèves de manière ciblée à entamer une formation professionnelle initiale ou à entrer dans une école moyenne ;
- maintenir la motivation des élèves même lorsqu'ils ont déjà conclu un contrat d'apprentissage pour l'année suivante.

De nombreuses écoles bernoises font déjà beaucoup sur ces deux terrains.

Nous sommes heureux de les voir trouver leur propre voie pour atteindre les objectifs fixés.

Dans une brochure à paraître à l'automne (*Das 9. Schuljahr: Vier Bausteine zur Unterrichtsgestaltung*), nous avons compilé des exemples de bonnes pratiques afin de donner des idées et des impulsions aux enseignants et enseignantes ; afin de leur donner le courage aussi, avec leurs élèves, de chercher leurs propres solutions. Nous encourageons de cette manière les écoles à suivre les chemins que d'autres ont tracés.

Dans cette brochure, nous mettons à la disposition des écoles de la partie germanophone du canton quatre modules qu'elles pourront combiner sur place :

- ateliers d'allemand et de mathématiques,
- disciplines STIM et choix de langues étrangères comme options facultatives,
- projets,
- aperçus du monde professionnel.

3 Contrôle de sécurité aquatique

Le contrôle de sécurité aquatique (CSA) devient obligatoire dans les écoles primaires du canton de Berne à compter de l'année scolaire 2013-2014. Ce contrôle permet de s'assurer qu'un enfant est capable de rejoindre seul le bord de la piscine ou la rive en cas de chute involontaire dans l'eau.

Pour réussir ce test, l'enfant doit effectuer les exercices suivants à la suite et sans pause : faire une roulade dans une eau profonde, se maintenir sur place à la surface pendant une minute et nager 50 mètres.

Tous les enfants devront avoir passé ce test avant la fin de la 6^e année (4^e année primaire). Il est important qu'ils puissent s'entraîner au préalable à réaliser les exercices. Les enfants qui auront réussi le test recevront gratuitement leur attestation CSA. En cas d'échec, les parents seront informés et les enfants concernés devront avoir une nouvelle possibilité de passer le test avant la fin de la 8^e année (6^e année primaire).

Il est en premier lieu de la responsabilité des parents que leur enfant apprenne à nager. L'école peut néanmoins les aider dans cette tâche en inscrivant la natation au programme des leçons de sport.

Les réactions des écoles et des communes sont majoritairement positives. Bon nombre d'écoles pratiquaient déjà le CSA l'année dernière. L'INS a ainsi d'ores et déjà délivré plus de 3 400 attestations.

Je vous remercie de votre attention !



Basel- Landschaft



> [Home Kanton BL](#)

12.08.2013

Erster Schultag im Schuljahr 2013/2014

“Ich will Astronautin werden!” Laufbahnorientierung von Anfang an

Der traditionelle Medienanlass zum Start ins neue Schuljahr steht ganz im Zeichen der Laufbahnorientierung. Regierungspräsident Urs Wüthrich-Pelloli besucht und zeigt den Medien das modernisierte und am 1. Schultag neu eröffnete Berufsinformationszentrum BiZ im Amt für Berufsbildung und Berufsberatung und stellt die Pilotklasse SWiSE an der Primarschule Gestadeck in Liestal vor.

Der Weg zum Traumberuf bahnt sich über viele Jahre an. Kinder erzählen bereits im Kindergartenalter „was sie einmal werden wollen, wenn sie dann gross sind“.

Mit dem Besuch des BiZ und der Primarschule Liestal erhalten die Medienschaffenden und weitere Bildungsinteressierte einen Einblick, auf welche Art und Weise das Bildungssystem der Förderung der sogenannten MINT-Fächer (Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften und Technik) Rechnung trägt.

Schon im Kindergarten und an der Primarschule wird das Ziel verfolgt, das Interesse an naturwissenschaftlich-technischen Fächern zu wecken. Der Kanton Basel-Landschaft leistet hier einen wichtigen Beitrag, dass dem Fachkräftemangel in diesen für unseren Wirtschaftsraum besonders wichtigen Disziplinen effektiv begegnet werden kann. An der Primarschule Liestal, die sich am Projekt SWiSE (Swiss Science Education) als Pilotenschule beteiligt, steht das forschende, selbstaktive Lernen und „be-greifen“ im naturwissenschaftlichen – technischen Unterricht im Zentrum.

Das Berufsinformationszentrum (BiZ) an der Rosenstrasse in Liestal unterstützt die aktive Berufs-, Schul- und Studienwahl in allen Stufen. Es macht dabei speziell auf die Attraktivität technischer Berufe und Studienrichtungen aufmerksam.

Mit dem Wecken der Begeisterung für technische Berufe leistet das Projekt SWiSE und das BiZ auch einen Beitrag zur Wirtschaftsoffensive des Baselbieter Regierungsrates.

MINT – Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften und Technik

Im August 2010 hat der Bundesrat einen Bericht zu MINT-Fachkräftemangel veröffentlicht. Daraus geht hervor, dass sich in der Schweiz sehr wenige Schüler und noch weniger Schülerinnen für einen Weg im technisch-naturwissenschaftlichen Bereich interessieren.

Für das Verstehen und Handeln in der heutigen Welt sind Kenntnisse und Kompetenzen in naturwissenschaftlichen Disziplinen besonders wichtig geworden. Nicht erst in den Hochschulen beginnt daher die naturwissenschaftliche Nachwuchsförderung, sondern bereits im Kindergarten.

Die ab 2016/17 gültige Stundentafel für die Sekundarstufe I enthält das



RP Urs Wüthrich-Pelloli, Beatrice Kunovits, Hanspeter Hauenstein mit Marsmobil



Besuch PS Liestal

Wahlpflichtfach MINT. Die Abgrenzung der Einzelfächer wird bei MINT durchbrochen und erleichtert die Vermittlung von fächerübergreifenden mathematisch-naturwissenschaftlichen Zusammenhängen.

Mit der Stärkung der Naturwissenschaften wird die Chance wahrgenommen, die Interessen und Talente der Kinder und Jugendlichen in diesem Bereich zu fördern. Die erkannten Interessen und Begabungen können mit Blick auf die berufliche Orientierung gestärkt werden. Die Interessen der Schüler und Schülerinnen sind bei ihrer Berufswahl ausschlaggebend.

SWiSE (Swiss Science Education) – Beispiel der Förderung von MINT-Fächern

Eine Pädagogik zur differenzierten Schulung und Förderung individueller Interessen und Stärken aller Kinder wird auch beim Projekt SWiSE intensiv gefördert. Das forschende, selbstaktive Lernen und "be-greifen" im naturwissenschaftlichen – technischen Unterricht steht im Zentrum.

Das Projekt SWiSE ist ein Projekt mit den Zielen, die naturwissenschaftlichen und technischen Aspekte im Unterricht zu vertiefen, Lehrpersonen bei dieser Arbeit zu unterstützen, die zukünftigen Bildungsstandards in den naturwissenschaftlichen Fächern zu konkretisieren sowie kompetenzorientierten Unterricht zu entwickeln und diesen in der Praxis zu erproben.

Das freudige Erforschen und Entdecken im Kindergarten soll dabei gezielt Schritt für Schritt in der Primarschule weiter entwickelt und sachlich verdichtet werden, bis in der Sekundarschule dann ein vertieftes Wissen um Zusammenhänge in Natur und Technik selbsttätig angewendet und verstanden werden kann.

Im Kanton Basel-Landschaft beteiligen sich Lehrpersonen aus 9 Schulen am Projekt SWiSE. Es handelt sich um 6 Sekundar- und 3 Primar-Schulen, eine davon die Primarschule Liestal. Die Schulen werden durch einen Fachcoach, der aus dem Fachbereich Naturwissenschaften kommt, unterstützt.

Im Moment stehen in der Primarschule Liestal konkret der Ausbau von Unterrichtsmaterialien und die Entwicklung von Lernumgebungen für den „NaTech-Unterricht“ im Vordergrund.

Alle SWiSE- Schulen erarbeiten nicht nur das eigenständige, erforschende Lernen in Bezug auf den naturwissenschaftlich-technischen Unterricht, sondern verknüpfen diese Arbeit auch mit der Vorbereitung zur Einführung des Lehrplan 21. Dieser befindet sich aktuell in einem Anhörungsverfahren.

Das Projekt SWiSE bietet somit Erfahrungswissen für die Umsetzung des Lehrplans an den Schulen im Kanton Basel-Landschaft.

Schulen, die an SWiSE mitarbeiten, sind mit diesem Projekt unterwegs auf dem Weg zur Kompetenzorientierung entlang der Laufbahn vom Kindergarten bis zum Abschluss der Sekundarstufe II mit dem Fokus auf den naturwissenschaftlichen Bereichen.

Eröffnung neues Berufsinformationszentrum BiZ in Liestal – Das neue BiZ als Drehscheibe für Laufbahnorientierung

Grosse Berufspläne oder erste vage Ideen können auf verschiedenen Wegen angegangen werden. Mit der Durchlässigkeit des schweizerischen Bildungssystems gibt es keine Sackgassen mehr. Jeder Bildungsabschluss führt

zu einem Anschluss. Bei jedem Bildungsübergang kann und soll eine offene, aktive und lustvolle Berufs-, Schul- und Studienwahl getroffen werden.

Die erste Berufswahl ist keine Wahl fürs Leben. Lebenslanges Lernen ermöglicht ständig neue Laufbahnchancen. Dies gilt für Jugendliche vor der ersten Berufswahl, für Maturandinnen und Maturanden bei der Studienwahl genauso wie für Erwachsene, welche unterschiedliche Fragen zu Ausbildung, Weiterbildung, Umstieg, Wiedereinstieg und Neuorientierung haben.

Die Berufsinformationszentren (BiZ) mit ihren öffentlichen Infotheken in Bottmingen und Liestal sind Drehscheiben für die Laufbahnorientierung, für eine aktive Schul-, Berufs- und Studienberatung in allen Stufen. Über 10'000 Personen suchen jährlich das BiZ auf.

In Liestal ist das BiZ an der Rosenstrasse 25 kürzlich umgebaut, modernisiert und zusammen mit dem Empfang ins Parterre verlegt worden. Somit steht es im Schaufenster des Hauses der Berufsbildung und Berufsberatung und bietet Raum für Begegnung, Orientierung und Beratung. Der Informationsbereich umfasst gut 5000 Artikel zu über 1000 Berufen. Die Unterlagen sind zur einfachen Orientierung in Berufsfelder unterteilt. Es kann darin ungestört gestöbert werden, die Artikel können auch kostenlos ausgeliehen werden.

Bei den sogenannten MINT-Berufen herrscht in unserer Region auf allen Qualifikationsstufen ein Fachkräftemangel. In der beruflichen Grundbildung bleiben leider gerade in technisch anspruchsvollen Berufen, - Automatiker/innen, Elektroniker/innen oder Polymechaniker/innen - viele Lehrstellen unbesetzt. Der Polymechaniker z.B. ist bei den Buben zwar ziemlich beliebt, die Mädchen stehen aber bei technischen Berufen generell etwas abseits.

Das BiZ knüpft am 1. Schultag bei der Begeisterung für Traumberufe im technischen Bereich an. „Ich werde Astronautin... oder zumindest fast!“. Die Ausstellung im Vorraum des BiZ zeigt, dass nicht jede (und nicht jeder) Astronautin wird. Damit aber ein Marsmobil mit in der Schweiz entwickelten und eingebauten Motorenteilen auf dem Mars landen kann, sind viele Berufsleute mit unterschiedlicher Fachlichkeit gefragt. Wer später am Abenteuer Raumfahrt beteiligt sein will, lernt vielleicht zuerst Polymechanikerin oder Elektroniker.

Interview mit Dr. Robert Sum, Geschäftsführer der Firma Nanosurf AG in Liestal

Eine Persönlichkeit mit mannigfachen Bezügen zu Wirtschaft, Innovation und Weltraumforschung ist Dr. Robert Sum, Geschäftsführer der Firma Nanosurf AG in Liestal. Herr Sum wird am Schluss der Veranstaltung seine eigene Laufbahn vorstellen und aufzeigen, inwiefern er sich selber von einem Traumberuf hat leiten lassen, was aus seiner Sicht wesentlich ist zum Wecken einer nachhaltigen Begeisterung für MINT-Fächer, und welches fachliche Know-how aus seiner Sicht in unserer Region - in seiner Firma - nachgefragt ist.

Links zum Thema

www.swise.ch
www.fhnw.ch/ph/swise
www.lehrplan.ch/
www.biz.bl.ch
www.nanosurf.com

Link auf Geschäftsbericht 2012 Kanton Basel-Landschaft mit Filmen zum Thema SWiSE und Lehrplan 21

www.regierung-bl.ch/basel-bildungs-landschaft/basel-landschaft-foerdert-naturwissenschaftlichen-unterricht/

Link zur Bildungsharmonisierung im Kanton Basel-Landschaft

www.bl.ch/bildungsharmonisierung

Beilagen

- Schülerinnen- und Schülerzahlen / Klassenzahlen Kindergarten und Primarschule
- Schülerinnen- und Schülerzahlen / Klassenzahlen Sekundarschule
- Lernende Berufsbildung
- Schülerinnen- und Schülerzahlen / Klassenzahlen Gymnasien
- Rangliste der neuen Lehrverträge bei Lehrfirmen des Kantons Basel-Landschaft
- Swise Leporello

[<- zurück](#)



Basel-Stadt



Medienmitteilungen des Kantons Basel-Stadt

Erziehungsdepartement

Medienmitteilung vom 12.08.2013 (10:00)

Erstmals 5. Klassen an Basler Primarschulen

Das neue Schuljahr beginnt mit zahlreichen

Neuerungen. Die augenfälligste: Die Primarschule

führt erstmals 5. Klassen. Die Schülerinnen und

Schüler der 5. Klassen haben neu auch

Englischunterricht, zwei Jahre früher als bisher. Es ist

ihre zweite Fremdsprache. Neu geregelt ist auch die

Leistungsbeurteilung auf der gesamten Primarstufe.

Ab der 5. Klasse werden jetzt Noten gesetzt.

Mit dem neuen Schuljahr beginnt die strukturelle Umsetzung der Schulharmonisierung: Erstmals gibt es an den Basler Primarschulen 5. Klassen. Rund 1285 Schülerinnen und Schüler besuchen in 69 fünften Klassen die verlängerte Primarschule. Somit gibt es keine 1. Klassen mehr in den auslaufenden Orientierungsschulen (OS). Die Verlängerung der Primarschule von vier auf sechs Jahre erfolgt aufgrund der gesamtschweizerischen Harmonisierung der Schulen. Sie erlaubt mehr Kontinuität im Unterricht und in den Lerngruppen. Die anschliessende dreijährige Sekundarschule mit drei durchlässigen Leistungszügen wird in Basel-Stadt in zwei Jahren starten.

Noten und Englisch

Eine neue Schullaufbahnverordnung regelt die Beurteilung der Schülerinnen und Schüler, und zwar vom Kindergarten bis zum Ende der Schulzeit. Vom Kindergarten an gibt es jährliche Lernberichte und Standortgespräche mit den Eltern. In den Jahreszeugnissen der 1. bis 4. Primarklasse wird weiterhin mit Worten beurteilt. Ab der 5. Klasse erfolgt die Beurteilung der Leistungen künftig mit Noten. In der 6. Klasse wird es zwei Semesterzeugnisse geben, die über die Zuweisung in einen der drei Leistungszüge der künftigen Sekundarschule entscheiden.

Neu haben die Schülerinnen und Schüler bereits in der 5. Klasse Englisch, also zwei Jahre früher als bisher. Das neue Lehrmittel «New World» ist speziell auf diese Altersgruppe

ausgerichtet. Im Vordergrund steht das Sprechen. Englisch ist für die Fünftklässler die zweite Fremdsprache: In der 3. Klasse haben sie mit Französisch begonnen, so wie in allen Kantonen entlang der deutsch-französischen Sprachgrenze. Im September finden in den 3. Klassen die ersten Leistungschecks statt, zeitgleich wie in allen Primarschulen des Bildungsraums Nordwestschweiz.

Übergangsregelung an den Gymnasien

Erstmals kommt im laufenden Schuljahr die Übergangslösung in den Gymnasien zum Tragen: Gegen Ende des Schuljahrs werden die Schülerinnen und Schüler der 2. Klassen aufgrund ihrer Leistungen aufgeteilt: Die einen werden in weiteren drei, die anderen in weiteren vier Jahren zur Maturität geführt. Diese Übergangslösung mit zwei Zügen gilt während vier Jahren und steht im Zusammenhang mit der Verkürzung der Gymnasialzeit nach Einführung der neuen dreijährigen Sekundarschule. Danach wird die Gymnasialzeit für alle vier Jahre dauern.

Steigende Schülerzahlen

Ein weiteres Mal sind im Kanton Basel-Stadt die Schülerzahlen in den Volksschulen gestiegen. Gemäss der provisorischen Schulstatistik besuchen rund 13'940 Kinder und Jugendliche die obligatorische Schule, gut 200 mehr als letztes Jahr. Bereits im Jahr zuvor war ein Anstieg der Schülerzahlen in ähnlichem Ausmass festzustellen. Besonders in den Kindergärten ist die wachsende Zahl der Neueintritte auffallend. Gemäss der Statistik der Vorschulkinder wird sich dieser Trend auch in den nächsten Jahren fortsetzen.

(ca. 3272 Zeichen)

Weitere Auskünfte:

Pierre Felder +41 (0)79 788 55 43
Leiter Volksschulen
Erziehungsdepartement Basel-Stadt

Dateianhänge:

 [Provisorische Schulstatistik 2013/14](#)
(1_schultag_12_08_2013.pdf, 72 kb)

[▲ nach oben](#)

Erziehungsdepartement

Leimenstrasse 1, 4001 Basel
061 267 84 00
Website: www.ed.bs.ch, E-Mail: ed@bs.ch

Provisorische Schulstatistik Schuljahr 2013/2014 per 12. August 2013

Schulstufe und -typ	Schule resp. Schulkreis	Schulleitung/Bereich	Total	Vergleich Vorjahr Total	davon weiblich	Anteil Deutsch*	Anteil nicht Deutsch*	Total alle Klassen	Vergleich Vorjahr Total alle Klassen	Anzahl Schüler/innen in ersten Klassen	Vergleich Vorjahr Anzahl Schüler/innen in ersten Klassen	Anzahl erste Klassen	Vergleich Vorjahr Anzahl ersten Klassen
Kindergarten	Basel	Volksschulen/Kindergarten Basel	2'527	2'405	1'227	1'169	1'358	138	135	1'314	1'216		
	Bettingen/Riehen	Gemeindeschulen Bettingen/Riehen	379	350	187	279	100	20	20	196	181		
Kindergarten Total			2'906	2'755	1'414	1'448	1'458	158	155	1'510	1'397		
Primarschule °°	Basel	Volksschulen/Primarschule Basel	5'539	4'287	2'717	2'590	2'949	279	217	1'167	1'057	61	53
	Bettingen/Riehen	Gemeindeschulen Bettingen/Riehen	964	765	461	711	253	49	39	182	194	10	10
Primarschule Total			6'503	5'052	3'178	3'301	3'202	328	256	1'349	1'251	71	63
Orientierungsschule °°°	Basel-Stadt	Volksschulen/Orientierungsschule Basel/Riehen	2'473	3'780	1'194	1'266	1'207	123	187	-	1'204	-	61
Orientierungsschule Total			2'473	3'780	1'194	1'266	1'207	123	187	-	1'204	-	61
Weiterbildungsschule	Basel-Stadt	Volksschulen/Weiterbildungsschule Basel-Stadt	1'733	1'740	790	621	1'112	101	100	849	893	51	51
Weiterbildungsschule Total			1'733	1'740	790	621	1'112	101	100	849	893	51	51
Primarschule: Einführungsklassen, Kleinklassen und Fremdsprachklassen**	Basel-Stadt	Volksschulen/Primar - Kleinklassen Basel-Stadt	102	158	34	10	92	18	23				
Heilpädagogische Spezialangebote****	Basel-Stadt	Volksschulen/Heilp. Spezialangebote	267	263	66	k.A.	k.A.						
Total			369	402	100	10	92	18	23				
Total Volksschulen			13'984	13'729	6'676	6'646	7'071	728	721	3'708	4'745	122	175
Brückенangebote*****	Basel-Stadt	Schule für Brückendangebote	737	743							737		
Brückendangebote Total			737	743	-	-	-	-	-	-	737	-	-
Gymnasien	Basel-Stadt	Bäumlihof	593	580	295	465	128	29	28	140	131	6	6
		Kirschgarten	635	631	278	430	205	30	30	138	112	6	5
		Leonhard	783	786	539	589	194	34	35	117	135	5	6
		Münsterplatz	630	634	428	483	147	29	28	119	119	5	5
		Wirtschaftsgymnasium	314	331	108	182	132	16	17	33	39	2	2
Gymnasien Total			2'955	2'962	1'648	2'149	806	138	138	547	536	24	24
Fachmaturitätsschule++	Basel-Stadt	Fachmaturitätsschule	554	580			554	27	28	177	167	8	8
Fachmaturitätsschule Total			554	580	-	-	554	27	28	177	167	8	8
Wirtschaftsmittelschule+++	Basel-Stadt	Wirtschaftsmittelschule	347	336	149	154	193	18	16	150	117	6	5
Informatikmittelschule+++	Basel-Stadt	Wirtschaftsmittelschule	79	72	3	65	14	5	5	24	28	1	2
Wirtschaftsmittelschule Total			426	408	152	219	207	23	21	174	145	7	7
Zwischentotal ohne Berufsfachschulen			18'656	18'422	8'476	9'014	8'638	916	908	4'606	6'330	161	214
Berufsfachschulen	Basel-Stadt	Allgemeine Gewerbeschule	2'683	2'682	545	k.A.	k.A.						
		Berufsfachschule	1'809	1'738	1'387	k.A.	k.A.						
		Schule für Gestaltung	453	445	307	k.A.	k.A.						
Berufsfachschulen Total			4'945	4'865	2'239	-	-						
Gesamttotal inkl. Berufsfachschulen			23'601	23'287	10'715	9'014	8'638	916	908	4'606	6'330	161	214

Verifizierte Schülerzahlen liegen nach der Stichtagserhebung (13.09.13) ab ca. Anfang November 2013 vor

Anmerkungen siehe Rückseite

Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt

Bildung

Provisorische Schulstatistik Schuljahr 2013/2014 per 12. August 2013

Anmerkungen

* Erstsprache (=die erste gesprochene Sprache)

°° Per Schuljahr 2013/14 gibt es erstmals 5 Schuljahre in der Primarschule

°°° Im Schuljahr 2013/14 gibt es kein erstes Schuljahr mehr in der Orientierungsschule, nur noch das zweite und dritte Schuljahr.

** Einführungsklassen, mehrstufige Primarschulklassen und Fremdsprachklassen

**** Heilpädagogische Spezialangebote (Tagesschule PS, OS und WBS, Sunnegarte, OS Mädchenklasse, Heilpädagog. KG, Spezialangebote WBS)

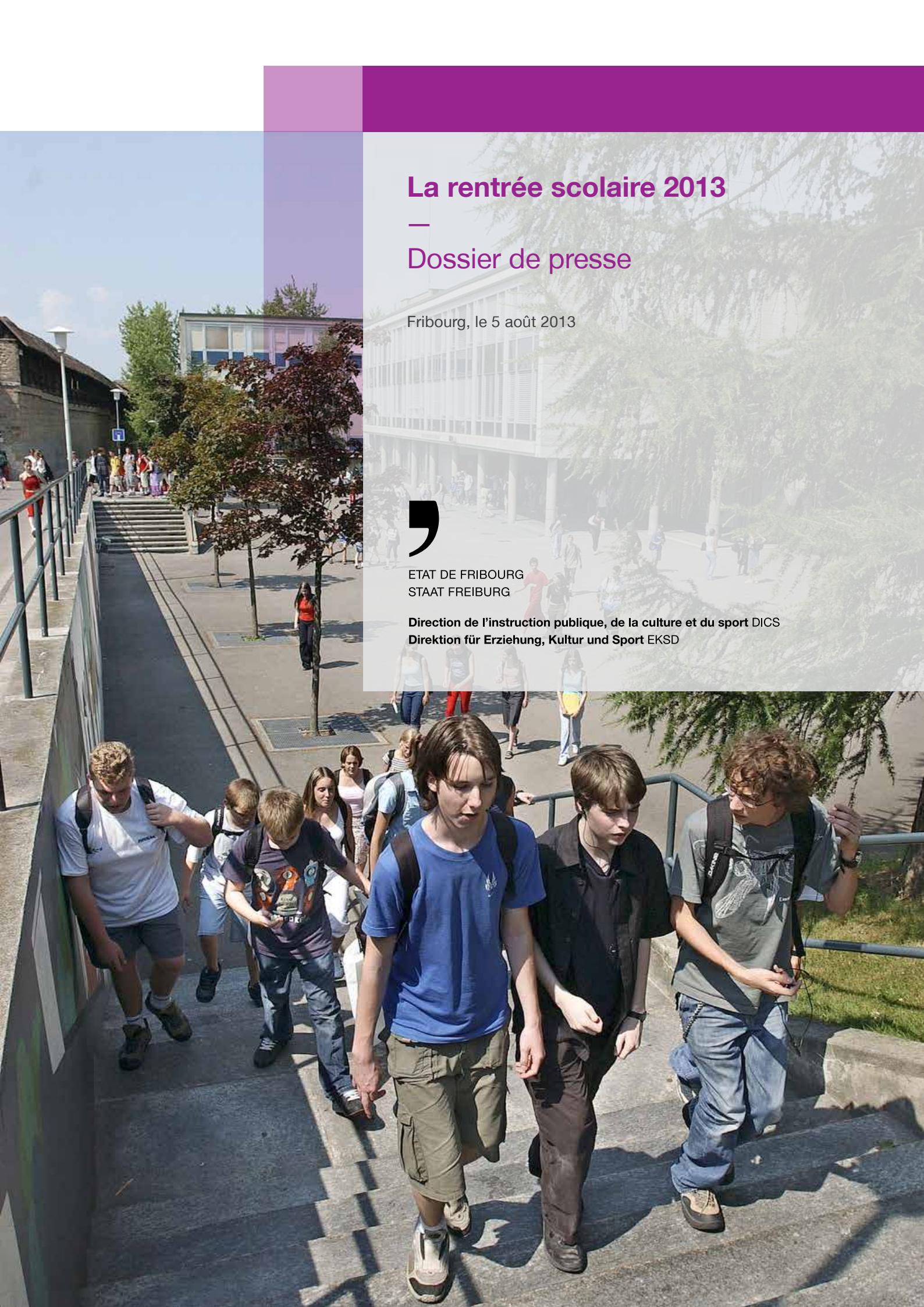
***** Die Schülereinteilungen der Schule für Brückenangebote liegen noch nicht vor. Deshalb wurde hier der Prognosewert für 2013/14 gemäss Budget verwendet.

++ FMS inkl. 50 Schüler/innen die das Fachmaturitätsjahr Pädagogik an der FMS absolvieren. Die anderen Fachmaturitätspraktikant/innen werden im Total nicht mitgezählt

+++ inkl. Schüler/innen im Praktikum



**Fribourg/
Freiburg**



La rentrée scolaire 2013

Dossier de presse

Fribourg, le 5 août 2013

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

La rentrée scolaire 2013

Lors de cette rentrée scolaire 2013-2014, 45084 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise, soit 1811 de plus que l'an passé. Cet effectif englobe tous les élèves des degrés préscolaire et primaire, des 21 écoles du cycle d'orientation, de l'enseignement spécialisé et des 6 établissements du secondaire 2, Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) compris.

L'école obligatoire commence le travail le jeudi 22 août. Quant à la région ABGRU (Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried, Ulmiz), Kerzers et Frächels, dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne, elle vivra sa rentrée le lundi 19 août. Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré de formation générale (collèges, écoles de commerce et école de culture générale) retourneront en classe le lundi 2 septembre et ceux du GYB le lundi 26 août.

Table des matières

1. Evolution du nombre de classes et d'élèves	3
1.1 Ecole enfantine	3
1.2 Ecole primaire	4
1.3 Cycle d'orientation	4
1.4 Enseignement spécialisé	5
1.5 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	5
1.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves	6
2. Situation de l'emploi	7
2.1 Ecole enfantine et primaire	7
2.2 Cycle d'orientation	8
2.3 Ecoles du secondaire supérieur	8
3. Principales nouveautés de la rentrée scolaire	9
3.1 Dossiers transversaux francophones et alémaniques	9
3.2 Enseignement obligatoire – partie francophone	10
3.3 Enseignement obligatoire – partie alémanique	15
3.4 Enseignement spécialisé	16

1. Evolution du nombre de classes et d'élèves

Sous réserve de modifications qui auraient pu intervenir en raison d'arrivées récentes ou de déménagements durant la période estivale, la situation se présente de la manière suivante:

1.1 Ecole enfantine

Au plan cantonal, ce sont quelque **6938** élèves répartis dans **368.25** classes, soit une moyenne de **18.8** élèves par classe, qui fréquentent l'école enfantine. Globalement, le nombre d'élèves (+ **1069** élèves) et le nombre de classes (+ **50.05** classes, **41.5** classes francophones et **8.55** alémaniques) ont continué à augmenter en raison de la fin de l'introduction des deux années d'école enfantine.

a) Dans la partie francophone du canton

› Ouvertures

Classes enfantine à deux degrés: **48.5** classes ont été ouvertes dans les cercles scolaires suivants: Givisiez (+1); Cressier-sur-Morat (+ 0.5); La Sonnaz (+1); Fribourg- La Neuveville (+ 1); Fribourg-Pérolles (+2); Fribourg-Jura (+3); Fribourg-Vignettaz (+3); Fribourg-Villa Thérèse (+1); Fribourg-Schönberg (+4); Bussy-Morens-Rueyres-Sévaz (+1); Saint-Aubin-Vallon (+1); Neyruz (+1); Le Mouret (+2); Marly-Pierrafortscha-Villarsel-sur-Marly (+4); Ursy-Montet (+1); Châtonnaye-Torny (+1); Vuisternens-dt-Romont (+1); Corbières-Hauteville-Villarvolard (+0.5); La Roche-Pont-la-Ville (+1); Marsens-Echarlens (+2); Sâles (+1); Vaulruz (+0.5); Broc-Botterens (+1); Bulle-La Condémine-Morlon (+8); Bulle-La Léchère (+3); Bulle-La Tour-de-Trême (+3). (Souligné: les cercles qui introduisent la deuxième année d'école enfantine cet automne).

› Fermetures

7 classes ont été fermées à: Corminboeuf-Chésopelloz (-1); Misery-Courtion-Villarepos (-0.5); Châbles-Cheyres (-1); Murist-Vuissens (-0.75); Nuvilly-Les Montets (-1); Riaz (-1); Le Pâquier (-1); La Jogne (-0.75).

Au total, à la rentrée scolaire, la situation de l'école enfantine francophone sera la suivante: **5327** élèves pour **280.5** classes, soit une moyenne de **19** élèves par classe. Par rapport à l'année scolaire 2012/13, on compte quelque **912** élèves et **41.5** classes de plus.

b) Dans la partie alémanique du canton

› Ouvertures

9.55 classes ont été ouvertes à: Morat (+1.15); Brunisried (+1); Tavel (+1); FOS Courtepin (+0.4); Fribourg-Jura (+1); Fribourg-Schönberg (+1); Fribourg-Vignettaz (+1); FOS (+1); Düdingen (+1); Ueberstorf (+1).

› Fermeture

1 classe a été fermée à Schmitten (-1).

A la rentrée scolaire, les effectifs de l'école enfantine pour la partie alémanique seront les suivants: **1611** élèves pour **87.75** classes, soit une moyenne de **18.4** élèves par classe. Le nombre total d'élèves a augmenté de **157** et le nombre de classes de **8.55**.

1.2 Ecole primaire

—
Au plan cantonal, ce sont **20 551 élèves** répartis dans **1049.75 classes**, soit une moyenne de **19.6 élèves** par classe, qui fréquentent l'école primaire. Globalement, le nombre d'élèves (+ 572 élèves) et le nombre de classes (+ 9.45 classes) ont augmenté.

a) Dans la partie francophone du canton

➤ Ouvertures

Elles représentent **16.75 classes** à: Haut-Vully-Bas-Vully (+1); Belfaux (+1); Granges-Paccot (+1); Misery-Courtion (+0.25); Delley-Portalban-Gletterens (+0.5); Estavayer-le-Lac (+0.5); La Brillaz-Corserey (+1); Prez-vers-Noréaz-Noréaz-Ponthaux (+1); Villars-sur-Glâne-Cormanon (+1); Hauterive (+1); Romont (+2); Le Flon (+1); Ursy-Montet (+1); Attalens (+0.5); Châtel-St-Denis (+1); Bulle (+1); Grandvillard-Bas-Intyamon (+1); Gruyères (+1).

➤ Fermetures

Elles représentent **5 classes** à: La Sonnaz (-1); Misery-Courtion-Villarepos (-0.5); Châbles-Cheyres-Font (-1); Villars-sur-Glâne-Les Rochettes (-1); Corpataux-Magnedens-Rossens (-0.5); Arconciel (-1).

A la rentrée scolaire, la situation de l'école primaire francophone sera la suivante: **15 806 élèves pour 805.75 classes**, soit une moyenne de **19.6 élèves par classe**. Par rapport à l'année scolaire 2012/13, on compte **469 élèves et 11.75 classes de plus**.

b) Dans la partie alémanique

➤ Ouvertures

On compte **1.7 ouverture** à: Fribourg-Jura (+1); Wünnewil (+0.7).

➤ Fermetures

Elles représentent **4 classes** à: ABGRU (-1); Gurmels (-1); Brunisried (-1, fusion avec Planfayon); Saint-Ours (-1).

A la rentrée scolaire, la situation de l'école primaire alémanique sera la suivante: **4745 élèves pour 244 classes**, soit une moyenne de **19.4 élèves par classe**. Par rapport à l'année scolaire 2012/13, on compte **103 élèves de plus et 2.3 classes en moins**.

1.3 Cycle d'orientation

—
Au plan cantonal, ce sont quelque **11 052 élèves** répartis dans **549.5 classes**, soit une moyenne de **20.1 élèves** par classe, qui fréquentent le cycle d'orientation. Globalement, on constate une augmentation de **137 élèves et de 3 classes**.

a) Dans la partie francophone

➤ Ouvertures

Elles représentent **9 classes** au CO de Bulle (+2); CO de Domdidier (+1); CO de Jolimont (+2); CO de La Tour-de-Trême (+2); CO de Marly (+1); CO de la Veveyse (+1).

➤ Fermeture

On compte **une fermeture** au: CO de la Glâne (-1).

Par rapport à l'année scolaire 2012/13, on enregistre une augmentation de **153 élèves** et l'ouverture de **8 classes supplémentaires**. Pour l'ensemble du CO francophone, ce sont **8467 élèves** qui sont répartis dans **405.5 classes**, soit une moyenne de **20.9 élèves** par classe.

Les classes de la 1^{re} gymnasiale de Romont regroupent 54 élèves répartis dans 2 classes (38 élèves répartis dans 2 classes en 2012/13). Elles sont rattachées au CO de la Glâne en ce qui concerne leur fonctionnement, mais leurs effectifs sont additionnés à ceux des gymnases dans le tableau figurant ci-dessous.

b) Dans la partie alémanique

➤ **Ouvertures**

On n'a pas d'ouvertures.

➤ **Fermetures**

Elles représentent **5 classes** au: DOSF Freiburg (-1); OS Plaffeien (-1); OS Tavel (-1); OS Kerzers (-1); OS Murten (-1).

Par rapport à l'année scolaire 2012/13, on compte **16 élèves et 5 classes** en moins dans la partie alémanique. Au total, cela représente **2585 élèves et 144 classes**, soit une moyenne de **18 élèves par classe** pour cette partie linguistique.

1.4 Enseignement spécialisé

—

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants signalés pour l'enseignement spécialisé a pu être trouvée. Les dix écoles spécialisées comptent un total de 942 élèves (917 en 2012/13), dont 803 (785) élèves francophones et 139 (132) élèves alémaniques.

Au total, 531 (477) enfants bénéficient de mesures d'intégration diverses. Le Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne (CESL/G) apporte un soutien à 246 (222) élèves. Le service d'intégration alémanique du Schulheim «Les Buissonnets» apporte un soutien à 66 (66) élèves. Les appuis intégratifs du SESAM recensent 92 (66) élèves francophones et 65 (63) élèves alémaniques. Des services d'intégration spécialisés apportent un soutien à 23 (23) élèves malentendants et sourds francophones, 11 (8) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 3 (3) enfants malvoyants francophones et 12 (11) élèves malvoyants germanophones. Sous l'impulsion des travaux liés à la réforme de l'enseignement spécialisé, initiée par l'entrée en vigueur de la RPT, 13 (15) élèves souffrant de déficits importants du langage sont intégrés dans les classes de l'école primaire régulière avec un soutien individuel.

1.5 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—

L'effectif des écoles secondaires du 2^e degré est stable, il connaît une légère augmentation de 8 élèves. Les variations sont toutefois plus importantes entre les filières et entre les établissements.

Les effectifs des écoles de culture générale (certificat de culture général et maturités spécialisées) ont augmenté de 66 unités à 1451 élèves (1385 en 2012/13). Par contre, ceux des gymnases et des écoles de commerce ont diminué respectivement de 26 unités à 3825 élèves (3851) et de 32 unités à 325 élèves (357).

Au niveau des écoles, les effectifs du Collège de Gambach (augmentation progressive du nombre d'élèves suite à la construction des nouveaux bâtiments), du Collège du Sud et de l'Ecole de culture générale progressent. Le nombre d'élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase de la Broye, à Payerne, augmente. Le Collège St-Michel et le Collège Ste-Croix voient leur nombre d'élèves diminuer.

La baisse du nombre de classes malgré un nombre d'élèves globalement stable est due à une optimisation des effectifs entre les établissements et à l'intérieur de chaque école, ainsi qu'à des effets de seuil.

A la rentrée 2013, les écoles secondaires du deuxième degré compteront 253 classes pour 5601 élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 54 élèves des 2 classes de 1^{re} année gymnasiale du CO de la Glâne, à Romont.

1.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves

	2012/13	2013/14	Variations
	Classes / Elèves	Classes / Elèves	Classes / Elèves
Ecoles enfantines	318.2 / 5 869	368.25 / 6 938	+ 50.05 / + 1 069
Ecole primaires	1 040.3 / 19 979	1 049.75 / 20 551	+ 9.45 / + 572
Cycle d'orientation	546.5 / 10 915	549.5 / 11 052	+ 3 / + 137
Enseign. spécialisé	128.0 / 917	132.0 / 942	+ 4.0 / + 25
Gymnases, écoles de commerce, ECG	232.0 / 5 019	228.0 / 5 016	- 4.0 / - 3.0
Plus les élèves frib. au GYB	25.0 / 574	25.0 / 585	+ 0.0 / + 11
Totaux	2 290.0 / 43 273	2 352.5 / 45 084	+ 62.5 / + 1 811

Ce tableau est à interpréter bien sûr au vu des commentaires qui précèdent (chiffres 1.1 à 1.5) et peut être complété par les informations suivantes:

- **A l'école enfantine**, on constate une augmentation importante de 50.05 classes (41.5 francophones et 8.55 germanophones) et de 1069 élèves due en premier lieu à la partie francophone du canton. Ceci correspond à la fin de l'introduction des deux années de l'école enfantine. Désormais, tous les cercles scolaires proposent deux années d'école enfantine.
- **A l'école primaire**, on compte une augmentation globale de 9.45 classes pour 572 élèves en plus. Elle est due aux deux parties linguistiques du canton. L'effectif moyen prévisible est de 19.6 élèves par classe, ce qui est supérieur à la moyenne suisse (chiffre de l'OFS pour 2009/10 : 18.9). A noter que dans la partie alémanique, avec 2.3 classes en moins, la moyenne des effectifs rejoint celle des francophones.
- **Au cycle d'orientation**, il faut relever une augmentation du nombre de classes (+8) et d'élèves (+153) dans la partie francophone et une diminution du nombre de classes (-5) et d'élèves (-16) pour la partie alémanique. On enregistre une augmentation globale de 3 classes pour 137 élèves en plus dans le canton. Pour le canton, l'effectif moyen prévisible est de 20.1 élèves par classe, ce qui est nettement supérieur à la moyenne suisse qui s'élevait à 18.7 élèves par classe au cours de l'année scolaire 2009/10 (source: OFS).
- **Intégration**: les élèves suivis par les services d'intégration (cf. 1.4 Enseignement spécialisé) sont inclus dans le tableau récapitulatif dans les effectifs des classes ordinaires.

Au total, ce sont ainsi 62.5 classes supplémentaires (dont 50.10 pour l'école enfantine) qui sont ouvertes pour l'ensemble des degrés d'enseignement. Si l'on exclut en plus le cas particulier des classes enfantines (introduction de deux degrés dans 12 cercles, soit 45.5 classes), le chiffre obtenu, 4.55 classes, est inférieur à celui de la rentrée 2011/12 (18.7 classes sans le GYB). Les chiffres des années précédentes étaient les suivants: 2010 (+24.7), 2009 (+13.6), 2008 (+10.6), 2007 (+11.65), 2006 (+21.8), 2005 (+20), 2004 (+43), 2003 (+17.5), 2002 (+16) et 2001 (+15).

2. Situation de l'emploi

2.1 Ecole enfantine et primaire

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classe (dues principalement à l'introduction de la 2ème année d'école enfantine), de changements de postes ou de taux d'activité, 301 postes d'enseignement (246 dans la partie francophone et 55 dans la partie alémanique) soit 226.8 EPT étaient à repourvoir dans les écoles enfantines et primaires dont environ la moitié à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 280 postes étaient à repourvoir (229 dans la partie francophone et 51 dans la partie alémanique).

Du fait de ce nombre important de places vacantes, il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. De manière globale, on a constaté que les candidats sont moins nombreux pour les postes à temps partiel, les classes à deux degrés ainsi que les classes isolées dans les villages, les jeunes enseignants ou enseignantes recherchant plutôt la collaboration avec des collègues.

La très grande majorité des postes sont occupés par des enseignants titulaires des diplômes requis. Sur les 1087 classes enfantines et primaires francophones que compte le canton, seules dix classes sont conduites par des duos pédagogiques composés d'un enseignant diplômé et d'un enseignant au bénéfice d'une autre formation (école maternelle, étudiants de l'Institut de pédagogie curative (IPC), master ou bachelor en sciences de l'éducation, ou formation HEP non achevée). Ces enseignants non diplômés sont au bénéfice d'un contrat à durée déterminée.

Parmi les candidats retenus, on note surtout des détenteurs de diplômes d'enseignement fribourgeois (soit près de 80 %) mais également près de soixante enseignants ou enseignantes ayant accompli leur formation dans un autre canton, voire un autre pays (France), ce qui représente environ 20 %.

Il convient également de signaler que, depuis 2011, les étudiants de la HEP de Fribourg de deuxième et troisième année ont la possibilité d'enseigner 2 leçons par semaine dans les classes du canton en collaboration avec un ou une collègue au bénéfice d'une décharge d'âge. Pour la rentrée 2013, 39 ont saisi cette opportunité.

Les enseignants ou enseignantes retraités qui le souhaitent pourront également être engagés pour effectuer des remplacements ponctuels.

2.2 Cycle d'orientation

— 48 postes ont été mis au concours (36 dans la partie francophone et 12 dans la partie alémanique) pour environ 24 EPT + 7 EPT. L'an passé, 89 avaient été mis au concours (63 dans la partie francophone et 26 dans la partie alémanique), dont le tiers à plein temps.

Comme à la rentrée 2012/13, la pénurie d'enseignants diplômés pour ce degré persiste, dans la partie francophone, dans le domaine des langues étrangères, de l'économie familiale et des activités créatrices. Les CO ont pu engager une dizaine de personnes détentrices de diplômes pour le degré secondaire supérieur. Ils ont également fait appel à des étudiants achevant leur formation pédagogique, lesquels sont engagés pour une durée limitée.

Après avoir suivi pendant deux ans une formation complémentaire à l'Université de Fribourg, 14 enseignants et enseignantes formés pour le degré primaire ont reçu un certificat leur permettant de prendre en charge des classes à exigences de base au cycle d'orientation.

2.3 Ecoles du secondaire supérieur

— 12 (17 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 7 EPT (12 l'an dernier). Tous les enseignants engagés à ce degré sont porteurs des titres requis ou en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement. On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

La baisse du nombre de classes dans les Collèges St-Michel et Ste-Croix a pu être réglée par le déplacement partiel ou total d'une demi-douzaine d'enseignants dans un autre collège ou par des départs naturels (retraite ou autres).

3. Principales nouveautés de la rentrée scolaire

3.1 Dossiers transversaux francophones et alémaniques

— Les principales nouveautés de la rentrée sont signalées dans les paragraphes suivants en fonction des différents degrés de la scolarité. Quelques points plus transversaux méritent d'être préalablement évoqués ci-dessous:

➤ **Projet de loi sur la scolarité obligatoire.**

Le Conseil d'Etat a transmis le projet au Grand Conseil en décembre 2012 et il est examiné depuis mars 2013 par la Commission parlementaire.

➤ **Fin de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine**

Tous les cercles du canton ont procédé à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Dans la partie alémanique, il restait avant cette rentrée la ville de Fribourg et dans la partie francophone 12 cercles, à savoir Fribourg, Bussy-Morens-Rueyres-Sévaz, Le Mouret, Marly-Villarsel-sur-Marly, Châtonnaye-Torny, Vuisternens-dt-Romont, Corbières-Hauteville-Villarvolard, La Roche-Pont-la-Ville, Marsens-Echarlens, Sâles, Bulle-Morlon-La Tour-de-Trême et Gruyères. C'est un vaste projet qui arrive ainsi à son terme. Le nombre supplémentaire d'élèves scolarisés depuis l'introduction de la deuxième année d'école enfantine s'élève à 3395 et celui des classes à 154.

➤ **Le concept cantonal de l'enseignement des langues**

Le Grand Conseil a approuvé en automne 2010 le concept, libérant ainsi les travaux de mise en œuvre. Le concept prévoit trois axes et contient neuf propositions : quatre d'entre elles concernent l'intensification de mesures et orientations existantes, dans lesquelles cinq autres nouveautés sont proposées : sensibilisation précoce des enfants à l'apprentissage des langues, cours d'anglais depuis la 5^e primaire, utilisation systématique du portfolio des langues, séquences d'enseignement dans la L2 comme formation de classes bilingues, tout d'abord au CO. Le troisième axe consiste à améliorer les conditions d'enseignement (plus de soutien et d'encadrement, mise à disposition de ressources pédagogiques, encouragement de la formation continue).

Comme dans la partie francophone du canton avec le moyen *More!*, l'accent est mis, dans la partie germanophone, sur l'introduction de l'anglais à partir de la 5P en lien avec le lancement du nouveau moyen d'enseignement *New World* ainsi que l'introduction du nouveau moyen d'enseignement du français *Clin d'œil* dans toutes les classes de première du CO. Ces deux moyens d'enseignement ont été développés dans le cadre de l'accord intercantonal réunissant six cantons (FR; VS; BE; BS; BL, SO) Passepartout basés sur une méthode didactique moderne. En outre, les projets concernant les langues au niveau primaire et au Cycle d'orientation (CO) qui auront obtenu de la Confédération un soutien financier seront poursuivis et accompagnés scientifiquement.

On relèvera aussi les projets d'intégration intensive de l'allemand dans 5 écoles du CO francophone (cf pour plus de détails le point 3b). Par ailleurs, dans le cadre de la proposition 4 (Meilleure prise en compte des langues de la migration) de ce concept général, un film présentant le système scolaire et de formation du canton devrait sortir dans le courant du mois de mai 2014. Il est le fruit d'une étroite collaboration entre les deux services de l'enseignement obligatoire (SEnOF-DOA) avec le service multimédia de la HEP. Ce film, en plus des deux langues officielles, sera traduit en 5 langues (albanais, anglais, espagnol, portugais et tigrinya); il sera disponible sur le site Internet de la DICS.

➤ Elèves présentant de graves difficultés de comportement

Pour rappel, le dispositif comprend 3 types de mesures : le soutien interne aux établissements, les Classes relais et l'Unité mobile. La situation du personnel des Classes Relais pour la rentrée 2013 reste inchangée. L'équipe éducative des Classes relais composée d'éducateurs spécialisés, de maîtres sociaux professionnels, d'enseignants et d'un psychologue représente l'équivalent de 8.7 plein temps.

Le changement le plus significatif concerne les locaux des Classes Relais de Bulle. En effet, la Classe Relais du Sud occupe depuis la rentrée 2011 des locaux provisoires à la route du Vieux-Pont à Bulle. Le déménagement dans les locaux définitifs aux anciens Arsenaux de Bulle, prévu en décembre 2012, aura lieu au cours de l'été 2013.

L'Unité Mobile offre un soutien éducatif répondant aux besoins des responsables scolaires, avec des prises en charge d'élèves présentant des difficultés de comportement, dans et hors de la classe, tout en continuant à apporter soutien et conseil aux enseignants ou aux établissements lorsque ces derniers en ressentent le besoin. 7 intervenants, francophones et germanophones, composent l'Unité Mobile qui représente 5.2 EPT.

➤ Fri-tic et Mitic

Le Centre fri-tic poursuit la mise en place du dispositif PERMITIC pour mettre en œuvre la composante médias, images et technologies de l'information et de la communication du Plan d'études romand. Des séquences d'enseignement facilitant cette mise en œuvre sont ainsi disponibles sur <http://permitic.friportail.ch/>.

En collaboration avec le service de formation continue de la HEP, le Centre fri-tic développera une offre de formation continue dans le domaine des MITIC pour les enseignant-e-s et les personnes ressources. La prévention face aux risques lors de l'utilisation d'Internet sera une des priorités de formation au niveau des établissements.

Parallèlement, le Centre fri-tic renforcera son offre de conseil et d'accompagnement des écoles et des communes pour leurs équipements informatiques (ordinateurs, tableaux blancs interactifs, tablettes, etc.). En particulier, les tests, le support et la documentation dans les domaines des systèmes de déploiement d'appareils et d'applications mobiles seront intensifiés.

➤ Sciences de la nature, géographie et histoire

Dès cet automne, «Ici, c'est Fribourg!/Typisch Freiburg» vient enrichir la collection bilingue de Géographie cantonale GEO|FR . Le 12 juillet 2013, ce moyen a fait l'objet d'un communiqué de presse http://www.fr.ch/dics/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=44580.

3.2 Enseignement obligatoire – partie francophone

— a) Ecole enfantine et primaire

➤ Plan d'études romand (PER)

Adopté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) le 27 mai 2010, il est une émanation prioritaire de la Convention scolaire romande entrée en vigueur le 1er août 2009. Le plan d'études vise l'harmonisation des objectifs et des contenus des apprentissages des élèves romands. Pour mémoire, la Convention scolaire romande, qui s'inscrit dans l'Accord cadre intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), fixe le début de la scolarisation, définit la structure de l'école, contraint les cantons à élaborer un plan d'études commun pour chaque région linguistique et à recourir à des moyens

d'enseignement agréés. La Convention fixe également des objectifs de coopération pour la formation initiale du corps enseignant et des cadres des services de l'enseignement, pour l'élaboration d'évaluations communes au niveau romand, le tout sous un contrôle parlementaire dûment institué. Alors que l'école enfantine, la 1P, la 3P, la 4P, la 1^{re} et 2^e CO ont introduit le Plan d'études romand (PER) durant les deux dernières rentrées scolaires, c'est au niveau de la 2P, de la 5P et de la 3^e CO de l'introduire pour cette rentrée.

➤ **Regroupement de l'inspectariat à Fribourg**

Avec le regroupement des inspecteurs-trices scolaires à Fribourg, la rentrée est également marquée par la disparition des deux entités «Région Nord» et «Région Sud». Cette opération vise à faciliter la collaboration des inspecteurs-trices ainsi qu'à assurer la nécessaire cohérence entre les arrondissements. Dans le même sens, les conseillers-ères et les collaborateurs-trices pédagogiques seront réunis à Romont dès cet automne.

➤ **Conduite d'établissement**

La mise en place d'une structure de pilotage des établissements primaires se poursuit: à la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura plus aucun établissement sans responsable (RE) ou rattaché à un autre établissement doté d'un-e enseignant-e qui assume cette responsabilité.

Pour rappel, cette structure a pour objectif d'assurer un pilotage coordonné, un travail pédagogique concerté et la mise en place commune des principales activités liées à l'école, notamment dans les domaines culturels, sportif et de la santé (promotion et prévention), sous l'impulsion d'un responsable d'établissement. Au travers de cette démarche structurelle assurant une meilleure synergie des forces en présence et évitant l'isolement des petites écoles, le Service de l'enseignement obligatoire vise une plus grande efficacité de l'exercice de la gouvernance sur le lieu même des établissements scolaires.

D'ici à la fin de l'année 2013, la totalité des établissements scolaires de la partie francophone sera reconnue en projet, comme le prévoyait le texte général d'orientation sur le Pilotage d'Etablissement et Conduite de Projets à l'école enfantine et primaire (PECP, 2008). Une grande partie des projets s'inscrit dans la didactique du français, quelques-uns autour d'autres didactiques ou en lien avec les stratégies d'apprentissage.

Le projet d'établissement est un processus au service d'un développement de la réflexion et des pratiques pédagogiques à l'intérieur et entre les établissements de notre canton.

➤ **Apprentissage du français – langue de scolarisation**

Tous les élèves des quatre premières années de la scolarité obligatoire aborderont et travailleront les apprentissages de la lecture, de l'écriture et de l'oralité avec les moyens officiels introduits en automne 2012.

Une épreuve de référence pour les élèves de deuxième année primaire (4^e HarmoS) est prévue en juin 2014.

A la suite de l'analyse des données recueillies lors d'une enquête menée auprès de tous les enseignants du premier cycle HarmoS (EE - 2P), une formation, sous forme d'accompagnement, sera proposée afin de répondre aux attentes du corps enseignant.

Concernant le 2^e cycle HarmoS (3P-6P), les ouvrages de la collection «L'île aux mots», adaptés pour la Suisse romande à la demande de la CIIP seront introduits conjointement au PER à la rentrée 2013 en 3P, 4P et 5P et à la rentrée 2014 en 6P. Les ouvrages de la collection «Mon manuel de français» figurent dans la bibliothèque de l'enseignant-e en tant qu'outils complémentaires. Le mémento de cette même collection est mis à disposition de chaque élève pour l'ensemble du 2^e cycle.

Le site <http://francais.friportail.ch> regroupe les différentes ressources, informations et projets proposés aux enseignants pour le 1er et le 2e cycle dans le domaine du français L1.

➤ **Enseignement de l'allemand**

Dans la continuité de l'introduction et de l'emploi du Plan d'études romand dans les classes, le corps enseignant des degrés 5P bénéficie d'un document intitulé «Complément au PER» permettant de clarifier les objectifs d'apprentissage prévus. Courant juin 2014, une épreuve de référence cantonale sera proposée aux élèves de 4P.

➤ **L'anglais, nouvelle discipline en 5P-6P**

L'enseignement de l'anglais (L3) est introduit dès cet automne dans l'ensemble des classes de 5P du canton de Fribourg, à l'instar d'autres cantons romands faisant partie de la CIIP http://www.fr.ch/dics/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=44274. Dès 2014, tous les élèves de 5-6P bénéficieront donc de 2 unités d'anglais par semaine. Cet objet a fait l'objet d'une conférence de presse le 7 juin 2013 à Lugnorre.

➤ **Enseignement des mathématiques**

Courant juin 2014, une épreuve de référence sera proposée aux élèves de 4P.

➤ **Enseignement religieux à l'école enfantine**

Au cours de l'année scolaire 2013/14, les Eglises catholiques et réformées conduiront une phase pilote de trois ans pour l'enseignement religieux à l'école enfantine. Ce concept comprend en principe cinq temps forts au cours de l'année scolaire, donc pas d'unités hebdomadaires comme dans les degrés supérieurs, dans le cadre d'un enseignement œcuménique. Cet enseignement sera prodigué indifféremment par des auxiliaires formés communément par les responsables des deux Eglises concernées. Les écoles suivantes participent à la phase pilote:

Sarine: Ecole de la Neuveville (Fribourg), Ecole du Botzet (Fribourg), Ecole de la Vignettaz francophone (Fribourg), Ecole du Jura francophone (Fribourg), Ecole du Schoenberg germanophone, Ecole de Cormanon (Villars-sur-Glâne), Ecole de Granges-Paccot.

Glâne: Cercle scolaire de Mézières-Berlens; Cercle scolaire Grangettes-Massonnens-Le Châtelard

Veveyse: Cercle scolaire de Châtel-St-Denis (2 classes)

Broye: Cercle scolaire de Fétigny-Ménières

Gruyère: Cercle scolaire de La Roche et Hauteville

➤ **Education musicale**

Durant l'année scolaire 2013/2014, les visites en éducation musicale se poursuivront et de nouvelles ressources seront mises à disposition des classes pour permettre d'enrichir le répertoire de chants notamment. Ces ressources seront proposées à tous les enseignants sur le site www.friportail.ch et seront accompagnées d'activités pédagogiques en lien avec la mise en œuvre du PER.

Au cycle 3, un nouvel ouvrage sera introduit: «Planète Musique» qui regroupe environ 200 chansons d'ici et d'ailleurs, des canons, des œuvres polyphoniques, un répertoire reflétant l'art vocal au fil du temps.

b) Cycle d'orientation

➤ Plan d'études romand

Le CO poursuit l'introduction du PER. A la rentrée 2013, le PER sera mis en oeuvre dans toutes les disciplines en 3^e année. De nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques et de français accompagnent cette introduction. En conséquence, un important travail de mise en œuvre aura lieu à ce degré durant cette année scolaire, en parallèle avec le travail de préparation de l'information à donner au secondaire 2.

Quelques aménagements seront apportés à la grille horaire du CO: les élèves de 2^e auront une meilleure dotation en informatique; en PG, une unité de science en plus en classe PG pour les classes sans latin (à noter que cette nouveauté se poursuivra en 3^e en 2014); parmi les options proposées aux élèves de 3^e, les écoles du CO dispenseront des cours d'économie et d'italien, mais peuvent aussi offrir le dessin technique, les MITIC ou des travaux pratiques en sciences.

➤ Stratégies d'apprentissage

Le cycle d'orientation francophone continuera en 2013/14 à mettre l'accent sur l'acquisition de stratégies d'apprentissage par les élèves. Des modules de formation continue en lien avec le classeur «Stratégies d'apprentissage» seront mis sur pied pour les enseignants.

➤ Concept cantonal de l'enseignement des langues

Dans le cadre de l'introduction du concept cantonal pour l'enseignement des langues, qui a été accepté par le Grand Conseil il y a trois ans, des projets-pilotes sont en route. Projet d'intégration intensive de l'allemand dans 5 écoles du CO francophone; les écoles du CO de Pérrolles, Jolimont et Marly rejoignent Morat, La Tour, Bulle, Sarine Ouest et la Veveyse qui ont ouvert des classes «bilingues» en 2011 et 2012.

CO de Bulle: dans deux classes de 3^e PG trois disciplines seront enseignées en allemand: économie familiale, sport et arts visuels ou musique. Dans ces mêmes classes, à raison de 8 à 10 unités réparties sur l'ensemble de l'année scolaire, les élèves suivront également les sciences et l'éducation à la citoyenneté également en allemand.

Comme dans les autres CO évoqués ci-après, les élèves ont choisi de s'inscrire dans ces classes sur une base volontaire.

CO de Sarine-Ouest: dans deux classes de 3^e PG, plusieurs disciplines seront enseignées en allemand: économie familiale, arts visuels et éducation physique, ainsi que le temps des informations et échanges avec le maître de classe (formation générale); et encore selon le choix des élèves les branches à option, l'économie et les mitic. Mathématique, histoire-géographie, musique, sciences et éducation à la citoyenneté seront donnés en allemand au cours de 8 à 10 unités sur l'ensemble de l'année scolaire.

CO de la Veveyse: dans la classe de 3^e PG, deux disciplines seront enseignées en allemand: histoire-géographie et éducation à la citoyenneté. Les sciences, la musique, le sport et l'économie familiale y seront également données en allemand au cours de 8 à 10 unités sur l'ensemble de l'année scolaire.

CO de La Tour-de-Trême: le projet propose une classe «PG Allemand +». En 1^{re} année, en 2^e année et en 3^e année les mathématiques, le sport, les arts visuels, les activités créatrices et l'économie familiale seront enseignés en allemand. Le projet vise la poursuite des études au gymnase en filière bilingue.

CO de Morat: un projet commun prévoit de l'enseignement en langue partenaire dans les deux sections. 7 classes de chaque section suivront l'éducation physique en classes mixtes durant un semestre en français et ensuite en allemand. Une classe alémanique suivra le cours «technisches Gestalten Textil» (ACM) en français. 2 classes francophones suivront le cours d'économie familiale en allemand.

CO de Marly: dans une classe de 3^e G, 4 disciplines seront enseignées en allemand: économie familiale, éducation physique, éducation à la citoyenneté et arts visuels ainsi que le temps des informations et échanges avec le maître de classe (formation générale). L'histoire-géographie, les mathématiques et l'éthique et cultures religieuses y seront également données en allemand au cours de 8 à 10 unités sur l'ensemble de l'année scolaire.

CO de Pérrolles: dans deux classes de 2^e PG les branches suivantes seront données en allemand au cours de 8 à 10 unités sur l'ensemble de l'année scolaire: géographie, éducation physique, musique, informatique, histoire et les sciences.

CO de Jolimont: Une classe de 1^e PG et une de 3^e G suivront des séquences d'enseignement en langue partenaire. Dans la classe 1^e année PG l'informatique, l'éducation physique, la musique et l'éthique et cultures religieuses seront données en allemand au cours de 8 à 10 unités sur l'ensemble de l'année scolaire. Dans la classe de 3^e, à raison de 8 à 10 unités réparties sur l'ensemble de l'année scolaire, les élèves suivront les sciences, l'éducation physique, la musique et l'économie familiale en allemand.

➤ **Education générale**

Le dispositif Education Générale a pour mandat de s'occuper de la part éducative de l'école. Il est à disposition des acteurs de l'éducation à l'école obligatoire pour la partie francophone du canton: élèves, parents, enseignants, responsables d'établissement, inspecteurs, directeurs CO et autorités scolaires cantonales et régionales. Il soutient plus particulièrement les enseignants confrontés à des situations délicates dans leurs activités au quotidien. Il intervient dans différents domaines tels que les situations d'urgence ou de crise (accident, décès, suicide...), le climat scolaire, la santé scolaire, la formation générale du PER, le soutien individualisé aux enseignants. Le dispositif EG assume également la formation initiale (CAS médiation scolaire) et la formation continue de la médiation scolaire. Cette année une quinzaine de nouveaux médiateurs viendront renforcer les rangs de la médiation.

➤ **Accueil et scolarisation des enfants allophones migrants**

Dans le cadre du concept cantonal visant l'harmonisation de l'Accueil et de la Scolarisation des Elèves Allophones et/ou Migrants (ASEAM), un projet-pilote selon le modèle «double intégration» sera lancé dans les 3 CO de la ville et dans celui de Marly. Ce dispositif tend à favoriser une intégration globale de l'élève en associant une immersion en classe régulière parallèlement à un encadrement spécifique pour l'apprentissage du français langue seconde et langue de scolarisation ainsi que l'allemand et une remédiation, si nécessaire, en mathématique.

Ainsi, les classes d'accueil, actuellement réparties dans les 3 CO de la ville, par lesquelles les élèves devaient transiter avant d'être scolarisés en classe régulière seront remplacées par des classes ressources. Une seule classe d'accueil est toutefois maintenue, elle sera destinée aux élèves peu ou pas scolarisés. Ce dispositif favorisera à la fois un soutien adapté pour l'acquisition des compétences linguistiques et scolaires de façon ciblée et approfondie et, par un rattachement à un seul CO, une plus grande stabilité et une intégration sociale plus marquée.

3.3 Enseignement obligatoire – partie alémanique

a) Thèmes concernant tous les degrés de la scolarité obligatoire

➤ Le «Lehrplan 21»

Le plan d'études «Lehrplan 21» à l'attention des 21 cantons germanophones est en consultation auprès des cantons jusqu'à la fin de l'année 2013. Après analyse, ce plan d'études sera à nouveau retravaillé et pourra être introduit en automne 2014 par les cantons. L'introduction dans les écoles germanophones ne pourra pas intervenir avant l'année scolaire **2016/17**. En prévision de cette mise en œuvre, les travaux de planification seront poursuivis, en particulier dans le domaine de la formation continue et de l'évaluation des nouveaux moyens d'enseignement.

➤ Enseignement des langues étrangères

Dans le cadre du projet linguistique intercantonal Passepartout – Langues étrangères à l'école (www.passe-partout-sprachen.ch), l'introduction des cours d'anglais dans les classes de 5P commence avec le nouveau moyen *New World*. Dans toutes les classes de première du CO, c'est l'enseignement du français qui se renouvelle avec le moyen *Clin d'œil*. De cette façon se poursuit l'arrivée de moyens didactiques modernes amorcée à l'école primaire par le moyen *Mille Feuilles*. Ces deux nouveautés sont accompagnées de formation continue adéquate.

➤ Concept qualité

A l'occasion de l'introduction du concept de qualité pour le niveau école enfantine, école primaire et CO, un accent particulier est mis dans le domaine des compétences sociales et personnelles. Parce que ce domaine de raisonnement est aussi une part constitutive du concept et pose des exigences élevées de capacité de raisonnement au corps enseignant, ce dernier a accès à des appuis et à une formation continue supplémentaires.

➤ Nouvelle brochure pédagogique

L'évaluation externe, les discussions avec les directeurs d'école et les inspecteurs/trices ainsi que la prise en compte de la plate-forme de recherche alémanique de la Haute école pédagogique de Fribourg ont montré que le thème de l'adaptabilité dans l'enseignement doit faire l'objet d'une attention particulière. A côté de l'offre en formation continue, une brochure consacrée à ce thème va sortir de presse. Elle est destinée à tout le personnel enseignant. Cette brochure contient une partie théorique et aussi, à l'aide d'exemples concrets, présente des stratégies didactiques pour un enseignement adaptatif. .

➤ Evaluation de la procédure de passage

L'évaluation de la procédure de passage du niveau primaire au CO (PPO) se poursuit. Hormis la question de la valeur prédictive de cette procédure concernant les sections où diriger les élèves, le contenu de l'entretien d'évaluation entre le maître et les parents de l'élève concerné sera analysé.

b) Ecole enfantine et primaire

➤ Enseignement de l'anglais en 5–6P

La formation continue pour tous les maîtres de 5e P qui commencent à enseigner l'anglais avec le moyen *New World* se poursuit. Un accent particulier est placé sur la question de l'évaluation des compétences de communication. Une attention particulière doit être accordée à la situation des élèves aux compétences moins élevées dans le cadre de l'enseignement des langues étrangères.

➤ Encouragement de l'enseignement des langues dès l'entrée à l'école

Un concept pour l'encouragement de l'apprentissage des langues a été conçu pour les 1-2 P de manière à ce que l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement se fasse de manière cohérente dès le début de la scolarité.

➤ Travaux d'orientation

Les travaux d'orientation dans les branches principales seront conduits sur la nouvelle base d'un concept détaillé qui permettra une meilleure coordination..

c) *Cycle d'orientation*

➤ Analyse de l'évaluation des CO

Après l'évaluation externe des 8 CO de la partie alémanique du canton, une analyse de l'évaluation sera entreprise, des mesures inspirées des connaissances générales acquises ont été décidées pour le deuxième cycle d'évaluation. Ces mesures concernent les adaptations du domaine et des instruments de l'évaluation ainsi que la grille-horaire.

➤ Travaux d'orientation

Comme pour l'école primaire, l'exécution des travaux d'orientation est encore plus systématique. Ainsi l'exigence de cohérence verticale devrait être prise en compte.

➤ Nouveau moyen d'enseignement du français *Clin d'œil*

Le nouveau moyen d'enseignement Clin d'œil illustre la suite de la démarche de didactique des langues *Mille feuilles* introduite au degré primaire. Pour les enseignants de langues étrangères au niveau du cycle d'orientation commence ainsi une nouvelle ère en tant que élèves de l'école primaire qui ont commencé avec le moyen *Mille feuilles* afin de les faire accéder à de nouvelles ou à d'autres compétences. Ces nouvelles conditions d'enseignement influencent la forme de l'enseignement. C'est pourquoi une attention particulière sera mise sur une formation continue adaptée et un accompagnement pratique du personnel enseignant.

3.4 Enseignement secondaire du deuxième degré

Au secondaire 2, les nouveautés essentielles caractérisant l'année scolaire 2013/14 concernent la mise à jour des plans d'études, les bâtiments et l'informatique.

➤ Mise à jour des plans d'études

Le Plan d'études romand, qui vise l'harmonisation des objectifs et des contenus des apprentissages durant la scolarité obligatoire, est dans sa phase de mise en œuvre. Les premiers élèves qui auront connu ce nouveau plan d'études arriveront dans les écoles du secondaire 2 général (gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) à l'automne 2014. Des groupes de travail seront mis en place durant l'année scolaire 2013/14 afin d'évaluer les changements des programmes et de proposer d'éventuelles modifications des plans d'études.

➤ Bâtiments

Le projet d'extension du Collège du Sud à Bulle arrive maintenant au stade de la réalisation. L'objectif est de recouvrir les conditions qui existaient lors de l'inauguration de ce bâtiment, en 1994. Concrètement, l'extension sur quatre niveaux du bâtiment existant au nord et la surélévation d'un étage de l'ensemble de l'édifice permettront la création de 19 classes supplémentaires. Suite à la promulgation du décret y relatif, l'exécution des travaux débutera au début de l'année 2014 pour permettre une mise en service des nouveaux locaux pour la rentrée scolaire 2015/16.

Il est également à mentionner que, suite à l'approbation par le Conseil d'Etat du programme des locaux prévu pour le Collège Ste-Croix, un concours d'architecture a été lancé en vue de l'agrandissement de cet établissement à 1100 élèves. Du côté du Collège de Gambach, la rénovation de l'ancien bâtiment appelé bâtiment principal (A) sera terminée en début 2014 et ses locaux seront mis à disposition de l'école.

Depuis l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye en 2005, cet établissement a enregistré une croissance régulière du nombre de ses élèves. Il a atteint sa pleine capacité d'accueil en quelques années seulement. Pour faire face à cette croissance démographique, le Conseil d'Etat proposera prochainement au Grand Conseil d'acquérir une parcelle, propriété de la commune de Payerne, jouxtant cette école. Cet achat permettrait de garantir un agrandissement ultérieur de cet établissement.

> Informatique

Le projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) devient concret pour les écoles du secondaire 2 général. L'année scolaire 2013/14 est pilotée grâce à cette solution cantonale qui permet de gérer le parcours de l'élève depuis son inscription jusqu'au terme de sa scolarité. L'implémentation de ce système s'étendra progressivement à tous les segments d'enseignement jusqu'en 2017.

Par ailleurs, un équipement multimédia moderne (ordinateur et projecteur), déjà disponible au Collège Ste-Croix depuis la rentrée 2012/13, sera également opérationnel dans toutes les salles du Collège St-Michel dès la rentrée 2013/14.



Schulbeginn 2013

Mediendossier

Freiburg, 5. August 2013

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Schulbeginn 2013

Zu Beginn des Schuljahres 2013/14 werden **45 084** Schülerinnen und Schüler in Freiburg zur Schule gehen, 1811 mehr als im Vorjahr. Diese Zahl umfasst sämtliche Schülerinnen und Schüler des Kindergartens und der Primarschule, der 21 Orientierungsschulen sowie der 6 Schulen der Sekundarstufe 2, das Interkantonale Gymnasium der Region Broye (GYB) eingeschlossen.

Der Unterricht an den obligatorischen Schulen beginnt am Donnerstag, 22. August. In der Region ABGRU (Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried, Ulmiz) sowie in Kerzers und Fräschels, wo sich der Schulkalender nach dem Kanton Bern richtet, beginnt das neue Schuljahr bereits am Montag, 19. August. An den Schulen der allgemeinbildenden Sekundarstufe 2 (Kollegien, Handelsschulen und Fachmittelschulen) beginnt der Unterricht am Montag, 2. September und am GYB am Montag, 26. August.

Inhalt

1. Entwicklung der Klassen- und Schülerzahlen	3
1.1 Kindergarten	3
1.2 Primarschule	4
1.3 Orientierungsschule	4
1.4 Sonderschulung	5
1.5 Sekundarstufe 2	6
1.6 Übersicht	6
2. Beschäftigungssituation	7
2.1 Kindergarten und Primarschule	7
2.2 Orientierungsschule	8
2.3 Sekundarstufe 2	8
3. Die wichtigsten Neuerungen	9
3.1 Stufenübergreifende Themen beider Sprachregionen	9
3.2 Obligatorischer Unterricht – französischsprachiger Kantonsteil	10
3.3 Obligatorische Schule – Deutschfreiburg	15
3.4 Sekundarstufe 2	16

1. Entwicklung der Klassen- und Schülerzahlen

Zu Schulbeginn ergibt sich folgendes Bild, wobei sich dieses durch kurzfristige Zu- oder Umzüge in den Sommermonaten noch ändern kann:

1.1 Kindergarten

Im gesamten Kanton besuchen etwa **6938 Kinder** verteilt auf **368,25 Klassen** den Kindergarten, also durchschnittlich 18,8 Kinder je Klasse. Die Zahl der Kinder (+1069) wie auch die der Klassen (+50,05 Klassen, **41,5 französisch- und 8,55 deutschsprachige**) nimmt aufgrund der abschliessenden Phase der Einführung des Zweijahreskindertags insgesamt weiterhin zu.

a) Französischsprachiger Kantonsteil

› Klasseneröffnungen

im **Zweijahreskindergarten**: Eröffnung von **48,5 Klassen** in folgenden Schulkreisen: Givisiez (+1); Cressier-sur-Morat (+0,5); La Sonnaz (+1); Freiburg-La Neuveville (+1); Freiburg-Pérolles (+2); Freiburg-Jura (+3); Freiburg-Vignettaz (+3); Freiburg-Villa Thérèse (+1); Freiburg-Schönberg (+4); Bussy-Morens-Rueyres-Sévaz (+1); Saint-Aubin-Vallon (+1); Neyruz (+1); Le Mouret (+2); Marly-Pierrafortscha-Villarsel-sur-Marly (+4); Ursy-Montet (+1); Châtonnaye-Torny (+1); Vuisternens-dt-Romont (+1); Corbières-Hauteville-Villarvolard (+0,5); La Roche-Pont-la-Ville (+1); Marsens-Echarlens (+2); Sâles (+1); Vaulruz (+0,5); Broc-Botterens (+1); Bulle-La Condémine-Morlon (+8); Bulle-La Léchère (+3); Bulle-La Tour-de-Trême (+3); (die Schulkreise, die das 2. Kindergartenjahr diesen Herbst einführen, sind unterstrichen).

› Klassenschliessungen

7 Klassen wurden geschlossen in: Corminboeuf-Chésopelloz (-1); Misery-Courtion-Villarepos (-0,5); Châbles-Cheyres (-1); Murist-Vuissens (-0,75); Nuvilly-Les Montets (-1); Riaz (-1); Le Pâquier (-1); Jaun (-0,75).

Im französischsprachigen Kantonsteil zählen die Kindergartenklassen insgesamt **5327 Kinder verteilt auf 280,5 Klassen**, was durchschnittlich **19 Kinder** je Klasse ergibt. Gegenüber dem Schuljahr 2012/13 bedeutet dies eine Zunahme um **912 Schülerinnen und Schüler sowie 41,5 Klassen**.

b) Deutschfreiburg

› Klasseneröffnungen

Eröffnung von **9,55 Klassen** in: Murten (+1,15); Brünisried (+1); Tafers (+1); FOS Courtepin (+0,4); Freiburg-Jura (+1); Freiburg-Schönberg (+1); Freiburg-Vignettaz (+1); FOS (+1); Düdingen (+1); Ueberstorf (+1).

› Klassenschliessungen

1 Klasse wurde in Schmitten geschlossen (-1).

Zum Schuljahresbeginn 2012 besuchen in Deutschfreiburg **1611 Kinder verteilt auf 87,75 Klassen** den Kindergarten, also im Schnitt **18,4 Kinder** je Klasse. Die Gesamtzahl der Kinder ist um **157** und die der Klassen um **8,55** gestiegen.

1.2 Primarschule

Der Kanton zählt **20 551 Primarschülerinnen und Primarschüler verteilt auf 1049,75 Klassen**; die durchschnittliche Klassengrösse liegt somit bei **19,6 Kindern**. Damit ist sowohl die Zahl der **Schülerinnen und Schüler (+572)** wie auch die der **Klassen (+9,45)** gestiegen.

a) Französischsprachiger Kantonsteil

› Klasseneröffnungen

16,75 Klasseneröffnungen in: Haut-Vully-Bas-Vully (+1); Belfaux (+1); Granges-Paccot (+1); Misery-Courtion (+0,25); Delley-Portalban-Gletterens (+0,5); Estavayer-le-Lac (+0,5); La Brillaz-Corserey (+1); Prez-vers-Noréaz-Noréaz-Ponthaux (+1); Villars-sur-Glâne-Cormanon (+1); Hauterive (+1); Romont (+2); Le Flon (+1); Ursy-Montet (+1); Attalens (+0,5); Châtel-St-Denis (+1); Bulle (+1); Grandvillard-Bas-Intyamon (+1); Gruyère (+1).

› Klassenschliessungen

5 Klassenschliessungen in: La Sonnaz (-1); Misery-Courtion-Villarepos (-0,5); Châbles-Cheyres-Font (-1); Villars-sur-Glâne-Les Rochettes (-1); Corpataux-Magnedens-Rossens (-0,5); Arconciel (-1).

Zum Schulbeginn werden insgesamt **15 806 Schülerinnen und Schüler verteilt auf 805,75 Klassen** die französischsprachigen Primarschulen besuchen. Im Schnitt zählt eine Klasse **19,6** Schülerinnen und Schüler. Gegenüber dem Schuljahr 2012/13 ist eine **Zunahme um 469 Schülerinnen und Schüler sowie 11,75 Klassen** zu verzeichnen.

b) Deutschfreiburg

› Klasseneröffnungen

Eröffnung von **1,7 Klassen** in: Freiburg-Jura (+1); Wünnewil (+0,7).

› Klassenschliessungen

4 Klassenschliessungen in: ABGRU (-1); Gurmels (-1); Brünisried (-1, Fusion mit Plaffeien); St. Ursen (-1).

Zu Beginn des neuen Schuljahrs besuchen **4745 Schülerinnen und Schüler verteilt auf 244 Klassen** die deutschsprachigen Primarschulen, was im Schnitt **19,4** Schülerinnen und Schüler je Klasse ergibt. Gegenüber dem Schuljahr 2012/13 ist eine **Zunahme von 103 Schülerinnen und Schülern** zu verzeichnen, wogegen sich die Zahl der **Klassen um 2,3 verringert**.

1.3 Orientierungsschule

Total besuchen im Kanton **11 052 Schülerinnen und Schüler verteilt auf 549,5 Klassen** die OS, was eine durchschnittliche Klassengrösse von **20,1** ergibt. Insgesamt ist eine **Zunahme um 137 Schüler/-innen sowie 3 Klassen** zu verzeichnen.

a) Französischsprachiger Kantonsteil

› Klasseneröffnungen

9 Klasseneröffnungen an der OS Bulle (+2); OS Domdidier (+1); OS Jolimont (+2); OS La Tour-de-Trême (+2); OS Marly (+1); OS Vivisbach (+1).

› Klassenschliessungen

1 Klassenschliessung an der OS Glane (-1).

Gegenüber dem Schuljahr 2012/13 ist ein Zuwachs von **153 Schülerinnen und Schülern** sowie **8 Klassen** zu verzeichnen. Insgesamt zählt man an den französischsprachigen OS **8467 Schüler/-innen in 405,5 Klassen**, also im Schnitt **20,9** je Klasse.

An der OS Romont besuchen 54 Schülerinnen und Schüler verteilt auf 2 Klassen das 1. Gymnasialjahr (im Schuljahr 2012/13 waren es 38 Schüler/-innen in 2 Klassen). Diese Klassen sind der OS des Glanebezirks angeschlossen; ihre Schülerinnen und Schüler werden in der untenstehenden Übersicht jedoch zu den Kollegien gezählt.

b) Deutschfreiburg

› **Klasseneröffnungen**

Es sind keine Klasseneröffnungen zu melden.

› **Klassenschliessungen**

5 Klassenschliessungen an der: DOS Freiburg (-1); OS Plaffeien (-1); OS Tafers (-1); OS Kerzers (-1); OS Murten (-1).

Gegenüber dem Schuljahr 2012/13 ist die Zahl der **Schülerinnen und Schüler um 16 und die der Klassen um 5** gesunken. Insgesamt zählt Deutschfreiburg **2585 Schüler/-innen verteilt auf 144 Klassen**, also im Schnitt **18** je Klasse.

1.4 Sonderschulung

Für alle Kinder mit besonderen Bildungsbedürfnissen, die für die Sonderschulung angemeldet wurden, konnte eine geeignete Lösung gefunden werden. Die zehn Sonderschulen zählen insgesamt 942 Schülerinnen und Schüler (2012/13: 917), davon 803 (785) französischsprachige und 139 (132) deutschsprachige.

Insgesamt kommen 531 (477) Kinder in den Genuss von Integrationsmassnahmen. Das *Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne* (CESL/G) unterstützt 246 (222) Schülerinnen und Schüler. Der deutschsprachige Integrationsdienst des Schulheims «Les Buissonnets» leistet 66 (66) Schülerinnen und Schülern Unterstützung. Die Integrationsdienste des SoA betreuen 92 (66) französischsprachige und 65 (63) deutschsprachige Schülerinnen und Schüler. Zudem kommen Kinder mit einer Behinderung in den Genuss besonderer Integrationsmassnahmen: So wurden 23 (23) französischsprachige und 11 (8) deutschsprachige hörbehinderte oder taube Kinder sowie 3 (3) französischsprachige und 12 (11) deutschsprachige Kinder mit Sehbehinderung gezielt betreut. Im Zuge der durch das Inkrafttreten der NFA nötig gewordenen Reform der Sonderpädagogik und der damit verbundenen Arbeiten werden zusätzlich 13 (15) Schülerinnen und Schüler mit erheblichen sprachlichen Behinderungen in Regelklassen der Primarschule integriert und erhalten eine persönliche Betreuung.

1.5 Sekundarstufe 2 (S2)

Die Schülerzahl an den Schulen der Sekundarstufe 2 bleibt weitgehend stabil; sie erhöht sich nur leicht um 8 Schülerinnen und Schüler. Zwischen den Bildungsgängen und den Schulen sind jedoch erhebliche Schwankungen zu verzeichnen.

Die Bestände an den Fachmittelschulen (Fachmittelschulausweis und Fachmaturitäten) sind um 66 auf 1451 Schülerinnen und Schüler gestiegen (2012/13: 1385). Hingegen ist die Schülerzahl an den Gymnasien und den Handelsmittelschulen gesunken: bei den Gymnasien um 26 auf 3825 (3851) und bei den Handelsmittelschulen um 32 auf 325 (357) Schülerinnen und Schüler.

Das Kollegium Gambach (schrittweise Erhöhung der Anzahl Schülerinnen und Schüler nach der Fertigstellung der neuen Gebäude), das Kollegium des Südens und die Fachmittelschule verzeichnen steigende Schülerzahlen. Am Interkantonalen Gymnasium der Region Broye (GYB) in Payerne hat sich die Zahl der Freiburger Schülerinnen und Schüler ebenfalls erhöht. Hingegen sinken die Schülerzahlen an den Kollegien St. Michael und Heilig Kreuz.

Die sinkende Zahl der Klassen trotz der insgesamt stabilen Schülerzahl lässt sich teils auf die optimierte Verteilung der Bestände schulintern wie zwischen den Schulen und teils auf Schwelleneffekte zurückführen.

Zu Beginn des Schuljahrs 2013 werden an den Schulen der S2 253 Klassen mit insgesamt 5601 Schülerinnen und Schülern geführt. Berücksichtigt sind dabei auch die 54 Schülerinnen und Schüler der beiden 1. Gymnasialklassen an der OS des Glanebezirks in Romont.

1.6 Übersicht: Anzahl Klassen und Schülerbestände

	2012/13	2013/14	Veränderungen
	Klassen / Bestand	Klassen / Bestand	Klassen / Bestand
Kindergarten	318,2 / 5 869	368,25 / 6 938	+ 50,05 / + 1069
Primarschule	1 040,3 / 19 979	1 049,75 / 20 551	+ 9,45 / + 572
Orientierungsschule	546,5 / 10 915	549,5 / 11 052	+ 3 / + 137
Sonderschulung	128,0 / 917	132,0 / 942	+ 4,0 / + 25
Kollegien, Handelsmittelschulen, FMS	232,0 / 5 019	228,0 / 5 016	- 4,0 / - 3
plus die Freiburger Schüler/-innen im GYB	25,0 / 574	25,0 / 585	+ 0,0 / + 11
Total	2 290,0 / 43 273	2 352,5 / 45 084	+ 62,5 / + 1811

Zur Deutung der Tabelle sind die Erläuterungen unter Ziffer 1.1 bis 1.5 sowie folgende Anmerkungen zu beachten:

› **Kindergarten:** Mit zusätzlichen 50,05 Klassen (41,5 französisch- und 8,55 deutschsprachigen) und 1069 Kindern ist vor allem im französischsprachigen Kantonsteil eine weitere starke Zunahme zu verzeichnen. Dies ergibt sich aus dem Abschluss der Einführung des Zweijahreskindergartens. Künftig bieten sämtliche Schulkreise zwei Kindergartenjahre an.

› **Primarschule:** Diese verzeichnet insgesamt eine Zunahme von 9,45 Klassen für 572 zusätzliche Schülerinnen und Schüler, und zwar in beiden Sprachregionen des Kantons. Die durchschnittliche Klassengröße liegt mit 19,6 Kindern über dem Schweizer Durchschnitt (Angabe des BFS für 2009/10: 18,9). Deutschfreiburg zählt 2,3 Klassen weniger; die durchschnittliche Klassengröße nähert sich damit derjenigen des französischsprachigen Kantonteils.

› **Orientierungsschule:** Der französischsprachige Kantonsteil verzeichnet steigende Klassen- (+8) und Schülerzahlen (+153), wogegen in Deutschfreiburg die Zahl der Klassen (-5) und Schüler/-innen (-16) weiter sinkt. Insgesamt ergibt sich aber im Kanton eine Zunahme um 3 Klassen und 137 Schüler/-innen. Die durchschnittliche Klassengröße liegt im Kanton bei 20,1 und damit deutlich über dem Schweizer Durchschnitt von 18,7 Schülerinnen und Schülern pro Klasse im Schuljahr 2009/10 (Quelle: BFS).

› **Integration:** Die von den Integrationsdiensten betreuten Schülerinnen und Schüler (vgl. Ziff. 1.4 Sonderschulung) sind in der Übersichtstabelle unter den Beständen der Regelklassen aufgeführt.

Für sämtliche Schulstufen werden somit insgesamt 62,5 zusätzliche Klassen eröffnet (davon 50,10 für den Kindergarten). Schliesst man zudem den «Sonderfall» der Kindergartenklassen aus (Einführung des Zweijahreskindergartens in 12 Schulkreisen, insgesamt 45,5 Klassen), so ist die verbleibende Zahl – 4,55 Klassen – tiefer als im 2011/12 (18,7 Klassen ohne GYB). Zum Vergleich die Werte der vergangenen Jahre: 2010 (+ 24,7), 2009 (+13,6), 2008 (+10,6), 2007 (+11,65), 2006 (+21,8), 2005 (+20), 2004 (+43), 2003 (+17,5), 2002 (+16) und 2001 (+15).

2. Beschäftigungssituation

2.1 Kindergarten und Primarschule

Nach Kündigungen, Pensionierungen, Klasseneröffnungen (hauptsächlich bedingt durch die Einführung des 2. Kindergartenjahres), Stellenwechsel oder Änderung des Beschäftigungsgrads waren in den Kindergärten und Primarschulen 301 Unterrichtsstellen oder 226,8 VZÄ neu zu besetzen (246 im französisch- und 55 im deutschsprachigen Kantonsteil), davon rund die Hälfte Vollzeitstellen. Im gleichen Zeitraum waren im Vorjahr 280 Stellen zu besetzen (229 im französisch- und 51 im deutschsprachigen Kantonsteil).

Angesichts der zahlreichen freien Stellen kam es vor, dass die gleiche Stelle mehrmals ausgeschrieben werden musste. Allgemein stellte man fest, dass für Teilzeitstellen, Klassen mit zwei Jahrgängen (altersdurchmischte Klassen) sowie für isolierte Klassen in Dörfern weniger Bewerbungen eintrafen, da junge Lehrerinnen und Lehrer bevorzugt die Zusammenarbeit mit Kolleginnen und Kollegen suchen.

Die allermeisten Stellen werden von Lehrerinnen und Lehrern mit dem erforderlichen Lehrdiplom besetzt. Von den insgesamt 1087 französischsprachigen Kindergarten- und Primarklassen des Kantons werden lediglich zehn von einer diplomierten Lehrperson und einer Lehrperson mit einer anderen Ausbildung (Spielgruppe, HPI-Studierende, Master oder Bachelor in Erziehungswissenschaften oder nicht

abgeschlossene PH-Ausbildung) gemeinsam geführt (Pensenteilung). Mit Lehrpersonen ohne Diplom wird ein befristeter Vertrag abgeschlossen.

Bei den berücksichtigten Bewerberinnen und Bewerbern handelt es sich vor allem um Personen mit dem Freiburger Lehrdiplom (fast 80 %). Daneben wurden rund 60 Lehrpersonen (etwa 20 %) gewählt, die ihre Ausbildung in einem anderen Kanton oder in einem anderen Land (Frankreich) abgeschlossen haben.

Seit 2011 haben zudem Studierende der PH die Möglichkeit, zwei Lektionen pro Woche gemeinsam mit einer Lehrperson, die ihr Pensum aufgrund einer Altersentlastung reduziert hat, zu unterrichten. Auf Schuljahresbeginn 2013 machen 39 Studierende im zweiten und dritten PH-Jahr von dieser Möglichkeit Gebrauch.

Pensionierte Lehrpersonen, die dies wünschen, können ebenfalls für einzelne Stellvertretungen angestellt werden.

2.2 Orientierungsschule

48 Stellen wurden ausgeschrieben (36 im französischsprachigen Kantonsteil – 24 VZÄ – und 12 in Deutschfreiburg – 7 VZÄ). Im vergangenen Jahr wurden 89 Stellen ausgeschrieben (63 im französischsprachigen Kantonsteil und 26 in Deutschfreiburg), darunter ein Drittel Vollzeitstellen.

Wie im Vorjahr besteht auf dieser Stufe für den Fremdsprachen- und Hauswirtschaftsunterricht und für die gestalterischen Fächer ein Mangel an diplomierten Lehrpersonen, vor allem im französischsprachigen Kantonsteil. Die Orientierungsschulen konnten rund zehn Lehrpersonen mit Diplom für die höhere Sekundarstufe anstellen. Daneben wurden mit Studierenden, die kurz vor Abschluss ihrer pädagogischen Ausbildung stehen, befristete Arbeitsverträge abgeschlossen.

Nach einer zweijährigen Zusatzausbildung an der Universität haben 14 Primarlehrkräfte einen Abschluss erhalten, mit dem sie an Orientierungsschulen Realklassen unterrichten können.

2.3 Sekundarstufe 2

Hier wurden 12 (im Vorjahr 17) Stellen ausgeschrieben, für insgesamt 7 VZÄ (12). Alle neu angestellten Lehrpersonen besitzen das erforderliche Diplom oder werden ihre Lehrbefähigung in Kürze erlangen. Auf dieser Stufe ist die Personalrekrutierung problemlos.

Die sinkende Klassenzahl in den Kollegien St. Michael und Heilig Kreuz konnte durch die teilweise oder vollständige Verlegung von einem halben Dutzend Lehrpersonen in ein anderes Kollegium oder durch natürliche Abgänge (Pensionierung oder andere) geregelt werden.

3. Die wichtigsten Neuerungen

3.1 Stufenübergreifende Themen beider Sprachregionen

Die nachfolgenden Abschnitte erläutern die wichtigsten Neuerungen zum Schuljahresbeginn, geordnet nach den verschiedenen Schulstufen. Themen mit stufenübergreifendem Charakter werden dabei zuerst genannt:

› Geszesentwurf über die obligatorische Schule

Im Dezember 2012 hat der Staatsrat den Geszesentwurf dem Grossen Rat überwiesen. Dieser wird nun seit März 2013 von der parlamentarischen Kommission beraten.

› Abschluss der Einführung des zweiten Kindergartenjahres

Sämtliche Schulkreise des Kantons haben das zweite Kindergartenjahr eingeführt. Vor dem diesjährigen Schuljahresbeginn hatte im deutschsprachigen Teil einzog der Schulkreis der Stadt Freiburg diesen Schritt noch nicht vollzogen und im französischsprachigen Teil fehlten die 12 Schulkreise Freiburg, Bussy-Morens-Rueyres-Sévaz, Le Mouret, Marly-Villarsel-sur-Marly, Châtonnaye-Torny, Vuisternens-dt-Romont, Corbières-Hauteville-Villarvolard, La Roche-Pont-la-Ville, Marsens-Echarlens, Sâles, Bulle-Morlon-La Tour-de-Trême und Greyerz. Damit geht ein umfangreiches Projekt zu Ende. Seit der Einführung des zweiten Kindergartenjahres hat sich der Bestand im Kindergarten um 3395 Schülerinnen und Schüler erhöht und 154 zusätzliche Klassen wurden eröffnet.

› Kantonales Konzept für den Sprachenunterricht

Das Kantonale Konzept für den Sprachenunterricht wurde im Herbst 2010 vom Grossen Rat genehmigt, so dass daraufhin mit der Umsetzung begonnen werden konnte. Das Konzept sieht drei Stossrichtungen vor und beinhaltet neun Vorschläge. Vier davon betreffen die Intensivierung bestehender Massnahmen und Ausrichtungen, die anderen fünf schlagen folgende Neuerungen vor: Frühe Sensibilisierung der Kinder für das Sprachenlernen, Englischunterricht ab dem 5. Primarschuljahr, systematische Verwendung des Sprachenportfolios, Unterrichtssequenzen in der L2 sowie Bildung bilingualer Klassen, dies vorerst an der OS. Die dritte Stossrichtung besteht in der Verbesserung der Rahmenbedingungen für den Unterricht (verstärkte Unterstützung und Betreuung, Bereitstellung pädagogischer Ressourcen, Förderung der Weiterbildung).

Wie im französischsprachigen Kantonsteil mit der Einführung des neuen Lehrmittels *More!* liegen die Schwerpunkte im deutschsprachigen Kantonsteil auf der Einführung des Englischunterrichts ab der 5. Klasse und damit verbunden mit der Lancierung des neuen Lehrmittels *New World* sowie auf der Einführung des neuen Französischlehrwerks *Clin doeil* in allen 1. Klassen der Orientierungsschule. Die beiden Lehrmittel sind im Rahmen des Fremdsprachenprojekts *Passepartout*, an dem die sechs Kantone FR, VS, BE, BS, BL, SO beteiligt sind, entwickelt worden und basieren auf einer modernen Sprachendidaktik. Zudem werden die Sprachenprojekte auf der Primar- und Orientierungsstufe, die vom Bund eine finanzielle Unterstützung erhalten, fortgesetzt und wissenschaftlich begleitet.

Darüber hinaus sind Projekte zur intensiven Integration von Deutsch in fünf französischsprachigen Orientierungsschulen angelaufen (Einzelheiten dazu siehe Ziff. 3b). Im Zusammenhang mit Vorschlag 4 (Verstärkter Einbezug der Migrationssprachen) des Sprachenkonzepts wird im Mai 2014 ein Film erscheinen, in dem das Schul- und Bildungssystems des Kantons für Familien mit Migrationshintergrund vorgestellt wird. Der Film ist in enger Zusammenarbeit der beiden Schulämter (FOA-DOA) mit der Multimedia-Stelle der Pädagogischen Hochschule entstanden. Er wird neben den beiden Amtssprachen in fünf weiteren Sprachen herausgegeben (Albanisch, Englisch, Spanisch, Portugiesisch und Tigrinisch) und über die Webseite der EKSD zugänglich sein.

› **Massnahmenpaket für verhaltensauffällige Schülerinnen und Schüler**

Dieses Paket umfasst drei Arten von Massnahmen: punktuelle schulinterne Massnahmen, Relaisklassen und die Mobile Einheit. Am Personalbestand der Relaisklassen ändert sich zu Schuljahresbeginn 2013 nichts. Das Erziehungsteam besteht aus Facherzieher/-innen, Sozialpädagogen/-innen, Lehrkräften und einem Psychologen, die insgesamt 8,7 Vollzeitstellen belegen.

Die bedeutendste Änderung betrifft die Schulräume der Relaisklasse in Bulle. Die Relaisklasse Süd war seit Schuljahresbeginn 2011 in provisorischen Räumlichkeiten an der Route du Vieux-Pont in Bulle untergebracht. Die definitiven Räumlichkeiten im alten Zeughaus von Bulle sollten ursprünglich im Dezember 2012 bezogen werden; nun erfolgt der Umzug diesen Sommer.

Die Mobile Einheit leistet den Schulleitungen erzieherische Unterstützung mit Massnahmen, die auf das Bedürfnis der einzelnen Schule zugeschnittenen sind, wobei sie verhaltensauffällige Schülerinnen und Schüler inner- und ausserhalb der Klasse betreut sowie die Lehrkräfte und die Schulen nach Bedarf unterstützt und berät. Das Team der Mobilen Einheit besteht aus sieben deutsch- und französischsprachigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, die sich 5,2 Vollzeitstellen teilen.

› **fri-tic sowie Informations- und Kommunikationstechnologien (IKT)**

Die Fachstelle fri-tic baut das Unterstützungsangebot PER-MITIC zur Umsetzung der im Westschweizer Lehrplan enthaltenen Neuerungen in den Bereichen Medien, Bilder sowie Informations- und Kommunikationstechnologien weiter aus. Unterrichtssequenzen, welche helfen, die Umsetzung des Lehrplans zu erleichtern, werden auf der Internetplattform <http://permitic.friportail.ch/> bereitgestellt.

In Zusammenarbeit mit der Weiterbildungsstelle der PH wird die Fachstelle fri-tic zudem ein Weiterbildungsprogramm im Bereich Medien und IKT für Lehrpersonen und IKT –Ansprechpersonen der Schulen zusammenstellen. Die Prävention rund um die Thematik Gefahren und Risiken der Nutzung des Internets im Unterricht wird einer der Schwerpunkte des Weiterbildungsprogramms an den Schulen bilden.

Gleichzeitig wird die Fachstelle fri-tic ihr Angebot zur Beratung und Unterstützung von Schulen und Gemeinden für deren Informatikinfrastruktur (Computer, interaktive Wandtafeln, Tablets usw.) erweitern. Dabei sollen vor allem die Tests, der Support und die Dokumentation im Bereich der Verteilsysteme für Geräte und mobile Applikationen verstärkt werden.

› **Mensch und Natur, Geografie und Geschichte**

Ab Herbst wird die Broschüre «Ici, c'est Fribourg!/Typisch Freiburg» die zweisprachige Sammlung des kantonalen Geografielehrmittels GEO|FR ergänzen. Über das neue Lehrmittel ist am 12. Juli 213 eine Medienmitteilung erschienen: http://www.fr.ch/dics/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=44580.

3.2 Obligatorischer Unterricht – französischsprachiger Kantonsteil

a) Kindergarten und Primarschule

› **Westschweizer Lehrplan (PER):**

Am 27. Mai 2010 ist der Westschweizer Lehrplan (PER), der im Wesentlichen aus der am 1. August 2009 in Kraft getretenen Westschweizer Schulvereinbarung resultiert, von der interkantonalen Erziehungskonferenz der Westschweiz und des Tessins (CIIP) verabschiedet worden. Mit dem Lehrplan sollen die Lernziele und der Lernstoff der Schülerinnen und Schüler der Romandie vereinheitlicht werden. Die parallel zur

Interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (HarmoS-Konkordat) erarbeitete Westschweizer Schulvereinbarung legt den Beginn der Schulpflicht fest, umreisst die strukturellen Eckwerte der Schule, verpflichtet die Kantone, einen gemeinsamen Lehrplan für jede Sprachregion zu erarbeiten und zugelassene Lehrmittel zu verwenden. Die Vereinbarung bestimmt zudem auch die Ziele für die Zusammenarbeit in der Grundausbildung der Lehrpersonen und der Schulkader sowie für gemeinsame Vergleichsprüfungen in der französischsprachigen Schweiz. All dies erfolgt unter einer ordnungsgemässen parlamentarischen Kontrolle. Für den Kindergarten, die 1., 3. und 4. Primarklassen sowie die 1. und 2. OS-Klassen wurde der Westschweizer Lehrplan jeweils auf Beginn der vergangenen beiden Schuljahre eingeführt; nun sind die 2. und 5. Primarklassen und die 3. OS-Klassen an der Reihe.

› Zusammenschluss des Inspektorats in Freiburg

Mit dem Zusammenschluss der beiden Schulinspektorate in Freiburg verschwinden auf Beginn des neuen Schuljahres die Einteilungen «Region Nord» und «Region Sud». Damit soll die Zusammenarbeit zwischen den Inspektorinnen und Inspektoren erleichtert und der nötige Zusammenhalt unter den Inspektoratskreisen gestärkt werden. Mit dem gleichen Ziel werden diesen Herbst auch die pädagogischen Beraterinnen und Berater sowie Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in Romont zusammengeschlossen.

› Schulleitung

Die Einrichtung des Führungsmodells für Primarschulen wird fortgeführt: Ab Beginn dieses Schuljahres haben alle Schulen eine Schulleiterin/einen Schulleiter oder sind einer Schule mit Schulleitung angeschlossen.

Diese Struktur soll die koordinierte Schulführung sowie die Organisation der mit der Schule verbundenen Tätigkeiten – namentlich im kulturellen, sportlichen und gesundheitlichen Bereich (Gesundheitsförderung und Prävention) – unter der Führung einer Schulleiterin oder eines Schulleiters gewährleisten. Mit dieser strukturellen Anpassung, die einerseits die bessere Nutzung von Synergieeffekten aus den vorhandenen Ressourcen garantiert und andererseits die Isolierung kleinerer Schulen verhindern soll, will das Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht die Führung vor Ort in den Schulen effizienter gestalten.

Bis Ende 2013 werden sämtliche Schulen im französischsprachigen Kantonsteil als Projektschulen anerkannt sein, wie es im Konzeptpapier über die Schulleitung und die Schulentwicklung im Kindergarten und in der Primarschule (PECP, 2008) vorgesehen ist. Bei einem grossen Teil der Projekte geht es um die Französischdidaktik, andere betreffen die Didaktik weiterer Fächer oder die Weiterentwicklung von Lernstrategien.

Projekte zur Schulentwicklung sollen die Reflexion und Weiterentwicklung der pädagogischen Praxis innerhalb einer Schule wie auch unter den Schulen unseres Kantons anregen.

› Unterricht in Französisch als Schulsprache

Alle Schülerinnen und Schüler der ersten vier Klassen der obligatorischen Schule werden mit den offiziell im Herbst 2012 eingeführten Lehrmitteln sprechen, lesen und schreiben lernen.

Im Juni 2014 ist eine Vergleichsprüfung für die Schülerinnen und Schüler der 2. Primarklassen (4. Schuljahr nach HarmoS-Zählung) geplant.

Nach der Analyse der Daten aus einer Umfrage bei sämtlichen Lehrpersonen des ersten HarmoS-Zyklus (KG – 2PS) wird ein Ausbildungsprogramm in Form einer Begleitung angeboten, um den Anliegen der Lehrerinnen und Lehrer zu entsprechen.

Für den 2. HarmoS-Zyklus (3PS-6PS) werden auf Schuljahresbeginn 2013/14 die Lehrmittel der Sammlung «L'ile aux mots», die im Auftrag der CIIP an die Westschweiz angepasst wurden, parallel zum PER in den 3., 4. und 5. Primarklassen eingeführt; zu Schuljahresbeginn 2014/15 ist dies auch für die 6. Primarklassen geplant. Die Lehrpersonen können zudem die Unterrichtshilfe «Mon manuel de français» als ergänzendes Lehrmittel nutzen. Allen Schülerinnen und Schülern des gesamten 2. Zyklus wird zu dieser Sammlung ein Leitfaden zur Verfügung gestellt.

Auf der Internetplattform <http://francais.friportail.ch> sind verschiedene nützliche Ressourcen, Projekte und Unterlagen zum Französischunterricht L1 für Lehrpersonen des 1. und 2. Zyklus zu finden.

› Deutschunterricht

Im Zuge der Einführung und Anwendung des Westschweizer Lehrplans in den Schulklassen wurde für die Lehrpersonen der 5. Primarklassen ein Dokument mit dem Titel «Beilage zum PER» erstellt, das die angestrebten Lernziele klar beschreibt. Im Juni 2014 wird für die Schülerinnen und Schüler der 4. PS eine kantonale Vergleichsprüfung organisiert.

› Englisch, neues Fach in den 5. und 6. Primarklassen

Der Englischunterricht (L3) wird diesen Herbst in sämtlichen 5. Primarklassen des Kantons Freiburg, ebenso wie in den anderen Westschweizer Mitgliedskantonen der CIIP, eingeführt (http://www.fr.ch/dics/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=44274). Ab 2014 erhalten sämtliche Schülerinnen und Schüler der 5. und 6. Primarklassen zwei Wochenlektionen Unterricht in Englisch. Diese Neuerung wurde am 7. Juni 2013 in Lugnorre an einer Medienkonferenz präsentiert.

› Mathematikunterricht

Im Juni 2014 wird für die Schülerinnen und Schüler der 4. PS eine kantonale Vergleichsprüfung organisiert.

› Religionsunterricht im Kindergarten

Im Schuljahr 2013/14 werden die katholische und die reformierte Kirche ein dreijähriges Versuchsprojekt für den Religionsunterricht im Kindergarten starten. Dem Konzept entsprechend erfolgt der ökumenischer Unterricht in fünf Blöcken verteilt über das ganze Schuljahr und nicht, wie in den höheren Schulstufen, während einer Wochenlektion. Dieser Unterricht wird von Hilfslehrkräften erteilt, die von den Verantwortlichen der beiden Kirchen gemeinsam ausgebildet werden. Am Versuchsprojekt nehmen folgende Schulen teil:

Saane: Neuveville-Schule (Freiburg), Botzet-Schule (Freiburg), französischsprachige Vignettaz-Schule (Freiburg), französischsprachige Jura-Schule (Freiburg), deutschsprachige Schönberg-Schule, Schule von Cormanon (Villars-sur-Glâne), Schule von Granges-Paccot.

Glane: Schulkreis von Mézières-Berlens; Schulkreis Granettes-Massonnens-Le Châtelard

Vivisbach: Schulkreis von Châtel-St-Denis (2 Klassen)

Broye: Schulkreis von Fétigny-Ménières

Greyerz: Schulkreis von La Roche und Hauteville

› Musik (Musikpädagogik)

Im Schuljahr 2013/14 werden die Klassenbesuche zum Musikunterricht weitergeführt. Die Schülerinnen und Schüler erhalten zudem neue Ressourcen zur Anreicherung des Liederrepertoires. Diese stehen allen Lehrpersonen über die Internetplattform www.friportail.ch zur Verfügung, verbunden mit pädagogischen Aktivitäten in Zusammenhang mit der Einführung des Westschweizer Lehrplans (PER).

Für den 3. Zyklus wird das neue Lehrmittel «Planète Musique» eingeführt, das rund 200 Lieder aus aller Welt, Kanons und polyphonische Werke, also ein Repertoire der Gesangskunst im Laufe der Zeit, umfasst.

b) Orientierungsschule

› Westschweizer Lehrplan

Zum Schuljahresbeginn 2013/14 wird der PER für alle Fächer der 3. OS-Klassen eingeführt. Mit dem Lehrplan werden auch neue Mathematik- und Französischlehrmittel eingesetzt. Im kommenden Schuljahr ist somit auf dieser Stufe bedeutende Umsetzungsarbeit zu leisten. Parallel dazu müssen Informationsarbeiten für die der Sekundarstufe 2 geleistet werden.

An der Stundentafel der OS wurden einige Anpassungen vorgenommen: Bessere Stundendotation in Informatik für die Schülerinnen und Schüler der 2. Klassen; eine zusätzliche Lektion in Naturwissenschaften in den Progymnasialklassen für Klassen ohne Latein (diese Neuerung wird 2014 im 3. Jahr eingeführt); die Orientierungsschulen können als Wahlfächer für die Schülerinnen und Schüler im 3. Jahr neben Technischem Zeichnen, Medien und IKT und praktischen Arbeiten in Naturwissenschaften auch Wirtschaft und Italienisch anbieten.

› Lernstrategien

Auch im Schuljahr 2013/14 werden die französischsprachigen Orientierungsschulen schwerpunktmässig ihr Schülerinnen und Schüler im Entwickeln von Lernstrategien unterstützen. Für die Lehrkräfte sind entsprechende Weiterbildungsmodule zum Ordner «Lernstrategien» geplant.

› Kantonales Konzept für den Sprachenunterricht

Im Rahmen der Einführung des kantonalen Konzepts für den Sprachenunterricht, das der Grosse Rat vor drei Jahren genehmigt hat, sind Pilotprojekte in Gang. So etwa Projekte zur intensiven Integration von Deutsch in 5 französischsprachigen Orientierungsschulen: Zu den bisherigen – Murten, La Tour, Bulle, Saane West und Vivisbach, wo bereits 2011 und 2012 zweisprachige Klassen eröffnet wurden – sind neu die OS Pérrolles, Jolimont und Marly hinzugekommen.

OS Bulle: In zwei Progymnasialklassen werden drei Fächer in Deutsch unterrichtet: Hauswirtschaft, Sport und Bildnerisches Gestalten oder Musik. In den gleichen Klassen werden die Schülerinnen und Schüler auch in den Fächern Naturwissenschaften und Staatskunde Unterricht in Deutsch erhalten, und zwar 8 bis 10 Lektionen verteilt über das ganze Jahr.

Wie in den übrigen OS, die unten aufgeführt sind, haben sich die Schülerinnen und Schüler freiwillig für diese Klassen angemeldet.

OS Saane West: In zwei 3. Progymnasialklassen werden mehrere Fächer in Deutsch unterrichtet: Hauswirtschaft, Bildnerisches Gestalten und Sport sowie die für die Information und den Austausch reservierte Zeit mit der Klassenlehrperson (Allgemeinbildung). Auch werden in diesen Klassen, je nach den Wahlfächern der Schülerinnen und Schüler, die Fächer Wirtschaft und Medien/IKT in Deutsch unterrichtet. In den Fächern Mathematik, Geschichte-Geografie, Musik, Naturwissenschaften und Staatskunde werden jeweils 8 bis 10 Lektionen verteilt über das ganze Schuljahr in Deutsch unterricht.

OS Vivisbach: In der 3. Progymnasialklasse werden die beiden Fächer Geschichte-Geografie und Staatskunde in Deutsch unterrichtet. In den Fächern Naturwissenschaften, Musik und Hauswirtschaft findet der Unterricht ebenfalls in 8 bis 10 Lektionen verteilt über das ganze Schuljahr in Deutsch statt.

OS La Tour-de-Trême: Das Projekt sieht eine Klasse «Progymnasial Deutsch +» vor. Im 1., 2. und 3. Jahr werden Mathematik, Sport, Bildnerisches und Technisches Gestalten sowie Hauswirtschaft in Deutsch unterrichtet. Ziel ist es, anschliessend die Gymnasialausbildung in der zweisprachigen Abteilung zu absolvieren.

OS Murten: Ein gemeinsames Projekt sieht den Unterricht in der Partnersprache in den beiden Abteilungen vor. Sieben Klassen jeder Abteilung werden den Sportunterricht in gemischten Klassen besuchen, und zwar das eine Semester in Französisch und anschliessend das andere in Deutsch. Eine deutschsprachige Klasse folgt dem Unterricht in Technischem Gestalten Textil in französischer Sprache. Zwei französische Klassen werden im Fach Hauswirtschaft in Deutsch unterrichtet.

OS Marly: In einer 3. Sekundarklasse werden vier Fächer in Deutsch unterrichtet: Hauswirtschaft, Sport, Staatskunde und Bildnerisches Gestalten sowie die für die Information und den Austausch reservierte Zeit mit der Klassenlehrperson (Allgemeinbildung). In den Fächern Geschichte-Geografie, Mathematik sowie Ethik und Religionen werden ebenfalls 8 bis 10 Lektionen verteilt über das ganze Schuljahr in Deutsch unterrichtet.

OS Pérolles: In zwei 2. Progymnasialklassen werden 8 bis 10 Lektionen verteilt über das ganze Schuljahr in folgenden Fächern in Deutsch unterrichtet: Geografie, Sport, Musik, Informatik, Geschichte und Naturwissenschaften.

OS Jolimont: Für eine 1. Progymnasialklasse und eine 3. Sekundarklasse werden Unterrichtssequenzen in der Partnersprache durchgeführt. In der 1. Progymnasialklasse werden 8 bis 10 Lektionen Informatik, Sport, Musik sowie Ethik und Religionen verteilt über das ganze Schuljahr in deutscher Sprache unterrichtet. In der 3. Klasse besuchen die Schülerinnen und Schüler 8 bis 10 Unterrichtslektionen Naturwissenschaften, Sport, Musik sowie Hauswirtschaft verteilt über das ganze Schuljahr in deutscher Sprache.

› Allgemeinbildung

Die Fachgruppe für Allgemeinbildung hat die Aufgabe, den obligatorischen Schulen im französischsprachigen Kantonsteil beim pädagogischen Teil ihres Auftrags zur Seite zu stehen. Schülerinnen und Schüler, Eltern, Schulleitungen, Schulinspektorinnen und Schulinspektoren, OS Direktionen sowie kantonale und regionale Schulbehörden können die Dienste dieser Fachgruppe in Anspruch nehmen. Sie unterstützt insbesondere Lehrpersonen, die bei ihrer täglichen Arbeit mit Krisensituationen konfrontiert sind. Das Team der Fachgruppe ist in verschiedenen Bereichen tätig wie in Not- oder Krisensituationen (Unfall, Todesfall, Suizid...), Schulklima, Schulgesundheit, Allgemeinbildung des PER, individuelle Unterstützung von Lehrpersonen. Daneben ist die Fachgruppe auch für die Grundausbildung (CAS Schulmediation) und die Weiterbildung in der Schulmediation zuständig. Dieses Jahr werden rund fünfzehn neue Mediatorinnen und Mediatoren das Mediationsteam verstärken.

› Aufnahme und Einschulung fremdsprachiger Kinder

Im Rahmen des kantonalen Konzepts zur Harmonisierung der Integration und schulischen Betreuung von fremdsprachigen Schülerinnen und Schülern und/oder Kindern von Migrantinnen und Migranten wird an den drei OS der Stadt Freiburg sowie an der OS Marly ein Pilotprojekt nach dem Modell der «doppelten Integration» lanciert. Dieses Konzept soll die Integration der Schülerin oder des Schülers gesamthaft fördern; dazu wird die Immersion in die Regelklasse mit gleichzeitiger besonderen Begleitung für das Lernen von Französisch als Fremdsprache und als Unterrichtssprache, für den Deutschunterricht wie, falls nötig, für eine Vertiefung in Mathematik kombiniert.

Somit werden die derzeit auf die drei OS der Stadt verteilten Integrationsklassen, welche die Schülerinnen und Schüler zunächst besuchen mussten, bevor sie in eine Regelklasse überreten konnten, durch Förderklassen ersetzt. Allerdings wird eine Integrationsklasse weitergeführt, um Schülerinnen und Schüler ohne oder mit geringer Schulbildung angemessen zu fördern. Das Konzept soll eine angepasste Unterstützung für den gezielten und vertieften Erwerb sprachlicher und schulischer Kompetenzen fördern und durch die Zuordnung zu einer einzigen OS eine grössere Stabilität und bessere soziale Integration begünstigen.

3.3 Obligatorische Schule – Deutschfreiburg

a) Stufenübergreifende Themen

› Lehrplan 21

Die D-EDK der 21 Deutschschweizer Kantone hat den Entwurf für den sprachregionalen Lehrplan für die deutsch- und mehrsprachigen Kantone, den Lehrplan 21, bis Ende 2013 zur öffentlichen Konsultation freigegeben (www.lehrplan21.ch). Wichtigste Adressaten sind die Kantone; die kantonalen Partner Deutschfreiburgs wurden zur Teilnahme eingeladen. Mit dem Lehrplan 21 harmonisieren die Kantone die Ziele der Volksschule und setzen so den Auftrag von Artikel 62 der Bundesverfassung um. Der Lehrplan 21 schliesst an bestehende Lehrpläne an und führt notwendige Aktualisierungen ein. Er bildet eine einheitliche Grundlage, um Lehrpersonen auszubilden, Lehrmittel zu entwickeln sowie für die Beurteilung. Der Lehrplan 21 legt fachliche (z.B. Mathematik oder Sprachen) und überfachliche Kompetenzen (z. B. Sozialkompetenz) fest. Die Schülerinnen und Schüler erwerben diese Kompetenzen systematisch über 11 Schuljahre hinweg. Nach Abschluss der Konsultation wird der Lehrplan 21 überarbeitet und voraussichtlich im Herbst 2014 von der D-EDK den Kantonen zur Einführung übergeben. Nach der Freigabe wird mit mindestens zwei bis drei Jahren für die Weiterführung der laufenden Planungsarbeiten gerechnet – hauptsächlich in den Bereichen Weiterbildung sowie der Entwicklung und Evaluation neuer Lehrmittel – bis der Lehrplan 21 eingeführt und umgesetzt werden kann.

› Fremdsprachenunterricht

Die Umsetzungsarbeiten im Rahmen des interkantonalen Fremdsprachenprojekts Passepartout (www.passepartout-sprachen.ch) werden durch die Einführung des Englischunterrichts ab dem 5. Schuljahr mit dem neuen Lehrmittel *New World* sowie der Einführung des neuen Französischlehrmittels *Clin d'oeil* in allen 7. Klassen und damit verbunden der Weiterführung der modernen Sprachendidaktik von *Mille feuilles* der Primarschule planmäßig weitergeführt. Beide Einführungen sind mit aufwendigen Weiterbildungen für die Lehrpersonen verbunden.

› Qualitätskonzept

Bei der Umsetzung des Qualitätskonzepts für den Kindergarten, die Primarschule und die OS wird in der Leistungs- und Kompetenzbeurteilung ein besonderes Gewicht auf den Bereich der Sozial- und Selbstkompetenz gelegt. Weil dieser Beurteilungsbereich auch ein Bestandteil des Zeugnisses ist und hohe Ansprüche an die Beurteilungskompetenz der Lehrpersonen stellt, erhalten sie zusätzliche Orientierungshilfen und schulinterne Weiterbildungen.

› Neue Broschüre aus der Pädagogischen Schriftenreihe

Die externe Evaluation, Diskussionen mit den Schuldirektoren und Inspektorinnen und Inspektoren sowie Gutachten der deutschsprachigen Forschungsstelle der Pädagogischen Hochschule Freiburg haben aufgezeigt, dass dem Thema der Adaptivität im Unterricht besondere Aufmerksamkeit gewidmet werden muss. Nebst Angeboten in der Weiterbildung wird eine neue Broschüre zu diesem Thema erscheinen, die wiederum alle Lehrpersonen zum Studium erhalten. Die Broschüre wird einen theoretischen Teil enthalten und anhand konkreter Unterrichtsbeispiele didaktische Strategien für adaptives Lehren und Lernen aufzeigen. Allfällige Unterstützungsmaßnahmen werden für alle drei Zyklen geprüft, um so die vertikale Kohärenz zu gewährleisten.

› Evaluation des Übertrittsverfahrens

Die wissenschaftliche Evaluation des Übertrittsverfahrens wird fortgesetzt. Nebst der Frage der prognostischen Validität des Verfahrens, wo die Laufbahnentwicklungen der Schülerinnen und Schüler untersucht werden, wird das Gesprächsverhalten der Lehrpersonen im Evaluationsgespräch mit den Eltern der betroffenen Kinder analysiert.

b) Kindergarten und Primarschule

› Englischunterricht in der 5. und 6. Klasse

Die Weiterbildung und Begleitung der Lehrpersonen, die neu Englisch in den 5. Klassen mit *New World* unterrichten, wird weitergeführt. Dabei wird ein Hauptgewicht auf die Frage der Beurteilung der kommunikativen Kompetenzen gelegt. Vor allem der Situation der leistungsschwächeren Schülerinnen und Schülern im Fremdsprachenunterricht soll besondere Aufmerksamkeit zuteil werden.

› Sprachförderung in der Eingangsstufe

Damit die Einführung neuer Lehrmittel im Sprachenunterricht, die auf einer Didaktik der Mehrsprachigkeit aufbauen, ab Schuleintritt stufenübergreifend kohärent erfolgt, wird ein Konzept für die Sprachförderung im Kindergarten und in der 1. und 2. Primarklasse erstellt.

› Orientierungsarbeiten

Die Orientierungsarbeiten in den Hauptfächern werden neu auf der Grundlage eines detaillierten Konzepts durchgeführt, womit eine noch bessere Koordination ermöglicht wird.

c) Orientierungsschule

› Analyse der Evaluation der OS

Nachdem alle 8 Orientierungsschulen im Verlauf der letzten Jahre extern evaluiert wurden, sind auf der Basis der daraus gewonnenen allgemeinen Erkenntnisse Massnahmen für den zweiten Evaluationszyklus festgelegt worden. Diese Massnahmen betreffen Anpassungen bei den Evaluationsbereichen und -instrumenten sowie beim Zeitplan.

› Orientierungsarbeiten

Wie für die Primarschule wird die Durchführung von Orientierungsarbeiten noch systematischer angegangen. So soll der Forderung der vertikalen Kohärenz Rechnung getragen werden.

› Neues Französischlehrmittel *Clin d'oeil*

Das neue Lehrmittel ist die konsequente sprachdidaktische Weiterführung des bereits bekannten Lehrmittels *Mille feuilles* aus der Primarschule. Für die Fremdsprachenlehrpersonen auf der Orientierungsschulstufe beginnt eine neue Ära, da die Schülerinnen und Schüler der Primarschule, die mit dem neuen Lehrmittel *Mille feuilles* gearbeitet haben, neue oder zum Teil andere Kompetenzen mitbringen. Diese neuen und anderen Lernvoraussetzungen beeinflussen die Unterrichtsgestaltung. Deshalb wird ein spezielles Augenmerk auf eine fundierte Weiterbildung und Praxisbegleitung der Lehrpersonen gelegt.

3.4 Sekundarstufe 2

Die hauptsächlichen Neuerungen im Schuljahr 2013/14 auf der Sekundarstufe 2 betreffen die Überarbeitung der Lehrpläne, die Gebäude und die Informatik.

› Überarbeitung der Lehrpläne

Der Westschweizer Lehrplan, der eine Harmonisierung der Lernziele und Lerninhalte der obligatorischen Schule zum Ziel hat, befindet sich in der Phase der Umsetzung. Die ersten Schülerinnen und Schüler, die nach diesem Lehrplan unterrichtet wurden, werden im Herbst 2014 in die Schulen der allgemeinbildenden Sekundarstufe 2 (Kollegien, Handelsmittelschulen und Fachmittelschulen) eintreten. Im Schuljahr 2013/14

werden Arbeitsgruppen gebildet, um Anpassungen an den Programmen zu beurteilen und allenfalls Änderungen an den Lehrplänen vorzuschlagen.

› Gebäude

Im Projekt für den Ausbau des Kollegiums des Südens in Bulle beginnt nun die Phase der Realisierung. Ziel ist es, die Bedingungen wiederherzustellen, die bei der Einweihung dieses Gebäudes im Jahr 1994 herrschten. Konkret soll mit einem Ausbau des bestehenden Nordtrakts auf 4 Stockwerke und einer Erhöhung des Hauptgebäudes um ein Geschoss Platz für die Eröffnung 19 zusätzlicher Klassen geschaffen werden. Nachdem das entsprechende Dekret promulgiert worden ist, werden die Arbeiten Anfang 2014 aufgenommen, damit die neuen Räumlichkeiten zu Schuljahresbeginn 2015/16 bezugsbereit sind.

Zudem ist, nachdem der Staatsrat das geplante Raumprogramm für das Kollegium Heilig Kreuz genehmigt hat, ein Architekturwettbewerb für den Ausbau der Schule lanciert worden; diese soll nach der Erweiterung Platz für 1100 Schülerinnen und Schüler bieten. Beim Kollegium Gambach wird die Renovierung des alten Gebäudes (Hauptgebäude A) Anfang 2014 abgeschlossen sein und die Schule wird dann die dortigen Räume wieder nutzen können.

Seit der Eröffnung des Interkantonalen Gymnasiums der Broye (GYB) im Jahr 2005 hat diese Schule eine stetig steigende Schülerzahl verzeichnet. Sie hat bereits in wenigen Jahren ihre volle Aufnahmekapazität erreicht. Um für den Bevölkerungswachstum gewappnet zu sein, wird der Staatsrat demnächst dem Grossen Rat den Vorschlag unterbreiten, eine ans GYB anstossenden Parzelle, die im Besitz der Gemeinde Payerne ist, zu erwerben. Damit soll ein späterer Ausbau der Schule gewährleistet werden.

› Informatik

Beim Projekt zur Harmonisierung der Schulverwaltungs-Informationssysteme – «Projekt HAE» – beginnt für die Schulen der allgemeinbildenden Sekundarstufe 2 die Umsetzung. Das Schuljahr 2013/14 wird mit dieser kantonalen Lösung geführt; diese erlaubt es, den schulischen Bildungsweg der Schülerin/des Schülers von der Anmeldung bis zum Abschluss der Schulzeit zu verwalten. Bis 2017 soll dieses System schrittweise auf allen Schulstufen implementiert werden.

Zudem wird mit Schuljahresbeginn in allen Unterrichtsräumen des Kollegiums St. Michael eine moderne Multimedia-Anlage (PC und Projektor) in Betrieb sein; im Kollegium Heilig Kreuz ist eine solche bereits seit Schuljahresbeginn 2012/13 installiert.



Genève

INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTUALITÉ

20.8.2013

Harmonisation scolaire et nouveau cycle d'orientation: la boucle est bouclée



Lundi prochain, près de 71'000 élèves sont attendus dans les écoles du canton. Pour les élèves en scolarité obligatoire, cette rentrée sera marquée par la généralisation du plan d'étude romand (PER) et par le retour des sections en 11e.

"La rentrée se prépare dans de bonnes conditions", a déclaré Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), lors d'une conférence de presse, mardi 20 août 2013.

Introduit de manière progressive depuis 3 ans, le PER sera appliqué, à cette rentrée, dans les classes de 4P, 7P, 8P et 11CO, accompagné de nouveaux moyens d'enseignement romands. En outre, les domaines spécifiques genevois le complètent avec l'étude des Grands Textes en 9e, 10e et 11e, la sensibilisation aux dialectes suisses-alémaniques pour les élèves du profil Langues Vivantes ou encore la langue et culture latines (LCL) pour les élèves de 9e.

L'harmonisation scolaire exige aussi que l'ensemble du parcours de formation des élèves, de la 1ère année primaire à la 11e année secondaire soit confié, comme dans la plupart des autres cantons, à une seule **direction générale de l'enseignement obligatoire**. Concrètement, elle garantira un meilleur suivi du parcours des élèves et des mesures de soutien pédagogique, une cohérence renforcée de l'enseignement et un passage plus harmonieux des élèves de l'enseignement primaire au cycle d'orientation.

Pour l'enseignement secondaire postobligatoire, les premières actions concrètes viseront l'application progressive de la nouvelle constitution genevoise qui stipule désormais l'obligation de formation jusqu'à l'âge de la majorité au moins. "Un jeune ne pourra plus interrompre une formation sans construire un projet alternatif validé par l'ensemble des partenaires", a précisé Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire. Si la scolarité obligatoire s'arrête toujours à 15 ans, au terme du cycle d'orientation, dès cette année, des mesures vont se déployer dans le cadre d'un plan d'actions qui s'étendra jusqu'en 2017, pour appliquer la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. L'ensemble des processus et dispositifs de prise en charge des mineurs en situation de risque ou de décrochage scolaire devra en effet être achevé à cette date.

Face aux très nombreux départs à la retraite anticipée, dans le cadre du PLEND, les directions générales et l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE) collaborent pour assurer une relève de qualité et contrer les effets de pénurie dans certaines disciplines. "Le défi a pu être relevé grâce à la jeunesse et aux futurs enseignants", a souligné Charles Beer. Le DIP a engagé 536 nouveaux enseignants pour compenser

notamment 402 départs.

La conférence de presse a été également l'occasion de présenter les derniers chiffres concernant les faits de violence dans les établissements scolaires publics – un recensement codifié par la procédure **SIGNA**. Pour la quatrième année consécutive, le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés est en diminution. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 393 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2012-2013.

Télécharger

- [!\[\]\(de424d4359ba1f2bd1c4df4a39123e9b_img.jpg\) Les points forts de la rentrée 2013](#)
 - [!\[\]\(1603d6802560f9588644d7f89a9520bb_img.jpg\) Les chiffres de la rentrée 2013](#)
 - [!\[\]\(7d992463829b40d86ca5ff48af771a6e_img.jpg\) Mémento statistique de l'éducation à Genève](#)
 - [!\[\]\(7d02a23afcc0a5ccea127782dc34e2c8_img.jpg\) Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement - SIGNA](#)
-

CONFÉRENCE DE PRESSE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DE LA CULTURE ET DU SPORT

20 AOÛT 2013

RENTRÉE SCOLAIRE 2013

PRÈS DE 71'000 ÉLÈVES
ACCUEILLI-E-S DANS
LES ÉCOLES GENEVOISES

INFORMATION ET CONTACTS

www.ge.ch/dip/

Secrétaire générale du DIP	Marianne Frischknecht	022 546 69 13
Directeur projet harmonisation scolaire	Frédéric Wittwer	022 546 69 50
SRED – Service de la recherche en éducation	Giovanni Ferro-Luzzi	022 546 71 26
EO – Enseignement obligatoire	Dominique Gros	022 546 71 48
PO – Enseignement secondaire postobligatoire	Pierre Kolly	022 388 53 00
OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	Paola Marchesini	022 546 75 10
OEJ - Office de l'enfance et de la jeunesse	Sylvain Rudaz	022 546 59 11
OMP - Office médico-pédagogique	Grégoire Evéquoz	022 388 44 25
SCS - Service cantonal du sport	Stéphane Montfort	022 388 55 87
SCC - Service cantonal de la culture et fonds cantonal d'art contemporain	Stephan Eliez	022 388 67 61
	Olivier Mutter	022 327 94 80
	Joëlle Comé	022 546 66 70

POINTS FORTS

- 01 Introduction de Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du DIP**
- 02 Une direction générale pour l'enseignement obligatoire**
- 03 Généralisation du PER**
- 04 Formation obligatoire jusqu'à 18 ans: quels impacts ?**
- 05 Corps enseignant: anticiper et miser sur la relève**
- 06 Apprentissage: les effectifs**
- 07 Enseignement spécialisé: pour une école encore plus inclusive**
- 08 Sport-arts-étude**
- 09 Ecole&culture**
- 10 Les chiffres de la rentrée**

INFOS

Tous les documents du dossier de presse sont disponibles sur le site du DIP:
www.ge.ch/dip/

INTRODUCTION

Rentrée pour près de 71'000 élèves

Harmonisation scolaire et nouveau cycle d'orientation : la boucle est bouclée. Lundi prochain, près de 71'000 élèves sont attendus dans les écoles du canton. Pour les élèves en scolarité obligatoire, cette rentrée sera marquée par la généralisation du plan d'étude romand (PER) et par le retour des sections en 11e.

Introduit de manière progressive depuis 3 ans, le PER sera appliqué, à cette rentrée, dans les classes de 4P, 7P, 8P et 11CO, accompagné de nouveaux moyens d'enseignement romands. En outre, les domaines spécifiques genevois le complètent avec l'étude des Grands Textes en 9e, 10e et 11e, la sensibilisation aux dialectes suisses-alémaniques pour les élèves du profil Langues Vivantes ou encore la langue et culture latines (LCL) pour les élèves de 9e.

L'harmonisation scolaire exige aussi que l'ensemble du parcours de formation des élèves, de la 1ère année primaire à la 11e année secondaire soit confié, comme dans la plupart des autres cantons, à une seule direction générale de l'enseignement obligatoire. Concrètement, elle garantira un meilleur suivi du parcours des élèves et des mesures de soutien pédagogique, une cohérence renforcée de l'enseignement et un passage plus harmonieux des élèves de l'enseignement primaire au cycle d'orientation.

Pour l'enseignement secondaire postobligatoire, les premières actions concrètes viseront l'application progressive de la nouvelle constitution genevoise qui stipule désormais l'obligation de formation jusqu'à l'âge de la majorité au moins. Si la scolarité obligatoire s'arrête toujours à 15 ans, au terme du cycle d'orientation, dès cette année, des mesures vont se déployer dans le cadre d'un plan d'actions qui s'étendra jusqu'en 2017, pour appliquer la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. L'ensemble des processus et dispositifs de prise en charge des mineurs en situation de risque ou de décrochage scolaire devra en effet être achevé à cette date.

Enfin, face aux très nombreux départs à la retraite anticipée, dans le cadre du PLEND, les directions générales et l'IUFE collaborent pour assurer une relève de qualité et contrer les effets de pénurie dans certaines disciplines.

Cette rentrée est donc marquée par l'aboutissement de nombreux projets voulus par le peuple. Un autre grand défi s'ouvre pour le postobligatoire pour se conformer à notre nouvelle constitution. Tous ces changements démocratiques n'ont pu et ne pourront se réaliser que grâce au travail des enseignant-e-s, des équipes de directions, du personnel administratif et technique, ainsi que grâce à l'appui de l'ensemble des partenaires du DIP, des parents et de leurs enfants. Que tous en soient remerciés.



CHARLES BEER
CONSEILLER D'ÉTAT
CHARGÉ DU
DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE, DE LA
CULTURE ET DU
SPORT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHARLES BEER", is placed here.

UNE DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

La création d'une nouvelle direction générale de l'enseignement obligatoire marque cette rentrée 2013. M. Pierre Kolly et Mme Paola Marchesini ont en effet été nommés par le Conseil d'Etat respectivement au poste de directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO) et à celui de directrice générale adjointe de la DGEO, au sein du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Tous deux ont pris leurs fonctions le 1er juin dernier.

La nouvelle direction générale, qui supprime les directions générales du primaire et du cycle d'orientation, a pour première mission de mettre en œuvre la réorganisation de l'enseignement obligatoire en privilégiant la cohérence du parcours de formation des élèves et des prestations d'enseignement. Ce processus marque cependant la volonté de conserver une identité forte à l'enseignement primaire et au CO et de renforcer la coopération entre le CO et l'enseignement postobligatoire pour assurer à tous les élèves une transition dans les filières certifiantes.

Cette réorganisation est une conséquence directe de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau national. Elle vise aussi à poursuivre l'introduction du Plan d'études romand (PER), qui, à la rentrée, est déployé pour tous les élèves de la première primaire à la 11e du Cycle. Elle permet désormais d'avoir une vision globale et cohérente du parcours d'un élève, de l'enseignement qu'il reçoit, et de son évaluation.

C'est aussi la dernière étape de la nouvelle organisation du cycle d'orientation qui se met en place à cette rentrée de manière coordonnée avec l'harmonisation de la scolarité obligatoire et le PER. La première volée du nouveau cycle terminera à l'été 2014.

Cette rentrée est donc marquée par le déploiement de la 3e et dernière année du nouveau CO. La répartition des élèves dans les trois sections est la suivante (voir aussi chiffres clés) :

11e LS :
2'610 élèves (64 %) répartis dans 118 classes, moyenne par classe = 22.1 (max.24)

Grande stabilité dans le choix des profils

Section	Répartition des élèves par profil	
	2012-2013 10LS	2013-2014 11LS
L	20%	19.17%
LV	33%	34.61%
S	47%	46.22%

11e LC :
961 élèves (24 %) répartis dans 60 classes, moyenne par classe = 16 (max.18)

11e CT :
495 élèves (12 %) répartis dans 44 classes, moyenne par classe = 11.3 (max.14)

RESEAU D'ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE / REP

Comme l'an dernier, 17 établissements primaires (sans changement par rapport à 2012-2013) et 4 collèges du CO (idem) font partie du REP.

Pour cette rentrée 2013, le CO entre dans la dernière phase d'instauration du REP. Destinées à soutenir les collèges les plus défavorisés et à lutter contre l'échec scolaire, des actions spécifiques pour les élèves des trois années de scolarité ont été prévues dans les établissements REP du CO.

Sept ans après l'introduction du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) à Genève, le DIP souhaite réunir les acteurs concernés (directions d'établissement, personnels enseignant et éducateur, autorités cantonales et communales, parents, travailleuses et travailleurs sociaux, infirmières et infirmiers, etc.), afin de faire un point de situation sur ce projet et d'en partager les apports.

Dans cette perspective, la direction générale de l'enseignement obligatoire, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, organise les Assises du REP, le samedi 21 septembre 2013, au centre de Geisendorf.

Le matin, des experts d'horizons divers interviendront sous l'angle local, national et européen. L'après-midi sera consacrée à des ateliers qui permettront l'échange et la discussion sur les thèmes tels que les relations famille-école, les pratiques pédagogiques, la mobilisation autour de l'école, etc.

GÉNÉRALISATION DU PER

Dans l'enseignement, l'introduction du PER a été engagée progressivement sur trois rentrées scolaires:

- à la rentrée 2011, en 1P, 2P, 5P et 9CO ;
- à la rentrée 2012, en 3P, 6P et 10CO ;
- à la rentrée 2013, dernière étape, en 4P, 7P, 8P et 11CO.

Une présentation du PER sera effectuée durant les premières semaines de la rentrée, à tous les parents d'élèves, avec une traduction dans plusieurs langues.

Au primaire, l'accent est mis en 2013-2014 sur les moyens d'enseignement des sciences humaines et sociales (géographie, histoire, citoyenneté) (1P, 2P, 3P, 4P, 5P) et des sciences de la nature (7P, 8P).

Pour assurer une plus grande équité dans l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves, dès la rentrée 2013, les travaux des élèves du cycle moyen sont notés à la demi-note et non plus seulement à la note entière. Au cycle élémentaire, il n'y a pas de changement à la rentrée 2013 : l'évaluation est exprimée en appréciations et commentaires, sans notes.

Au CO, à la rentrée scolaire 2013, sur les trois années du cycle d'orientation seront déployés à la fois le PER et les programmes spécifiques ainsi que la nouvelle structure du secondaire I.

Déploiement du PER dans le reste de la Suisse romande

Années scolaires	Cycle 1 1 ^{re} – 4 ^e	Cycle 2 5 ^e – 8 ^e	Cycle 3 9 ^e – 11 ^e
2011-2012	1 ^{re} – 2 ^e : BE JU NE FR GE	5 ^e : BE JU NE FR GE	9 ^e : BE JU NE FR VS GE
2012-2013	1 ^{re} – 4 ^e : VD 1 ^{re} – 2 ^e : VS 3 ^e : BE JU NE FR GE	5 ^e – 8 ^e : VD 5 ^e – 6 ^e : VS 6 ^e : BE JU NE FR GE	9 ^e – 10 ^e : VD 10 ^e : BE JU NE FR VS GE
2013-2014	3 ^e – 4 ^e : VS 4 ^e : BE JU NE FR GE	7 ^e : FR 7 ^e – 8 ^e : BE JU NE VS GE	11 ^e : BE JU NE FR VS GE VD
2014-2015		8 ^e : FR	

Source : CIIP

Le PER peut être consulté sur le site www.plandetudes.ch.

HORAIRE DE L'ÉLÈVE: PAS DE CHANGEMENT À LA RENTRÉE

Il n'y a pas de changement d'horaire à la rentrée 2013 : les élèves de la 1P à la 8P se rendent en classe toute la journée les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il n'y a pas d'école les mercredis et samedis. L'horaire demeure identique: 8h-11h30 et 13h30-16h.

Les temps d'accueil sont maintenus en 1P et 2P : les élèves peuvent arriver le matin entre 8h et 8h45, l'après-midi entre 13h30 et 14h.

Pour mémoire : ils ont été supprimés à la rentrée 2012.

FORMATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS: QUELS IMPACTS ?

La rentrée 2013 verra se développer au postobligatoire les premières actions permettant l'application de la nouvelle constitution qui réglemente désormais l'obligation de formation jusqu'à la majorité au moins.

Si la scolarité obligatoire s'arrête à 15 ans, soit, dans la plupart des cas, à la sortie du cycle d'orientation, dès cette année, de nouvelles mesures commencent à se déployer, et ce dans un plan d'actions qui s'étendra jusqu'en 2017. L'ensemble des processus de prise en charge des mineurs en situation de risque ou de décrochage scolaire devra être finalisé.

Le postobligatoire, l'office pour la formation professionnelle et continue (OFPC), l'office médico-pédagogique (OMP), l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et l'enseignement obligatoire (EO) seront les principaux acteurs de la réalisation de ce plan d'actions.

Nouvelles étapes

Pour la rentrée prochaine, on peut d'ores et déjà compter sur quelques projets qui initient ces nouvelles démarches. Il s'agit en particulier des nouvelles offres de niveau de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), notamment dans le domaine du bois et de l'horticulture (lire aussi p. 7).

Les jeunes gens en situation de rupture pourront bénéficier, en principe, dès janvier 2014, d'un lieu d'accueil et de suivi, d'orientation et de construction de projet, de manière à ne plus se retrouver sans aucune prise en charge. Pour cela, il faudra compter sur l'ouverture de l'Espace de rescolarisation Lullin et sur le vote du budget 2014.

De nouvelles mesures de suivi et d'accompagnement seront proposées, avec l'objectif de ne plus autoriser une interruption de formation sans qu'un projet alternatif ne soit élaboré et réalisé dans une procédure contractualisée, impliquant l'élève, les parents, l'école et la direction générale. La création d'un secteur des dispositifs sociaux de formation garantira l'application de ces nouvelles mesures.

Ainsi, tout élève envisageant de quitter sa formation, pour des raisons liées à une orientation ou à un choix de formation inadéquat, une chute des résultats ou des raisons parfois plus personnelles sera pris en charge par les différentes instances immédiatement impliquées, soit les équipes pédagogiques et sociales de l'école, le service de la scolarité du postobligatoire et son réseau social, et, en fonction des situations, les services de l'OFPC, de l'OMP et des dispositifs extérieurs existants.

Nouveaux modèles

De nouveaux modèles personnalisés seront ainsi proposés pour les années à venir, dont l'objectif principal est d'assurer le suivi des élèves dans la construction de leur projet, de manière à s'inscrire dans un parcours positif qui favorise les reconnaissances d'acquis et le passage facilité vers les degrés supérieurs plutôt que les redoublements et les interruptions de formation trop souvent stériles.

L'engagement de tous les partenaires des écoles du postobligatoire permettra ainsi de consolider et de renforcer les procédures de suivi des jeunes les plus exposés au risque de décrochage, et c'est, progressivement, environ 500 jeunes par année qui pourront profiter des nouvelles mesures d'accompagnement en vue d'une formation certifiante assurée jusqu'à la majorité.

CORPS ENSEIGNANT: ANTICIPER ET MISER SUR LA RELEVE

Le DIP a engagé 536 nouveaux enseignants pour cette rentrée. Ce nombre élevé s'explique par des besoins importants liés aux nombreux départs: 520, dont la plupart résultent de retraites anticipées dans le cadre du PLEND. Il montre qu'à Genève la profession d'enseignant reste attractive dans les différents degrés.

Au primaire, face aux 154 départs, dont 91 à la retraite anticipée, le nombre de candidatures reçues a permis d'assurer la relève : 124 nouveaux enseignants diplômés, y compris les maîtres spécialistes. Les personnes concernées, issues pour l'essentiel de l'IUFE, ont donc les titres requis.

Au secondaire, cycle d'orientation et enseignement postobligatoire, 358 enseignants ont mis un terme à leur carrière, dont 306 ont fait valoir leur droit à la pré-retraite. Il est à noter que tous les stagiaires en responsabilité ayant obtenu le diplôme requis à l'IUFE (MASE) ont été engagés. Par ailleurs, dans le cadre de l'application de l'accord sur l'emploi du corps enseignant, il a été tenu compte des vœux de transfert et d'augmentation de taux d'activité dans la mesure où l'emploi le permettait, et ce, avant tout engagement. La situation de l'emploi s'est surtout amplifiée au **cycle d'orientation** qui a dû faire face à des recrutements plus importants du fait du transfert d'enseignants du CO vers les filières du postobligatoire. Pour rappel, les exigences de formation et le statut des maîtres sont identiques au secondaire I et au secondaire II à Genève ce qui favorise cette mobilité professionnelle. Au total 399 nouveaux maîtres débuteront leur carrière dans le secondaire genevois. Il faut encore ajouter 13 engagements dans l'**enseignement spécialisé**.

Allemand, maths, anglais et français

En ce qui concerne les disciplines à forte dotation pour lesquelles soit un réel problème de pénurie (allemand), soit de plus forts besoins ont été confirmés (mathématiques, anglais, français), les directions générales du secondaire (CO-PO) ont agi de concert avec l'IUFE pour assurer la régulation et l'attribution des places de stages aux étudiants retenus, soit plus d'une centaine. Pour couvrir les besoins, elles ont également dû faire appel, comme le prévoit la loi s'il manque des places de stage, à des enseignants suppléants qui entament leurs

études pédagogiques pour obtenir un certificat complémentaire de didactique (CCDIDA) et envisager ensuite la maîtrise et une carrière dans l'enseignement.

En outre, pour garantir que tous les postes soient repourvus à la rentrée 2013 avec des personnes qualifiées ou en formation initiale, les services RH des directions générales ont mis en œuvre diverses actions:

- sondage auprès du personnel enseignant atteignant l'âge de la retraite pour envisager une poursuite d'activité au-delà de 65 ans dans le but d'obtenir une dérogation du Conseil d'Etat: seules deux personnes concernées pour le cycle d'orientation dans ont choisi cette possibilité;
- mise au concours dans le bulletin des places vacantes d'offres concernant les postes disponibles au cycle d'orientation et envoi d'annonces de recherche d'enseignants dans les universités et les HEP des cantons voisins et qui ont conduit à l'engagement de plusieurs enseignants formés. Parmi ces nombreuses candidatures, plusieurs enseignants formés dans les cantons romands ou en France ont pu être engagés. Pour le CO, 27 nouveaux chargés d'enseignements ont ainsi été recrutés;
- encouragements prodigues au personnel enseignant et remplaçant pour accomplir des compléments d'études dans les disciplines à pénurie en lien avec l'IUFE. Plusieurs candidats engagés ont effectué des compléments d'études pour la plupart dans les disciplines où l'emploi est le plus important (mathématiques, allemand, anglais et français) leur permettant d'accéder à l'IUFE ou sont en train d'effectuer un tel complément.

Au cours de l'année 2013-2014, les procédures de régulation pour l'admission en formation initiale à l'IUFE seront revues entre le DIP et l'Université afin de les rendre plus fluides dans le but d'éviter des situations de pénurie et d'assurer une relève de qualité pour les années à venir. En outre, la reconnaissance des acquis d'expériences devra permettre de favoriser encore plus efficacement les reconversions professionnelles.

APPRENTISSAGE : LES EFFECTIFS

1'515 apprentis et apprenties ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise genevoise et débuteront une formation professionnelle à la rentrée dans la filière CFC. Ceci représente une augmentation de 17% par rapport au chiffre de l'année dernière à la même époque. Ce résultat est bien sûr encore provisoire car tous les contrats ne sont pas encore signés. Il reste encore environ 400 places disponibles sur le site www.orientation.ch. Pour la filière attestation fédérale en deux ans, 148 contrats ont été signés, ce qui représente une augmentation de presque 15% par rapport à l'année dernière.

La principale nouveauté de la rentrée 2013 concerne l'entrée en vigueur du premier CFC commercial bilingue qui intéresse vivement les nombreuses entreprises internationales du canton. Une première classe sera ouverte à la rentrée et 15 apprentis et apprenties ont déjà signé un contrat avec un employeur anglophone. Ce projet novateur est initié par l'OFPC et soutenu par la Confédération.

Les autres pôles de formation innovent également et les premiers contrats d'apprentissage ont été signés par des entreprises genevoises dans de nouvelles professions.

Pôle arts appliqués : doreur-euse - encadreur-euse CFC;

Pôle construction : aide-monteur-euse frigoriste AFP*;

Pôle nature et environnement : agropraticien-ne AFP;

Pôle santé et social : assistant-e en promotion de l'activité physique et de la santé CFC;

Pôle services et hôtellerie-restauration : spécialiste en restauration de système CFC.

Parmi les autres nouveautés, des classes d'aide-menuisier AFP et de polydesigner 3D (option création) CFC seront ouvertes en école de métiers à plein temps.

	Places d'apprentissage Situation au 12.08.2013					
	Total			Filière AFP		
	Candidats placés	Places disponibles	Total des places	Candidats placés	Places disponibles	Total des places
2012	1295	509	1804	129	55	184
2013	1515	500	2015	148	30	178
<i>Evolution 2012 à 2013</i>	<i>16.99%</i>	<i>-1.77%</i>	<i>11.7%</i>	<i>14.7%</i>	<i>-45.5%</i>	<i>-3.3%</i>

* Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ: POUR UNE ÉCOLE ENCORE PLUS INCLUSIVE

Dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes (DIAMs) à l'école de la Roseraie

Ce nouveau dispositif intégré a reçu ses premiers élèves en janvier 2013. A la rentrée scolaire, il sera complet avec 24 élèves. Il est organisé de façon à assurer un enseignement en classe aux deux tiers du temps avec au maximum 4 élèves à besoins éducatifs particuliers dans une classe ordinaire. Il est confié à des maîtres de l'enseignement primaire qui peuvent compter sur l'appui de deux enseignants spécialisés et d'un éducateur social, qui collaborent au quotidien avec leurs collègues.

Classe intégrée au sein du CO de la Florence

Ce nouveau dispositif a reçu ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2012. Le dispositif est désormais complet et intègre 18 élèves avec limite de capacité et de bonnes compétences sociales. Il est confié au quotidien aux enseignants avec l'aide de deux enseignants spécialisés et d'une éducatrice sociale.

Nouvelles structures à la rentrée

CMP intégré au sein du CO de Bois-Caran

Cette nouvelle structure intégrée au sein d'un collège du cycle d'orientation a pour objectif de favoriser les échanges entre élèves en situation de handicap mental et pairs du même âge, tout en maintenant les conditions d'encadrement éducatif et les mesures thérapeutiques indispensables à cette population. L'équipe pluri-professionnelle de cette structure est constituée selon le même modèle que celle de tout CMP, sous une coresponsabilité pédagogique et thérapeutique.

Classe intégrée au sein du CO du Vuillonnex

Développé selon le même modèle que celui de la classe intégrée de la Florence ouverte en 2012, ce dispositif accueillera 12 élèves avec limite de capacité, retard important dans les apprentissages et bonnes compétences sociales.

Il répond ainsi au besoin d'accueil et d'intégration de jeunes domiciliés prioritairement sur la partie ouest de notre canton.

Centre médico-pédagogique intégré au sein de l'école primaire d'Aïre

Ce nouveau centre médico-pédagogique (CMP) sera le premier ouvert au sein d'une école primaire. Il recevra, à la rentrée, 12 élèves atteints de troubles du développement, ou d'autisme. Jusqu'à cette année, ces centres étaient ouverts en site propre, dans des maisons individuelles en général.

L'équipe pluri-professionnelle de cette structure est constituée selon le même modèle que celle de tout CMP. Ce projet en gestation depuis plus d'une année a été développé avec l'ex-direction générale de l'enseignement primaire, la directrice de l'établissement, ainsi les autorités communales et un donateur privé.

Dispositif d'assistants à l'intégration scolaire (AIS)

Les élèves bénéficiant d'une AIS sont des enfants ou jeunes porteurs d'un handicap visuel, porteurs d'un handicap moteur ou à mobilité réduite, ou enfin présentant des difficultés spécifiques en lien avec leur santé qui altèrent leur autonomie.

Ce dispositif mis en place à la rentrée 2012 a rempli sa fonction prévue : favoriser l'intégration d'élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi en 2012-2013, 29 enfants et adolescents ont été pris en charge. En 2013-2014, 15 de ces élèves continueront de bénéficier d'une assistance à l'intégration scolaire et 6 nouvelles demandes ont été acceptées. A ces demandes pourront s'ajouter quelques demandes supplémentaires parvenues durant l'été, au début ou pendant l'année scolaire. Il est prévu que 30 à 40 élèves seront suivis pendant l'année scolaire 2013-2014.

SECTEUR MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Centre de consultation spécialisée en autisme

Grâce au partenariat du DIP avec la Fondation Pôle Autisme et aux donations de cette fondation, la capacité d'accueil du centre de consultation spécialisée en autisme passe de deux à six collaborateurs dès le 1er octobre 2013. Cela permettra de répondre aux très nombreuses demandes des familles et à celles des pédiatres dans des meilleurs délais.

Aménagements pour élèves avec trouble du spectre autistique

Les équipes des consultations se préparent à la mise en œuvre des aménagements pour élèves avec trouble du spectre autistique. Ces aménagements sont destinés à permettre à un élève de l'enseignement ordinaire d'être soutenu dans son parcours. Suite à une évaluation clinique détaillée, l'école, en collaboration avec les parents et le thérapeute, met en place des mesures pour aider la scolarité de l'élève, qui est astreint aux mêmes exigences scolaires que ses condisciples. Une formation est mise sur pied pour l'accompagnement des familles et des enseignants à ces mesures.

SPORT-ART-ÉTUDES

Le déploiement du dispositif sport-art-études se poursuit. Introduit par le DIP pour soutenir la relève sportive et artistique au début des années 80, il s'étend à tous les établissements de l'enseignement primaire (de la 6P à la 8P), à 7 établissements du cycle d'orientation, et à 5 établissements du postobligatoire (voir tableau ci-dessous).

Des coordinateurs sport-art-études (doyens et maîtres de classe) encadrent près de 570 jeunes talents, tant dans le domaine sportif que dans celui de la musique et de la danse.

Enseignement primaire (ordinaire)	Postobligatoire
Possibilité pour l'élève d'obtenir une demi-journée de libre par semaine de la 6P à la 8P dans tous les établissements scolaires pour les arts.	
Cycle d'orientation	
CO Florence	Sports individuels et arts
CO Budé	Sports individuels et arts
CO Gdes-Communes	Sports individuels et arts
CO Pinchat	Football - FC Etoile Carouge
CO Cayla	Football - FC Servette
CO Aubépine	Hockey-sur-glace Genève Futur Hockey
CO Golette	Football - Meyrin FC
ECG Henry-Dunant	Sports d'équipe et individuels et arts
CEC André-Chavanne	Sports d'équipe et individuels et arts
EC Nicolas-Bouvier	Sports d'équipe et individuels et arts
Collège Mme de Staël	Sports d'équipe et individuels et arts
Collège de Candolle	Musique et danse classique contemporaine

Sport

Le cycle d'orientation de la Golette rejoint le dispositif sport-art-études pour cette rentrée scolaire. La sélection des talents 2013-2014 se compose de 300 élèves au CO (180 talents pour les disciplines individuelles, 120 pour les sports d'équipe) et 200 toutes disciplines confondues au PO. 7 centres de formation professionnelle accueillent en parallèle les jeunes sportifs talentueux.

L'équipe des M14 du Meyrin FC est accueillie par l'établissement de la Golette à Meyrin. L'équipe des M14 de l'académie de basketball féminin Hope GBA bénéficie aussi du dispositif avec des joueuses réparties dans plusieurs établissements. La proportion de jeunes femmes dans le dispositif sport-art-études augmente également grâce à l'accueil des joueuses de l'académie de volleyball féminin dans l'enseignement postobligatoire.

Juliane Robra, judoka suisse ayant participé aux JO 2012 et Johan Djourou, footballeur au FC Hambourg et au sein de l'équipe nationale, ont renouvelé pour 2013-2014 leur engagement en tant que marraine et parrain du dispositif sport-art-études.

Un film de 6-8 minutes sur le dispositif sport-art-études vient compléter l'information donnée par la brochure et le site web sur l'ensemble du dispositif sport-art-études.

<http://ge.ch/sport/sport-art-etudes/presentation>.

Enfin, le service cantonal du sport devrait recevoir en septembre 2013 la réponse à sa demande du label qualité de Swiss Olympic (organe faîtier du sport suisse) pour la partie sportive du dispositif sport-art-études.

MUSIQUE ET DANSE

A la rentrée 2013-2014, on recense près de 70 jeunes talents inscrit-e-s au cycle d'orientation et dans l'enseignement postobligatoire; ces élèves se répartissent comme suit : 38 au CO (dont 24 danseuses-danseuses et 14 musicien-ne-s) et 31 au PO (dont 14 danseurs-danseuses et 17 musicien-ne-s). Ces jeunes peuvent suivre une scolarité adaptée dans trois cycles d'orientation et dans trois établissements du postobligatoire (cf tableau).

Dans le cadre de ce dispositif, une collaboration étroite entre les établissements scolaires du cycle d'orientation et du postobligatoire, la filière préprofessionnelle de la Confédération genevoise des écoles de musique, rythmique, danse et théâtre (CEGM) et la Haute-Ecole de Musique de Genève s'est développée.

Ainsi, les différents partenaires institutionnels concernés travaillent ensemble pour offrir un cadre de formation cohérent qui tienne compte des aptitudes spécifiques et des choix d'orientation de chaque élève.

Le dispositif sport-art-études permet aux élèves talentueux de concilier la pratique artistique avec une formation plus généraliste. Pour celles et ceux qui se destinent à la carrière artistique, le DIP offre aussi des formations spécifiques comme le CFC danse ou la maturité spécialisée musique..

ECOLE&CULTURE

Le service cantonal de la culture déploie à cette rentrée un nouveau dispositif Ecole&Culture, transversal à tout le département. Il a pour but de proposer à chaque élève un parcours artistique et culturel cohérent tout au long de sa scolarité, au sens de l'article 5 de la nouvelle loi sur la culture (C 3.05) et des objectifs du PER. La culture contribue en effet au développement de l'individu et au renforcement de nombreuses compétences, tout en privilégiant l'émotion et le plaisir par rapport à l'acquisition de connaissances académiques. Elle permet aux élèves de découvrir un patrimoine commun, ce qui facilite leur intégration dans la société.

Les près de 71'000 élèves de l'enseignement public genevois et leurs enseignant-e-s peuvent bénéficier chaque année de 300 activités proposées par Ecole&Culture, pour un budget d'un million de francs. Ce budget comprend également le subventionnement de près de 10'000 billets, permettant ainsi aux élèves de se rendre au spectacle ou à des concerts en soirée à des prix modérés.

Toutes les propositions sont élaborées en partenariat avec une cinquantaine de lieux culturels du canton et certaines sont soutenues grâce à un don de la Fondation Hélène et Victor Barbour.

Les cinq principes d'Ecole&Culture

1. La rencontre culturelle

C'est la base des activités proposées aux classes. Il s'agit de mettre l'élève en contact direct avec un organisme culturel (visite d'un lieu, spectacle, concert, etc.) ou avec un artiste (à l'occasion d'ateliers, de stages, etc.). Chaque rencontre est adaptée à l'âge des élèves. Par ailleurs, à mesure que l'élève avance dans son parcours scolaire, Ecole&Culture lui propose des spectacles en soirée publique, afin de l'encourager à devenir un spectateur autonome.

2. L'équité

Ecole&Culture veille à réduire les inégalités constatées entre les degrés d'enseignement, les filières ou les établissements en termes de sensibilisation et d'accès aux arts et à la culture.

3. La diversité

Les enseignants disposent dès la rentrée scolaire d'une offre d'activités diversifiées dans tous les domaines artistiques. Celle-ci est conçue comme un complément aux cours dispensés en classe.

4. La curiosité

Le dispositif Ecole&Culture donne aux élèves l'occasion de découvrir d'autres formes de culture que celles que leur proposent les médias et l'industrie culturelle.

5. L'encouragement à la pratique artistique

Ecole&Culture soutient les établissements qui organisent des projets d'envergure permettant à l'élève de pratiquer une discipline artistique comme par exemple *L'Opéra à l'école* (Etablissement du Lignon) ou *Le Sacre du printemps* (Etablissement de Geisendorf), réalisés en collaboration avec des organismes culturels.

QUELQUES PROJETS POUR LA RENTRÉE

La Fureur de Lire

Environ 2'300 élèves participent aux nombreuses activités proposées par la Ville de Genève et ses différents partenaires dans le cadre de cette manifestation qui a, cette année, pour thème *Les Utopies*.

Environ 90 classes de l'enseignement obligatoire (EP et CO), pourront aborder l'écriture et la lecture de manière inédite, à travers 25 ateliers et rencontres. De la musique à la géographie en passant par le détournement d'oeuvres de grands utopistes, les élèves sont conviés à inventer collectivement des mondes différents.

Des musiques pour tous les goûts

En complément à l'offre que proposent les orchestres et l'Opéra de Genève, Ecole&Culture organise des concerts «sur mesure» pour les élèves du cycle d'orientation dans les établissements. De Strauss à Vivaldi en passant par Beethoven, le tango et les Choros brésiliens, près de cent concerts se donnent chaque année, à plus de 15'000 élèves.

Toutankhamon

Il s'agit d'une exposition montrant la reconstitution du tombeau d'origine du grand pharaon

Sur une initiative de la société Opus One et grâce à la Fondation Wilsdorf, Ecole&Culture organise la visite de l'exposition «Toutankhamon son tombeau et ses trésors» pour 18'000 élèves entre septembre et décembre 2013.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DE LA CULTURE ET DU SPORT

20 AOÛT 2013

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2013

**70'972 ÉLÈVES
À LA RENTRÉE 2013**

LES CHIFFRES CLÉS

Selon les prévisions du SRED et des directions générales, à la rentrée 2013, **70'972** élèves sont accueilli-e-s dans les écoles genevoises, dont:

32'400	élèves à l'école primaire	45'420 élèves dans l'enseignement obligatoire
13'020	élèves au cycle d'orientation	
23'725	élèves et apprenti-e-s dans les filières du postobligatoire	
1'827	élèves dans l'enseignement spécialisé public et subventionné	

(Chiffres prévisionnels du SRED)

En 2012, les dépenses publiques d'éducation* représentent:

28.6 % des dépenses de l'Etat**
5.1 % du produit intérieur brut (PIB) cantonal***

Le coût total par élève en 2012 est de:

- **15'928** francs à l'école primaire (enseignement ordinaire)
 - **25'834** francs au cycle d'orientation
 - **22'869** francs au postobligatoire
- 24'242** francs pour les filières plein temps du postobligatoire
16'041 francs pour les filières duales

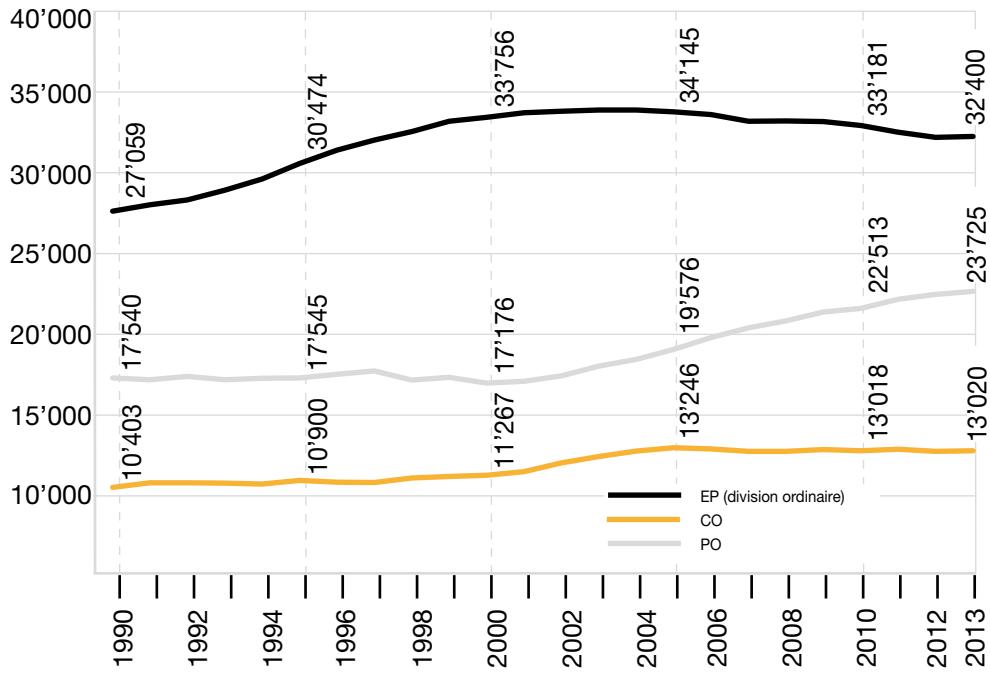
* Il s'agit de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation, y compris les dépenses des communes (estimées pour 2012), mais sans les dépenses pour la culture et le sport.

** Sans les subventions redistribuées ni les imputations internes.

***Le produit intérieur brut (PIB) cantonal est édité par l'OCSTAT, selon les sources suivantes : Secrétariat d'Etat à l'économie / Institut Créa de macroéconomie appliquée / Office cantonal de la statistique.

EFFECTIFS

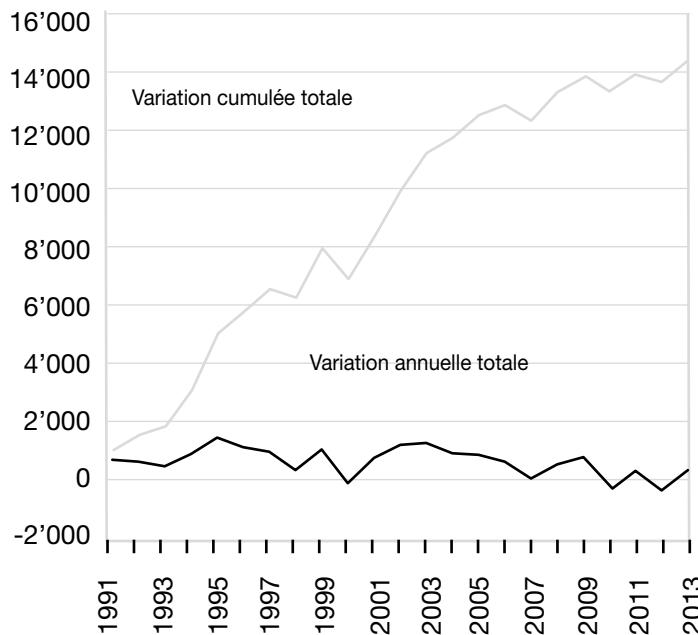
Evolution des effectifs 1990 – 2013



Source: SRED 2013

Note: ont été intégrés à la DGPO le préapprentissage de la SGIPA en 2005, le centre de formation professionnelle santé social en 2006 et l'ESIG en 2008. La série présentée ici est une série «corrigée» qui intègre ces changements de structure dès 1990 afin de raisonner à champ constant.

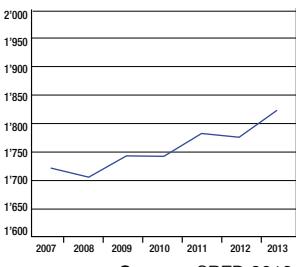
Variation des effectifs d'élèves 1990 – 2013 (EP, CO, PO)



Source: SRED 2013

Note: en variation annuelle cumulée, en plus de 20 ans, le DIP (avec les institutions spécialisées subventionnées) a accueilli 14'140 élèves de plus pour les trois degrés d'enseignement (sans l'Université ni les HES).

Enseignement spécialisé public et subventionné



Source: SRED 2013

En 2013, 1'827 élèves sont pris en charge par l'enseignement spécialisé public et subventionné. Les effectifs augmentent de 50 élèves par rapport à 2012 (soit +3%). Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance des effectifs des regroupements spécialisés en raison de la création du dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs) et, dans une moindre mesure, par celle des effectifs des institutions du cycle élémentaire (ouverture d'un CMP intégré à Aire au printemps 2013).

EFFECTIFS

70'972 élèves effectuent leur rentrée au sein de l'école genevoise (y compris les institutions spécialisées subventionnées), soit 358 élèves de plus qu'en 2012 (+0.5 %). Les effectifs d'élèves sont stables dans l'enseignement primaire (-87 élèves) et au cycle d'orientation (-2 élèves) tandis qu'ils augmentent dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (+50 élèves).

Enseignement primaire

A la rentrée 2013, 32'400 élèves sont accueillis dans les écoles primaires genevoises (-87 élèves, soit -0.3% par rapport à 2012). Cette stabilité, après quatre années de diminution des effectifs, s'explique notamment par la fin du décalage progressif de l'âge d'entrée en 1ère primaire, suite à la mise en place du Concordat HarmoS.

Cycle d'orientation

Au cycle d'orientation les effectifs sont stables par rapport à 2012 (13'020 élèves).

Cette rentrée tous les élèves du cycle seront dans la nouvelle organisation du cycle d'orientation mise en place en 2011.

Postobligatoire

23'725 élèves sont attendus dans les filières du PO, soit 397 élèves de plus qu'en 2012 (+1.7%). Depuis l'année 1990 les effectifs n'ont cessé de croître et comptent aujourd'hui 6'185 élèves de plus (soit une augmentation de 35%). Cette augmentation s'explique par :

- La croissance de la population résidente à Genève (nouvelles arrivées dans le canton et baby-boom de la fin des années 80, dont les effets vont en diminuant et se termineront ces prochaines années).
- Une proportion toujours plus importante d'élèves qui commence et poursuit une formation postobligatoire ce qui a eu pour conséquence un allongement des parcours scolaires (passage par des structures d'insertion, redoublements, réorientations, etc.) ainsi qu'une augmentation du taux d'obtention d'un certificat de niveau secondaire II.

- Des changements de structure du système d'enseignement et de formation : créations de nouvelles formations (transition scolaire ou professionnelle pour les jeunes ne pouvant entrer directement dans une formation certifiante de niveau secondaire II, maturité professionnelle post-CFC ou diplôme, maturité spécialisée, attestation de formation professionnelle en 2 ans, passerelles pour intégrer les formations HES, etc.), allongement de la durée de certaines formations.
- De l'arrivée d'élèves précédemment scolarisés dans l'enseignement privé, dans d'autres cantons ou en France voisine.

Pour l'enseignement à plein temps, il s'agit notamment du collège et de l'école de culture générale où la préparation de la maturité spécialisée continue de croître. Les structures d'accueil et d'insertion, les formations duales, les maturités professionnelles post-diplômes et les stages de maturités professionnelles du CFP commerce augmentent aussi, mais dans une moindre mesure.

Tous ces chiffres – effectifs prévus par le SRED pour préparer la rentrée – ne peuvent être considérés comme définitifs, en raison de notamment plus de 287 recours et plus de 265 examens d'admission en cours qui auront nécessairement un impact sur la distribution des effectifs dans les différentes filières, et donc sur leur coût. De plus, tous les apprentis en entreprise peuvent encore signer un contrat d'apprentissage jusqu'à mi-octobre, soit après la rentrée.

LA CROISSANCE LA PLUS FORTE À GENÈVE

Selon les tendances du scénario «de référence» publiées par l'Office fédéral de la statistique, entre 2001 et 2013, les effectifs des élèves scolarisés à l'école primaire (3P-8P)* et au cycle d'orientation augmentent de 4.8% à Genève alors que sur l'ensemble des cantons ils diminuent de 6.2%.

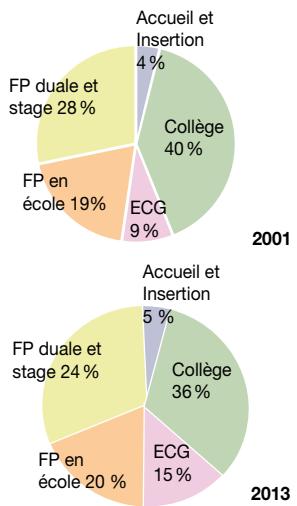
Les effectifs primaires sont stables à Genève (+0.8%), alors qu'ils diminuent de 8.8% en moyenne suisse et de 2.0% en Suisse romande et au Tessin. Au cycle d'orientation, la hausse est de 13.9% à Genève contre 10.6% pour la Suisse romande et le Tessin et une diminution de 0.6% au niveau suisse.

* 1P-2P ne sont pas encore obligatoires pour toute la Suisse

Source : OFS Scénarios 2012-2021 pour l'école obligatoire-élèves: résultats principaux

Répartition des élèves du PO

Entre 2001 et 2013, on constate une évolution de la répartition des élèves de l'enseignement public de niveau secondaire II. La part des élèves du collège de Genève a diminué de 4 points, tandis que celle des élèves se préparant à l'obtention du certificat de culture générale ou de la maturité spécialisée augmente de 6 points. Durant la même période, la formation professionnelle duale (en école et en entreprise) a diminué de 4 points. Les structures d'accueil et d'insertion et les formations professionnelles à plein temps en école ont des effectifs qui augmentent de 1 point.



Source: SRED 2013

ENCADREMENT

La stabilisation du nombre d'élèves à la fois au primaire et au CO permet de maintenir les conditions d'encadrement. La répartition des élèves dans les trois sections de la 11e montre une très grande stabilité dans les choix des profils d'une année à l'autre.

Primaire

La moyenne d'élèves par classe pour l'année scolaire 2013-2014 est de 19,9. Elle demeure identique à celle de l'an dernier : 19,8. Il convient de rappeler que la mise en place des directions d'établissement à la rentrée 2008, avec l'autonomie relative y afférante, permet aujourd'hui une meilleure allocation des postes en fonction des besoins de chacun des 79 établissements. Le processus exempt d'autonomie qui a prévalu jusqu'en 2008 rend tout à fait incertaines les comparaisons entre les données antérieures et celles actuelles.

La grande majorité des 1'640 classes primaires du canton (69%) ont un effectif compris entre 18 et 22 élèves. Près de 17% ont un effectif compris entre 13 et 17 élèves, près de 14% un effectif compris entre 23 et 26 élèves. Ces chiffres sont à peu près identiques à ceux de l'an dernier.

Le taux d'encadrement se situe à 17 selon le nombre d'élèves supplémentaires enregistré à la rentrée. L'engagement de maintenir ce taux est donc respecté. Pour mémoire, le taux d'encadrement met en corrélation le nombre de postes d'enseignement et le nombre d'élèves. Le taux de 17 signifie 1 poste d'enseignement pour 17 élèves. Dans les postes d'enseignement sont comptés les postes de titulaire de classe, d'enseignant-e chargé-e de soutien pédagogique, de maître-sse spécialiste. Le taux d'encadrement est distinct de la moyenne d'élèves par classe qui met en rapport le nombre d'élèves et le nombre de classes.

CO

En regard de l'an passé, les effectifs globaux du CO 13'020 sont très stables (13'022 à la rentrée 2012). Cependant, on enregistre 4 classes ordinaires supplémentaires par rapport à la rentrée précédente. Ces classes supplémentaires concernent exclusivement la 11e année en raison de l'introduction de la dernière année de la nouvelle structure du CO.

La mise en place du nouveau CO se poursuit avec réussite. Les élèves des différents regroupements de 9e ont donc été orientés dans les trois sections de 10e: Littéraire et scientifique (LS), Langues vivantes et communication (LC), Communication

et technologie (CT). A l'intérieur de la section LS, les élèves ont la possibilité de choisir parmi l'un des 3 profils suivants: Latin, Langues vivantes, Scientifique. Les élèves de 10e quant à eux ont été orientés en 11e dans la même structure de section et de profil pour la section LS. A ce sujet, il est à noter une très grande stabilité dans le choix des profils d'une année à l'autre.

Section	Répartition des élèves par profil	
	2012-2013 10LS	2013-2014 11LS
L	20%	19.17%
LV	33%	34.61%
S	47%	46.22%

Dans la nouvelle structure du CO, depuis deux ans, on peut relever avec satisfaction que les flux d'élèves correspondent aux intentions du législateur autour de l'orientation promotionnelle: durant la 9e et à la fin de l'année, une proportion importante d'élèves (plus de 18%) est orientée vers une section plus exigeante. Ce mouvement perdure dans une ampleur moindre (env. 9%) au début de la 10e année.

Cette constatation est à mettre en regard des passerelles construites par les établissements du CO pendant l'année, qui ont permis de soutenir les élèves prêts à fournir l'effort nécessaire pour leur passage ou leur maintien dans un regroupement ou une section plus exigeante.

PO

En projection, la moyenne d'élèves par classe au PO est pour la formation générale égale à 18.2 au Collège de Genève et 17.1 à l'Ecole de culture générale,

Pour la formation professionnelle commerciale, elle est égale à 18.9 en CFC (profil de base). S'agissant de la formation professionnelle hors commerce, la moyenne d'élèves par classe est fixée par les conditions-cadre des ordonnances fédérales et cantonales de formation.

CO : RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Dans les trois nouvelles sections :

11e LS 2'610 élèves (64 %)
répartis dans 118 classes
moyenne par classe = 22.1 (max. 24)

11e LC : 961 élèves (24 %) répartis dans 60 classes
moyenne par classe = 16 (max. 18)

11e CT : 495 élèves (12 %) répartis dans 44 classes
moyenne par classe = 11.3 (max. 14)

En 10e année et 9e année :

10e LS : 2'713 élèves soit 65 % des élèves de 10e (67 % en 2012)

10e LC : 36 élèves soit 22,5 % des élèves de 10e (20 % en 2012)

10e CT : 518 élèves soit 12,5 % des élèves de 10e (13 % en 2012)

9e R3 : 2'442 élèves soit 59 % des élèves de 9e (60 % en 2011 et 62% en 2012)

9e R2 : 1'214 élèves soit 29 % des élèves de 9e (28 % en 2011 et 28 % en 2012)

9e R1 : 480 élèves soit 12 % des élèves de 9e (12 % en 2011 et 10% en 2012)

Toutes les classes de 9e année R3 sont en deçà d'une ou plusieurs unités des maxima définis dans le règlement, afin de faciliter les réorientations durant l'année.

DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION

Dépenses publiques de l'éducation par rapport aux richesses produites

En 2012, les dépenses publiques d'éducation représentent 5.1% des richesses produites dans le canton de Genève. Rappelons que cet indicateur se calcule désormais avec le produit intérieur brut (PIB) cantonal.

Les données sur le produit intérieur brut (PIB) cantonal genevois sont produites par le CREA en collaboration avec l'OCSTAT. Cet indicateur correspond à ce que l'on trouve au plan international (notamment à l'OCDE), pour donner un rapport entre dépenses et richesse produite d'un pays. Cela représente l'effort collectif réalisé dans le domaine de l'éducation.

Les **dépenses publiques d'éducation** recouvrent les dépenses du DIP, sans les charges dévolues à la culture et au sport, mais avec l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'université et des HES (qui ne sont ni les dépenses brutes inscrites dans le compte d'Etat, ni les dépenses nettes à la charge du canton), ainsi que les dépenses des communes. Les corrections concernent notamment les comptes de l'université et des HES, mais encore l'effacement de charges de transfert qui ne sont pas des charges effectives (par exemple la réalisation des paies pour le compte de tiers) ou, comme en 2011, la déduction de provisions qui ne sont pas des dépenses ordinaires de fonctionnement.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'éduc. corr./PIB cantonal genevois	4.7%	4.7%	5.5 %	5.0%	5.0%	5.1%

Source: SRED/OCSTAT
PIB 2012 provisoire

Dépenses publiques d'éducation par rapport aux dépenses publiques totales

La définition des dépenses publiques d'éducation est la même que pour le PIB. Les corrections au niveau des dépenses publiques totales de l'Etat concernent des imputations internes et des subventions redistribuées, c'est-à-dire des opérations financières légales qui n'impactent pas les charges réelles de l'Etat.

Dans ce cas, la stabilisation visible en 2012 se situe au niveau de 2007, les chiffres étant plus élevés avant cette année. Le taux le plus bas jamais atteint est celui de 2008.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses publiq. d'éduc. corr. / dépenses publ. totales (Etat) corrigées	28.9%	27.3 %	30.4%	30.7%	30.6%	28.6%*

Source: Comptes Etat, Université, HES, SRED

*La diminution en 2012 par rapport à 2011 s'explique par la dépense exceptionnelle d'environ 800 mios CHF pour la caisse de retraite de l'Etat.

DOCUMENTS

- Mémento statistique de l'éducation à Genève, édition 2013, SRED

COÛT TOTAL PAR ÉLÈVE

La dépense par élève de l'enseignement primaire (ordinaire) augmente de 3% entre 2011 et 2012. Les natures qui contribuent le plus à cette évolution sont les charges de personnel, ainsi que les charges de bâtiments. A noter que ces dernières sont constituées essentiellement des dépenses d'enseignement et de formation des communes. Les comptes des communes fournis par le DIME sont disponibles avec une année de décalage. Les résultats comptables de la dernière année d'observation doivent donc être estimés.

Sur une période de dix ans (2003-2012), la dépense par élève de l'enseignement primaire ordinaire augmente également, de 1.1% en moyenne annuelle.

Les dépenses par élève ou apprenti du CO et du PO progressent également en 2012 par rapport à 2011, mais leur variation est inférieure à 1%. Pour le CO, l'augmentation découle surtout du personnel enseignant qu'on peut attribuer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du CO, qui a débuté à la rentrée 2011. Pour le PO, la hausse est visible surtout sur les charges de l'OPFC attribuées au PO, ainsi que les dépenses des biens et services. Sur la période des dix dernières années, la tendance s'inverse, puisque les dépenses par élève baissent en moyenne annuelle, respectivement de 0.4% pour le CO, et de 1% pour le PO.

LES CHIFFRES SIGNA

Pour la quatrième année consécutive, le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés durant l'année scolaire dans les établissements publics d'enseignement est en diminution. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 393 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2012-2013. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année. C'est durant les quatre premiers mois de l'année scolaire (septembre à décembre) qu'ils sont les plus nombreux.

Les atteintes à autrui représentent plus de la moitié des signalements et les atteintes à la sécurité un peu plus du quart.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008*. Le taux de participation au recensement, supérieur la plupart des années à 80%, témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées nous autorisent à effectuer quelques comparaisons sur les cinq dernières années scolaires.

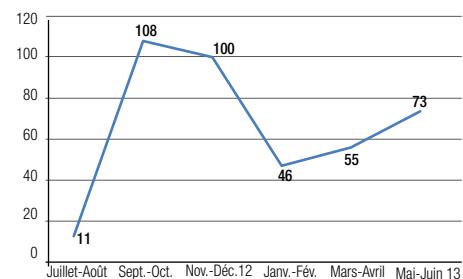
Globalement, la quantité des violences en milieu scolaire n'augmente pas

Pour la quatrième fois consécutive, le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire a diminué. En 2012-2013, on a dénombré 18 signalements de moins qu'en 2011-2012, 32 de moins qu'en 2010-2011, 70 de moins qu'en 2009-2010 et 78 de moins qu'en 2008-2009. Même si le volume de cette diminution n'a pas été constant, force est de souligner que, contrairement à certaines idées reçues, la violence en milieu scolaire ne semble pas augmenter quantitativement dans les établissements publics genevois.

Fréquence par degré d'enseignement
années scolaires 2008-2009 à 2012-2013

Degré enseign.	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	N	(%)								
EP	190	(40.3)	171	(36.9)	123	(28.7)	101	(24.6)	83	(21.1)
CO	153	(32.5)	182	(39.3)	210	(49.4)	154	(37.4)	167	(42.5)
PO	128	(27.2)	110	(23.8)	92	(21.7)	156	(38)	143	(36.4)
Total	471	(100)	463	(100)	425	(100)	411	(100)	393	(100)

Année scolaire 2012-2013



DOCUMENTS

Tous les rapports Signa se trouvent à l'adresse suivante :

[www.ge.ch/recherche-education/
signa/](http://www.ge.ch/recherche-education/signa/)

* Des informations descriptives et explicatives sur Signa sont consultables sur la page Internet suivante
<http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

L'évolution diffère selon les degrés d'enseignement

La comparaison des résultats des cinq années scolaires montre cependant des évolutions différentes selon les degrés d'enseignement. Le nombre des faits de violence signalés a continuellement diminué dans l'enseignement primaire; entre 2008-2009 et 2012-2013 il a été divisé par deux. Au CO, il a tout d'abord augmenté jusqu'en 2010-2011, puis diminué en 2011-2012, pour croître légèrement cette dernière année. Enfin, au PO, il a diminué pendant les trois premières années, puis a assez fortement augmenté en 2011-2012 et a de nouveau baissé lors de l'année écoulée. Ces tendances sont confirmées par les taux d'exposition par degré d'enseignement qui, en prenant en compte les effectifs d'élèves, donnent une image d'un risque potentiel qui est systématiquement le plus faible dans l'enseignement primaire et le plus élevé au CO.

Taux d'exposition pour chaque degré d'enseignement
années scolaires 2008-2009 à 2012-2013

Degré enseign.	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
	t _e en %				
EP	5.7	5.1	3.7	3.1	2.6
CO	11.8	13.8	16.1	11.7	12.8
PO	6.5	5.4	4.5	7.4	6.8
<i>Total</i>	7.1	6.9	6.4	6.1	5.9

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les cinq années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés, mais leur poids relatif en 2012-2013 est le plus bas de la série d'observations. Pour la première fois, en 2012-2013 on a enregistré plus d'autres faits graves que d'atteintes aux biens. L'augmentation des atteintes à la sécurité constatée en 2011-2012 s'est confirmée en 2012-2013.

Fréquence par catégorie d'atteintes
années scolaires 2008-2009 à 2012-2013

Catégorie.	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	N	(%)								
Atteintes à autrui	276	(58.6)	291	(62.9)	285	(67.1)	245	(59.6)	216	(55)
Atteintes aux biens	140	(29.7)	98	(21.2)	80	(18.8)	39	(9.5)	29	(7.4)
Atteintes à la sécurité	37	(7.9)	48	(10.4)	34	(8)	106	(25.8)	109	(27.7)
Autres faits	18	(3.8)	26	(5.5)	26	(6.1)	21	(5.1)	39	(9.9)
<i>Total</i>	471	(100)	463	(100)	425	(100)	411	(100)	393	(100)

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que:

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois baisse;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés: les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables;
- les faits donnant lieu à un signalement à la police diminuent en proportion;
- et les suites qui leur sont données relèvent essentiellement de l'établissement et de sa direction.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le harcèlement, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi il importe de compléter ces données par d'autres sources d'information, notamment issues d'enquêtes auprès des élèves. C'est la raison pour laquelle, le DIP, conjointement avec le DARES, finance un sur-échantillonnage de l'enquête quadriennale sur les comportements de santé des jeunes adolescents. C'est aussi ce qui a motivé la réalisation d'une enquête en 2012 auprès d'un échantillon de près de 3'000 élèves du CO et du PO, dans le cadre du projet «Harcèlement et cyberharcèlement: mesurer et agir», dont les résultats seront rendus publics lors de la 2ème conférence nationale «Jeunes et violence», qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2013 à Genève.

La complémentarité des approches permet de mieux sérier les formes de violence en milieu scolaire, elle favorise ainsi le développement et l'amélioration de l'efficacité des moyens de lutte et de prévention à l'encontre de celles-ci.



Jura

Promotion de l'apprentissage des langues à l'école primaire

Date : 19.08.2013 10:00:00



PARTAGER

<http://www.addthis.com/bookmark.php?v=250&username=xa-4b5974f43229926f>

Delémont, le 19 août 2013

L'introduction généralisée de l'anglais en 7e année ainsi que l'évolution du dispositif des classes bilingues constituent deux faits particulièrement marquants de la rentrée scolaire 2013, qui a lieu lundi 19 août. Ces mesures vont contribuer de manière significative à la promotion de l'apprentissage des langues à l'école primaire.

Les élèves débutent l'apprentissage de l'anglais en 7e année à raison de deux leçons hebdomadaires. Ils le poursuivront, dès 2014-2015, en 8e année. Pour conduire cet apprentissage dans la continuité, les enseignants peuvent s'appuyer sur un plan d'études romand d'anglais, élaboré pour le cycle 2 (7e, 8e années) et pour le cycle 3 (9e, 10e, 11e années). Ils disposent également de moyens d'enseignement romands en adéquation avec ce plan d'études; il s'agit des collections More! pour le degré primaire et English in Mind pour le degré secondaire.

Le projet-pilote de filière bilingue a démontré son potentiel d'innovation pédagogique et didactique pouvant contribuer à faire évoluer, au cours des prochaines années, les apprentissages des élèves et les pratiques des enseignants de l'école primaire. En faisant évoluer le concept dans le sens d'une ouverture à l'ensemble des élèves, il apporte à l'école jurassienne un renforcement bienvenu de l'enseignement de l'allemand et une accessibilité géographique facilitée pour les élèves à cette innovation.

Le centre d'émulation et de compétences bilingues a pour but de développer les compétences bilingues de l'ensemble des élèves en mettant l'accent notamment sur la formation et l'appui apportés aux enseignants, sur l'animation de projets bilingues dans les établissements et sur une offre généralisée de cours de langue et de culture allemandes de la 6PH à la 8PH.

Ces mesures, qui visent notamment à favoriser la mobilité des élèves et à intensifier les échanges avec la Suisse alémanique et notamment la région de Bâle, font partie d'un ensemble coordonné d'actions pour dynamiser l'apprentissage de l'allemand à l'école obligatoire, au nombre desquelles figurent le renforcement des compétences linguistiques des enseignants ainsi que le renouvellement des méthodes d'apprentissage de l'allemand.

Autres éléments marquants de la rentrée

L'option Projet professionnel, destinée à des élèves de profil CCC4, a été ouverte dans les cercles secondaires des Franches-Montagnes et du Val Terbi. Ce projet-pilote, qui a pour but de valoriser le parcours scolaire des élèves concerné-e-s, a débuté en 10e année à la rentrée 2012-2013 et a fait ses preuves tout au long de cette année scolaire. Il se poursuivra en 2013-2014 pour le premier groupe d'élèves et concernera un second groupe en 2013-2014 et 2014-2015 (10e et 11e années également) dans une perspective de généralisation. Dans le but de renforcer la motivation des élèves, de les rendre plus autonomes et leur permettre de développer des compétences, le projet-pilote met l'accent sur la conduite de projets interdisciplinaires.

L'enquête du Centre d'orientation scolaire et professionnelle sur les élèves libérables de la scolarité obligatoire révèle une situation positive caractérisée cette année par une importante stabilité. Il est constaté de manière réjouissante que seulement 1% des jeunes en fin de scolarité présentent une situation précaire et instable. En effet, 5 jeunes étaient en attente de réponse avant les vacances ou étaient encore à la recherche d'une place et le même nombre a quitté l'école sans projet. Il n'en reste pas moins qu'un certain potentiel est encore à exploiter en ce qui concerne l'offre de places de formation en particulier dans les milieux de la technique, de l'industrie et de l'artisanat.



Neuchâtel

Ecole obligatoire: rentrée scolaire 2013

Anglais introduit dans toutes les classes de 7^e année et généralisation du Plan d'études romand

Lundi 19 août 2013 sonnera l'heure de la rentrée scolaire pour l'école obligatoire. A cette occasion, 20.349 élèves et 2.032 enseignants reprennent le chemin de l'école pour intégrer l'une des 1.120 classes neuchâteloises. Avec l'objectif principal d'accéder à la connaissance et à l'éducation. En légère hausse, les effectifs se situent autour de la moyenne nationale.

Effectifs en légère hausse

Dès lundi 19 août 2013, 6.930 élèves fréquenteront l'une des 384 classes du cycle 1, 7.323 élèves l'une des 395 classes du cycle 2 et 5.619 élèves l'une des 291 classes du cycle 3. Des augmentations sont constatées au cycle 1 (+103 élèves) et au cycle 2 (+75 élèves), alors que le cycle 3 enregistre une diminution (-61 élèves). En outre, 182 élèves (+8 élèves) sont scolarisés dans l'une des 20 classes de type Formation spécialisée ou Accueil 3^e à 7^e années et 295 élèves (+34 élèves) dans l'une des 30 classes de type Terminale ou Accueil 8^e à 11^e années.

Concernant le nombre de classes, des augmentations de 1,3 classe sont constatées au cycle 1 (384 classes) et de 11,6 classes au cycle 2 (395 classes), alors que le cycle 3 se réduit de deux classes (291 classes).

Ces effectifs sont provisoires (informations au 8 août 2013) puisque la statistique officielle se base sur les effectifs relevés à la fin du mois d'octobre de chaque année. L'effectif moyen dans le canton de Neuchâtel devrait ainsi se situer à 18,3 au cycle 1, 18,5 au cycle 2 et 19,3 au cycle 3. Globalement, ces chiffres se situent autour de la moyenne nationale.

Arrivée de l'anglais dans les classes de 7^e année

Dès cette rentrée scolaire d'août 2013, dans le but de développer des compétences de communication dans plusieurs langues, 1.783 élèves suivront des cours d'anglais en 7^e année à raison de deux périodes de 45 minutes par semaine ajoutées à la grille horaire hebdomadaire. Ces élèves seront répartis dans 94 classes neuchâteloises. Il est aussi possible de dispenser trois tranches de 30 minutes par exemple. Cette discipline sera évaluée sous la forme d'un commentaire qui figurera dans le carnet scolaire mais qui ne sera pas pris en compte dans la promotion en 8^e année.

Une phase pilote a été conduite durant deux ans avec succès dans le bassin scolaire des Cerisiers (communes de Cortaillod-Haut du village, Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez et Vaumarcus). A ce jour, 82 enseignants-e-s ont déjà été formé-e-s et 44 entrent en formation en 2013-2014.

L'introduction de l'anglais dès la 7^e année découle du concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR). Outre Neuchâtel, les cantons de Fribourg, du Jura, du Valais et de la Berne francophone introduiront également l'anglais en 7^e année en août 2013 et Genève et Vaud suivront en 2014 et 2015.

Introduction généralisée du Plan d'études romand (PER)

Pour rappel, ce plan d'études a été introduit durant trois années consécutives par palier dès août 2011. Depuis cette rentrée scolaire d'août 2013, l'usage du Plan d'études romand (PER) s'étend à toutes les classes de la scolarité obligatoire. Cette année, le plan d'études s'appliquera donc aussi aux années restantes (4^e, 7^e, 8^e et 11^e années).

Extension de l'enseignement précoce d'immersion en allemand

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a souhaité renforcer l'enseignement des langues étrangères en mettant notamment en place, dès l'année scolaire 2011-2012, des classes d'immersion en allemand pour les élèves de 4-5 ans (1^e et 2^e années). Ce projet s'est poursuivi en 3^e année dès août 2012 et sera étendu à la rentrée d'août 2013 en 4^e année dans les communes participant à cette expérience, soit Cornaux, Val-de-Ruz (Dombresson-Villiers-Le Pâquier), La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Dans ces classes expérimentales d'immersion de 1^e et 2^e années, l'enseignement est en principe délivré par un duo d'enseignants, 50% en français et 50% en allemand, selon le principe "une personne - une langue". En 3^e et 4^e années, c'est 15% à 25% du temps d'enseignement qui est donné en allemand. Le projet représente 25 classes de 1^e, 2^e, 3^e et 4^e années regroupant environ 450 élèves; 40 enseignants sont concernés.

Nouveautés liées à HarmoS

En lien avec l'harmonisation de la scolarité obligatoire aux niveaux suisse et romand, cette rentrée scolaire est marquée par la poursuite des innovations relatives à la mise en œuvre du concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande, soit:

- **Horaires-blocs:** dès août 2013, l'horaire-bloc sera appliqué de la 1^e à la 7^e année. Pour rappel, l'année dernière, les communes avaient encore le choix de l'appliquer ou non pour les années 1 et 2.
- **Formation générale:** la formation générale constitue l'une des trois entrées prévues par le PER, avec les domaines disciplinaires et les capacités transversales. Elle réunit les sujets de natures diverses que l'école doit prendre en compte pour chaque élève et s'articule autour de cinq thématiques: MITIC (médias, Images, Technologies de l'information et de la communication), Santé et bien-être, Choix et projets personnels, Vivre ensemble et exercice de la démocratie, Interdépendances (sociales, économiques et environnementales).

Le Canton de Neuchâtel a choisi de reconnaître l'importance de la formation générale par l'attribution d'une période hebdomadaire à l'horaire des élèves de la 1^e à la 11^e année. Après une mise en œuvre dans les années 1 à 6 en 2012-2013, la formation générale fait également partie du programme hebdomadaire des élèves de 7^e et 8^e années dès la rentrée 2013-2014, puis s'étendra aux années 9 à 11 depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

Soucieux de faciliter et d'encadrer l'intégration de cette nouvelle pratique, le DEF a donné la possibilité aux cercles scolaires de désigner des référents enseignants qui constituent une ressource interne tant pour leur direction que pour leurs collègues et

sont régulièrement suivis et épaulés par le Service de l'enseignement obligatoire. L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi par un groupe de travail cantonal.

Rénovation du cycle 3

La rénovation des filières au cycle 3 constitue un changement important pour l'Ecole neuchâteloise et devrait permettre de mieux profiler les élèves vers les formations du post-obligatoire et de renforcer leur motivation. Les innovations du projet à l'étude résident dans le fait que les sections disparaissent et sont remplacées par des cours à niveaux et des options. Le Grand Conseil a adopté, en novembre 2012, le rapport d'intention présenté par le Conseil d'Etat. Une consultation sera conduite durant l'automne 2013 et le Grand Conseil se prononcera sur les bases légales au début de l'année 2014. Le calendrier prévoit une introduction de la rénovation du cycle 3 en 2015 pour la 9^e année, en 2016 pour la 10^e année et en 2017 pour la 11^e année.

Collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Le 30 janvier 2013, le Grand Conseil a accepté le rapport relatif à l'accord intercantonal sur la collaboration en matière de pédagogie spécialisée. Cet accord a pour buts de définir l'offre de base de la pédagogie spécialisée et de promouvoir l'intégration des enfants et jeunes en situation de handicap, ainsi que de recourir à des instruments communs entre les différents cantons.

Les travaux de mise en œuvre s'échelonneront jusqu'à la rentrée d'août 2017, période prévue pour son entrée en vigueur.

Pour de plus amples renseignements:

Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat, cheffe du DEF, tél. 032 889 69 00.

**Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire,
tél. 032 889 69 20.**

Neuchâtel, le 15 août 2013



Sankt Gallen

Kanton St.Gallen

[Kantonsrat](#) | [Regierung](#) | [Verwaltung](#) | [Gerichte](#)



Schulstart an den st.gallischen Mittelschulen

1222 neue Schülerinnen und Schüler werden nächsten Montag, 12. August 2013, an den sechs st.gallischen Mittelschulen in das neue Schuljahr starten. In den Lehrgängen Gymnasium, Fachmittelschule und Wirtschaftsmittelschule erhalten diese eine breite Allgemeinbildung. Weiterhin sehr begehrt ist der Eintritt in Klassen, die mit einer zweisprachigen Maturität abschliessen.

Das neue Schuljahr an den St.Galler Mittelschulen und an den Volksschulen beginnt am kommenden Montag, 12. August 2013. Die sechs staatlichen Mittelschulen (die Kantonsschulen am Burggraben St.Gallen, am Brühl St.Gallen, Heerbrugg, Sargans, Wattwil und Wil) erwarten zum Schulstart insgesamt knapp 4400 Schülerinnen und Schüler. 1222 davon sind Neueintritte. Damit liegt die Zahl der Neueintritte im gleichen Rahmen wie im Vorjahr, als 1232 Schülerinnen und Schüler ihre Mittelschulkarriere in Angriff genommen haben.

Die 1222 neuen Schülerinnen und Schüler verteilen sich auf 55 Klassen. Die relativ hohe Zahl von über 22 Schülern pro Klasse wird dadurch erreicht, dass rund 100 Schülerinnen und Schüler an andere Schulorte oder in andere Schwerpunktfächer umgeteilt wurden. Durch diese Massnahme, die das Bildungsdepartement verfügen kann, lassen sich auch dieses Jahr vier Klassen oder rund sieben Millionen Franken über die vierjährige Ausbildungsdauer einsparen. Eine zusätzliche Klasse an einer Mittelschule verursacht Kosten von jährlich rund 480'000 Franken.

Breites Bildungsangebot

An den st.gallischen Mittelschulen werden die Lehrgänge Gymnasium, Fachmittelschule und Wirtschaftsmittelschule geführt. Der Lehrgang Gymnasium wird nach wie vor mit Abstand am häufigsten gewählt. 937 der 1222 neuen Schülerinnen und Schüler (76,7 Prozent) treten in eine der 42 Gymnasialklassen ein; 19 Prozent davon streben eine zweisprachige Maturität Deutsch-Englisch an. Diese kann inzwischen an sämtlichen staatlichen Gymnasien erworben werden. Die Zahl der Klassen und damit der Ausbildungsplätze der zweisprachigen Maturität ist weiterhin beschränkt, da es sich nach wie vor um einen vom Erziehungsrat angeordneten Schulversuch handelt. Die Nachfrage nach diesem Lehrgang ist grösser als das Angebot. Über die Aufnahme in diesen Lehrgang entscheidet das Ergebnis der Aufnahmeprüfung.

Im Gymnasium, das vier Jahre dauert, wird eine umfassende Allgemeinbildung vermittelt, die mit dem Abschluss der gymnasialen Maturität den prüfungsfreien Zugang zum Studium an den Universitäten gewährleistet.

105 der neu eintretenden Schülerinnen und Schüler werden in eine der fünf Klassen der Wirtschaftsmittelschule mit Schwerpunkt Sprachen oder Informatik starten. Ausserdem

streben 180 der neu eintretenden Schülerinnen und Schüler einen Fachmittelschulabschluss an. Sie werden in insgesamt acht neuen Fachmittelschulklassen auf qualifizierte Tätigkeiten und Ausbildungsrichtungen in den Berufsfeldern Pädagogik, Gesundheit, Soziales und Gestalten vorbereitet. Der Fachmittelschulabschluss erfolgt nach drei Jahren. Anschliessend kann die Fachmaturität erworben werden, welche den direkten Zugang zu den Fachhochschulen der entsprechenden Richtung ermöglicht.

Allgemein - Schulstart an den st.gallischen Mittelschulen (07.08.2013 09:33)

© 2013 Kanton St.Gallen



Gemeinsam stark ins neue Schuljahr

Das neue Schuljahr 2013/14 fällt fast gleichzeitig mit meinem Präsidialjahr zusammen, was für mich persönlich eine spezielle Erfahrung sein wird. Seit dem 1. Juni 2013 darf ich die Regierung des Kantons St.Gallen für ein Jahr präsidieren. Ich habe dafür das Motto "gemeinsam sind wir stark!" gewählt.

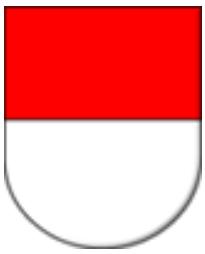
Es soll die Vielfalt, den Zusammenhalt unserer Regionen und den Willen zum Erfolg zum Ausdruck bringen. Attribute, welche wir im Standortwettbewerb und zu Gunsten unseres Kantons vermehrt nutzen sollten. Das Motto dient zudem als Leitfaden und dazu, uns immer wieder die Ziele und Möglichkeiten aber auch die Verantwortung für unseren schönen Kanton vor Augen zu halten. Darüber hinaus darf man das Motto gerne als Aufruf zum Teamwork verstehen. Fürs neue Schuljahr haben wir uns im Bildungsdepartement nämlich wieder einiges vorgenommen, wobei ich mich freue, auf tatkräftige Unterstützung aus den Reihen der Sozialpartner und Lehrpersonen zählen zu dürfen.

Dazu gehört die Erarbeitung der neuen Berufsaufträge für Volks-, Mittel- und Berufsfachschullehrpersonen. Wir nutzen gleichzeitig die Chance, diese einander systemisch anzugleichen. Die dafür nötigen Eckpunkte, die für alle Berufsaufträge gleichermassen Gültigkeit haben sollen, wurden im vergangenen Frühjahr festgelegt und breit kommuniziert. Als nächsten Meilenstein wird die Regierung die Botschaft zum Gesetzesnachtrag im Bereich der Volksschule ab Sommer bis im Herbst 2013 in eine Vernehmlassung geben. In dieser Zeit können sich alle betroffenen Kreise dazu äussern. Es liegt mir viel daran, eine für die Lehrpersonen attraktive und gleichzeitig politisch mehrheitsfähige Lösung zu finden.

Ebenfalls in die erste Hälfte des neuen Schuljahres fällt die Konsultation zum Lehrplan 21. Die Deutschschweizer Erziehungsdirektorenkonferenz D-EDK erwartet vom Kanton St.Gallen sowie den übrigen beteiligten Kantonen bis Ende 2013 eine Rückmeldung. Als Grundlage für die st.gallische Rückmeldung hat der Erziehungsrat beschlossen, eine kantonsinterne Konsultation durchzuführen. Diese dauert bis Mitte Oktober 2013. Der Erziehungsrat ist daran interessiert, neben den fachlichen Rückmeldungen zum Lehrplan 21 auch Rückmeldungen zu kantonsspezifischen Fragestellungen und eine Einschätzungen zur geplanten Einführung zu erhalten. Zur Konsultation eingeladen sind insbesondere die schulnahen Organisationen, die Sozialpartner, die im Kantonsrat vertretenen Parteien sowie die Landeskirchen.

Ich bin überzeugt, dass sowohl die neuen Berufsaufträge als auch der Lehrplan 21 die Rahmenbedingungen für die Lehrpersonen aber auch für die Schülerinnen und Schüler weiter verbessern werden. Dies gelingt jedoch nur mit einem guten Teamwork von allen Betroffenen. Gemeinsam sind wir stark!

Stefan Kölliker
Regierungspräsident



Solothurn

Staatskanzlei
Information

Rathaus / Barfüssergasse 24
4509 Solothurn
Telefon 032 627 20 70
Telefax 032 627 21 26
kanzlei@sk.so.ch
www.so.ch

Medienmitteilung**Solothurn startet mit Englischunterricht in der Primarschule**

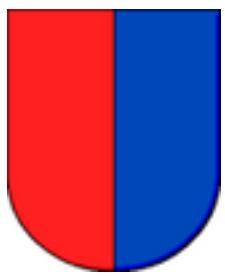
Solothurn, 14. August 2013 - Mit Beginn des Schuljahres 2013/2014 lernen rund 2340 Schüler im Kanton Solothurn neu Englisch ab der fünften Klasse der Primarschule. Die Erprobung des Lehrmittels „New World“ hat gezeigt, dass die Kinder gern Englisch lernen und durch die häufige Begegnung im Alltag einen natürlichen Zugang zu dieser Sprache haben. Der neue Bildungsdirektor Regierungsrat Remo Ankli hat in Breitenbach die Gelegenheit genutzt einen ersten Schulbesuch zu machen und hat eine fünfte Klasse in ihrer ersten Englischlektion begleitet.

Seit der dritten Klasse der Primarschule haben die Schüler Französisch gelernt und dabei Lernstrategien und Kenntnisse erworben, die sie beim Englischlernen nutzen können. Die Kinder entdecken die Welt der englischen Sprache durch die Arbeit an interessanten Inhalten. Der Unterricht ist handlungsorientiert, das heisst die Kinder verwenden die neue Sprache in möglichst vielen unterschiedlichen Aufgabestellungen.

Auch die Kantone Basel-Stadt, Bern, Freiburg und Wallis starten im August mit dem Englischunterricht in der fünften Klasse.

Im Kanton Solothurn stehen dank guter Zusammenarbeit von kantonalen und kommunalen Behörden, von Schulleitungen und Unterrichtenden motivierte und gut ausgebildete Lehrpersonen für den Unterricht von Französisch und Englisch zur Verfügung.

Bildungsdirektor Remo Ankli hat sich bei den Kindern mit einem Spitzer in Form einer Weltkugel bedankt und sie zum weiteren Sprachenlernen ermuntert.



Ticino



ALLIEVI E DOCENTI
(dati indicativi)

Ordine scolastico	Allievi (tra parentesi dati 2012/13)	Docenti (1-2) (unità fisiche)
Scuole dell'infanzia	8490 (8409)	509
Scuole elementari	14600 (14547)	970
Scuole speciali	469 (454)	139
Scuole medie	12073 (12183)	1500
Licei e commercio	4976 (4885)	583*
Scuole professionali secondarie	10200 (10300) di cui 3200 (=) a tempo pieno + 7000 (7100) a tempo parziale	1180
Scuole professionali superiori	1200 (1170)	170
Totale scuole pubbliche	52103 (52110)	5051**
Totale scuole private	3551 (3542)	
Totale generale	55654 (55660)	

* di questi, 43 ad incarico limitato (IL) di cui 25 in formazione

** I 5051 docenti della scuola pubblica occupano complessivamente circa 3920 posti di lavoro a tempo pieno

Mutazione allievi 2012/13 - 2013/14

Scuole dell'infanzia ed elementari: passano da 22.956 a 23.090. Più 134 allievi

Scuole medie: passano da 12.183 a 12.073. Meno 110 allievi

Scuole medie superiori: passano da 4885 a 4976. Più 91 allievi

Sezioni 2013/14

Scuola dell'infanzia: più 3 sezioni

Scuola elementare: più 10 sezioni

Scuola media: meno 3 sezioni

Scuola media superiore: meno 3 sezioni

Scuole speciali: più 1 sezione



CAMPAGNA DI COLLOCAMENTO A TIROCINIO SCELTE DEI GIOVANI CHE HANNO CONCLUSO L'OBBLIGO A GIUGNO E CAMPAGNA DI COLLOCAMENTO

La fotografia sulle scelte dei giovani che hanno terminato a giugno la scuola dell'obbligo non è definitiva: diversi giovani stanno esitando fra varie possibilità, altri sono ancora alla ricerca di un posto di tirocinio; la situazione diventerà più chiara con l'inizio della scuola e nelle settimane successive.

Al momento attuale, statistica del 26 agosto, la situazione sulle scelte si presenta in questo modo:

il 23.7% dei giovani che hanno concluso l'obbligo a giugno si indirizza verso un apprendistato in azienda; il 23.9% sceglie una scuola professionale a tempo pieno e il 42.4% la via del medio superiore (suddiviso a sua volta fra 30.3% Liceo, 8.7% Scuola cantonale di commercio, 3.4% Scuole medie superiori private). Il 10% che resta si suddivide su varie scelte transitorie, fra cui un 2.7% che sceglie la ripetizione della quarta e il 2.8% circa il Pretirocinio.

Il 23.7% che sceglie la via dell'apprendistato in azienda si suddivide a sua volta fra un 14.9% verso il settore artigianale e industriale, un 6.5% verso il commercio e la vendita e il restante 2.3% nel settore sanitario e delle cure del corpo.

Per quanto concerne la campagna di collocamento al 26 agosto erano 1'488 (1'478 erano nel 2012, 1'536 nel 2011 e 1'494 nel 2010) le aziende disposte a formare sulle 5'103 interpellate e offrivano complessivamente 3'052 posti (erano 3'112 posti nel 2012, 3'224 posti nel 2011 e 3'202 nel 2010). Il numero di aziende formatorie disposte ad assumere apprendisti appare sostanzialmente stabile, comunque nei limiti delle oscillazioni che si registrano anno dopo anno, mentre il numero di posti a disposizione registra un lieve calo rispetto agli anni scorsi.

Sono 1'981 i giovani che hanno stipulato un contratto di tirocinio, erano 2'061 nello stesso periodo nel 2012; 975 sono i posti in trattativa e 96 i posti ancora liberi, anche se per molti di questi la procedura di candidatura si sta chiudendo.

Secondo i dati aggiornati al 26 agosto 2013 gli apprendisti frontalieri sono in totale 696 (726 secondo i dati di fine marzo 2013). Questo numero potrebbe essere suscettibile di variazioni a dipendenza dei contratti che sono attualmente in fase di definizione. In generale si può affermare che il dato degli apprendisti frontalieri si è mantenuto stabile rispetto allo scorso anno.

Fra i giovani che hanno concluso a giugno la scuola dell'obbligo, interessati ad intraprendere una carriera formativa con un apprendistato in azienda, troviamo 627 giovani che hanno già firmato un contratto di tirocinio (442 M e 185 F), 46 in attesa di concludere (35 M e 11 F) e 123 (56 M e 67F) che figurano senza posto.

Per alcuni settori che risultano particolarmente ambiti occorrono ulteriori posti di tirocinio per soddisfare la domanda, in taluni casi circoscritti ad alcune regioni, in particolare nelle professioni di: addetti alle cure sociosanitarie, assistenti dentali, assistenti di farmacia, assistenti di studio medico, carrozzieri lattonieri, carrozzieri vernicatori, cuochi, disegnatori (architettura ed ingegneria civile), estetiste, falegnami, fioristi, giardinieri, informatici, impiegati di commercio, impiegati del commercio al dettaglio, impiegati in logistica, installatori di impianti sanitari, installatori elettricisti, meccanici di manutenzione per automobili, muratori, parrucchieri, pittori.

L'obiettivo della campagna di collocamento è assicurare un posto di apprendistato – o l'accesso a una formazione transitoria – a tutti i giovani intenzionati ad intraprendere



una formazione professionale. In questo senso ha preso avvio a metà agosto l'iniziativa congiunta fra Divisione della formazione professionale e Ufficio dell'orientamento scolastico per trovare delle soluzioni per i giovani ancora alla ricerca di un posto di tirocinio.

I posti ancora disponibili sono pubblicati sul sito www.orientamento.ch (sotto la rubrica Ricerca/Posti di tirocinio) e www.ti.ch/bacheca (sotto la Rubrica Bacheca over 15/Annunci di tirocinio).

I servizi della Divisione della formazione professionale e dell'Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale ringraziano tutte le aziende formatrici che anche quest'anno hanno rinnovato la loro disponibilità ed attenzione alla formazione professionale mettendo a disposizione un buon numero di posti di apprendistato.

Masterplan formazione professionale

Adozione di nuove Ordinanze federali sulla formazione professionale di base

La formazione professionale di base si svolge in tre luoghi: nell'azienda di tirocinio per quanto concerne la formazione professionale pratica; in una scuola professionale di base per quanto concerne la formazione in un cultura generale e in conoscenze professionali; in corsi interaziendali per quanto concerne i complementi alla formazione professionale pratica e alla formazione scolastica.

Nel 2013 sono entrate in vigore le seguenti *Ordinanze federali sulla formazione professionale di base*:

Professioni triennali e quadriennali che portano al conseguimento di un Attestato federale di capacità (AFC)	Professioni biennali che portano al conseguimento di un Certificato federale di formazione pratica (CFP) *
<ul style="list-style-type: none">• Armaiolo AFC• Autista di veicoli pesanti AFC• Coltellinaio AFC• Costruttore d'impianti e apparecchi AFC• Formatore di fonderia AFC• Fotografo AFC• Impiegato di gastronomia standardizzata AFC• Micromeccanico AFC• Tecnico alimentarista AFC• Tecnologo di fonderia AFC	<ul style="list-style-type: none">• Addetto selvicoltore CFP• Assistente verniciatore CFP

* si tratta di formazioni che tengono particolarmente conto delle necessità individuali delle persone in formazione



La situazione del pretirocinio

Si riconferma la situazione dell'anno scorso con circa 170/180 allievi.

Novità nel settore della formazione industriale, agraria, artigianale e artistica

Corsi passerella

Con la decisione del Consiglio di Stato, del 16 aprile 2013, in merito all'applicazione dell'art. 4 dell'Ordinanza 5 concernente la legge sul lavoro (Ordinanza sulla protezione dei giovani lavoratori, OLL5) la quale specifica che i lavori pericolosi possono essere effettuati, in generale, a partire dai 18 anni, ma che sono previste deroghe per la formazione nelle professioni le cui ordinanze sulla formazione professionale di base prevedono disposizioni che concedono le eccezioni. Per queste professioni, i lavori definiti pericolosi nelle rispettive ordinanze e piani di formazione, possono essere svolti a partire dai 16 anni.

L'Ufficio della formazione industriale, agraria, artigianale e artistica della Divisione della formazione professionale ha implementato delle misure di accompagnamento istituendo, per l'anno scolastico 2013-2014, dei corsi passerella.

I corsi passerella sono destinati ai giovani che hanno terminato la Scuola media e che non hanno ancora compiuto i 16 anni. Tali corsi della durata di 1 anno, scuola a tempo pieno, offrono al giovane la possibilità di affinare alcune competenze scientifiche e culturali, di acquisirne delle nuove, soprattutto tecniche e di mettere mano, a seconda della professione scelta e durante delle giornate specifiche, a delle esercitazioni pratiche mirate.

I 4 corsi passerella istituiti per l'anno 2013 – 2014 sono così suddivisi:

- corso passerella dell'edilizia, sede scolastica, CPT di Trevano, per sottoceneri sede scolastica, CAM di Bellinzona, per sopraceneri,
- corso passerella del verde, sede scolastica, CPV di Mezzana,
- corso passerella del metallo, sede scolastica, CAM Bellinzona,
- corso passerella dell'impiantistica, sede scolastica, CPT Trevano.

La Divisione della formazione professionale comunica che a partire dall'anno scolastico 2013/2014, presso il CPT di Trevano, prenderanno avvio due nuove formazioni di base:

Impiegato/a di gastronomia standardizzata AFC, formazione triennale

Il primo gennaio 2013, l'UFFT ha emesso l'Ordinanza per la nuova formazione professionale di base di impiegato/a di gastronomia standardizzata AFC con il relativo Piano di formazione. All'avvio dell'anno scolastico, 2013/2014, 8 allievi intraprenderanno questa nuova sfida professionale.

Policostruttore/Policostruttrice AFC, formazione triennale e Addetto/a alle policostruzioni CFP, formazione biennale

Dall'8 novembre 2007 sono in vigore le Ordinanza dell'UFFT sulla formazione professionale di base di policostruttore/policostruttrice AFC e di Addetto/a alle policostruzioni CFP con i relativi Piani di formazione. Con l'inizio dell'anno scolastico 2013/2014 anche in Ticino partirà una classe di 5 giovani suddivisi in 4 indirizzi (1 impermeabilizzazioni, 1 costruzione di facciate, 1 costruzione di ponteggi e 2 sistemi di protezione solare).



Novità nel settore della formazione commerciale e dei servizi

Operatrice/tore per la comunicazione con la clientela AFC

Si avvia con il 2013/14 il secondo anno di formazione basato sulla nuova ordinanza per la formazione di Operatrice/tore per la comunicazione con la clientela. Il mercato ha sancito un cambiamento epocale dove il successo delle imprese non dipende più soltanto dai prodotti, ma anche, e in misura sempre più decisiva, dalla qualità delle relazioni con la propria clientela. Le aziende hanno sempre maggiore necessità di nuove figure professionali che possano confrontarsi in maniera professionale con la clientela, alleggerendo in maniera sostanziale il lavoro dei responsabili del servizio vero e proprio. Con piacere notiamo che a questa nuova opportunità hanno dato seguito aziende importanti che operano sul nostro territorio, rimane comunque, da parte nostra, l'aspettativa per un aumento sostanziale di nuove assunzioni.

Apprendisti impiegati di commercio

Stabile, rispetto all'anno precedente il numero di assunzioni con l'apprendistato duale in questo settore che a partire dallo scorso anno ha adeguato il programma formativo alla nuova ordinanza federale, più aderente alle esigenze delle aziende formatrici. Importante come sempre l'interesse per le scuole a tempo pieno le quali confermano la loro attrattività che, oltre a permettere l'ottenimento di un attestato federale di capacità quale impiegato di commercio con o senza maturità professionale, rispondono alle aspettative come scuole di cultura generale, trampolino per svariate altre opportunità formative.

Apprendisti di impiegato di commercio al dettaglio

Novità dell'anno, segnaliamo che, grazie all'impegno delle aziende legate alla grande distribuzione, è stato possibile aprire una classe cantonale, con sede a Bellinzona, che integra i corsi di preparazione alla maturità professionale.

Nel contempo, purtroppo, constatiamo però che vi è stata una flessione riguardo il numero di nuove assunzioni (chiusure di piccoli negozi), maggiormente accentuata nella regione del locarnese.

Novità nel settore della formazione sanitaria e sociale

Per quest'anno scolastico il settore sanitario e sociale prevede soprattutto il consolidamento delle formazioni già esistenti, recenti o già radicate sul territorio. L'offerta a tutto campo permette di rispondere alle esigenze specifiche e in continua evoluzione del settore delle cure e dell'assistenza, sia a beneficio del paziente malato (operatori sociosanitari e socio assistenziali, assistenti di cura, infermieri SSS, ecc.) sia delle persone sane (estetica, massaggiatore non-medicale, fitness, ecc.). Per le formazioni introdotte di recente sono in atto le procedure di riconoscimento federale (ad es. Podologo SSS, Specialista in attivazione SSS) oppure sono previste a fine anno scolastico le nuove procedure di qualificazione (ad es. formazione biennale di addetto alle cure sociosanitarie).

Per quanto riguarda le infrastrutture scolastiche, il processo di creazione di un centro per la formazione di livello secondario II nel campo sanitario e sociale a Giubiasco fa un ulteriore passo con il trasferimento dei corsi del quarto anno di maturità specializzata e quello dei moduli complementari SUP dalla sottosede di Mendrisio ai nuovi spazi presso la sede SSPSS (Scuola specializzata per le professioni sanitarie e sociali) di Giubiasco, realizzati in collaborazione con la Cassa Pensione dello Stato.

La bozza di messaggio per la prossima e penultima tappa di realizzazione del centro è stata preparata dagli uffici competenti in collaborazione con la scuola ed è pronta per



essere discussa in Consiglio di Stato. Inoltre, notizia recentissima, la SSPSS di Canobbio è fra le 18 finaliste del primo Swiss School Award, il premio alla miglior scuola svizzera (di ogni ordine dalle elementari alle superiori), istituito dal Forum Bildung.ch.

Anche nel campo della post-formazione (dopo un attestato federale di capacità, o una formazione di scuola specializzata superiore, ecc.) le scuole rimangono estremamente attive e propositive. A titolo di esempio non esaustivo, la formazione di Assistente di profilassi, specializzazione possibile dopo la formazione di assistente dentale è stata oggetto di un rapporto molto positivo da parte degli esperti responsabili che hanno assistito agli esami finali lo scorso mese di giugno. Altro esempio, e per un vasto pubblico, il corso "accompagnare l'anziano" rivolto ai parenti e alle persone che convivono o si occupano di anziani al proprio domicilio. Questi ultimi due corsi si svolgeranno presso la Scuola superiore medico-tecnica di Lugano.

Novità nel settore della formazione continua e dell'innovazione

L'anno scolastico inizia anche per molti adulti

In Ticino l'attività di accompagnamento delle attività formative dedicate agli adulti è coordinata dall'Ufficio della formazione continua e dell'innovazione della Divisione della formazione professionale in collaborazione con Scuole professionali, Centri di formazione e Organizzazioni del mondo del lavoro che elaborano la relativa offerta (vedi il nuovo opuscolo dei Corsi per adulti recentemente distribuito a tutti i fuochi).

Dette attività spaziano dai corsi di formazione di breve durata a corsi professionalizzanti di formazione continua, fino a portare l'adulto a una certificazione professionale riconosciuta a livello cantonale o federale.

Un esempio rappresentativo è costituito dalla possibilità di ottenere un AFC (Attestato federale di capacità) secondo l'art. 33 delle Legge federale, data agli adulti, attivi o residenti in Svizzera da almeno un anno, che possono certificare almeno 5 anni di esperienza professionale. Il diritto attiene all'ammissione agli esami finali. In occasione di quest'ultimi, nella sessione generale 2013, oltre 250 adulti si sono presentati confermando un buon tasso di successo. La preparazione didattica si svolge frequentando corsi serali collettivi, organizzati dalle Organizzazioni del mondo del lavoro, oppure con inserimenti diurni e mirati in classi di giovani apprendisti. Le professioni seguite sono molte, varie e abbracciano i settori industriale, artigianale, artistico, agrario, commerciale e socio-sanitario.

Nel 2012 sono stati organizzati 61 corsi di formazione continua professionalizzante, di base e superiore, compresi i casi secondo l'art. 33 delle Legge, per un totale di 4065 ore di formazione erogate e 1373 partecipanti.

Il Servizio Lingue e stage all'estero

Per affrontare le sfide economiche globali, le aziende ticinesi richiedono ai giovani buone competenze nelle lingue straniere, soprattutto del tedesco e dell'inglese, e competenze professionali e sociali. I giovani possono completare l'apprendimento scolastico delle lingue, durante o dopo la formazione, con un soggiorno linguistico all'estero presso una scuola di lingua o un'azienda. Durante lo stage all'estero, il giovane pratica la lingua straniera in modo continuo e intensivo, e inoltre rafforza il proprio livello di autonomia, migliora lo spirito d'iniziativa, il senso di responsabilità, le competenze sociali e professionali e sviluppa la capacità di comunicare, adattarsi ed integrarsi in una realtà socio-culturale diversa.

Il Servizio Lingue e stage all'estero (LSE), è attivo dal 1997 nella promozione della mobilità internazionale e del perfezionamento delle lingue straniere per giovani residenti in Ticino.



Dal 2011, la Fondazione CH di Soletta, su mandato UE, ha approvato e finanziato numerosi progetti LSE dei programmi Leonardo da Vinci ed Erasmus: nel 2013 la Fondazione CH ha approvato 5 nuovi progetti che permettono al Servizio Lingue e stage all'estero di organizzare e finanziare stage professionali in Francia, Germania e Regno Unito, per ca 200 diplomati/laureati (stage da 3 a 6 mesi) e ca 200 apprendisti e studenti della SCC, scuole professionali e SSAT (stage da 1 mese a 6 mesi). Nel sito www.ti.ch/lingue-stage: maggiori informazioni sui programmi LSE e testimonianze di giovani.

Per ulteriori informazioni rivolgersi a

Divisione della formazione professionale

- direttore Paolo Colombo, tel. 091 815 31 01, decs-dfp@ti.ch
- Ufficio della formazione industriale, agraria, artigianale e artistica, Silvia Gada, tel. 091 815 31 31
- Ufficio della formazione commerciale e dei servizi, Francesco Franchini, tel. 091 815 31 41
- Ufficio della formazione sanitaria e sociale, Andrea Boffini, tel. 091 815 31 51
- Ufficio della formazione continua e dell'innovazione, Walter Seghizzi, tel. 091 815 31 21
- Pretirocinio, formazione empirica, sostegno individuale, Giuliano Maddalena, tel. 091 815 31 06

Divisione della scuola

Ufficio dell'orientamento scolastico e professionale, Rita Beltrami, tel. 091 814 63 51



Uri



Sie erhalten diese Email auf
Grund Ihrer Anmeldung für
den Newsletter.
 [Newsletter abmelden](#)
 [Profil editieren](#)

Hallo

Medienmitteilung der Bildungs- und Kulturdirektion Uri

32 neue Lehrpersonen an den Urner Volksschulen - alle Stellen besetzt



Am Montag, 19. August 2013 beginnt im Kanton Uri das neue Schuljahr. Für 32 Lehrpersonen der Volksschule ist es das erste Schuljahr im Kanton Uri. Rund die Hälfte dieser Lehrpersonen hat frisch die Ausbildung an einer pädagogischen Hochschule abgeschlossen. Sie werden zum ersten Mal eine eigene Klasse unterrichten.

Das Amt für Volksschulen lädt jeweils alle Lehrpersonen, die zum ersten Mal im Kanton unterrichten, zu einem kantonalen Berufseinführungsnachmittag ein. Dies betrifft nicht nur diejenigen Lehrpersonen, welche zum ersten Mal vor einer eigenen Klasse stehen, sondern auch Wiedereinsteigerinnen und Wiedereinsteiger und erfahrene Lehrpersonen, die neu im Kanton Uri unterrichten.

Die Einführungsveranstaltung fand am Mittwoch, 14. August 2013 statt. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Amts für Volksschulen informierten über kantonale Begebenheiten im Bildungswesen, die Bildungslandschaft im Kanton Uri, Rechte und Pflichten von Lehrpersonen, wichtige kantonale Anlaufstellen und Abläufe, sowie über die laufenden Projekte im Urner Bildungswesen. Abschluss des Nachmittags bildete ein Aperitif, welcher den neuen Lehrpersonen die Möglichkeit gibt sich untereinander und mit den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Amts für Volksschulen auszutauschen.

Die neuen Lehrpersonen werden bei der Einführung auch vor Ort aktiv unterstützt und im ersten Jahr finden fünf bis sechs Treffen statt, an denen die Erfahrungen ausgetauscht und aktuelle Fragen diskutiert werden.

An der Urner Volksschulen konnten alle Stellen auf Beginn des Schuljahrs besetzt werden. Dies vor allem auch dank des grossen Einsatzes der Schulleitungen und der Schulbehörden.

Zwei Fragen an:

Melanie Imhof

Junglehrerin

Unterricht 1. Primarklasse Andermatt

Auf was freust Du Dich besonders?

Ich freue mich sehr auf die Kinder und dass ich nun endlich selber eine Klasse führen darf. Ich freue mich, die Kinder beim Lernen zu unterstützen und ihnen in den verschiedenen Fächern etwas beizubringen. Meine Erfahrungen in meinen Hobbys Sport und Musik kann ich sicher in den Unterricht einfließen lassen. Die Kinder sind bestimmt sehr motiviert und können es kaum erwarten in die "richtige" Schule zu starten. Das wirkt sich sicher positiv auf den Unterricht aus.

Wie hast du dich vorbereitet?

Ich hatte Glück und bin sehr froh, dass ich in der Vorbereitung mit Kolleginnen aus Schattdorf und Erstfeld zusammenarbeiten konnte. Einige von ihnen haben bereits viel Praxiserfahrung von der ich profitieren kann. Ich war auch in verschiedenen Schulzimmern im Kanton Uri und habe dort Ideen für Gestaltung und Einrichtung des Schulzimmers geholt. Zudem habe ich von Verwandten und Bekannten, die ebenfalls Unterrichten, wertvolle Tipps erhalten. Jetzt bin ich vorbereitet und freue mich, wenn es am Montag los geht!

[mehr](#)

Mehr

Zu den [News des Kantons Uri](#). Den vollständigen Text der Medienmitteilung finden Sie auch im Anhang dieser E-Mail.

Mit freundlichem Gruss

Standeskanzlei Uri



Vaud

Conférence de presse de rentrée

Année scolaire 2013-2014

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

20 août 2013

Éléments abordés

- **Repères statistiques:**
une croissance qui reflète la vitalité vaudoise
- **Quelques éclairages**
- **Mise en œuvre de la LEO**
- **Enjeux et perspectives:**
un système de formation dynamique et ouvert
au service de la jeunesse de notre Canton

Repères statistiques: une croissance qui reflète la vitalité vaudoise

- **26 août 2013, rentrée scolaire**
 - 86'816 élèves de 1H à 11H (+1 %)
 - Dont 246 élèves de plus en 1H (+3.2%)
 - 11'132 gymnasien·nes et gymnasien·s (+4.3%)
 - 6469 nouveaux contrats vaudois enregistrés et signés au 14 août (+1.1%)
- **17 septembre 2013, rentrée du secteur supérieur**

Éclairages: Apprentissage

- 6469 nouveaux contrats au 14 août (+ 73 / 2012)
- Opération « last minute »: 115 offres d'emploi et 48 contrats signés reposent sur cette action qui se poursuit jusqu'au 23 août
- 2 nouvelles professions

Éclairages: Aide à la formation

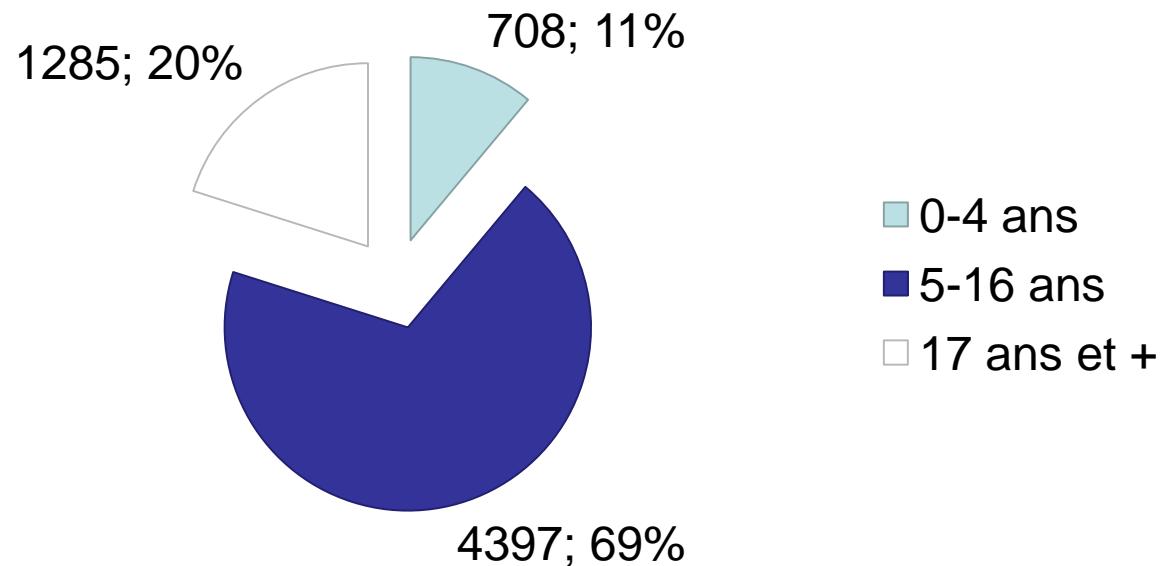
- Bourses d'études et d'apprentissage:
une demande en hausse constante
- Révisions des bases légales afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation
 - Aide aux études et à la formation professionnelle
 - Pédagogie spécialisée
 - Orientation

Éclairages: Transition 1

- 3590 dossiers traités par les guichets de la T1
 - 1468 sollicitations directes de jeunes pour un accompagnement individualisé
 - 230 prestations spécifiques pour des jeunes sans solution d'insertion au cours de l'été 2013
-
- Bourse des places d'apprentissage:
début août, il restait 465 places d'apprentissage
à pourvoir sur les 5161 proposées

Éclairages: Soutien et protection de la jeunesse

- Soutien aux activités de jeunesse:
Commission de jeunes renouvelée
- Protection des mineurs



Éclairages: Culture

- Passculture:
une opération à succès renouvelée
 - 17 lieux partenaires
 - 390 cartes délivrées
 - 754 billets d'entrée achetés

Éclairages: Enseignement supérieur

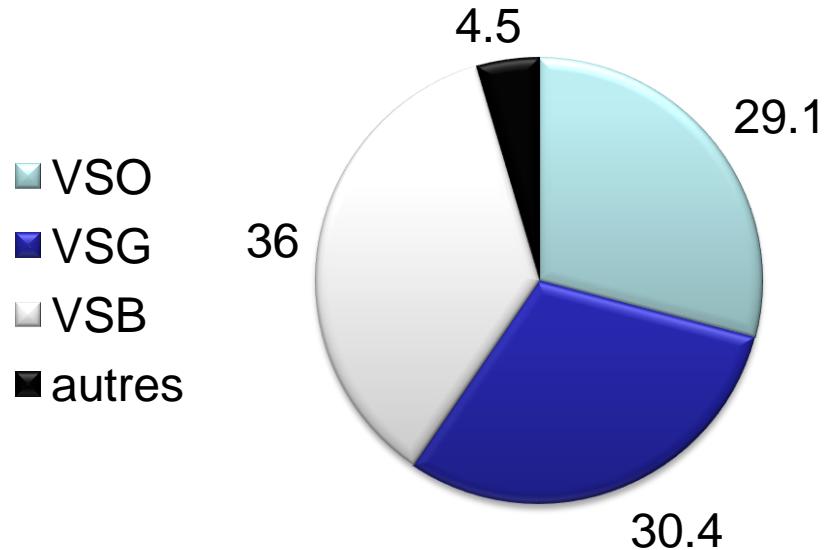
- Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES: un cadre qui définit le rôle des HES, ainsi que l'organisation interne et les structures participatives
- Plan stratégique de l'université de Lausanne: Enseignement, recherche, contribution à la société et développement institutionnels

Mise en œuvre de la LEO

- **Taux d'orientation des élèves commençant leur 9H dans les voies prégymnasiale et générale**
- **Niveaux en français, mathématiques et allemand: répartition des élèves orientés en voie générale**
- **Cadre général de l'évaluation**
- **Refonte de « l'agenda de l'élève » et introduction d'un « cahier de communication »**
- **Documents d'information**
- **Enseignement des langues et plan d'études, vers un système de formation harmonisé**

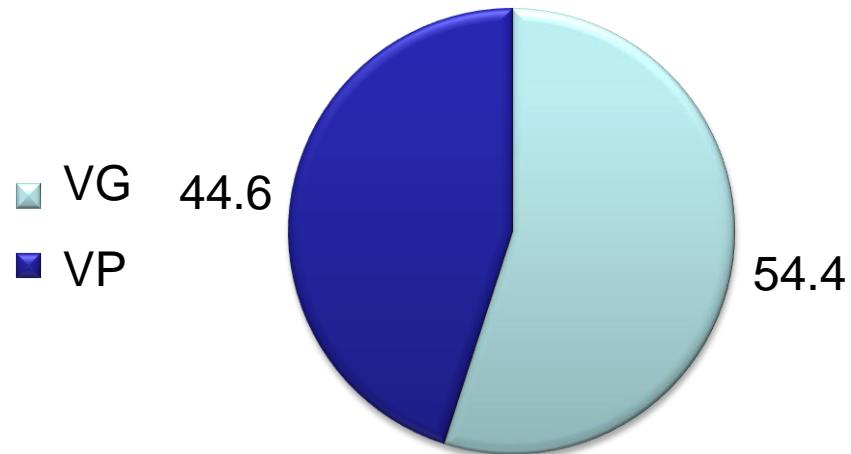
Mise en œuvre de la LEO: Taux d'orientation des élèves commençant leur 9H dans les voies pré gymnasiale et générale

2012-2013



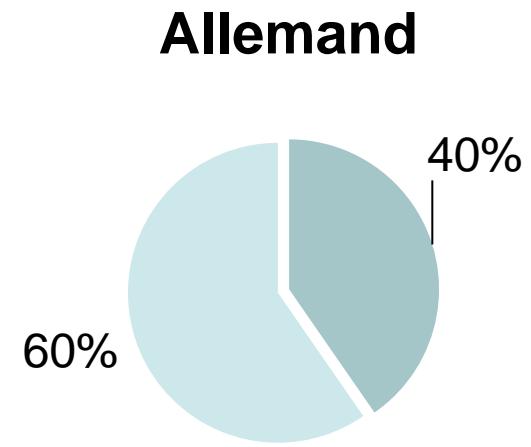
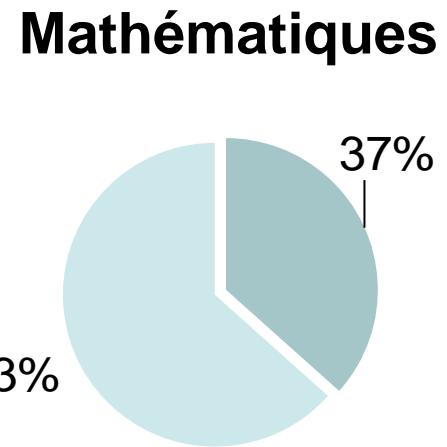
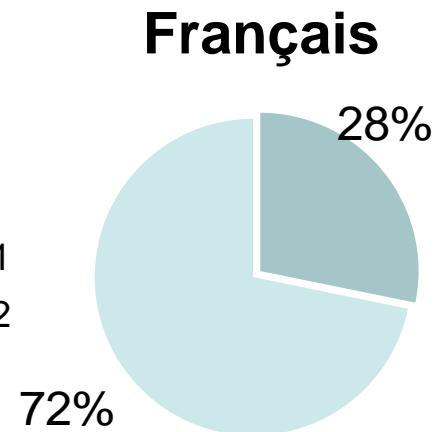
extrêmes VSB: de 20% à 66%

2013-2014



extrêmes VP: de 29% à 60%

Mise en œuvre de la LEO: Niveaux en français, mathématiques et allemand: répartition des élèves orientés en voie générale

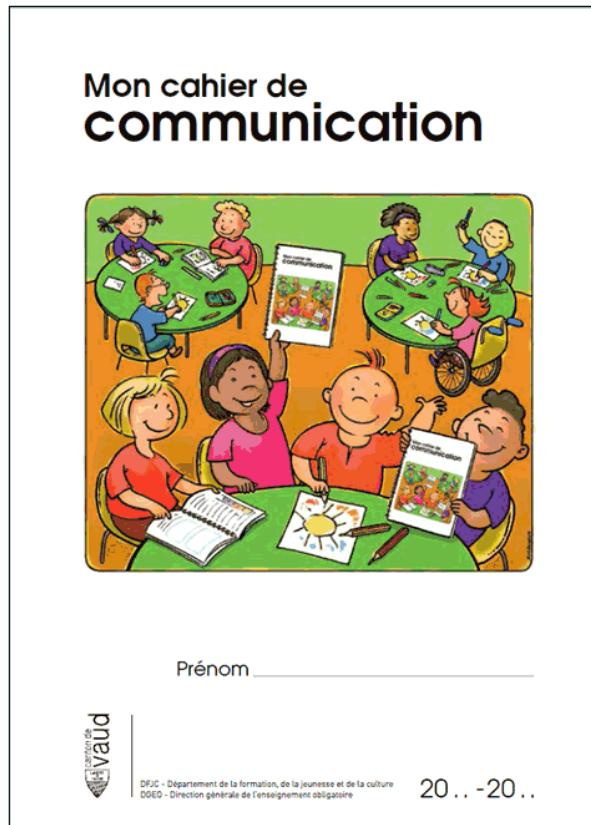


Mise en œuvre de la LEO: Cadre général de l'évaluation

- une directive qui:
 - définit les procédures d'évaluation
 - fixe les conditions pour les décisions jalonnant le parcours scolaire des élèves
 - est ajustée en fonction de l'évolution du système
(www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/evaluation/)

un outil nécessaire aux professionnels pour le fonctionnement au quotidien de l'École.

Mise en œuvre de la LEO: Refonte de « l'agenda de l'élève » et introduction d'un « cahier de communication »



Mise en œuvre de la LEO: Documents d'information

leo >

Degré primaire
Années 1P à 4P
(numérotation HarmoSI)

Présentation du Cycle 1
Information aux parents
Elèves de 4 à 8 ans

leo >

Degré primaire
Années 5P à 8P
(numérotation HarmoSI)

Présentation du Cycle 2
Information aux parents
Elèves de 8 à 12 ans

leo >

Degré secondaire I
Années 9 à 11S
(numérotation HarmoSI)

Présentation du Cycle 3
Information aux parents
Elèves de 9^e année

Dans le canton a 4 ans révolus cette échéance scolaire de leur L'école obligatoire le degré primaire Le degré primaire cycle primaire Le degré secondaire marquant la fin de l'enseignement regroupés en neuf régions

Dans le canton a 4 ans révolus cette échéance scolaire de leur L'école obligatoire le degré primaire Le degré primaire cycle primaire Le degré secondaire marquant la fin de la scolarité obligatoire L'enseignement regroupés en neuf régions

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire commence l'année durant laquelle l'enfant a 4 ans révolus au 31 juillet. Les parents ont le devoir de scolariser leur enfant à cette échéance. L'inscription à l'école publique s'effectue auprès de l'établissement scolaire de leur lieu de domicile.

L'école obligatoire se déroule sur onze années d'études réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire.

Le degré primaire dure huit ans et se répartit en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2).

Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire.

L'enseignement public est gratuit, il est dispensé dans 90 établissements scolaires, regroupés en neuf régions.

www.vd.ch/scolarite

Sources : Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

leo >

Degré secondaire I
Voie générale
(numérotation HarmoSI)

Options de compétences orientées métiers
Informations aux parents
Elèves de 9^e année

leo >

Degré secondaire I
Année 10S
(numérotation HarmoSI)

Promotion en fin de 10^e année
Informations aux parents
Dispositions transitoires pour la seule année scolaire 2013-2014

Les options de compétences orientées métiers sont destinées à préparer les élèves à un futur emploi dans un secteur professionnel. Le fait de mieux connaître les options concrètes et les formations proposées Les OCOM sont appliquées à l'année scolaire 2013 en application de l'article 70 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les options de compétences orientées métiers sont destinées à préparer les élèves de 10^e et 11^e année à un futur emploi dans un secteur professionnel. Le fait de mieux connaître les options concrètes et les formations proposées Les OCOM sont appliquées à l'année scolaire 2013 en application de l'article 70 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Ce document présente les conditions de promotion des élèves de 10^e année dans la structure actuelle et leurs conditions de réorientation dans le nouveau système du degré secondaire (LEO) entré en vigueur en 2013 pour les élèves de 9^e année.

L'Arrêté du Conseil d'Etat du 21 mars 2012 fixe l'entrée en vigueur de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) et les mesures transitoires destinées à régler la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire.

www.vd.ch/scolarite

Sources : Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Mise en œuvre de la LEO: Enseignement des langues et plan d'études, vers un système de formation harmonisé

- Rentrée scolaire 2012-2013
 - Mise en œuvre du PER (CIN + années 1 à 8)
 - Mise en œuvre anticipée LEO:
 - procédure d'orientation (6^e année)
 - dispositions transitoires (7^e année)
- ▶ **Rentrée scolaire 2013-2014**
 - Mise en œuvre du PER (1H à 11H)
 - Mise en œuvre LEO
 - (1H à 9H)
 - dispositions transitoires (10H - 11H)
- ▶ **Rentrée scolaire 2014-2015**
 - PER: allemand dès la 5H
 - Mise en œuvre LEO
 - (1H à 10H)
 - dispositions transitoires (9H)
 - Mise en œuvre LPS
- ▶ **Rentrée scolaire 2015-2016**
 - PER: anglais dès la 7H
 - Mise en œuvre complète LEO (1H à 11H)

Enjeux et perspectives: un système de formation dynamique et ouvert au service de la jeunesse de notre Canton

C'est une rentrée importante pour l'école obligatoire. La LEO entre en vigueur. Toute la volée de 9^e Harmos est concernée.

C'est un beau défi, un changement de philosophie. La VSO stigmatisante disparaît et l'orientation des élèves n'est plus aussi inflexible.

Désormais, au secondaire, un élève décidé et travailleur pourra bénéficier d'une réorientation ascendante sans redoublement.

Questions



***Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture***

Rentrée scolaire 2013
Rentrée scolaire 2013

**Les principaux projets en cours
au DFJC**

20 août 2013

A Thèmes majeurs	4
1 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	4
1.1 Mise en œuvre de la LEO	4
▪ Entrée en vigueur du Cadre général de l'évaluation pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.	4
▪ Données statistiques: orientation dans les voies et les niveaux et redoublement volontaire des élèves de 7VSO (9S HarmoS).	5
▪ Introduction d'une ECR d'allemand en 8P	5
▪ Refonte des agendas de l'élève et introduction d'un cahier de communication à l'école enfantine	6
▪ Introduction du Plan d'études romand en 11S	6
▪ Documents d'information: édition des dépliants: cycle 1, cycle 2 et cycle 3; OCOM; dispositions transitoires et distribution à tous les parents du dépliant de la CIIP sur le PER.	6
▪ Formation à l'enseignement des langues au primaire : 5-6 allemand et 7-8 anglais	7
2 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	8
2.1 La situation des places d'apprentissage	8
▪ Contrats d'apprentissage	8
▪ Bilan de l'opération « last minute »	8
2.2 Promotion de l'apprentissage : dgepService	8
2.3 Nouvelles professions	8
2.4 Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)	9
2.5 Planification et organisation des écoles	9
3 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	9
3.1 Transition 1 et intégration des jeunes par la formation professionnelle	9
3.2 Évolution du nombre de boursiers	10
3.3 Révision des bases légales	12
4 Service de protection de la jeunesse (SPJ)	13
4.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse	13
4.2 Prévention dans le domaine socio-éducatif	13
4.3 Protection des mineurs	13
4.4 Surveillance de l'accueil de mineurs	14
5 Service des affaires culturelles (SERAC)	14
5.1 Passculture	14
6 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	14
6.1 Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES modifiant la loi du 19.09.1978 sur les activités culturelles (LHEV).	14
6.2 Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'Université de Lausanne	15

B Thèmes	16
1 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	16
1.1 État des réorganisations	16
1.2 Règlement type sur les transports	16
1.3 Directives : « Sport, art, études » (SAE) et « suppression de l'obligation de recouvrir livres et cahiers »	17
▪ Sport, art, études	17
▪ Suppression de la couverture des livres et des cahiers	17
2 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	17
2.1 Synchronisation du postobligatoire avec la LEO	17
2.2 Reconnaissances sur le plan suisse de certificats décernés par les gymnases du canton de Vaud	17
2.3 Stagiaires MPC de l'école de commerce	18
2.4 Commissions de formation professionnelle et commissaires professionnels	18
3 Service de protection de la jeunesse (SPJ)	19
3.1 Enfants exposés à la violence domestique	19
3.2 Politique de l'enfance et de la jeunesse	19
C Liens internet utiles	19

A Thèmes majeurs

1 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

1.1 Mise en œuvre de la LEO

- Entrée en vigueur du Cadre général de l'évaluation pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

L'article 16 de la LEO et l'article 77 du RLEO confient au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) la rédaction du Cadre général de l'évaluation (CGE). Cette directive a pour rôles de définir l'ensemble des procédures à suivre en matière d'évaluation et de fixer les conditions à la base des décisions qui jalonnent le parcours scolaire des élèves, en particulier la promotion, l'orientation et la réorientation dans les voies et les niveaux du secondaire, et la certification.

Au printemps 2013, une version projet du CGE a été soumise à la consultation des partis politiques, des directions des établissements scolaires, des associations professionnelles et de parents, ainsi que des organes de l'État concernés. Cette consultation a fait émerger un certain nombre de propositions qui ont été prises en compte pour la rédaction de la version finale du CGE.

Les principales nouveautés ont trait aux conditions de promotion, d'orientation, de passage d'une voie ou d'un niveau à l'autre, à des indications concernant l'école enfantine désormais obligatoire, aux modalités d'évaluation des élèves à besoins particuliers ou encore à la prise en compte des résultats des épreuves cantonales de référence (ECR). À noter que, dans une perspective de continuité avec les éditions précédentes du CGE, la rédaction des nouveaux textes a été effectuée en reprenant certains principes, contenus et formulations dont la teneur conservait sa validité dans le nouveau cadre légal et réglementaire.

Cette nouvelle édition du CGE pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 intègre également, pour les élèves de 10^e et 11^e années, les dispositions transitoires adoptées par le Conseil d'État afin d'assurer la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire. Ainsi, les élèves fréquentant une classe de 10^e ou de 11^e année au cours de l'année scolaire 2013-2014 termineront leur scolarité dans les trois voies du degré secondaire (VSO / VSG / VSB). Pour ces élèves, les conditions de promotion, de certification et d'accès aux classes de raccordement demeurent inchangées, additionnées toutefois de nouvelles possibilités de réorientation ou d'obtention du certificat selon l'esprit de la LEO.

À l'automne 2013, les travaux de rédaction du CGE seront repris dans la perspective de l'année scolaire 2015-2016, qui verra l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire soumis à l'intégralité des dispositions prévues par la LEO. En effet, ce n'est qu'à ce moment-là que les élèves de 11^e année seront enclassés dans les deux voies du degré secondaire prévues par la LEO.

Éléments significatifs du cadre général de l'évaluation :

- indications concernant l'école enfantine ;
- indication d'un nombre minimum de travaux significatifs d'une discipline par semestre et par année scolaire, et d'un nombre maximum par année scolaire ;
- en 5^e et 6^e années, apparition de notes de 1 à 6 avec demi-points ;
- dès la 3^e année, publication de bulletins au terme de chaque semestre ;
- définition de trois modalités différentes d'évaluation prenant en compte les besoins particuliers de certains élèves ;
- en 6^e année et, dès l'année scolaire 2014-2015 en 10^e année, prise en compte des résultats des ECR dans les résultats finaux au même titre qu'une évaluation significative réalisée en classe ;
- introduction d'une ECR d'allemand en 8^e année ;

- dès la 6^e année, introduction d'un principe général pour la promotion basé sur les totaux de points obtenus dans les groupes de disciplines (les seuils de points requis pour chacun des groupes correspondant au nombre de disciplines composant le groupe multiplié par 4, avec une possibilité de compensation à l'intérieur des groupes de disciplines) ;
 - nouveau seuil pour l'accès en voie prégymnasiale (VP) au terme de la 8^e année (20 points et plus au total des moyennes de français, mathématiques, allemand et sciences de la nature, et 9 points et plus pour la géographie et l'histoire) ;
 - nouveau seuil pour l'accès au niveau 2 des disciplines à niveaux de la voie générale (VG) au terme de la 8^e année (moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus) ;
 - définition des modalités de réorientation d'une voie ou d'un niveau à l'autre ;
 - en fin de 10^e année, possibilité d'une réorientation de la VSG à la VP ;
 - modalités d'accès aux classes de rattrapage pour les élèves VSG ou de VSO ;
 - pour les élèves de VSB qui ne satisfont pas aux conditions de certification, modalités d'obtention d'un certificat de VSG.
- **Données statistiques: orientation dans les voies et les niveaux et redoublement volontaire des élèves de 7VSO (9S HarmoS).**

Afin d'assurer la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire, le Conseil d'Etat a fixé, par voie d'arrêté, des mesures transitoires pour l'année scolaire 2012-2013 concernant l'orientation dans les voies et les niveaux à l'issue de la 6^e année et le redoublement volontaire des élèves de 7^e année VSO ou VSG.

Au terme de l'année scolaire 2012-2013, les décisions d'orientation dans les voies, ainsi que dans les niveaux en voie générale (VG), ont pris en compte les résultats de la 6^e année ainsi que, à hauteur de 30 %, ceux des épreuves cantonales de référence (ECR) en français et en mathématiques.

Au niveau cantonal, le pourcentage d'élèves orientés en voie prégymnasiale (VP) à l'issue de l'année scolaire 2012-2013 s'élève à **44 %**. On observe donc une progression de 7 % par rapport au taux d'orientation en VSB observé l'année passée. Le pourcentage d'élèves orientés en VG s'élève ainsi à **56 %** en moyenne. En observant les décisions d'orientation au sein des établissements scolaires, on constate, comme les années passées, de fortes variations entre ceux-ci (de 29 % à 60 % d'élèves orientés en VP).

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages de mise en niveaux en VG varient également selon les disciplines observées :

		Français	Mathématiques	Allemand
Pourcentage d'élèves orientés en voie générale et mis en	niveau 1	28 %	37 %	40 %
	niveau 2	72 %	63 %	60 %

Les élèves de 7^e année VSO ou VSG qui, à l'issue de l'année scolaire 2012-2013, satisfaisaient aux conditions de promotion en 8^e année (10S HarmoS) mais ne remplissaient pas les conditions de réorientation en VSB, avaient la possibilité de redoubler volontairement en 9S afin d'intégrer la VG. Cette possibilité a été choisie par 18 % d'élèves de VSO et moins de 1 % d'élèves de VSG.

- **Introduction d'une ECR d'allemand en 8P**

Une épreuve cantonale de référence (ECR) d'allemand aura lieu pour la première fois en mai 2014 pour les élèves de 8P.

Rédigée par un groupe d'enseignants de la scolarité obligatoire ainsi que de représentants de la HEP et du Centre de langues de l'UNIL. L'ECR d'allemand de fin de 8P a été construite dans la continuité des autres épreuves vaudoises.

L'ECR d'allemand de fin de 8P est fondée sur trois compétences de communication : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'écrit. Dans une perspective de mise en conformité avec le Plan d'études romand et le Cadre européen

commun de référence pour les langues, la production de l'oral sera intégrée à l'ECR d'allemand dès mai 2016. Dans l'intervalle, une épreuve de production de l'oral sera proposée aux établissements à titre facultatif.

Afin de calibrer le degré de difficulté des activités ainsi que le barème de l'épreuve, un pré-test a été effectué au printemps 2013 sur un vaste échantillon d'élèves.

Avec l'introduction de cette ECR d'allemand, le DFJC complète son dispositif d'orientation. Pour rappel, la LEO prévoit qu'à l'issue de la 8P, les ECR de français, de mathématiques et d'allemand comptent pour 30 % dans le calcul de la note annuelle de chacune de ces trois disciplines.

- **Refonte des agendas de l'élève et introduction d'un cahier de communication à l'école enfantine**

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la LEO, l'ensemble des agendas de l'élève ont fait l'objet d'un remaniement et un cahier de communication pour l'école enfantine a été créé. Ainsi, à la rentrée scolaire, chaque élève vaudois sera équipé de l'un des objets suivants :

- cahier de communication (1-2P) ;
- agenda de l'élève (3-4P / 5-6P / 7-8P / 9S / 10-11S).

Ces outils ont été réalisés dans un esprit de continuité, la charte graphique se déclinant en trois couleurs selon les différents cycles : orange pour le premier et vert pour le deuxième (degrés primaires), bleu pour le troisième (degré secondaire).

Cahiers de communication et agendas de l'élève sont les outils privilégiés de communication entre l'école et la famille. Les agendas permettent à l'élève d'organiser ses activités et aux parents de suivre régulièrement le travail de leur enfant. En complément du relevé des résultats en fin de document, les résultats des évaluations s'inscrivent désormais dans les pages hebdomadaires, en regard des devoirs de la semaine.

Une attention particulière a été portée aux parents des élèves allophones, avec le renvoi vers le site Internet de la DGEO où les traductions de certains textes officiels sont mises à disposition dans les 8 langues les plus fréquentes parlées par les parents non francophones des élèves fréquentant les classes vaudoises.

- **Introduction du Plan d'études romand en 11S**

Le PER est entré en vigueur l'année scolaire passée pour les années 1 à 10 HarmoS, à l'exception de l'enseignement de l'anglais en 7-8H, de l'allemand comme discipline évaluée en 5-6H et de l'histoire. Pour cette dernière discipline, le Plan d'études vaudois continuera à être la référence pour les élèves des cycles 2 et 3 HarmoS (années 5 à 11), jusqu'à la mise à disposition, par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de moyens d'enseignement d'histoire compatibles avec la périodisation du programme, telle que définie dans le PER.

La présente rentrée scolaire est marquée quant à elle par l'introduction du PER en 11^e année. Ainsi, au terme de l'année qui débute, hormis les exceptions présentées ci-dessus, tous les élèves vaudois auront été soumis au Plan d'études romand.

- **Documents d'information: édition des dépliants: cycle 1, cycle 2 et cycle 3; OCOM; dispositions transitoires et distribution à tous les parents du dépliant de la CIIP sur le PER.**

Un dépliant d'information spécifique à chaque cycle a été produit par la Direction générale de l'enseignement obligatoire afin d'informer les élèves et les parents du nouveau dispositif en vigueur. Chaque dépliant décrit les contenus des apprentissages, le modèle d'évaluation, les conditions de promotion, d'orientation ou de réorientation du cycle concerné. A cela s'ajoutent pour le secondaire I, les conditions de passage d'une voie à l'autre ou d'un niveau à l'autre. Les parents ont reçu cet été par courrier postal le ou les dépliant(s) concernant leur enfant avec en complément celui-ci du plan d'études romand produit par la CIIP.

Ces dépliants sont :

- Cycle 1 : information aux parents
- Cycle 2 : information aux parents

- Cycle 3, élèves de 9^e année : information aux parents
- Promotion en fin de 10^e année
- Options de compétences orientées métiers
- Plan d'études romand (PER)

Ces brochures d'information sont disponibles depuis début juillet sur le site Internet de la DGEO (rubrique publication) : www.vd.ch/scolarite.

- Formation à l'enseignement des langues au primaire : 5-6 allemand et 7-8 anglais

Enseignement de l'allemand en 5-6H

A la prochaine rentrée scolaire 2014-2015, l'enseignement de l'allemand en 5^e et 6^e années (HarmoS) passera d'une phase de sensibilisation à un enseignement formalisé, évalué comme les autres disciplines de la grille horaire, conformément à la politique des langues décidée par la CDIP.

Pour permettre aux enseignant-e-s de faire face à ces nouveaux impératifs, la DGEO, en collaboration avec la HEP et le Centre de langues de l'UNIL, a mis en place une formation complémentaire d'envergure, fortement recommandée, aux enseignant-e-s généralistes.

Dans un premier temps, la HEP et l'UNIL détermineront le niveau de maîtrise linguistique de chacun pour construire des programmes de formation prenant en compte les besoins réels de l'École vaudoise.

Plus de 800 enseignant-e-s se sont inscrit-e-s à un test linguistique initial, soulignant ainsi le professionnalisme des enseignant-e-s généralistes qui souhaitent relever le défi posé par un enseignement de l'allemand plus intensif que précédemment.

De plus, la Direction pédagogique de la DGEO met à disposition des enseignant-e-s de cette discipline une planification des objectifs et des thèmes à traiter. Cette planification, co-construite avec les cantons romands, favorise une transition sereine entre la sensibilisation et l'enseignement formalisé, mais aussi entre les anciens et les nouveaux moyens d'enseignement romands.

Enseignement de l'anglais en 7-8H

Le Canton de Vaud introduira l'enseignement de l'anglais à la rentrée 2015 dès la 7^{ème} année HarmoS. Dans cette perspective, la Haute école pédagogique et l'Université de Lausanne ont été sollicitées afin de mettre sur pied une formation qui permette aux enseignantes et enseignants généralistes en activité d'acquérir les qualifications nécessaires à l'enseignement de l'anglais en 7^{ème} et 8^{ème} HarmoS.

Les enseignants et enseignantes pourront obtenir un Diplôme additionnel à leur premier titre d'enseignement qui les habilitera à enseigner l'anglais au plan national.

Cette formation comporte deux volets consécutifs : la formation linguistique et la formation didactique.

La formation linguistique vise à maîtriser la langue au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Un test préalable permet de situer son niveau et l'ampleur des apprentissages à réaliser.

La formation didactique correspond à celle dispensée à la HEP dans le cadre de la formation initiale des enseignants primaires.

356 personnes se sont annoncées, 46 d'entre elles remplissant d'ores et déjà les conditions requises pour enseigner l'anglais en 7-8H. Les 310 autres devant suivre une mise à niveau plus ou moins conséquente de leurs compétences linguistiques ou didactiques.

2 **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

2.1 **La situation des places d'apprentissage**

▪ **Contrats d'apprentissage**

Au 14 août 2013, 6'469 nouveaux contrats étaient enregistrés.

Les chiffres ci-après offrent un aperçu comparatif des nouveaux contrats signés et enregistrés à la mi-août au cours de ces dernières années :

- | | |
|---|--|
| ▪ 31 juillet 2003 : 3'400 nouveaux contrats | ▪ 17 août 2009 : 5'290 nouveaux contrats |
| ▪ 31 juillet 2004 : 3'725 nouveaux contrats | ▪ 14 août 2010 : 6'075 nouveaux contrats |
| ▪ 10 août 2005 : 4'114 nouveaux contrats | ▪ 12 août 2011 : 6'289 nouveaux contrats |
| ▪ 15 août 2006 : 4'522 nouveaux contrats | ▪ 12 août 2012 : 6'396 nouveaux contrats |
| ▪ 15 août 2007 : 4'772 nouveaux contrats | ▪ 14 août 2013 : 6'469 nouveaux contrats |
| ▪ 14 août 2008 : 5'400 nouveaux contrats | |

Le monde économique reste l'acteur important de la formation professionnelle et les entreprises formatrices sont toujours aussi actives dans ce domaine. Au cours des 12 derniers mois, 1'547 autorisations de former ont été délivrées à 1'258 entreprises formatrices.

▪ **Bilan de l'opération « last minute »**

L'action « contrat d'apprentissage, last minute », lancée pour la 1^{ère} fois cette année, vise à mettre en relation l'entreprise encore à la recherche d'un apprenti et le jeune toujours en recherche d'un apprentissage en fin d'année scolaire. La collaboration étroite entre deux services du DFJC permet de cibler ces recherches et d'accélérer les procédures administratives liées à l'apprentissage. Ce sont environ 250 entreprises qui ont contacté le DFJC afin de solliciter un appui administratif dans la recherche et l'engagement d'un jeune pour la rentrée 2013. Près de 115 offres d'emploi ont été transmises aux jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage. A ce jour, 48 contrats ont été signés dans l'élan de cette action. Par cette aide concrète apportée à la fois aux jeunes et aux entreprises, le DFJC poursuit son engagement en faveur de l'apprentissage en permettant encore la création de nouvelles places avant la rentrée scolaire. L'action a débuté le 1^{er} juillet et se poursuit jusqu'au 23 août 2013, veille de la rentrée des classes.

2.2 **Promotion de l'apprentissage : dgepService**

Un programme d'actions qualitatives en faveur des entreprises du canton de Vaud – intitulé dgepService – a été proposé par le DFJC et est soutenu par la Confédération sur une durée de deux ans, renouvelable. La mise en œuvre de ce programme a permis de répondre à une importante demande de soutien administratif des entreprises tant par téléphone que par des visites sur place. Une large action de prospection a également débouché sur de nouvelles autorisations de former des apprentis et de créations de postes. Enfin, un projet pilote issu d'une collaboration avec la commission vaudoise pour la formation professionnelle de l'hôtellerie-restauration a été mis en place. Il a pour but d'accompagner les entreprises formatrices afin de réduire le taux de ruptures des contrats d'apprentissage.

2.3 **Nouvelles professions**

Ce ne sont pas moins de 13 nouvelles Ordonnances de formation qui ont vu le jour en 2013 sur le plan fédéral, dont 11 en remplacement d'anciens règlements d'apprentissage et 2 nouvelles professions. On retrouvera par exemple l'ancienne profession de technologue en denrées alimentaires qui se décline, aujourd'hui, en huit spécialisations telles que produits carnés, produits en boulangerie ou encore bière. Les deux nouvelles professions proposées par la Confédération sont « praticien-ne forestier AFP » et « Spécialiste en restauration de système CFC ». A ce jour, dans le canton de Vaud, une dizaine de jeunes ont signé un contrat pour la profession de spécialiste en restauration de système. Ces nouveaux apprentis seront formés dans des entreprises gérant plusieurs restaurants selon

un même concept: chaînes de magasins, restaurants de centres commerciaux, d'aéroport ou restoroutes, restaurants d'entreprise ou plats à l'emporter.

Sur le plan romand, c'est la profession d'assistant-e en promotion de l'activité physique et de la santé CFC qui a vu le jour. Cette formation professionnelle vise à enseigner l'encadrement des clients de tous âges dans des centres de remise en forme. A ce jour onze nouvelles places d'apprentissage ont été ouvertes dans le canton de Vaud.

2.4 Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES)

Les accords intercantonaux de libre circulation et de financement règlent la fréquentation des écoles par les élèves et étudiants d'autres cantons. Tous ces accords fonctionnent selon les deux principes de base suivants:

- Libre circulation: le canton où l'institution a son siège garantit aux élèves et étudiants d'autres cantons le même traitement que celui dont jouissent ses propres ressortissants.
- Financement: les cantons dont proviennent les élèves et étudiants versent au canton où l'institution a son siège un montant préétabli.

A son entrée en vigueur, l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) réglera la répartition des charges entre cantons signataires en ce qui concerne les étudiantes et étudiants des écoles supérieures. Actuellement, les indemnisations dans ce domaine sont régies par l'accord intercantonal de 1998 sur les écoles supérieures spécialisées (AEES). L'AES remplacera l'AEES. Par rapport à ce dernier, l'AES améliore les conditions de libre circulation pour les étudiantes et étudiants. Le Conseil d'État présentera l'accord au Grand Conseil pour ratification, dans des délais qui permettront au Canton de Vaud d'être présent lors de l'assemblée constitutive qui aura lieu en 2014.

2.5 Planification et organisation des écoles

L'évolution démographique du Canton de Vaud, la multiplication des filières de formation proposées aux jeunes de ce canton (environ 190), impliquent d'anticiper les besoins du futur.

De par leur histoire, longtemps communale puis cantonale, les écoles ont développé leurs structures en tenant compte des besoins de proximité de leur zone de recrutement et de l'évolution des métiers.

Un certain nombre de réflexions permettent d'envisager un fonctionnement futur du système par l'élaboration de pôles de compétences.

Un premier pas dans ce sens se concrétise en août 2013 par l'intégration de l'École de couture comme filière au sein de l'ERACOM et par l'attribution d'une partie des classes de maturité santé-social à l'ES de santé.

Des études sont en cours pour optimiser, à moyen ou long terme, la localisation des filières de la formation professionnelle.

3 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

3.1 Transition 1 et intégration des jeunes par la formation professionnelle

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, en collaboration avec les départements en charge de la politique sociale et de l'économie, poursuit sa politique d'insertion des jeunes par la formation professionnelle.

Concrètement, cette volonté passe par la consolidation des actions de terrain menées par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et particulièrement par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Tout au long de l'année, l'OCOSP assure, par ses psychologues conseillers, l'information et l'appui à l'élaboration et à la réalisation d'un projet de formation auprès des élèves de la scolarité obligatoire et des gymnasien.

Ces prestations de conseil sont complétées par la mission de conduire le *Case management* pour la formation professionnelle. Depuis la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique, les élèves bénéficient d'un repérage systématique et sont suivis, en fin de scolarité obligatoire et jusqu'à ce qu'une solution en adéquation avec leur profil et leur projet de formation puisse être mise en œuvre, ceci en tenant compte des offres de places d'apprentissage et des mesures de Transition 1 (T1). Ce processus, piloté par une Direction interservices se révèle de plus en plus efficient grâce à la collaboration assidue des trois départements concernés (DFJC, DSAS, DECS) par le biais des six services (SESAF, DGEP, DGEO, SPJ, SDE, SPAS) réunis au sein de la Direction interservices.

Au sein de ce dispositif, les cellules d'insertion, organisées au sein des établissements scolaires et réunissant les psychologues en orientation, un représentant de la direction et le maître de classe permettent d'identifier, à des moments clés de l'année scolaire, les élèves en grande difficulté d'insertion en vue d'une inscription précoce à une mesure T1, de détecter les élèves dont le projet de formation n'est pas confirmé et, en fin d'année scolaire, de repérer les élèves sans aucune solution. Pour l'année scolaire 2012-2013, ce sont 3'590 dossiers qui ont été traités, contre 3'516 en 2012 et 2'627 en 2011. Il convient de noter que 349 jeunes avaient pu être repérés de manière anticipée grâce à la tenue de la cellule de février.

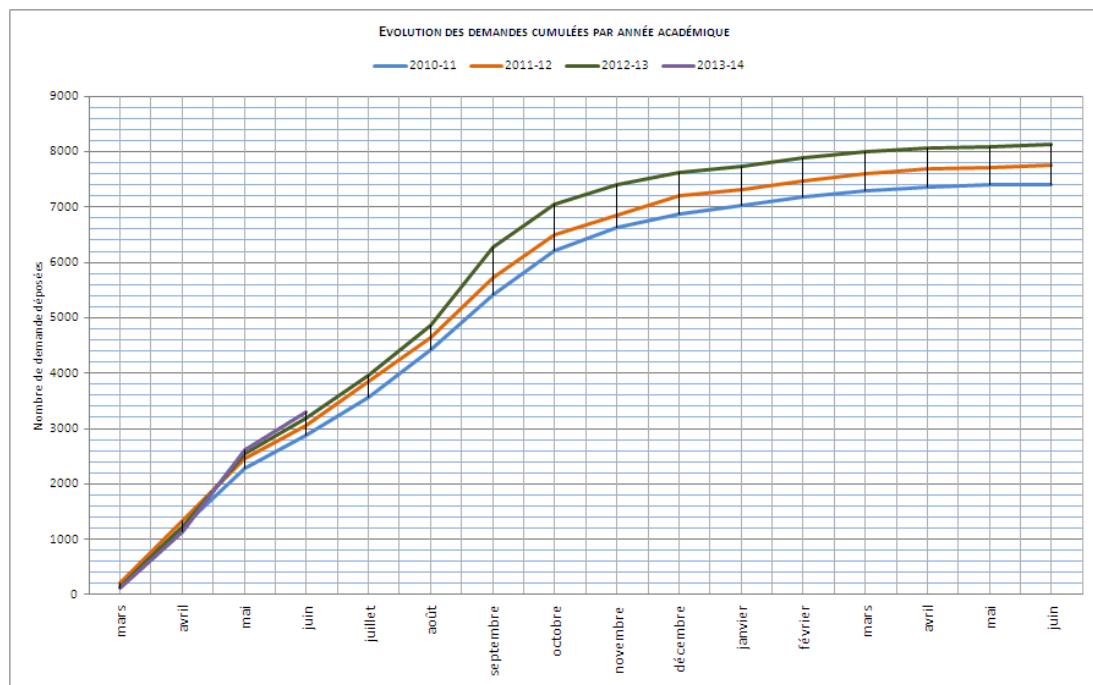
En parallèle, tout jeune en rupture de formation post-obligatoire ou hors du système de formation (15-25 ans) peut bénéficier d'un accompagnement individualisé par un coordinateur *case manager* ou un psychologue spécialisé en coaching et en bilan d'orientation. Ces jeunes peuvent se faire connaître par le biais d'un e-formulaire disponible sur le site de l'OCOSP. 1'468 jeunes ont rempli un formulaire entre le 1^{er} septembre 2012 et le 15 août 2013. Des prestations de *Case management*, de bilans d'orientation et de coaching ont été proposées à ces jeunes, dont le total cumulé représente 1'997 actions de prise en charge.

Pendant l'été, entre début juillet et fin août, l'OCOSP conduit des prestations spécifiques et les guichets de la T1 proposent, à des jeunes sans solution d'insertion, des ateliers de développement d'un projet d'insertion, un suivi et un accompagnement personnalisés, ceci afin d'établir un projet réaliste et réalisable. Au cours de cet été, ce ne sont pas moins de 230 jeunes qui ont bénéficié de ces prestations spécifiques.

D'autre part, la bourse des places d'apprentissage (BPA) recense, chaque année, et au terme de chacune des quatre enquêtes annuelles, un nombre plus important de places d'apprentissage. En fin d'année scolaire (1^{er} juillet), on recensait 564 places d'apprentissage vacantes sur un nombre total de 5098. Au 2 août, il restait 465 places sur 5161 proposées. On peut donc constater que 63 nouvelles places ont été introduites durant le mois de juillet, sans doute grâce à l'action "Contrat d'apprentissage - last minute" de la DGEP. Pour rappel, le nombre de places recensées pour les années antérieures étaient de 5'303 (2011-2012), 5'147 (2010-2011), 5'131 (2009-2010) et 4'874 (2008-2009).

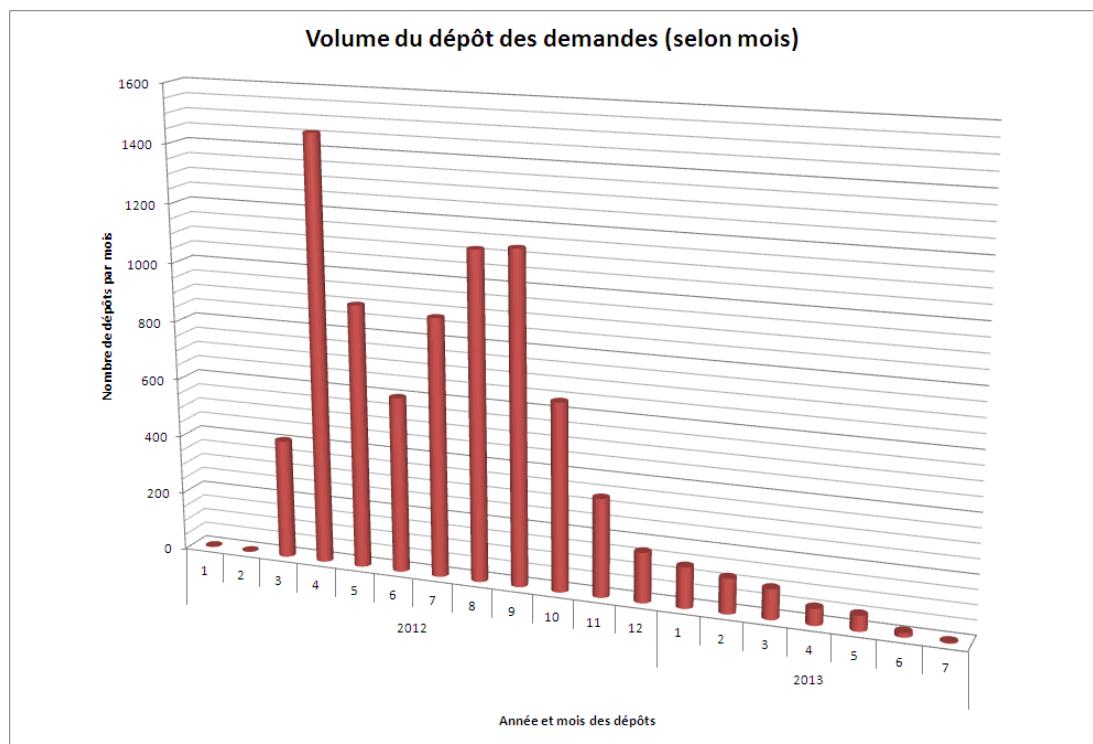
3.2 Évolution du nombre de boursiers

Au terme du mois de juin 2013, l'OCBE avait enregistré 3470 demandes de bourses pour l'année académique 2013-14, soit une augmentation de 3% par rapport à la même période de l'année dernière. Le volume global des demandes croît régulièrement chaque année, celui enregistré au terme de l'année 2012-13 ayant constitué un nouveau record avec 8140 dossiers déposés (+ 5,6%).



Pour étaler au mieux le traitement des demandes au fil de l'année, l'office incite les bénéficiaires d'une bourse en cours à anticiper le dépôt de la demande de renouvellement en leur adressant un courrier joint au nouveau formulaire de demande à fin mars. L'effet attendu vise à obtenir au plus tôt les renseignements nécessaires au traitement des demandes avant que celles des nouveaux apprentis ou étudiants ne parviennent à l'office. Le graphique ci-dessous illustre bien les deux plus importantes vagues de dépôt qui ont lieu en avril et en août-septembre.

En outre, l'office met le nouveau formulaire à la disposition du public via son site internet dès le début du mois d'avril.



Le temps de traitement varie selon la nature des demandes : s'il a fallu compter environ 4 à 6 semaines pour les dossiers des étudiants financièrement indépendants qui ont renouvelé leur demande pour une formation en cours, le délai peut se prolonger jusqu'à 12 voire 16

semaines pour les situations des étudiants vivant dans leur famille, essentiellement dans le cas des nouveaux dossiers. Il faut encore souligner que le temps de traitement s'allonge d'une manière conséquente lorsque la demande est incomplète, ce qui a été le cas de plus d'une sur deux en 2012-13. Le temps durant lequel l'office reste dans l'attente des renseignements demandés n'est actuellement pas décompté de la durée globale évoquée ci-dessus.

3.3 Révision des bases légales

Dans le but de répondre à la 3^{ème} mesure du programme de législature du Conseil d'État et notamment la mesure 3.2 visant à renforcer le caractère intégratif du système de formation et à donner aux élèves et étudiants le meilleur bagage afin de favoriser leur intégration sociale et professionnelle, plusieurs bases légales relevant du SESAF sont en cours de refonte. En effet, de par son caractère transversal, le SESAF regroupe différentes prestations et mesures qui touchent tant à l'appui à l'insertion professionnelle qu'à l'appui à la scolarisation.

Pour ce qui est du secteur de l'appui à la scolarisation, le Grand Conseil va se pencher, au cours de l'automne, sur la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Cette nouvelle base légale répond au passage, suite à la RPT, de la responsabilité de la formation scolaire spécialisé de la Confédération aux cantons. Il s'agit de doter notre canton d'une base légale en la matière suite à l'entrée en vigueur de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. La LPS s'appuie sur un dispositif cantonal existant et performant pour la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap de leur naissance à leur 20^{ème} année et matérialise ainsi le concept vaudois de pédagogie spécialisée requis par la Constitution fédérale et l'Accord intercantonal. Le domaine de la pédagogie spécialisée regroupe tant l'enseignement spécialisé que les mesures dites pédago-thérapeutiques, à savoir la logopédie, la psychologie et la psychomotricité en milieu scolaire. Les grands principes de la LPS consistent, notamment, à promouvoir les solutions intégratives tout en valorisant l'expertise des institutions spécialisées, à mieux identifier les besoins découlant d'un trouble ou d'une déficience pour que l'enfant/élève poursuive son développement et ses apprentissages, à développer un travail pluridisciplinaire efficient, ainsi que le conseil aux enseignants et aux familles confrontés à une situation particulière.

En parallèle, deux autres chantiers légaux qui concernent le secteur de l'insertion professionnelle sont en cours. En effet, la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) est actuellement dans sa phase d'adoption par le Conseil d'État tandis que l'Avant-projet de Loi sur l'orientation professionnelle doit être mis en consultation dans le courant de l'automne.

La refonte de la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle s'impose pour répondre non seulement aux nouvelles obligations découlant de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'études, mais également pour consacrer les récentes orientations que notre canton a données à la politique publique concernée. Il s'agit notamment des principes portés par la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), à savoir la prise en compte, dans le calcul de la bourse, des charges minimales à couvrir selon un barème coordonné avec celui utilisé par les services sociaux lors du calcul du revenu d'insertion (RI). Par ailleurs, cette nouvelle base légale tient compte des dispositions sur le revenu déterminant unifié (RDU) instauré par la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS). Une refonte totale se justifie également pour intégrer des réalités nouvelles, telles que l'ouverture des systèmes de formation et la mobilité croissante des étudiants. Elle s'explique enfin par une terminologie parfois désuète ainsi que par la nécessité de préciser des concepts sujets à interprétation qui préteritent actuellement la transparence du dispositif de l'aide aux études et à la formation.

Enfin, le Département va mettre en consultation cet automne l'Avant-projet de Loi sur l'orientation qui consacre les nouvelles missions de l'orientation assumées par l'OCOSP. En effet, le conseil en orientation professionnelle se décline désormais sous des formes très diverses, allant de l'accompagnement d'adultes souhaitant valider leurs expériences acquises (VAE), au « case management pour la formation professionnelle » offrant un suivi

psycho-social sur mesure à des adolescents en recherche d'une place de formation. L'Avant-projet de loi se veut nettement plus descriptif et juridiquement précis que la version actuelle qui date de 1980. Il consacrera et pérennisera aussi le dispositif d'accès aux mesures de la Transition 1, entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, qui n'existe qu'à titre expérimental et grâce au soutien de la Confédération.

4 **Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

4.1 **Promotion et soutien aux activités de jeunesse**

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse a déployé progressivement ses effets avec la mise en œuvre des organes prévus par la loi dans le courant de l'année 2011.

En raison de l'âge de ses membres, la composition de la Commission de jeunes est renouvelée tous les deux ans. Ainsi, en date du 1^{er} juillet 2013 s'est tenue la séance de renouvellement de la Commission. Composée de 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans, la Commission dans sa nouvelle composition a accueilli 17 nouveaux membres, 8 membres de l'ancienne Commission n'ayant pas atteint la limite d'âge ayant décidé de poursuivre leur engagement pour deux ans.

Le bilan d'activité des deux premières années de fonctionnement de la Commission est particulièrement réjouissant. Outre les prises de position sur des objets qui lui ont été soumis, et en particulier des propositions importantes dans l'élaboration du Règlement de la Loi sur l'enseignement obligatoire, la Commission a participé à de nombreuses activités aussi variées qu'une rencontre avec la Fédération vaudoise des retraités ou des séances avec le réseau Mobilis en vue de l'harmonisation des tarifs des frais de transport pour les jeunes en formation.

4.2 **Prévention dans le domaine socio-éducatif**

Le programme de soutien à la parentalité continue à se déployer, notamment avec la mise sur pied de « Jardin des parents » dans une vingtaine de localités du canton. Durant huit soirées par année, les parents viennent librement aborder en groupe les thèmes qui les préoccupent dans l'éducation des leurs enfants.

Les « Jardin des parents » sont développés dans un partenariat entre le SPJ, Espace-ressources, qui les animent, l'Association vaudoise des parents d'élève, Pro Familia Vaud et la Fédération vaudoise des écoles de parents.

Parallèlement à cette prestation, d'autres prestations de prévention secondaire sont subventionnées par le SPJ et s'adressent à des familles rencontrant des difficultés plus importantes, notamment le soutien offert par TelMe et la prestation Histoire de Parents de la Fondation Jeunesse et Familles.

4.3 **Protection des mineurs**

Le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Parmi les nouveautés résultant de cette modification du Code civil, la plus importante est sans doute la modification du processus de signalement d'un enfant en danger dans son développement : alors que le signalement s'effectuait jusque-là au SPJ, le droit fédéral prévoit que c'est l'autorité de protection de l'enfant qui doit être saisie, soit la Justice de Paix dans le canton de Vaud.

Pour ne pas perdre les bénéfices introduits par la Loi sur la protection des mineurs en 2005 dans le traitement des signalements. La Loi vaudoise sur la protection de l'adulte et de l'enfant prévoit un signalement conjoint au SPJ et à la Justice de Paix, qui s'effectue au moyen d'un formulaire informatique disponible sur le portail e-VD.

On pouvait craindre que cette nouvelle procédure, et notamment le fait qu'elle implique une information à la justice pour tous les signalements – alors que seuls 40% des situations sont suivies sur la base d'un mandat judiciaire, n'entraîne une diminution des signalements.

Malgré les difficultés inhérentes à la mise en œuvre du logiciel informatique, on constate après 6 mois d'entrée en vigueur de la nouvelle loi que le nombre de signalement à au contraire augmenté, poursuivant la courbe ascendante observée depuis 2004.

4.4 Surveillance de l'accueil de mineurs

Avec la création de l'Office de l'accueil de jour des enfants, le SPJ n'a plus la totalité de la mission de surveillance des mineurs placés hors du milieu familial, au sens de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants.

La transition s'est faite à l'automne 2012, avec la création de l'Office au 1^{er} septembre 2012 puis le départ des collaboratrices de l'OAJE dans de nouveaux locaux au 1^{er} novembre 2012. Ce départ avait déjà été précédé par celui des garderies de l'État de Vaud, rattachées au SPEV depuis le 1^{er} juillet 2012.

5 Service des affaires culturelles (SERAC)

5.1 Passculture

L'opération est renouvelée pour l'année 2013-2014 au vu du succès grandissant du nombre de billets vendus, malgré un nombre inférieur de cartes éditées. Le changement de système, à savoir que la carte s'obtient gratuitement lors de l'achat du premier billet, y est probablement pour beaucoup. Il faut aussi considérer le fait que l'ensemble des programmes des 17 lieux partenaires était ouvert aux conditions de la carte Passculture, et non pas seulement une sélection de spectacles ou de concerts.

Nombre de cartes éditées : 390

Nombre de billets vendus : 754

Nombre de lieux partenaires : 17 dans le Canton de Vaud

6 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

6.1 Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES modifiant la loi du 19.09.1978 sur les activités culturelles (LHEV).

Le Grand Conseil a adopté le 11 juin 2013 la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV), qui met en œuvre dans le canton la nouvelle convention intercantonale HES-SO, ratifiée par le Conseil d'État le 15 août 2012 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Sont concernées les trois hautes écoles cantonales : la Haute École de santé Vaud (HESAV), la Haute École d'art et de design de Lausanne (ECAL) et la Haute École d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) ; ainsi que les trois hautes écoles privées subventionnées : Haute École de la santé La Source (HEdS La Source), la Haute École de travail social et de la santé (EESP) et la Haute École de musique Vaud Valais Fribourg (HEMU). Au total, ces six hautes écoles réunissaient 4'934 étudiants à la rentrée 2012.

Ce texte dote le Canton d'un cadre formel qui définit le **rôle des HES**, celles-ci sont chargées de dispenser un enseignement tertiaire orienté vers la pratique professionnelle et de réaliser des activités de recherche appliquée et de développement (Ra&D). Il clarifie également leur **organisation interne** : structure du personnel d'enseignement et de recherche, gouvernance, dispositions financières, contrôle interne, etc. Enfin, il institue des **structures participatives** au sein des HES, en créant dans chacune d'elles un conseil représentatif de la haute école composé des différents corps actifs au sein de l'institution, ainsi qu'un conseil professionnel réunissant les partenaires externes.

Avec cette loi, les hautes écoles vaudoises de type HES obtiennent une autonomie accrue, notamment quant à la gestion de leur personnel et de leurs finances, d'un degré similaire à ce qui a été décidé pour la Haute École Pédagogique. Elles seront désormais en contact direct avec la HES-SO.

Le canton assurera de son côté le contrôle et le pilotage stratégique des HES, ainsi que la mise à disposition et la gestion de leurs bâtiments.

Grâce aux conditions mises en place par la LHEV, les six hautes écoles vaudoises de type HES seront en mesure d'accroître leur développement et de faire valoir leurs atouts dans le contexte toujours plus exigeant et compétitif de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles contribueront ainsi de manière toujours plus forte au développement du tissu social, économique et culturel du Canton, ainsi qu'à son rayonnement national et international. Leur mission de service à la collectivité vaudoise s'en trouvera grandement renforcée.

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur conduit l'ensemble des travaux de mise en œuvre dans l'objectif de faire entrer en vigueur la LHEV au 1^{er} janvier 2014.

6.2 Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'Université de Lausanne

Le 8 mai 2013, le Conseil d'État a adopté et transmis au Grand Conseil l'exposé des motifs et projet de décret portant sur le Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'Université de Lausanne. Il devrait être adopté par le Grand Conseil avant l'automne.

Le plan stratégique pluriannuel est établi en début de législature entre le Conseil d'État et la Direction de l'UNIL, puis soumis au Grand Conseil pour adoption. Élaboré sur la base du plan d'intentions de l'Université, il s'articule autour de quatre axes stratégiques : l'enseignement, la recherche, la contribution à la société et les développements institutionnels. Chacun de ces axes est décliné en objectifs dont la mise en œuvre est précisée, de même que les critères de réalisation.

Les objectifs liés à **l'enseignement** répondent principalement à des attentes de la société en relation aux besoins accrus de diplômés hautement formés. Ainsi, une des mesures vise à augmenter la capacité de formation de l'UNIL dans le domaine de la médecine. Le maintien de l'accessibilité aux études universitaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des conditions d'études et de réussite complètent les objectifs de ce premier axe.

Riche et diversifiée, **la recherche** mérite que l'attention particulière qui lui a été portée ces dernières années soit poursuivie. Pour cela, le Conseil d'État propose de concentrer les efforts sur un objectif générique qui vise à renforcer à la fois la culture de recherche à l'intérieur de l'UNIL et la communication des activités et résultats de recherche à l'interne et à l'externe de la Haute École. Entre autres, il s'agit de positionner de manière forte l'UNIL sur la scène internationale de la recherche en confirmant, par des accords formels au niveau institutionnel, les collaborations déjà nombreuses qui existent entre les chercheurs.

Pour l'axe **contribution à la société**, le Conseil d'État souhaite mettre l'accent sur trois objectifs prioritaires : le développement de la formation continue, le soutien aux démarches liées à la durabilité et la vulgarisation des résultats de la recherche. Ainsi, les efforts entrepris par l'UNIL en faveur de la durabilité seront ancrés aussi bien au point de vue des mesures concrètes, comme la gestion des ressources naturelles sur le campus, que du point de vue académique en développant des offres de formations et des axes de recherche portant sur cette thématique.

Enfin, en ce qui concerne les **développements institutionnels** : la politique de relève académique, le développement du campus ainsi que le renforcement des domaines phares et des partenariats seront à l'ordre du jour. Les collaborations interinstitutionnelles de l'UNIL concernent notamment le domaine de la recherche sur le cancer, le projet Neuropolis avec le CHUV et l'EPFL et la création d'un pôle de compétence national dans le domaine des sciences du sport qui s'insère dans le projet de regroupement, sur le site de l'UNIL, des sciences du sport enseignées à l'Université de Lausanne et à l'Université de Genève.

B Thèmes

1 ***Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)***

1.1 **État des réorganisations**

Primarisation du cycle de transition – CYT

Pour les 45 établissements primaires et secondaires, donc qui accueillent d'ores et déjà tous les élèves de l'enseignement obligatoire habitant leur zone de recrutement, la mise en œuvre de la LEO ne provoque pas de changement dans leur organisation générale.

Par contre, onze établissements primaires, auparavant 1-6 selon la nouvelle numérotation, reçoivent les élèves de 7 – 8. Huit établissements secondaires 7 - 11 « perdent » leurs élèves de 7-8 à la rentrée 2013 et seront donc des secondaires 9 - 11. Cela représente ainsi 19 réorganisations en lien avec l'organisation des cycles.

24 établissements n'ont pas pu se mettre en conformité à cette rentrée avec la nouvelle organisation des cycles dont les 12 établissements lausannois. Les 13 établissements secondaires concernés changent de nom et deviennent des établissements primaires et secondaires 7 -11. La mise en conformité de ces établissements interviendra pour partie en 2014 puis en 2015 voire ultérieurement.

1 établissement primaire et secondaire (Echallens- Poliez-Pittet) devient un établissement primaire 1-8 (Echallens – Émile Gardaz) suite à une réorganisation régionale. Il cède son secondaire à l'établissement d'Echallens – 3 Sapins.

L'établissement primaire et secondaire de Gimel – Etoy devient un établissement primaire, car il ne recevait que le CYT depuis 2011. Il ne change de fait que de nom.

Organisation du secondaire

Suite au passage à 2 voies du secondaire, 13 établissements font l'objet d'une réorganisation.

Parmi ceux-ci, quatre établissements deviennent des établissements à accueillant tous les élèves de la VP et de la VG alors que jusque-là ils n'accueillaient que les deux voies VSO et VSG. Six établissements ne reçoivent plus les élèves d'une partie d'une volée d'autres établissements. Auparavant, il recevait les élèves de VSB d'autres établissements.

Finalement au moins trois établissement sont concernés par des réorganisations régionales : Baulmes – Chavornay – Orbe avec Sainte-Croix ainsi que Moudon qui perd les élèves de VSB de Mézières mais reçoit les élèves de tout le secondaire de Lucens.

Il convient de relever que toutes ces réorganisations se sont faites en bonne harmonie avec les autorités communales concernées. Elles visaient toutes à simplifier l'organisation de l'école et à assurer une meilleure adéquation entre la localisation de l'école et les domiciles des élèves.

1.2 **Règlement type sur les transports**

L'élaboration de ce règlement-type sur les transports s'est avérée longue et complexe. Accompagné d'un aide-mémoire pour l'aménagement des arrêts de bus pour les transports scolaires rédigé par la Prévention routière, il a néanmoins été adressé il y a peu à toutes les communes et associations intercommunales concernées.

1.3 Directives : « Sport, art, études » (SAE) et « suppression de l'obligation de recouvrir livres et cahiers »

- **Sport, art, études**

La pratique d'un sport ou d'un art à un haut niveau requiert de la part des jeunes concernés un engagement important, régulier et constant. C'est pourquoi, outre les allégements octroyés à des élèves artistes ou sportifs, le Département a émis une directive qui soutient la mise en place de projets d'établissement permettant à des élèves sélectionnés de concilier leurs études et l'entraînement qu'exige une formation sportive ou artistique.

L'objectif de ces structures « sport, art, études » est de permettre à ces jeunes, le moment venu, d'obtenir un certificat d'études secondaires et de poursuivre des études académiques ou professionnelles.

La directive fixe en particulier les conditions permettant l'ouverture d'une structure cantonale. Elle précise également la procédure d'admission des jeunes talents dans une structure, ainsi que les modalités de leur suivi tant sur le plan scolaire que sur le plan artistique ou sportif.

- **Suppression de la couverture des livres et des cahiers**

Traditionnellement au début de chaque année scolaire, l'école exigeait que les moyens pédagogiques distribués aux élèves soient recouverts. Par cette activité très fastidieuse, en particulier pour les parents, il s'agissait de protéger ce matériel au vu de la fragilité de certaines couvertures.

Suite à une interpellation déposée au Grand Conseil, le Département a décidé, par une circulaire transmise aux directions des établissements scolaires et par elles aux enseignants et aux parents que, dès cette rentrée scolaire, livres, brochures et cahiers ne devaient plus être fourrés. Les couvertures des ouvrages pédagogiques mis à disposition des élèves seront progressivement renforcées par des mesures de conditionnement nouvelles.

2 *Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)*

2.1 Synchronisation du postobligatoire avec la LEO

Deux volées d'élèves DGEO vont terminer leur parcours selon la loi actuelle. Dès la rentrée 2016, les premiers élèves orientés selon les modalités de la LEO arriveront au secondaire II au sein des gymnases et des écoles professionnelles.

Afin d'assurer le meilleur passage possible d'un ordre d'enseignement à l'autre, des rencontres ad hoc entre professionnels de la DGEO et de la DGEP seront organisées afin de permettre de mesurer l'impact des nouveaux cursus de formation sur les objectifs de formation du secondaire II.

2.2 Reconnaissances sur le plan suisse de certificats décernés par les gymnases du canton de Vaud

Au cours de l'année scolaire qui s'est achevée, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a reçu de la part de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) la reconnaissance sur le plan suisse de certificats décernés par les gymnases vaudois.

Le Gymnase Provence a pu remettre à ses diplômés 2011-2012 des certificats de culture générale reconnus par la CDIP. Une telle reconnaissance sur le plan suisse est attendue pour les certificats de maturité gymnasiale décernés au mois de juillet 2013.

Par ailleurs, durant l'année scolaire passée la procédure de reconnaissance pour les certificats de maturité spécialisée a abouti. C'est ainsi que les gymnases vaudois peuvent décerner depuis juillet 2012 des titres reconnus sur le plan suisse dans cinq des domaines prévus par la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur et par le Règlement des gymnases (arts visuels, musique, pédagogie, santé, travail social).

La maturité spécialisée est un titre indispensable pour les élèves disposant d'un certificat de culture générale qui veulent entreprendre une formation professionnelle passant par une Haute école spécialisée.

Cette formation met en œuvre une collaboration inédite. Si la partie liée au métier de la formation à la maturité spécialisée est confiée aux écoles spécialisées dans chaque domaine (y compris le gymnase pour la pédagogie puisqu'il s'agit de compléter la formation dans différentes disciplines scolaires), la responsabilité de l'encadrement du travail de maturité spécialisée est confiée aux gymnases, en collaboration avec un répondant métier.

2.3 Stagiaires MPC de l'école de commerce

La mise en œuvre de l'École de commerce suit son cours. Quatre séances d'information pour les entreprises formatrices et les associations professionnelles ont eu lieu au début de l'été. Les entreprises devront en effet se mobiliser pour offrir des stages longs d'une année dès l'été 2014, assurant ainsi la dernière année de formation. Des contacts étroits entre la DGEP et les associations professionnelles devraient permettre la réussite de cet exercice.

2.4 Commissions de formation professionnelle et commissaires professionnels

Au 30 juin 2013, 35 commissions de formation professionnelles associatives ou de pôles et 42 commissaires professionnels associatifs ou étatiques étaient actifs. Ensemble, ils représentent environ 70% des formations proposées soit plus de 85 % des apprentis vaudois (plus de 13'000 apprentis).

Pour les métiers à faible effectifs, des commissions de formation professionnelle ont été créées dans les « pôles métiers » de la Division de l'apprentissage. Elles permettent de garder des spécialistes, qui travaillent en collaboration avec les pôles et les commissaires du métier concerné.

La surveillance de quelques professions est encore exercée par des commissaires de milice; d'ici fin 2014, conformément à la Loi vaudoise sur la formation professionnelle, ils seront remplacés ou deviendront des commissaires professionnels associatifs rattachés à la commission de formation professionnelle de leur profession.

A relever que la collaboration entre les conseiller aux apprentis et les commissaires professionnels se fait d'une manière efficace et harmonieuse.

Pour mémoire, le commissaire professionnel exerce la surveillance des aspects métier, technique et légaux de la formation et les conseillers aux apprentis des difficultés plus personnelles que les jeunes peuvent rencontrer lors de leur apprentissage.

3 Service de protection de la jeunesse (SPJ)

3.1 Enfants exposés à la violence domestique

En lien avec la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, le SPJ explore avec ses partenaires la thématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale. Ce thème concerne aussi bien les missions de prévention que de protection des mineurs. S'il n'est pas nouveau en soi, il est abordé aujourd'hui de manière spécifique, pour mieux sensibiliser les professionnels concernés à la souffrance voire à la mise en danger des enfants qui subissent directement ou indirectement la violence conjugale.

3.2 Politique de l'enfance et de la jeunesse

La loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse entrée en vigueur au 01.01.2013 prévoit diverses mesures de soutien de la Confédération aux cantons pour développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse. La politique fédérale de l'enfance et de la jeunesse est basée sur trois piliers : l'encouragement des activités de jeunesse, l'encouragement de la participation des jeunes à la vie sociale et la protection des mineurs.

Le SPJ entend profiter de cette impulsion pour réfléchir à la cohérence et à l'harmonisation des missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui lui sont confiées.

C Liens internet utiles

- www.vd.ch/formation
- www.vd.ch/scolarite
- www.vd.ch/leo
- www.vd.ch/apprentissage
- www.vd.ch/gymnase
- www.vd.ch/orientation

***Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture***

Rentrée scolaire 2013
Rentrée scolaire 2013

Repères statistiques

20 août 2013

Sommaire

Sommaire.....	2
L'année scolaire écoulée 2012-2013 en quelques chiffres	3
Elèves et étudiants.....	3
Naissances vaudoises	4
Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO	4
Effectifs du corps enseignant	4
Nombre d'élèves selon le cycle d'enseignement	5
Nombre d'élèves selon le cycle d'enseignement (autres types d'enseignement)	5
Orientation dans les voies à la fin du cycle de transition (CYT)	6
Orientations dans les niveaux de VG	7
Évolution de la répartition des élèves selon la voie en fin de 7 ^e degré, y compris réorientations.....	7
Décisions de fin de 7ème.....	8
Taux de certification par voie en fin de 9 ^e degré	8
Elèves d'origine étrangère selon le cycle ou la voie d'enseignement	9
Recours.....	10
Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP	11
Effectifs liés à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (année scolaire 2012-2013)	11
Rentrée 2013-2014 de la formation professionnelle, état à mi-août 2013 (sans la formation ES).....	12
Evolution du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage vaudois enregistrés à mi-août.....	12
Chiffres clés de l'enseignement gymnasial (2012-2013).....	13
Effectifs des gymnases (y compris les élèves vaudois du Gymnase intercantonal de la Broye).....	14
Zoom sur les autres formations gymnasiales (2012-2013)	14
Nombre d'élèves et de classes, école de maturité et école de culture générale (2012-2013)	15
Disciplines fondamentales suivies par les élèves de l'École de maturité (année 2012-2013).....	16
Choix des options spécifiques suivies par les élèves de l'École de maturité (année 2012-2013)	17
Choix des options offertes à l'École de culture générale et Ecole de commerce (2012-2013).....	18

L'année scolaire écoulée 2012-2013 en quelques chiffres

Elèves et étudiants

Scolarité enfantine et obligatoire, sans les classes de raccordement, d'accueil et de pédagogie compensatoire : 81'565 élèves.

84'157 élèves au total, en tenant compte des classes de raccordement, d'accueil et de pédagogie compensatoire.

Cycle initial **15'355** élèves

Scolarité obligatoire **82'702** élèves sans les classes de développement et l'enseignement spécialisé

Classes de développement **1'239** élèves

Enseignement spécialisé **1'989** élèves entre 5 et 15 ans, dont **215** dans des classes d'enseignement spécialisé qui se trouvent au sein des établissements de la scolarité obligatoire et **130** dans des classes d'enseignement spécialisé au sein des institutions SPJ.
883 autres élèves reçoivent des prestations d'enseignement spécialisé alors qu'ils sont dans des classes de l'enseignement régulier
311 élèves ont moins de 5 ans et **260** plus de 15 ans

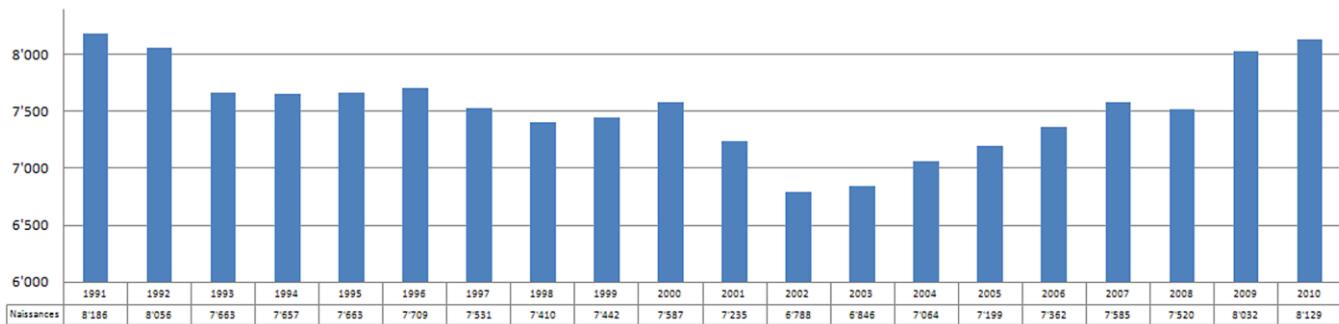
Classes de raccordement **659** élèves

Classes d'accueil (scol. obl.) **478** élèves

Formation postobligatoire (31 décembre 2012)

2'225	postes de travail (ETP) dont 1'950 pour le secteur de l'enseignement
20'039	apprentis sous contrat (CFC 18'766, AFP 772, Préapp. 382, Form. élém. 119)
1'221	étudiants en Ecoles Supérieures
11'584	gymnasiens (EM 7599, ECGC 3056, autres formations 929)
1'151	élèves en École de la transition

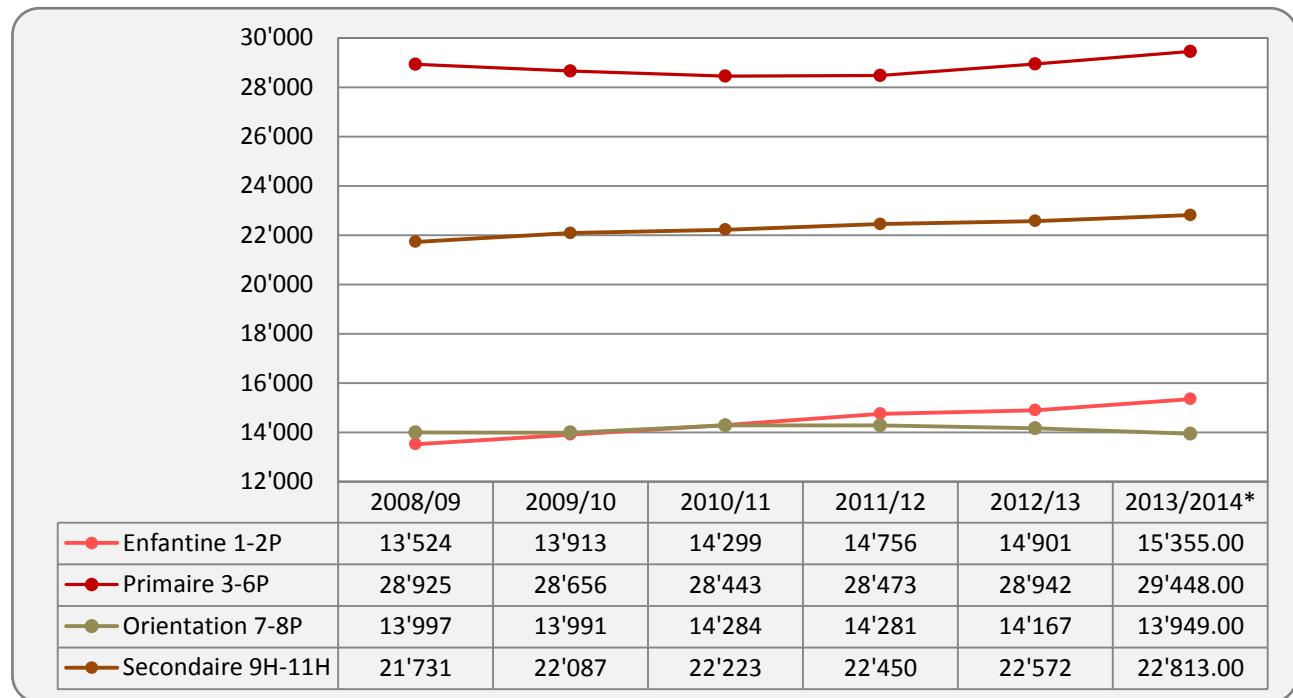
Naissances vaudoises



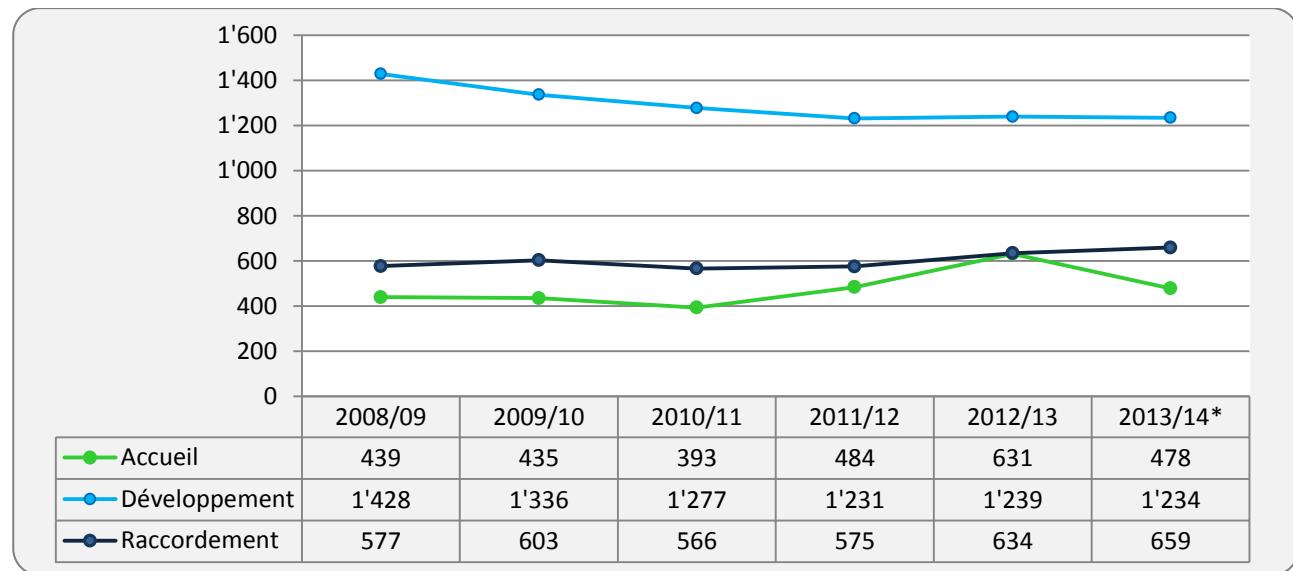
Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO

Effectifs du corps enseignant

Type de cycle	ETP	Nb de coll.
Primaire	2'856.26	4'264
Secondaire	3'292.73	4'329
SE-Raccordement	43.20	168
Total général	6'192.18	8'761

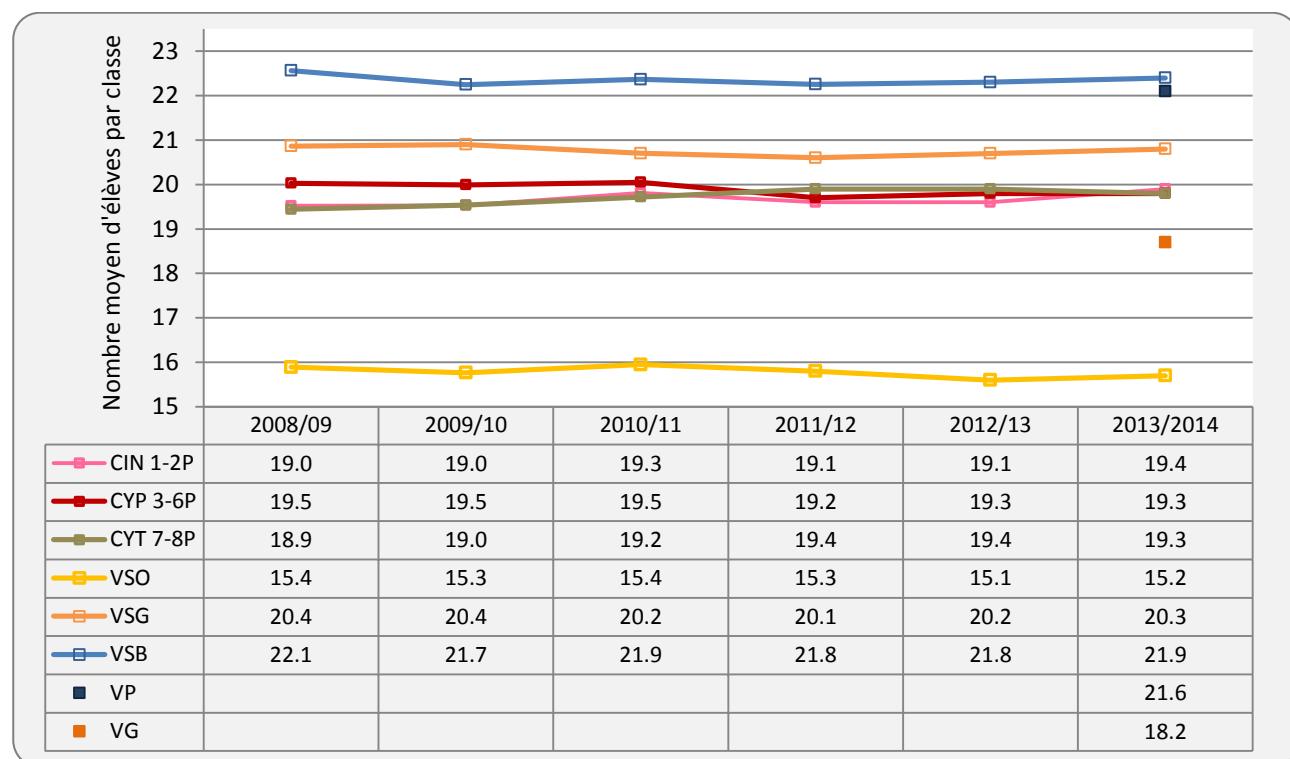
Nombre d'élèves selon le cycle d'enseignement

* prévisions en juillet 2013

Nombre d'élèves selon le cycle d'enseignement (autres types d'enseignement)

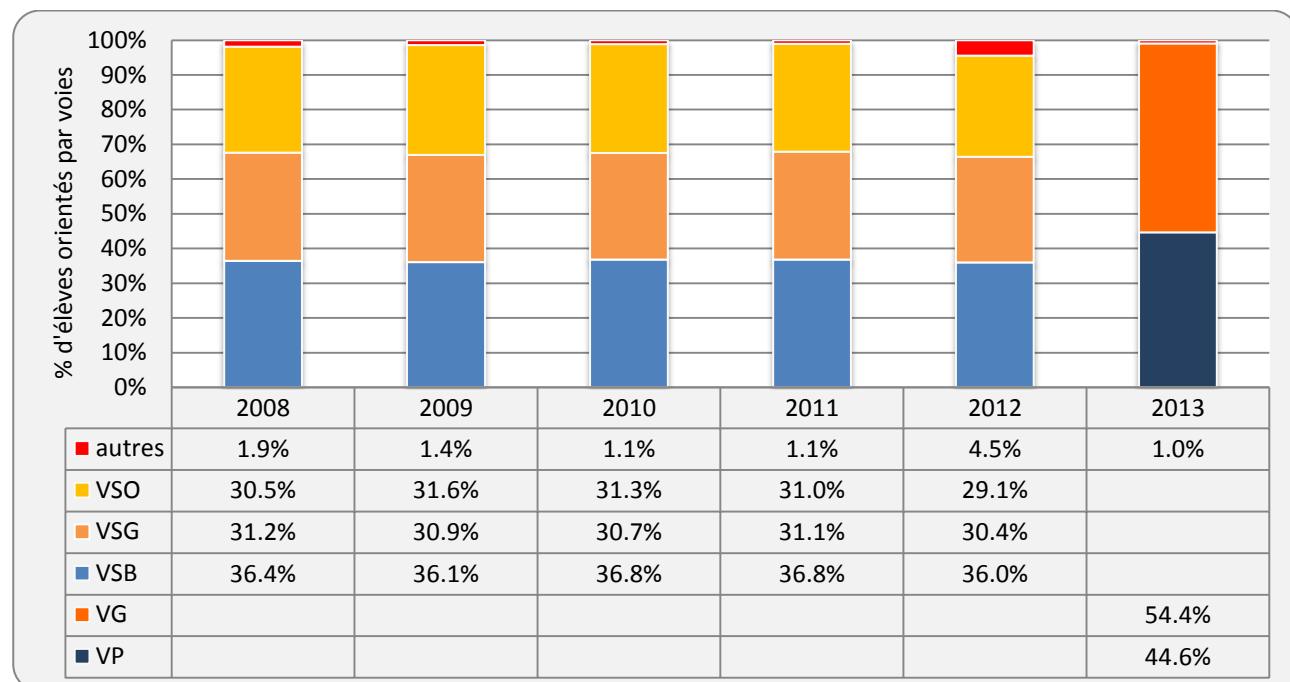
* prévisions en juillet 2013

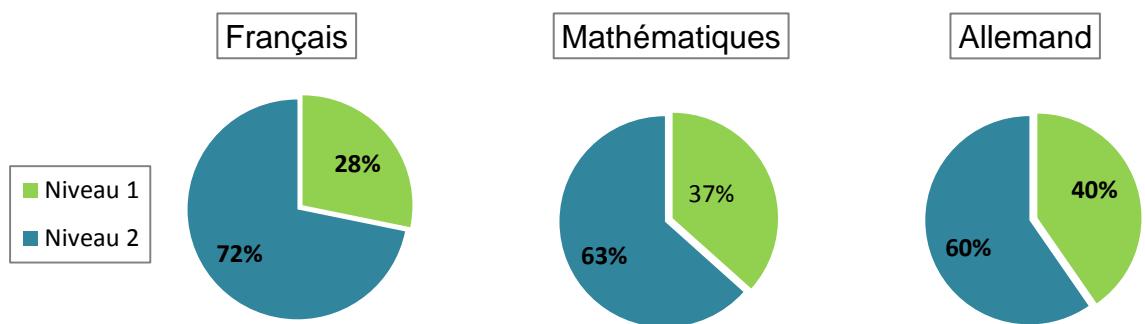
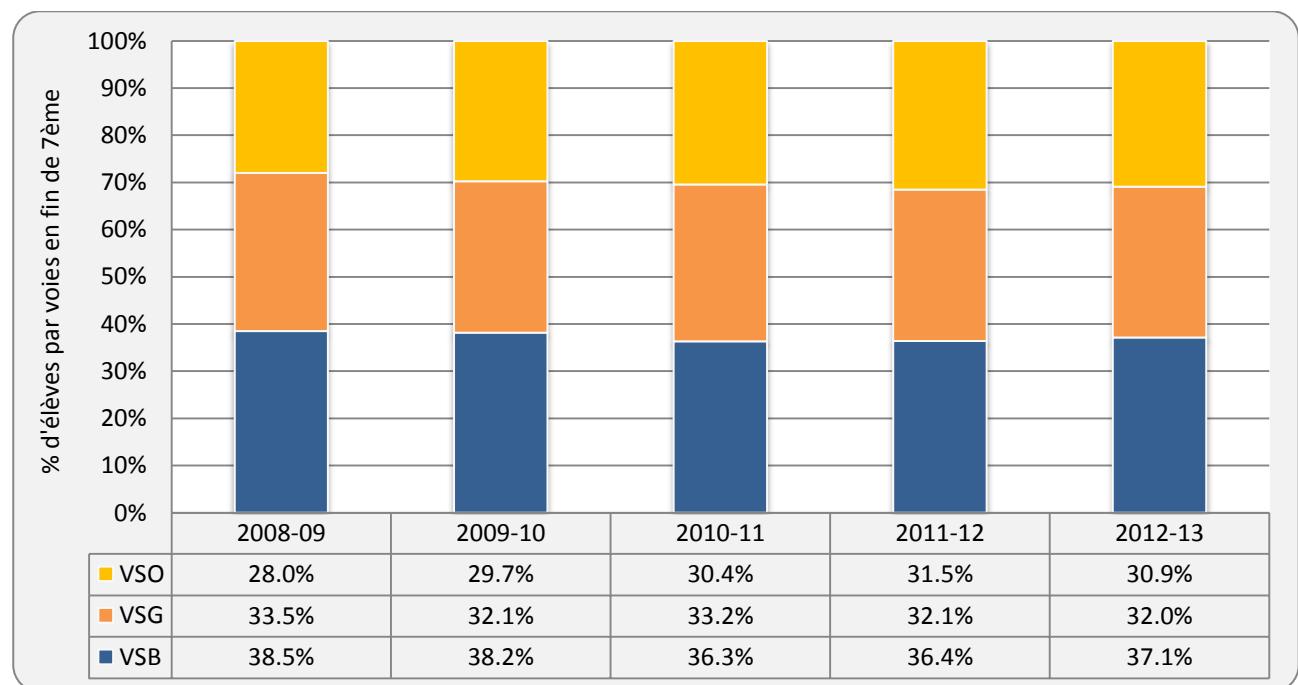
Moyenne d'élèves par classe selon le cycle ou la voie d'enseignement

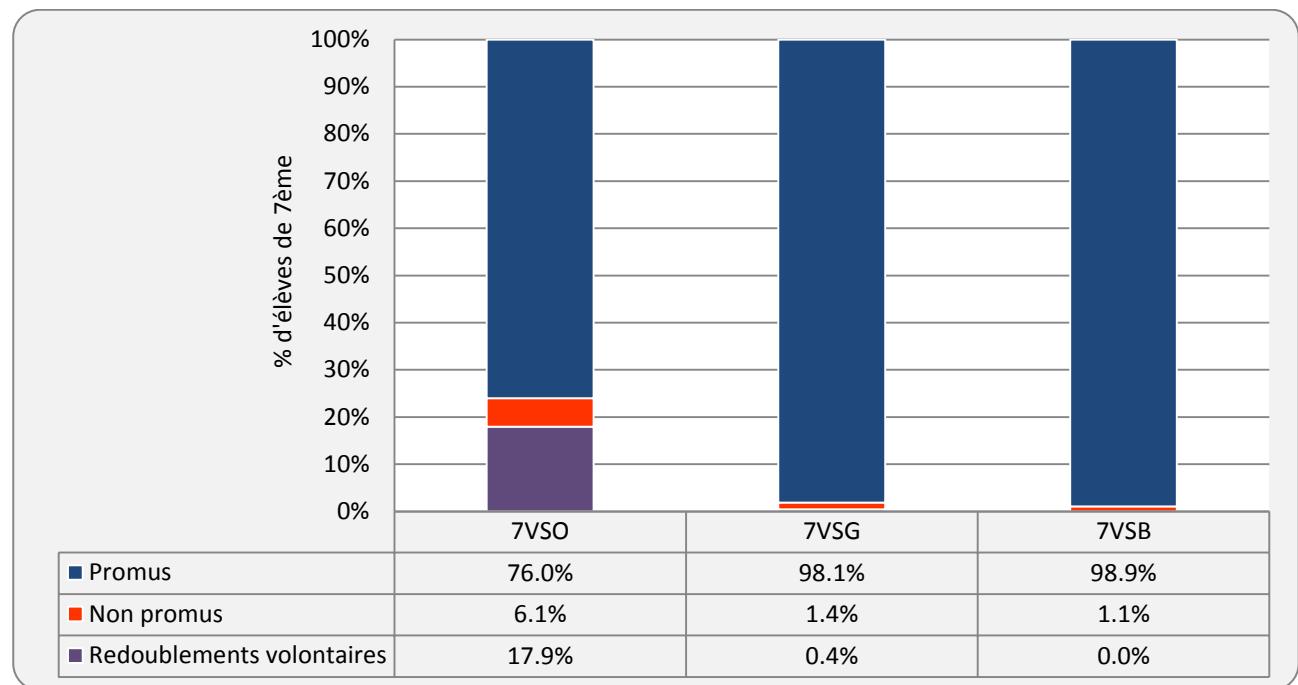
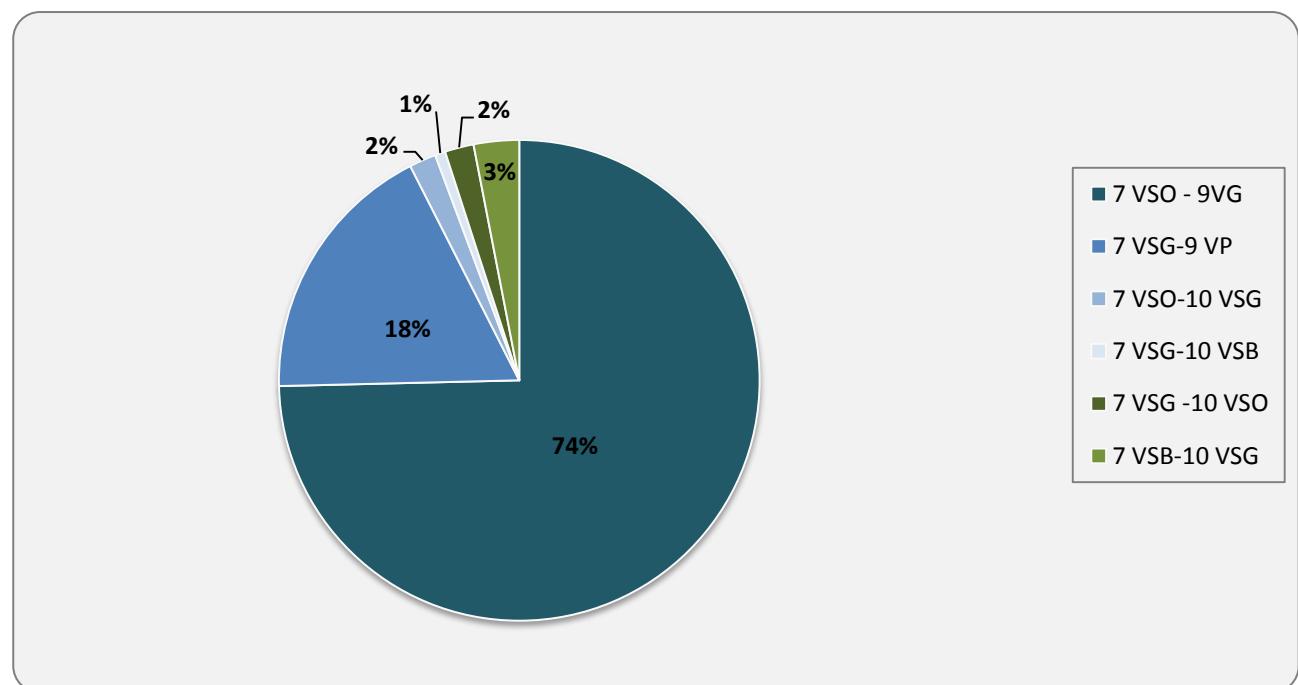


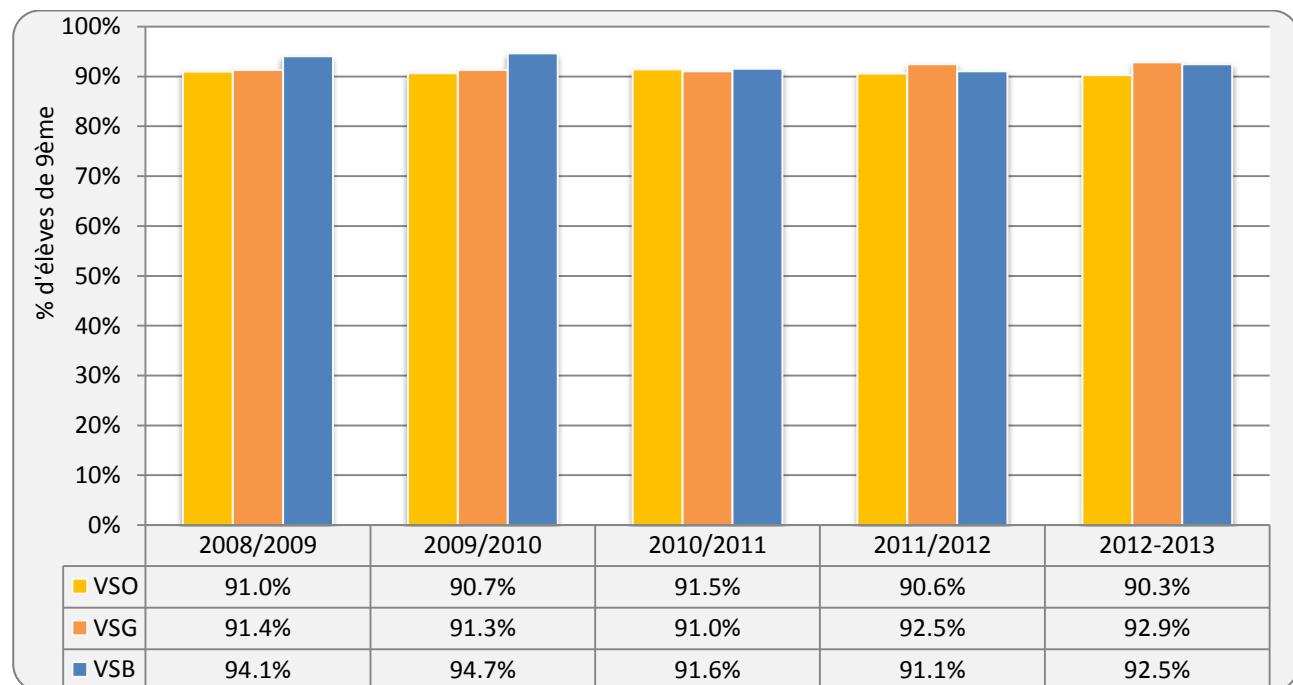
* prévisions en juillet 2013

Orientation dans les voies à la fin du cycle de transition (CYT)

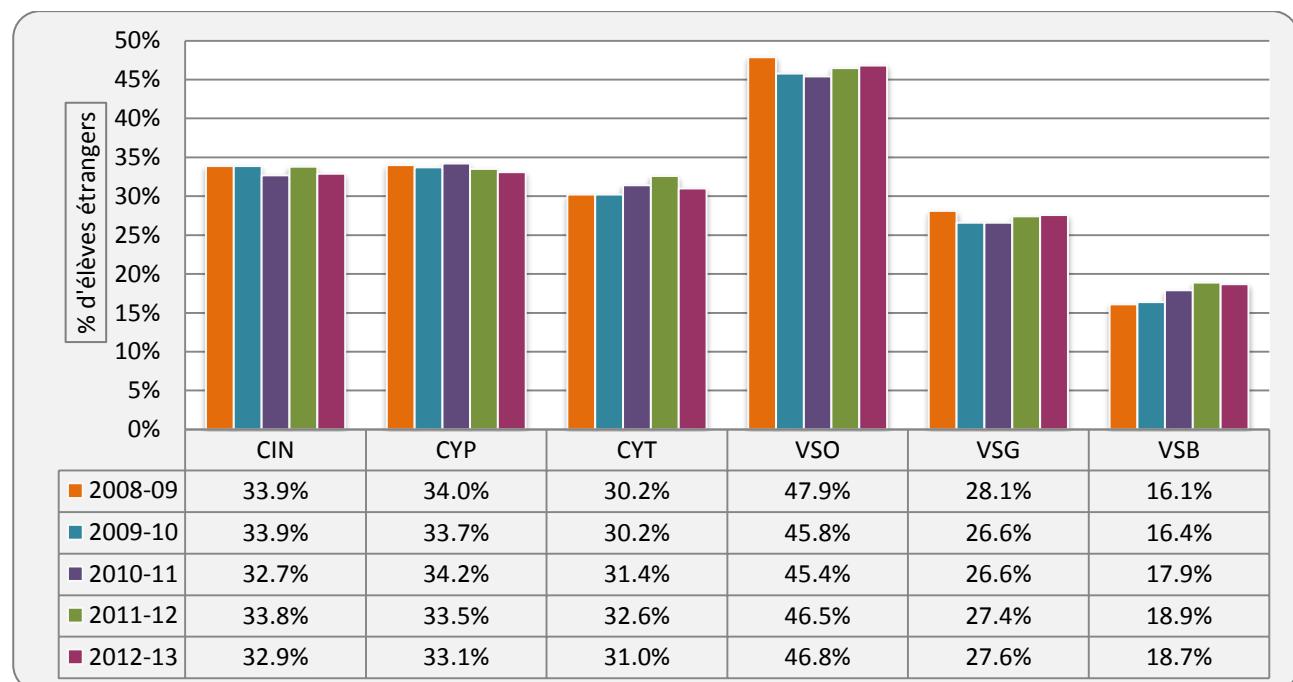


Orientations dans les niveaux de VG*Évolution de la répartition des élèves selon la voie en fin de 7^e degré, y compris réorientations*

Décisions de fin de 7ème*Réorientations des élèves en fin de 7^{ème}**Taux de certification par voie en fin de 9^e degré*



Élèves d'origine étrangère selon le cycle ou la voie d'enseignement



Recours

Chaque année plus de 6000 décisions d'orientation sont prises par les établissements scolaires.

2013 données au 19 août	déposés	à traiter	traités				
			total des traités	acceptés	refusés	irrecevables	radiés
enclassement	62	16	46	3	14	-	29
orientation	35	9	26	-	17	-	9
réorientation	-	-	-	-	-	-	-
promotions / points de faveur	30	20	10	2	5	-	3
prolongation de scolarité	10	3	7	2	1	-	4
redoublement	1	-	1	-	-	-	1
maintien	11	5	6	-	1	-	5
divers	19	1	18	2	8	-	8
total	168	54	114	9	46	-	59

2012	déposés	à traiter	traités				
			total des traités	acceptés	refusés	irrecevables	radiés
enclassement	47		47	1	25	2	19
orientation	43		43	2	33	1	7
réorientation	6		6	2	2	-	2
promotions / points de faveur	30		30	4	22	-	4
prolongation de scolarité	17		17	6	5	2	4
redoublement	12		12	-	8	1	3
maintien	7		7	-	3	-	4
divers	16		16	1	7	2	6
total	178		178	16	105	8	49

2011	déposés	à traiter	traités				
			total des traités	acceptés	refusés	irrecevables	radiés
enclassement	54		54	2	25	3	24
orientation	52		52	1	48	1	2
réorientation	9		9	2	5	--	2
promotions / points de faveur	35		35	2	28	--	5
prolongation de scolarité	11		11	8	2	--	1
redoublement	12		12	--	9	--	3
maintien	19		19	1	13	1	4
divers	29		29	--	13	2	14
total	221		221	16	143	7	55

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Effectifs liés à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (année scolaire 2012-2013)

Chiffres clés de l'enseignement professionnel

<u>Apprentis et étudiants suivant une formation professionnelle</u>	22'459
Apprentis en AFP	772
Apprentis en CFC	18'766
Apprentis en formation élémentaire	119
Apprentis en préapprentissage	382
Etudiants en matu pro post CFC	628
Etudiants en ES	1'221
Etudiants candidats à l'art. 32	571
Apprentis et étudiants dans les écoles publiques	20'068
Apprentis et étudiants dans les écoles privées	1'812
Apprentis et étudiants dans les écoles hors canton de Vaud	579
<u>Apprentis en formation AFP et CFC</u>	19'538
Apprentis sous contrat vaudois dans les écoles vaudoises	16'873
Apprentis sous contrat vaudois dans les écoles hors canton	579
Apprentis sous contrat non vaudois dans les écoles vaudoises	2'086
Pôle 1 – Soins, santé et social	3'167
Pôle 2 – Commerce et vente	5'015
Pôle 3 – Bâtiment et construction	4'047
Pôle 4 – Industrie et mécanique	3'734
Pôle 5 – Restauration, artisanat et communication	3'182
Pôle 6 – Service de l'agriculture	393
<u>Contrats d'apprentissage signés en 2012</u>	7'598
Apprentis en AFP	366
Apprentis en CFC	7232
<u>Titres délivrés</u>	6'011
Titres de fin d'apprentissage	4'871
Attestations de formation élémentaire	80
Maturités professionnelles	684
Diplômes ES	376
<u>Accompagnement de l'apprentissage</u>	
Commissaires professionnels	138
Nouvelles autorisations de former délivrées en 2012	2'145
Experts vaudois formés aux examens de fin d'apprentissage	714
Attestations délivrées aux formateurs en entreprise	1'165

Rentrée 2013-2014 de la formation professionnelle, état à mi-août 2013 (sans la formation ES)

	Nouveaux contrats au 14.08.13
Apprentis vaudois dans les écoles publiques vaudoises	5'161
Apprentis vaudois dans les écoles privées vaudoises	772
Apprentis vaudois dans les écoles hors canton	132
Préapprentissage.	335
Candidats à l'article 32	69
Total contrats vaudois enregistrés	6'469
Contrats d'apprentissage « last-minute » signés	48
Apprentis d'autres cantons dans les écoles vaudoises	550
Maturité professionnelle post CFC	544
Total général	7'611

Evolution du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage vaudois enregistrés à mi-août

14 août 2013 :	6'469 nouveaux contrats	15 août 2007	4'772 nouveaux contrats
12 août 2012 :	6'396 nouveaux contrats	15 août 2006	4'522 nouveaux contrats
12 août 2011 :	6'289 nouveaux contrats	10 août 2005	4'114 nouveaux contrats
14 août 2010 :	6'075 nouveaux contrats	31 juillet 2004	3'725 nouveaux contrats
17 août 2009 :	5'146 nouveaux contrats	31 juillet 2003	3'400 nouveaux contrats
14 août 2008 :	5'400 nouveaux contrats		

*Chiffres clés de l'enseignement gymnasial (2012-2013)***Elèves dans les gymnases vaudois** **11'584**

Elèves en école de maturité	7'599
Elèves en école de culture générale et de commerce	3'056
Elèves suivant une autre formation	929
Elèves dans les gymnases du grand Lausanne	5'687
Elèves dans les gymnases hors Lausanne	5'441
Elèves vaudois du gymnase de la Broye (GYB)	456

Ecole de maturité **7'599**

Femmes	4'162
Hommes	3'437

Répartition par option spécifique (sans le GYB)

OS – Biologie et chimie	1'894
OS – Economie et droit	1'396
OS – Espagnol	862
OS – Philosophie et psychologie	1'049
OS – Physique/App. Maths	991
Autres options spécifiques	1'168

Ecole de culture générale et de commerce **3'056**

Femmes	1'874
Hommes	1'182

Répartition par option des 2ème et 3ème années (sans le GYB)

Option – Sociopédagogique	503
Option – Santé	338
Option – Economie et commerce	345
Autres options	336

Titres délivrés **3'214**

Baccalauréats	1'931
Certificats	773
Maturités spécialisées	225
Maturités professionnelles commerciale	220
Maturité professionnelle santé-social et CFC d'assistant socio-éducatif	65

Effectifs des gymnases (y compris les élèves vaudois du Gymnase intercantonal de la Broye)

	2008-9	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-2014*
Ecole de maturité	7'389	7'453	7'599	7'464	7'599	7'802
Ecole de culture générale et Ecole de commerce (diplôme)	2'639	2'796	2'842	3'008	3'056	3'330
Formations complémentaires	617	597	644	827	929	-

* Prévisions été 2013

Zoom sur les autres formations gymnasiales (2012-2013)

En plus de l'École de maturité et de l'École de culture générale et de commerce, les gymnases dispensent les formations suivantes :

- maturités spécialisées (Ms), en 4ème année de l'ECGC
- maturités professionnelles (Mp), en 4ème année de l'ECGC
- passerelle Dubs
- l'École de culture générale en cours du soir (ECGS)
- des cours complémentaires aux maturités spécialisées

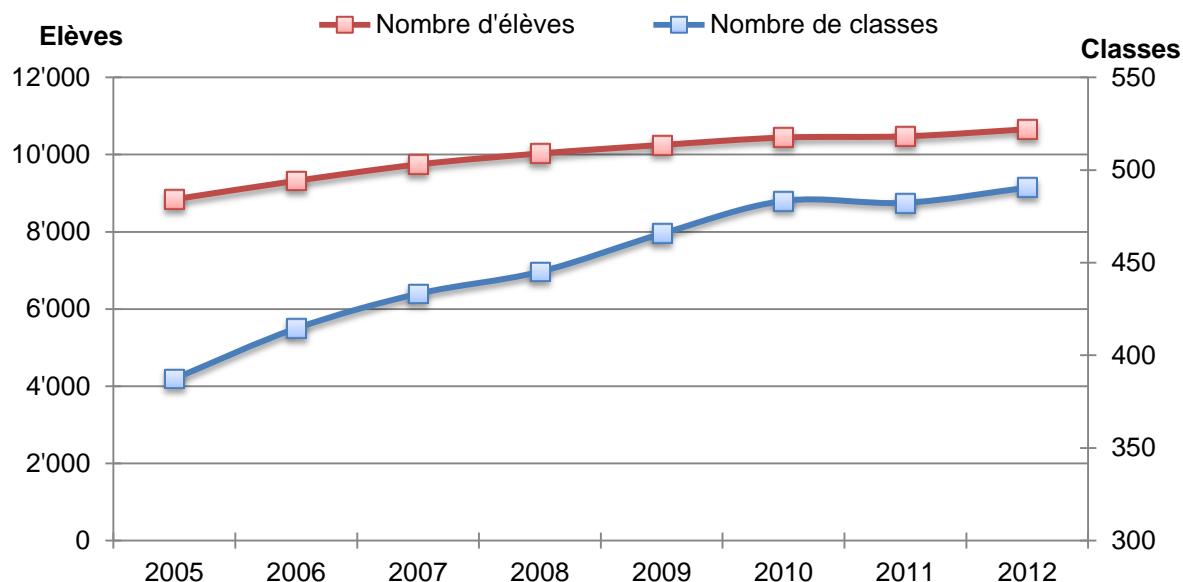
En 2012, 929 élèves ont suivi ces formations, les maturités spécialisées et professionnelles représentant 77% de cet ensemble.

Gymnase	Ms	Mp	Dubs	ECGS	Compl Ms	Total
Bugnon	11	58				69
Ours		23				23
Sévelin	11	35				46
Chamblaines	26	74		96	34	230
Cité	20					20
Beaulieu	90	23				113
Piccard	1	1				2
Provence	5	8	88			101
Total Lausanne	153	164	88	96	34	535
Burier	47	31				78
Nyon	23	33				56
Yverdon	59	61				120
Morges	31	59				90
Total hors Lausanne	160	184				344
Total gymnases VD	313	348	88	96	34	879
Broye	38	12				50
Total élèves VD	351	360	88	96	34	929

Nombre d'élèves et de classes, école de maturité et école de culture générale (2012-2013)

Année	Nombre d'élèves			Nombre de classes			Effectif moyen		
	GVD	GYB	VD	GVD	GYB	VD	GVD	GYB	VD
2005	8'707	134	8'841	382	5.4	387.4	22.8	24.8	22.8
2006	9'070	249	9'319	404	10.5	414.5	22.5	23.7	22.5
2007	9'384	359	9'743	417	16.2	433.2	22.5	22.2	22.5
2008	9'632	396	10'028	428	17.1	445.1	22.5	23.2	22.5
2009	9'842	407	10'249	448	17.6	465.6	22.0	23.1	22.0
2010	10'041	400	10'441	466	17.3	483.3	21.5	23.1	21.6
2011	10'063	409	10'472	464	18.3	482.3	21.7	22.3	21.7
2012	10'249	406	10'655	472	18.5	490.5	21.7	21.9	21.7

Evolution du nombre d'élèves et du nombre de classes de 2005 à 2012



Disciplines fondamentales suivies par les élèves de l'École de maturité (année 2012-2013)

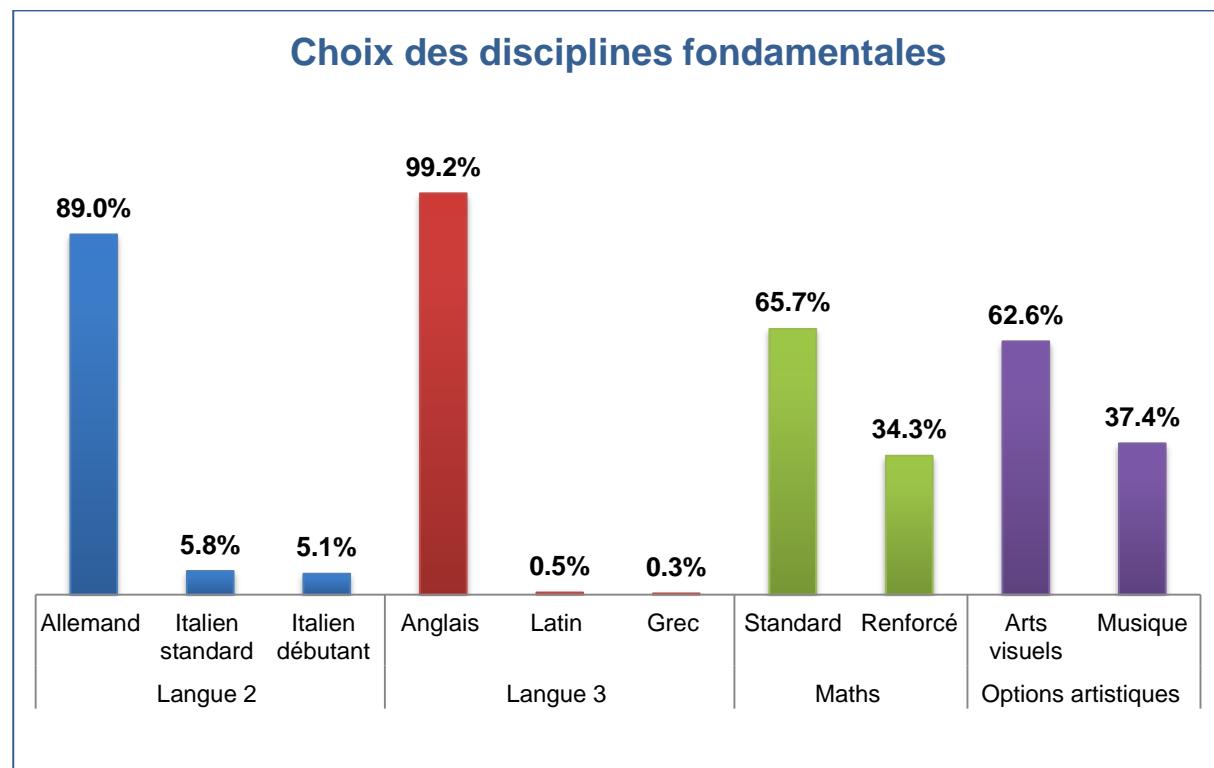
En plus des disciplines fondamentales obligatoires, les élèves choisissent, dès la première année, une discipline fondamentale dans les domaines suivants :

- Deuxième langue enseignée
- Troisième langue enseignée
- Le niveau de mathématiques
- Les options artistiques

Les disciplines choisies dans ces domaines accompagneront les élèves durant les 3 années d'enseignement (sauf pour les options artistiques qui ne sont données que les 1^{ère} et 2^{ème} années).

Domaine	Choix	élèves de			Total
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	
Langue 2	Allemand	2'414	2'142	1'998	6'554
	Italien standard	100	97	231	428
	Italien débutant	194	184	- (*)	378
Langue 3	Anglais	2'692	2'402	2'210	7'304
	Latin	10	12	15	37
	Grec	6	9	5	20
Maths	Standard	1'706	1'627	1'501	4'834
	Renforcé	1'002	796	728	2'526
Options artistiques	Arts visuels	1'717	1'460	-	3'177
	Musique	991	906	-	1'897

(*) les élèves en « italien débutants » rejoignent les élèves en « italien standard » pour la 3^{ème} année



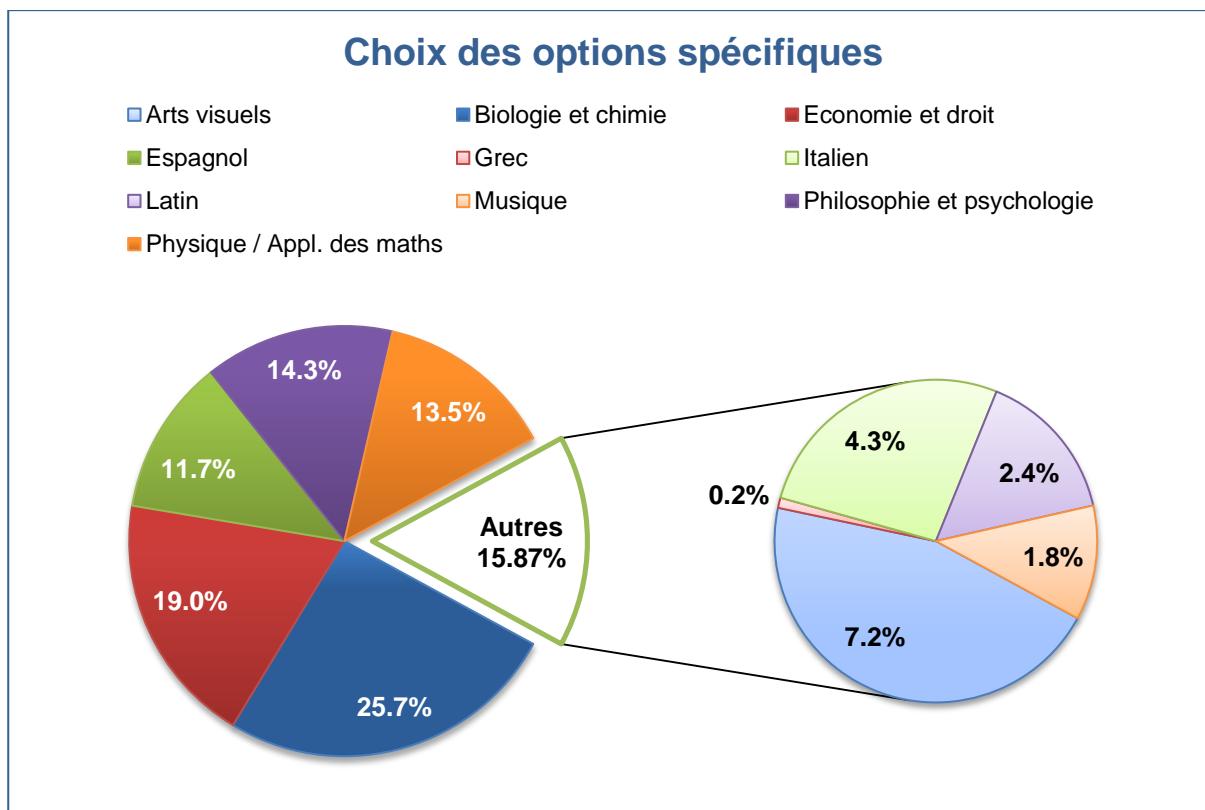
Choix des options spécifiques suivies par les élèves de l'École de maturité (année 2012-2013)

En plus des disciplines fondamentales présentées plus haut, les élèves de l'École de maturité choisissent également une option spécifique.

Toutes les options offertes par les gymnases vaudois, sans l'effectif du GYB, sont présentées dans le tableau suivant.

Options spécifiques	1ère	2ème	3ème	Total
Arts visuels	155	190	185	530
Biologie et chimie	700	641	553	1'894
Economie et droit	520	453	423	1'396
Espagnol	316	280	266	862
Grec	4	4	4	12
Italien	120	101	92	313
Latin	70	56	53	179
Musique	56	41	37	134
Philosophie et psychologie	365	353	331	1'049
Physique / Appl. des maths	402	304	285	991
Total	2'708	2'423	2'229	7'360

L'option biologie et chimie domine les préférences avec 25.7% de l'effectif, suivie de près par l'économie et droit, 19%.



Choix des options offertes à l'École de culture générale et Ecole de commerce (2012-2013)

Après une année de tronc commun, l'enseignement de l'ECG est orienté vers un domaine. Les élèves choisissent une des 4 options proposées : socio-pédagogique, santé, artistique et socio-éducative pour les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Les élèves de la nouvelle formule commerce, communication, information (COCOINF) sont orientés dès l'entrée en première année.

Domaine	Options	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}	Total	
		ECG	COCOINF	ECG	COCOINF		ECG	COCOINF
Langue 2	Allemand	599	260	527	223	678	1'804	483
	Italien	171	66	148	45	171	490	111
Activités artistiques	Arts visuels	496	-	-	-	-	496	-
	Musique	264	-	-	-	-	264	-
Options	Socio-pédagogique	-	-	301	-	202	503	-
	Santé	-	-	193	-	145	338	-
	Artistique	-	-	94	-	72	166	-
	Economie et commerce	-	-	-	-	345	345	-
	Socio-éducative	-	-	85	-	85	170	-

En 2012, 345 élèves en 3^{ème} année représentaient la dernière volée de l'option économie et commerce qui terminera en 2014, remplacée par la COCOINF depuis 2011.

Conférence de presse de rentrée du 20 août 2013 : Élèves selon le type de formation

	Année ⁽¹⁾	2010-2011 *			2011-2012 *			2012-2013 *			prévisions 2013-2014 **					
		♂	♀	Total	♂	♀	Total	♂	♀	Total	♂	♀	Total			
Scolarité préobligatoire																
Cycle initial	-2a	3'640	3'511	7'151	3'783	3'590	7'373	3'740	3'623	7'363						
	-1a	3'679	3'469	7'148	3'783	3'600	7'383	3'863	3'675	7'538						
	total CIN			14'299			14'756			14'901						
Scolarité obligatoire																
Cycle initial	1H										3876	3733	7609			
	2H										3943	3803	7746			
	total CIN												15355			
Cycles primaires	3H (1a)	3'505	3'398	6'903	3'630	3'455	7'085	3'790	3'638	7'428	3'810	3'714	7'524			
	4H (2a)	3'660	3'442	7'102	3'684	3'549	7'233	3'815	3'651	7'466	3'912	3'752	7'664			
	total CYP I				14'005			14'318			14'894		15188			
	5H (3a)	3'550	3'479	7'029	3'451	3'323	6'774	3'466	3'392	6'858	3'607	3'472	7'079			
	6H (4a)	3'727	3'682	7'409	3'743	3'638	7'381	3'690	3'500	7'190	3'610	3'571	7'181			
	total CYP II				14'438			14'155			14'048		14'260			
Cycle de transition	7H (5a)	3'662	3'592	7'254	3'578	3'522	7'100	3'539	3'535	7'074	3'514	3'359	6'873			
	8H (6a)	3'539	3'485	7'024	3'610	3'577	7'187	3'569	3'524	7'093	3'527	3'549	7'076			
	total CYT				14'278			14'287			14'167		13'949			
Voie secondaire de baccalauréat ⁽¹⁾	7a	1'284	1'442	2'726	1'306	1'469	2'775	1'343	1'557	2'900						
	10H (8a)	1'291	1'435	2'726	1'313	1'454	2'757	1'309	1'478	2'787	1'345	1'577	2'922			
	total VSB / VP				1'281	1'411	2'692	1'319	1'458	2'777	1'356	1'478	2'834	1'331	1'503	2'834
						8'144			8'319			8'521		5'756		
Voie secondaire générale ⁽¹⁾	7a	1'147	1'241	2'388	1'217	1'225	2'442	1'206	1'293	2'499						
	10H (8a)	1'221	1'271	2'492	1'098	1'193	2'291	1'177	1'173	2'350	1'198	1'269	2'467			
	total VSG / VG				1'132	1'284	2'416	1'256	1'338	2'594	1'154	1'296	2'450	1'221	1'253	2'474
Voie secondaire à options ⁽¹⁾	7a	1'319	1'122	2'441	1'335	1'066	2'401	1'370	1'046	2'416						
	10H (8a)	1'293	991	2'284	1'201	1'011	2'212	1'229	978	2'207	1'084	878	1'962			
	total VSO				1'159	893	2'052	1'224	967	2'191	1'128	1'001	2'129	1'208	1'004	2'212
						6'777			6'804		6'752		4'174			
Voie prégymnasiale ⁽¹⁾	9H										1555	1773	3328			
Voie générale ⁽¹⁾	9H										2486	2128	4614			
Raccordements I et II	12H (10a)	221	345	566	242	333	593	252	382	634	280	379	659			
Classes accueil (scol. obligatoire)		216	177	393	246	238	319	329	302	631	234	244	478			
Classes de développement		746	531	1'277	661	499	1'160	729	510	1'239	763	471	1'234			
Enseignement spécialisé 5 à 15 ans Institutions, COES et SPJ ⁽²⁾		1'527	713	2'240	1'361	607	1'968	1'383	606	1'989			1990			
Elèves bénéficiant de prestations d'enseignement spécialisé scolarisés en école régulière ⁽²⁾											836		890			
Total de la scolarité obligatoire				69'404			69'250			71'057			86'816			
Formations postobligatoires																
OPTI	1			981			1015			1151			1149 ⁽⁵⁾			
Gymnase																
Ecole de maturité	1			2'688			2'822			2'810			2'954			
	2			2'348			2'388			2'488			2'497			
	total			2'324			2'254			2'301			2'351			
Ecole de culture générale et de commerce (y compris nouvelle formation commerciale)	1			887			1'051			1'168			1'395			
	2			984			1'014			988			1'037			
	total			810			943			900			898			
				2'681	1'201	1'807	3'008	1'182	1'874	3'056	1'974	1'356	3'330			
Total des apprentis sous contrat vaudois ⁽³⁾				16'594			17'231			17'452						
Total du postobligatoire (non compris apprentis) ⁽⁴⁾				11'022			11'487			11'806			12'281 ⁽⁴⁾			
Total du postobligatoire				27'616			28'718			29'258						
Totaux généraux (non compris apprentis) ⁽⁴⁾				94'725			95'493			97'764			99'097 ⁽⁴⁾			
Totaux généraux				111'319			112'721			115'216						

(1) La numérotation et les entrées du tableau correspondent aux changements induits par HarmoS et la LEO.

VSO et VSG disparaissent ainsi dans les prévisions de l'année scolaire 2013-2014 au profit de la VG.

Les années selon HarmoS sont notées *nH* ; les années selon l'ancien système sont notées *na*.

(2) Jusqu'à l'année scolaire 2010-2011 comprise, certains élèves de l'enseignement spécialisé étaient également comptés, car intégrés, dans les classes d'enseignement ordinaire. Depuis l'année scolaire 2011-2012, le nombre de ces élèves est extrait de cette entrée et n'est ainsi pas compté à double dans le total de la scolarité obligatoire.

(3) Données au 31 décembre.

(4) Élément non connu car les données finalisées de 2013 concernant les apprentis sous contrat vaudois ne sont pour l'heure pas disponibles. Ces données seront finalisées en décembre.

(5) 247 jeunes supplémentaires sont provisoirement inscrits à l'OPTI, dans l'attente d'une place.

* Les données proviennent des statistiques vaudoises et se basent sur les recensements effectués en octobre des années scolaires concernées.

** Les données pour l'année scolaire 2013-2014 sont des prévisions basées sur les chiffres à disposition en juillet. Pour le secteur "Gymnase", ils comprennent les élèves domiciliés dans le canton de Vaud qui fréquentent le Gymnase intercantonal de la Broye.



Zug



[Per E-Mail](#)

An die akkreditierten Medien

Zug, 16. August 2013

MEDIENMITTEILUNG

Nur 3 von 826 Zuger Jugendlichen noch ohne Lösung

Nur 3 der 826 Zuger Jugendlichen sind nach ihrem Schulaustritt noch ohne Lehrstelle oder haben noch keine weiterführende Schule gefunden. Die meisten starten mit einer beruflichen Grundbildung (Berufslehre), etwas mehr als im Vorjahr treten in eine Mittelschule über. Ein leichter Rückgang ist bei den Brückenjahren zu verzeichnen. Noch immer gibt es 150 freie Lehrstellen in 43 Berufen.

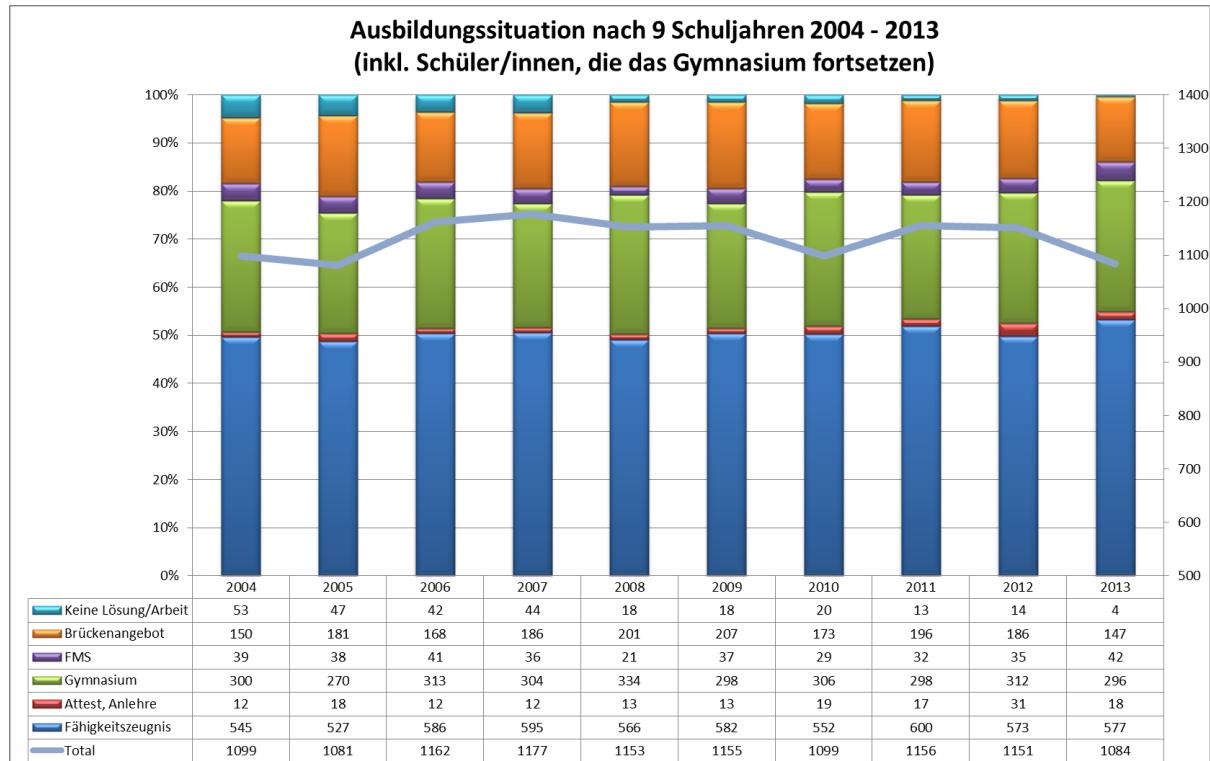
Welche Wege schlagen die Jugendlichen nach der obligatorischen Schulzeit ein? Das Berufsinformationszentrum (BIZ) der Zuger Bildungsdirektion befragte mit Unterstützung der Lehrpersonen alle Schülerinnen und Schüler im 9. Schuljahr. Stichtag war der letzte Schultag. Das Erfreulichste zuerst: Nur drei von 826 Jugendlichen hatten bis zu diesem Zeitpunkt noch keine konkrete Lösung in Sicht (Vorjahr: 13 von 870).

Deutlich weniger Zwischenlösungen

Der direkte Einstieg in eine berufliche Grundbildung ist die meistgewählte Lösung. 595 Jugendliche (603), bzw. 72% (69%) beginnen nun im August eine Lehre oder besuchen eine berufsbildende Schule wie z.B. die Wirtschaftsmittelschule. Ebenfalls zugelegt haben die Übertritte an das Gymnasium 38 (31) oder in die Fachmittelschule 42 (35). Bei diesen zwei Schulen hat sich die ungleiche Geschlechterverteilung mit 13 Knaben und 67 Mädchen weiter akzentuiert (2012: 16 Knaben, 50 Mädchen). Abgenommen hat die Zahl der Zwischenlösungen in Form von 10. Schuljahren, Sozialjahren oder Praktika. Nur 147 (186) Jugendliche oder 17,8% (21.4%) nehmen eine solche in Anspruch.

Kaum noch Berufseinstiege ohne Ausbildung

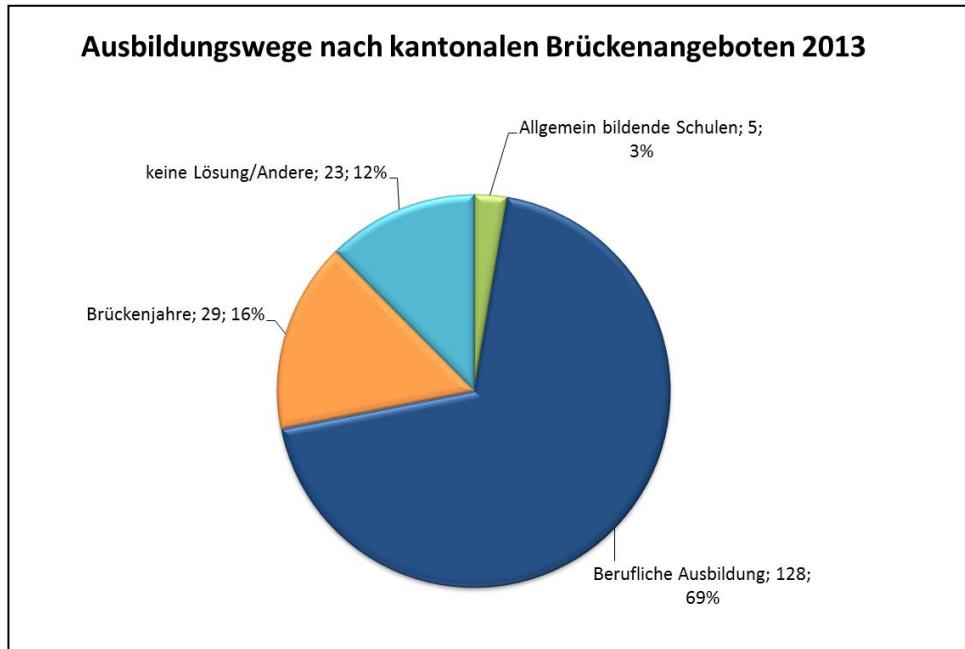
Bund und Kantone verfolgen schon länger das Ziel, dass 95% aller Jugendlichen einen Lehr- oder Mittelschulabschluss erreichen. In der folgenden Tabelle, welche die Situation des gesamten Jahrgangs Ende 9. Schuljahr über die vergangenen Jahre aufzeigt, sieht man, dass die Zahl der direkten Berufseinstiege ohne Ausbildung rückläufig ist. Die Anteile von Jugendlichen, welche eine Mittelschule oder ein Brückenjahr besuchen, bleiben in etwa konstant. Dafür absolvieren immer mehr eine berufliche Grundbildung. Der Anteil hat sich in den vergangenen zehn Jahren stetig von 50 auf 55% gesteigert, was sehr erfreulich ist.



Ein Brückenjahr - und dann?

Das BIZ erhielt auch die Angaben der Jugendlichen, welche im vergangenen Schuljahr ein kantonales Brückenangebot oder das Programm Einstieg in die Berufswelt des RAV genutzt haben. Diese Angaben wurden separat ausgewertet. 133 der 185 Jugendlichen steigen nun in eine Berufliche Grundbildung oder eine Mittelschule ein. Das Zwischenjahr hat ihnen geholfen, sich zu orientieren, bzw. sich auf ihren Wunschberuf vorzubereiten. 29 besuchen ein weiteres Zwischenjahr, wobei hier anzufügen ist, dass 12 Jugendliche aus dem Integrationsbrückenangebot I-B-A stammen und sich erst seit kurzem in der Schweiz aufzuhalten. Für sie ist es sprachbedingt meist zu früh, um in eine Lehre einzusteigen.

Von den 23 Jugendlichen, welche noch immer keine definitive Lösung haben, suchen die meisten weiterhin nach einem Ausbildungsplatz in ihrem Wunschberuf (10) oder steigen direkt in die Arbeitswelt ein (5). Nur 8 wissen noch immer nicht, welchen Weg sie einschlagen möchten oder machten uns gegenüber zumindest keine Angaben dazu.



Gewählte Berufe

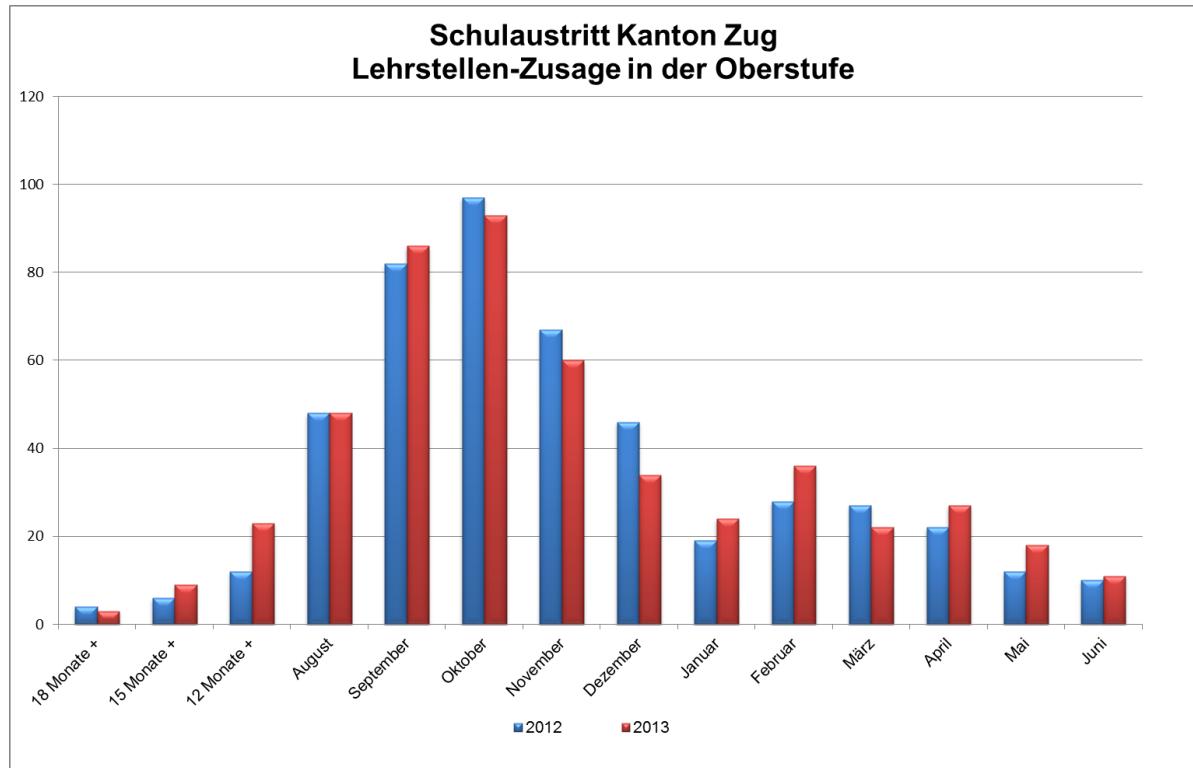
Die Hitliste der gewählten Berufe im Anhang zeigt, dass sich an der Spitze nichts geändert hat. Die 729 Jugendlichen, welche aus kantonalen Schulen oder Brückenjahren austraten, wählten aus 94 Berufen, wobei die 431 Knaben sich in 73 Berufe begaben und die 298 Mädchen aus 48 Berufe wählten. Gemeinsame Nummer 1 ist eine Kaufmännische Grundausbildung: 26% bzw. 186 Jugendliche streben ein Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis (EFZ) im KV an. Detailhandel und Informatik belegen in der Gesamtwertung weiterhin die Ränge 2 und 3. Hingegen werden in diesem Jahr 23 Köche ausgebildet (12 Knaben und 11 Mädchen), während es im Vorjahr lediglich 13 waren. Eine noch stärkere Zunahme verzeichnen nur die Gärtner, ein Beruf der letzten Jahr 6 mal und dieses Jahr 15 mal gewählt wurde, dreimal auch von jungen Frauen. Bei den Malern blieb zwar die Gesamtzahl konstant bei 5, doch hat sich das Geschlechterverhältnis gekehrt: 4 Mädchen und nur ein Knabe ergreifen diesen Beruf.

Lehrbegleitende Berufsmaturität

119 Jugendliche starten ihre Ausbildung mit dem Ziel, parallel die Berufsmaturität zu erwerben. Die 59 Knaben und 60 Mädchen verteilen sich auf 15 Berufe. In folgenden Ausbildungen sind die Zahlen besonders hoch: Kaufmann 11/ Kauffrau 32, Informatiker 16, Fachfrau/-mann Gesundheit 7/1, Konstrukteur 5. Insgesamt blieb der Anteil im Vergleich zu den Vorjahren konstant bei 17%.

Gut Ding braucht Weile

Seit vier Jahren erfragt das BIZ auch das Datum der Zusage der Lehrstelle. Dabei interessiert vor allem, ob die Jugendlichen genügend Zeit haben, um sich mit der Berufswahl seriös auseinanderzusetzen. Ungünstig ist es, wenn bereits in der 8. Klasse, d.h. mehr als ein Jahr vor Lehrbeginn, Vereinbarungen getroffen werden. So zeigt die Auswertung, dass sich dieser Trend verstärkt hat. Mit 6 Prozent Zusagen über ein Jahr vor dem Lehrbeginn ist die Situation zwar noch nicht alarmierend, gleichwohl thematisiert das BIZ den Sachverhalt sowohl gegenüber Lehrbetrieben als auch gegenüber den Jugendlichen und ihren Eltern.



Dank des Bildungsdirektors

Diese Ergebnisse sind zum einen ein Verdienst der guten Berufs- und Schulwahlvorbereitung in den Volkschulen, zum andern aber auch ein Ausdruck des guten Lehrstellenangebots im Kanton Zug, welches mit rund 1400 Ausbildungsplätzen auch viele ausserkantonale Jugendliche anlockt. "Diese Zahlen sind überaus erfreulich", so Regierungsrat Stephan Schleiss. "Sie zeugen vom riesigen Engagement an den Schulen und in der Zuger Wirtschaft. Ich bedanke mich ganz herzlich bei allen beteiligten Frauen und Männern." Bis zum Zeitpunkt der Umfrage waren noch immer rund 150 Lehrstellen unbesetzt. Positiv ist auch zu werten, dass es inzwischen in 21 Berufen fast 100 Ausbildungsplätze für 2-jährige Ausbildungen mit dem Abschluss Eidgenössisches Berufsattest (EBA) gibt, was den leistungsschwächeren Jugendlichen entgegenkommt.

Direktion für Bildung und Kultur
Amt für Berufsberatung
BIZ

Weitere Auskünfte:

Urs Brütsch, Leiter

Tel. 041 728 32 14

Anhang: Tabellen mit den Hitlisten der Berufe

Anhang 1: Gewählte Berufe

Alle

Definitiver Lehrberuf	Anzahl
Kaufmann/-frau	145
Detailhandelsfachmann/-frau	52
Informatiker/in	35
Elektroinstallateur/in	27
Fachfrau/-mann Gesundheit	27
Wirtschaftsmittelschule WMS	24
Koch/Köchin	23
Kaufmann/-frau (private schulische Grundbildung)	17
Gärtner/in EFZ	15
Med. Praxisassistent/in	15
Detailhandelsassistent/in EBA	14
Montage-Elektriker/in	14
Logistiker/in EFZ	13
Polymechaniker/in	13
Zimmermann/Zimmerin	13
Zeichner/in (Architektur)	12
Coiffeur/Coiffeuse EFZ	11
Sanitärintallateur/in	11
Dentalassistent/in	10
Schreiner/in	10
Automatiker/in	9
Maurer/in	9
Automobil-Fachmann/-frau	8
Fachfrau/-mann Hauswirtschaft	8
Automobil-Mechatroniker/in	7
Drogist/in	7
Fachfrau/-mann Betriebsunterhalt	7
Konstrukteur/in	7
Zeichner/in (Ingenieurbau)	7
Fachfrau/-mann Betreuung	6
Heizungsinstallateur/in	6
Mediamatiker/in	6
Produktionsmechaniker/in	6
Hauswirtschaftspraktiker/in EBA	5
Landmaschinenmechaniker/in	5
Landwirt/in	5
Maler/in	5
Metallbauer/in	5
Restaurationsfachmann/-frau	5
Spengler/in	5
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in (Bäckerei-Konditorei)	4
Elektroniker/in	4
Küchenangestellte/r EBA	4
Multimediaelektroniker/in	4
Pharma-Assistent/in	4
Strassenbauer/in	4
Assistent/in Gesundheit und Soziales EBA	3
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in (Konditorei-Confiserie)	3
Baumaschinenmechaniker/in	3
Büroassistent/in EBA	3
Fleischfachmann/-frau	3
Gebäudetechnikplaner/in	3
Laborant/in	3
Schreinerpraktiker/in EBA	3
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in EBA	2
Bauwerkstrenner/in	2
Bekleidungsgestalter/in	2
Carrossier/in Lackiererei	2
Carrossier/in Spenglerei	2
Elektroplaner/in	2

Fachfrau/-mann Information und Dokumentation	2
Fahrradmechaniker/in	2
Forstwirt/in	2
Hotelfachmann/-frau	2
Plattenleger/in	2
Polygraf/in	2
Augenoptiker/in	1
Automatikmonteur/in	1
Automobil-Assistent/in EBA	1
Baupraktiker/in EBA	1
Baupraktiker/in Malerei (Anlehre)	1
Buchhändler/in	1
Coiffeur/Coiffeuse EBA	1
Elektronik-Baugruppen-Monteur (Anlehre)	1
Fachfrau/-mann Leder und Textil	1
Florist/in EFZ	1
Fotofachmann/-frau	1
Gärtner/in EBA	1
Gebäudereiniger/in EBA	1
Gebäudereiniger/in EFZ	1
Gestalter/in Werbetechnik	1
Gipser/in	1
Haustechnikpraktiker/in EBA	1
Hauswartpraktiker/in (Anlehre)	1
Kunststofftechnologe/-login	1
Lebensmittelpraktiker/in EBA	1
Metallbaukonstrukteur/in	1
Milchtechnologe/-technologin	1
Netzelektriker/in	1
Polybauer/in	1
Printmedienverarbeiter/in	1
Systemgastronomiefachmann/-frau	1
Tiermed. Praxisassistent/in	1
Zeichner/in (Innenarchitektur)	1
Total verschiedene Berufe:	
Total Anzahl:	

Gewählte Berufe Knaben		Gewählte Berufe Mädchen	
Definitiver_Lehrberuf	Anzahl	Definitiver_Lehrberuf	Anzahl
Kaufmann/-frau	64	Kaufmann/-frau	81
Informatiker/in	34	Detailhandelsfachmann/-frau	33
Elektroinstallateur/in	27	Fachfrau/-mann Gesundheit	26
Detailhandelsfachmann/-frau	19	Wirtschaftsmittelschule WMS	15
Montage-Elektriker/in	14	Med. Praxisassistent/in	14
Logistiker/in EFZ	13	Koch/Köchin	11
Polymechaniker/in	13	Dentalassistent/in	10
Zimmermann/Zimmerin	13	Coiffeur/Coiffeuse EFZ	9
Gärtner/in EFZ	12	Detailhandelsassistent/in EBA	9
Koch/Köchin	12	Fachfrau/-mann Hauswirtschaft	8
Sanitärlinstallateur/in	11	Drogist/in	7
Kaufmann/-frau (private schulische Grundbildung)	10	Kaufmann/-frau (private schulische Grundbildung)	7
Schreiner/in	10	Hauswirtschaftspraktiker/in EBA	5
Zeichner/in (Architektur)	10	Restaurantsfachmann/-frau	5
Automatiker/in	9	Fachfrau/-mann Betreuung	4
Maurer/in	9	Maler/in	4
Wirtschaftsmittelschule WMS	9	Pharma-Assistent/in	4
Automobil-Fachmann/-frau	8	Assistent/in Gesundheit und Soziales EBA	3
Fachfrau/-mann Betriebsunterhalt	7	Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in (Konditorei-Confiserie)	3
Automobil-Mechatroniker/in	6	Büroassistent/in EBA	3
Heizungsinstallateur/in	6	Gärtner/in EFZ	3
Konstrukteur/in	6	Mediamatiker/in	3
Zeichner/in (Ingenieurbau)	6	Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in (Bäckerei-Konditorei)	2
Detailhandelsassistent/in EBA	5	Bekleidungsgestalter/in	2
Landmaschinenmechaniker/in	5	Fachfrau/-mann Information und Dokumentation	2
Landwirt/in	5	Gebäudetechnikplaner/in	2
Metallbauer/in	5	Zeichner/in (Architektur)	2
Produktionsmechaniker/in	5	Augenoptiker/in	1
Spengler/in	5	Automobil-Mechatroniker/in	1
Elektroniker/in	4	Buchhändler/in	1
Strassenbauer/in	4	Carrossier/in Lackiererei	1
Baumaschinenmechaniker/in	3	Coiffeur/Coiffeuse EBA	1
Fleischfachmann/-frau	3	Florist/in EFZ	1
Küchenangestellte/r EBA	3	Fotofachmann/-frau	1
Mediamatiker/in	3	Gebäudereiniger/in EBA	1
Multimediaelektroniker/in	3	Gestalter/in Werbetechnik	1
Schreinerpraktiker/in EBA	3	Hotelfachmann/-frau	1
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in (Bäckerei-Konditorei)	2	Informaticer/in	1
Bäcker/in-Konditor/in-Confiseur/in EBA	2	Konstrukteur/in	1
Bauwerkstrenner/in	2	Küchenangestellte/r EBA	1
Carrossier/in Spengerei	2	Laborant/in	1
Coiffeur/Coiffeuse EFZ	2	Lebensmittelpraktiker/in EBA	1
Elektroplaner/in	2	Multimediaelektroniker/in	1
Fachfrau/-mann Betreuung	2	Polygraf/in	1
Fahrradmechaniker/in	2	Produktionsmechaniker/in	1
Forstwirt/in	2	Systemgastronomiefachmann/-frau	1
Laborant/in	2	Zeichner/in (Ingenieurbau)	1
Plattenleger/in	2	Zeichner/in (Innenarchitektur)	1
Automatikmonteur/in	1		
Automobil-Assistent/in EBA	1		
Baupraktiker/in EBA	1		
Baupraktiker/in Malerei (Anlehre)	1		
Carrossier/in Lackiererei	1		
Elektronik-Baugruppen-Monteur (Anlehre)	1		
Fachfrau/-mann Gesundheit	1		
Fachfrau/-mann Leder und Textil	1		
Gärtner/in EBA	1		
Gebäudereiniger/in EFZ	1		
Gebäudetechnikplaner/in	1		
Gipsber/in	1		
Haustechnikpraktiker/in EBA	1		
Hauswartpraktiker/in (Anlehre)	1		
Hotelfachmann/-frau	1		
Kunststofftechnologe/-login	1		
Maler/in	1		
Med. Praxisassistent/in	1		
Metallbaukonstrukteur/in	1		
Milchtechnologe/-technologin	1		
Netzelektriker/in	1		
Polybauer/in	1		
Polygraf/in	1		
Printmedienverarbeiter/in	1		
Tiermed. Praxisassistent/in	1		
		Total verschiedene Berufe:	48
		Total Anzahl:	298
		Total verschiedene Berufe:	73
		Total Anzahl:	431



Zürich



Alle Klassenlehrerstellen besetzt

14.08.2013 - Medienmitteilung

An der Volksschule des Kantons Zürich konnten auf Beginn des Schuljahres 2013/14 alle Klassenlehrerstellen besetzt werden. Zur Entspannung auf dem Arbeitsmarkt der Lehrpersonen führte eine steigende Zahl von Studierenden in der regulären Lehrerausbildung und in der Quereinsteigerausbildung.

Kurz vor dem Zürcher Schuljahresbeginn am kommenden Montag ist gemäss Auswertung der kantonalen Stellenbörse des Volksschulamtes noch eine Stelle an einer Regelklasse offen. Dabei handelt es sich um ein kleines Pensem für eine Fachlehrperson.

Steigende Zahl von Studierenden

Die Entspannung hat weitgehend mit der steigenden Zahl von Studierenden sowohl in der regulären Lehrerausbildung als auch in der Quereinsteigerausbildung zu tun. Insgesamt schliessen 2013 gemäss aktuellem Stand bis Ende Jahr 370 Personen das Regelstudium zum Lehrberuf ab. Das sind deutlich mehr als in den beiden Vorjahren (2011: 284; 2012: 334). Deutlich angestiegen ist auch die Zahl der Quereinsteigerinnen und -einstieger, die im Rahmen ihrer Ausbildung eine Stelle antreten: 2011 waren es 60, 2012 bereits 220 und dieses Jahr 234 Personen.

Trotz der aktuell guten Situation bleibt die Stellenbesetzung an der Volksschule anspruchsvoll. Aufgrund der demografischen Entwicklung und wegen der Vorverlegung des Schuleintritts nimmt die Zahl der Schülerinnen und Schüler zu. Ebenso führt eine überdurchschnittliche Anzahl von Alterspensionierungen in den nächsten Jahren zu einem grossen Bedarf an neuen Lehrpersonen.

Mangel im Bereich der Schulischen Heilpädagogik

Nach wie vor angespannt ist die Situation im Bereich der Schulischen Heilpädagogik. In der kantonalen Stellenbörse sind derzeit noch sieben offene Stellen für heilpädagogische Fachleute aufgeführt, wobei es sich auch hier um Teipensen handelt. Erfahrungsgemäss finden die Schulen – unterstützt vom Volksschulamt – vorübergehende Lösungen, bis die Stellen definitiv besetzt werden können.

(Medienmitteilung der Bildungsdirektion)

Kontakt für Medien

Mittwoch, 14. August 2013,
von 10.30 bis 11.30 Uhr:

Martin Wendelspiess, Chef Volksschulamt

Telefon 043 259 22 57